

REPUBLIQUE DU NIGER



Fraternité, Travail, Progrès

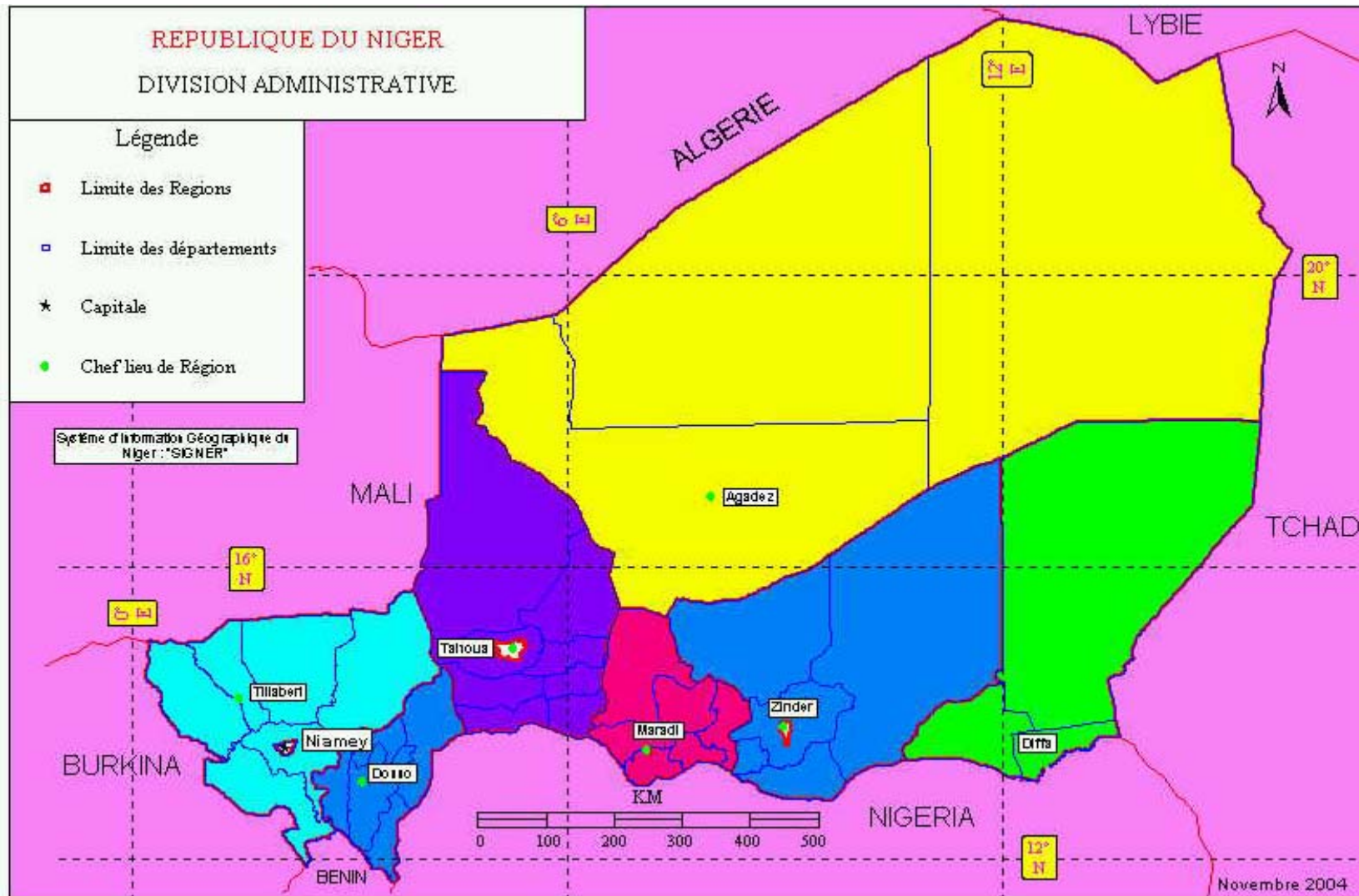
CABINET DU PREMIER MINISTRE
SECRETARIAT PERMANENT DE LA SRP

*Stratégie de Réduction de la Pauvreté,
Deuxième génération*

«La Lutte contre la Pauvreté, un Défi pour Tous»

STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT ACCELERE ET DE REDUCTION DE LA PAUVRETE 2008 – 2012

Août 2007



SOMMAIRE

LISTE DES ACRONYMES	4
LISTE DES ACRONYMES	4
LISTE DES TABLEAUX	7
LISTE DES ENCADRÉS	7
LISTE DES GRAPHIQUES ET DES FIGURES	8
AVANT PROPOS	9
INTRODUCTION	16
PREMIERE PARTIE : DIAGNOSTIC STRATEGIQUE DE LA PAUVRETE	18
I.1. DÉFINITIONS ET MESURES DE LA PAUVRETÉ	18
I.2. PROFIL DE LA PAUVRETÉ	19
1.2.1. Ampleur de la pauvreté	19
1.2.3. Evolution de l'incidence de la pauvreté au Niger	20
1.2.4. Répartition spatiale de la pauvreté	20
1.2.5. Caractéristiques des pauvres au Niger	22
1.2.6.) Appréciations des résultats de la mise en œuvre de la SRP par les populations	24
I.3. ANALYSE DES CAUSES PROFONDES ET DES DÉTERMINANTS DE LA PAUVRETÉ	25
1.3.1. Croissance économique et pauvreté	25
1.3.2. Accès aux services sociaux et pauvreté	35
1.3.3. Population et pauvreté	50
1.3.4. Inégalités, vulnérabilités et pauvreté	52
1.3.5. Infrastructures et pauvreté	62
1.3.6. Gouvernance et pauvreté	66
1.3.7. Facteurs limitants de la mise en oeuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté	70
I.4. CONTRAINTES ET ATOUTS DU NIGER	75
1.4.1. Les contraintes et menaces	75
1.4.2. Les atouts et opportunités du Niger	76
I.5. SCENARI D'AVENIR	77
DEUXIEME PARTIE : VISION, OBJECTIFS ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES	80
II.1. DÉFIS MAJEURS	80
II.2. VISION ET OBJECTIFS GLOBAUX EN 2015	81
II.3. LES AXES STRATÉGIES DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ ET D'ATTEINTE DES OMD	85
2.3.1. La recherche d'une croissance forte, diversifiée, durable et créatrice d'emplois	85
2.3.2. L'accès équitable aux services sociaux de qualité	93
2.3.3. La maîtrise de la croissance démographique,	104
2.3.4. La réduction des inégalités et le renforcement de la protection sociale des groupes vulnérables	105
2.3.5. Le développement des infrastructures	109
2.3.6. La promotion d'une gouvernance de qualité	113
2.3.7. La mise en oeuvre efficace de la SDRP	115
CONCLUSION	128
BIBLIOGRAPHIE	130
ANNEXES	133

Liste des acronymes

ABN : Autorité du bassin du Niger
AGOA: African Growth and Opportunity Act
AGRHYMET : Centre régional en agronomie, hydrologie et métrologie
ALG : Autorité du Liptako - Gourma
ANIPEX : Agence Nigérienne de Promotion des Exportations
ANIP-MF : Association Nigérienne des Professionnels de la Micro Finance
ANPE : Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi
APE : Accord de Partenariat Economique
ARM : Autorité de Régulation Multisectorielle
ARMP : Agence de Régulation des marchés publics
ARV : Anti Rétro Viraux
BCEAO : Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BEI : Banque Européenne d'Investissement
BEPC : Brevet d'Etudes du Premier Cycle
BIE : Budget d'Investissement de l'Etat
BRS : Banque Régionale de Solidarité
BTP : Bâtiments et Travaux Publics
CADBE : Charte Africaine des Droits et du Bien Etre de l'Enfant
CAFER : Caisse Autonome de Financement de l'Entretien Routier
CAPED : Cellule d'Analyse et de Prospective en Développement
CARFO : Caisse autonome de Financement des Retraites des Fonctionnaires
CBLT : Commission du bassin du Lac Tchad
CCAIAN : Chambre de Commerce, d'Agriculture, d'Industrie et d'Artisanat du Niger
CCD : Commissariat Chargé du Développement
CCE : Commissariat Chargé de l'Economie
CCP : Centre de Chèques Postaux
CDE : Convention des Droits de l'Enfant
CDMT : Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CEDAV : Centre de Dépistage Anonyme et Volontaire
CEDEAO : Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEDEF : Convention pour l'Elimination de toutes les formes de Discriminations à l'Endroit des Femmes
CEG : Collèges d'Enseignement Général
CENI : Commission Electorale Nationale Indépendante
CEN-SAD : Communauté Economique et de Développement des Etats Sahélo Sahariens
CENTIF : Cellule Nationale de Traitement de l'Information Financière
CES : Complexe d'Enseignement Secondaire
CES/DRS : Conservation des Eaux et des Sols et la Défense et Restauration des Sols
CESOC : Conseil Economique, Social et Culturel
CFDC : Centres de formation en Développement Communautaires
CFEPD : Certificat de fin d'Etudes du Premier degré
CILSS : Comité inter Etats de lutte contre la sécheresse au sahel
CM2 : Cours moyen 2^{ème} année
CMCN : Centre des Métiers du Cuir du Niger
CNC/T : Comité national de la cartographie et de la télédétection (CNC/T)
CNDH/LF : Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales
CNDP : Conseil National de Dialogue Politique
CNESLCC : Commission Nationale chargée de l'élaboration des stratégies nationales de lutte contre la corruption
CNIP : Conseil National des Investisseurs Privés
CNJ : Conseil National de la Jeunesse
CNPG : Centre National de Perfectionnement et de Gestion
CNS : Conseil National de la Statistique
CNSS : Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CNT : Conseil National du Travail
CNUT : Conseil Nigérien des Utilisateurs des Transports Publics
COGES : Comité de gestion des Etablissements Scolaires
COMINAK : Compagnie Minière d'Akouta
CPI : Centre de Promotion des Investissements
CRENA : Centre de Récupération et d'Education Nutritionnelle Ambulatoire
CRENI : Centre de Récupération et d'Education Nutritionnelle Intensif
CS : Cases de Santé
CSC : Conseil Supérieur de la Communication

CSI : Centres de Santé Intégrés
CTA : Centre de Traitement Ambulatoire
CUN : Communauté Urbaine de Niamey
DDP : Direction de la Dette Publique
DEP : Direction des Etudes et de la Programmation
DGEPD : Direction Générale de l'Evaluation des Programmes de Développement
DIEPA : Décennie Internationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement (1981-1990)
DS : Direction des Statistiques
DSBE : Enquête sur le Degré de Satisfaction des Besoins Essentiels
DSRP : Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
EAMAC : Ecole Africaine de la Météorologie et de l'aviation civile
EAN : Entreprendre au Niger
ECVAM : Enquête sur la Conjoncture et la Vulnérabilité alimentaire des Ménages
EDS - MICS : Enquête Démographique /Santé et à Indicateurs Multiples
EDS : Enquête Nationale Démographique et de Santé
EFPT : Enseignement et Formation Professionnels et Techniques
EMIG : Ecole des mines et de la Géologie
ENAM : Ecole Nationale d'Administration et de la Magistrature
ENBC : Enquête Nationale sur le Budget et la Consommation des ménages
ENPLT : Etude Nationale de Perspectives à Long Terme
ENS : Ecole Normale Supérieure
ENSP : Ecole Nationale de Santé Publique
EPP2 : Evaluation Participative de la Pauvreté_ 2^{ème} Edition
EPT : Education Pour Tous
FA : Faculté d'Agronomie
FLSH : Faculté des Lettres et Sciences Humaines
FRPC : Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance
FS : Faculté des Sciences
FSEJ : Faculté des Sciences Economiques et Juridiques
FSS : Faculté des Sciences de la Santé
GAR : Gestion Axée sur les Résultats
GWH: Giga Watt Heure
Ha: Hectare
HCCT : Haut Conseil des Collectivités Territoriales
HCME : Haut Commissariat à la Modernisation de l'Etat
HCNTIC : Haut Commissariat aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
HIMO : Haute Intensité de Main d'œuvre
HKI : Hellen Keller International (ONG)
IADM : Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale
IEC : Information, Education et Communication
IES : Inspections de l'Enseignement Secondaire
IFTIC : Institut de Formation aux Techniques de l'information et de la Communication
IMF : Institutions de la Micro Finance
INAARV : Initiative Nigérienne d'Accès aux Anti Retro Viraux
INDRAP : Institut National de Documentation et d'Animation Pédagogique
INJS : Institut National de la Jeunesse et des Sports
INRAN : Institut National de Recherche Agronomique
INS : Institut National de la Statistique
IPN : Inspection Pédagogique Nationale
IPPTE : Initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés
IRA : Infections Respiratoires Aiguës
ISF : Indice Synthétique de Fécondité
ISP : Institut de Santé Publique
IUT : Instituts Universitaires de Technologie
LMD : Licence, Master, Doctorat
LNTP : Laboratoire National des Travaux Publics
LOSEN : Loi portant Orientation du Système Educatif Nigérien
MAT/DC : Ministère de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire
MAT/DC : Ministre de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire
MCA: Millénium Challenge Account
ME/F : Ministère de l'Economie et des Finances
MEBA : Ministère de l'Education de Base 1 et de l'Alphabétisation
MESSRT : Ministère des Enseignements Secondaire et Supérieur, de la Recherche et de la Technologie

MSP/LCE : Ministère de la Santé Publique et de la Lutte Contre les Endémies
MT/A : Ministère du Tourisme et de l'Artisanat
NEPAD : Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
NICI : Plan National de Développement des Technologies de l'Information et de la Communication
NIGELEC : Société nigérienne d'électricité
NIGETECH : ONG nationale de formation professionnelle et technique
NTIC : Nouvelles technologies de l'Information et de la Communication
OCBN : Organisation Commune Bénin Niger
OEV : Orphelins et autres Enfants Vulnérables
OHADA : Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique
OIG : Organismes Internationaux Gouvernementaux
OMC : Organisation Mondiale du Commerce
OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS : Organisation Mondiale de la Santé
ONAFOP : Office National de la Formation Professionnelle
ONAPAD : Observatoire National de la Pauvreté et de Développement Humain Durable
ONEP : Office National d'Édition et de Presse
ONERSOL : Office National de l'Énergie Solaire
ONG/AD : Organisations Non Gouvernementales et Associations de Développement
ONG : Organisation Non Gouvernementale
ONPE : Office National de la Poste et de l'Épargne
OSC : Organisation de la Société Civile
PAM : Programme Alimentaire Mondial
PARJ : Programme d'Appui aux Réformes Judiciaires
PCIME : Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfance
PDDE : Programme Décennal de Développement de l'Éducation
PDS : Plan de Développement Sanitaire
PDSF : Projet d'Assistance Technique pour le Développement du Secteur Financier
PDSFR : Programme de Développement des services Financiers Ruraux
PEMFAR : Public Expenditure Management and Financial Accountability Review
PEV : Programme Elargi de Vaccination
PIE : Programme des Investissements de l'État
PIMAP : Programme Intégré de Modernisation de l'Administration Publique
PMA : Paquet Minimum d'Activité
PNAN : Plan National d'Action pour la Nutrition
PNDC : Politique Nationale de Communication pour le Développement
PNDL/C : Politique Nationale de Développement Local et Communautaire
PNP : Politique Nationale de Population
PRODEM : Programme Démographique Multisectoriel
PS/PR : Programme Spécial du Président de la République
PTME : Prévention de la Transmission du VIH de la Mère à l'Enfant
PVVIH : Personnes Vivant avec le VIH
QUIBB : Enquête sur le Questionnaire Unifié des Indicateurs de Base de Bien-être
RAIL/SIDA : Réseau des Acteurs Intervenant dans la Lutte contre les IST/VIH/SIDA
RGP/H : Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SAP : Système d'Alerte Précoce
SDRP : Stratégie de Développement accéléré et Réduction de la Pauvreté
SDAU : Schéma Directeur d'Aménagement Urbain
SDR : Stratégie de Développement Rural
SIG : Système d'Information Géographie
SIGNER : Système d'Information Géographique du Niger
SIMA : Système d'Information sur les Marchés Agricoles
SML : Société des Mines du Liptako
SNCC : Société Nigérienne de Carbonisation du Charbon
SNDS : Stratégie Nationale de Développement de la Statistique
SNDU : Stratégie Nationale de Développement Urbain
SNIS : Système National d'Information Sanitaire
SNT : Stratégie Nationale des Transports
SOMAÏR : Société des Mines de l'Air
SONICHAR : Société Nigérienne de Charbon
SONIDEP : Société Nigérienne des Produits Pétroliers
SONITEL : Société Nigérienne des Télécommunications
SP/SRP : Secrétariat Permanent de la SRP

SSN : Système Statistique National
 TBS : Taux Brut de Scolarisation
 TEC : Tarif Extérieur Commun (TEC)
 Tep : Tonne équivalent pétrole
 TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée
 UAAP : Unité d'Analyse Avancée de la Pauvreté
 UAM : Université Abdou Moumouni
 UE : Union Européenne
 UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
 UNESCO : Organisation des Nations Unies pour la Science et la Culture
 UP : Unités pédagogiques
 VAN : Valeur Actualisée Nette

Liste des tableaux

Tableau 1 : Récapitulatif de la situation des principaux indicateurs des OMD au Niger	15
Tableau 2: Répartition du statut de pauvreté selon les zones géographiques en 2005	21
Tableau 3: Pauvreté selon le niveau d'instruction du chef de ménage au Niger	23
Tableau 4: Statut dans l'emploi du chef de ménage et Pauvreté	23
Tableau 5. Principaux indicateurs macroéconomiques 2002/2006	25
Tableau 6: Evolution des productions des cultures de rente entre 2002 et 2005.	27
Tableau 7: Taux de couverture des besoins céréaliers entre 2002 et 2005.	27
Tableau 8: Répartition des effectifs du cheptel en nombre de têtes et en UBT	28
Tableau 9: évolution des abattages en équivalent poids vif de 2002 à 2005	29
Tableau 10: évolution de la production de lait de 2000 à 2005 en litres.	29
Tableau 11: évolution des crédits à l'économie au Niger et dans certains pays de l'UEMOA	32
Tableau 12: Taux de chômage par région	49
Tableau 13 : Répartition des revenus monétaires et non monétaires par source	53
Tableau 14. Part des dépenses de consommation dans la dépense totale selon le quintile	54
Tableau 15. Comparaison de l'indice de Gini pour la consommation par tête et par ménage	54
Tableau 16. Classification des pauvres selon la vulnérabilité par milieu de résidence	59
Tableau 17. Vulnérabilité à la pauvreté des individus selon l'employeur du travail principal	59
Tableau 19 : Montants réduits sous l'IPTE et l'IADM (en millions de \$ US)	71
Tableau 20 : Montant des ressources affectées dans les principaux secteurs au cours de la période 2002-2005	71
Tableau 21: Potentialités régionales et domaines prioritaires d'intervention	90
Tableau 22 : Synoptique des différents scénarii de croissance _ Montant annuel en milliards FCFA	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
Tableau 23 : Besoins de financement _ Montant annuel en milliards FCFA	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
Tableau 23: Programme d'enquêtes 2007-2011	123

Liste des encadrés

Encadré 1 : Quelques effets induits de la pauvreté	18
Encadré 2 : Indicateurs de la pauvreté	19
Encadré 3 : Progrès du Niger dans la réalisation des OMD	50
Encadré 4 : Effets potentiels de la croissance démographique	52
Encadré 5: Croissance, inégalités et pauvreté	53
Encadré 6 : Les enfants travailleurs	57

Encadré 7 : Importance de la prise en compte de la protection des enfants pour l'atteinte des OMD	58
Encadré 8: Analyse des risques biophysiques	61
Encadré 9 : Perception par les populations du Programme Spécial du Président de la République (PS/PR)	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
Encadré 10: Estimation du taux de croissance nécessaire au Niger pour atteindre les OMD	80
Encadré 11: Le Programme Economique Régional de l'UEMOA	111
Encadré 12: L'importance de la qualité du service aux pauvres	120

Liste des graphiques et des figures

Graphique 1. Incidence de la pauvreté selon le milieu de résidence	21
Graphique 2: Incidence de la pauvreté selon la taille du ménage	22
Graphique 3 : taux brut de scolarisation selon le sexe	36
Graphique 4: Evolution des taux de mortalité pour les enfants de moins de cinq ans	41
Graphique 5: Evolution du taux d'accès à l'électricité entre 1998-2006	48
Figure N°1 : Cadre conceptuel pour la mise en œuvre de la SDRP.	84
Figure 2 : Structuration globale du Dispositif institutionnel et opérationnel de suivi évaluation de la SDRP	125

AVANT PROPOS

Aujourd'hui, la lutte contre la pauvreté et la recherche d'une croissance économique durable et soutenue, constituent essentiellement les impératifs autour desquels doivent se mobiliser tous les nigériens. Pour asseoir un véritable développement à la base du pays, dans une perspective à moyen et long termes, des mesures ambitieuses doivent être prises, au plan interne, pendant que d'importantes initiatives doivent être déployées en direction de nos Partenaires.

C'est imbu de cette conviction, que le Niger s'est engagé dans la révision profonde de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP), adoptée en 2002 comme le cadre de référence pour la conduite du développement du pays, répondant avec pertinence aux préoccupations exprimées par les parties prenantes rencontrées tout au long d'un laborieux processus participatif de préparation.

Tout comme celle adoptée en janvier 2002, la stratégie actuelle est fondée sur la conviction que la réduction de la pauvreté passe par une croissance forte et soutenue créatrice de richesses et d'emplois, notamment dans la sphère des pauvres, et en milieu rural. C'est pourquoi, elle suscite à la fois un engouement partagé et un espoir légitime de la part de la nation toute entière.

La Stratégie de Développement Accéléré et de Réduction de la Pauvreté (SDRP) ne se substitue nullement aux programmes et aux stratégies sectorielles existants, mais conduit à leur réaménagement dans la logique des nouvelles priorités nationales, tout en leur garantissant une cohérence globale.

Les axes majeurs de la SDRP ont été conçus sur la base des enseignements tirés de la mise en œuvre des actions de développement ces dernières années, en particulier du Programme Spécial du Président de la République, des aspirations profondes des populations, des orientations fixées par le Gouvernement, des exigences de croissance favorable aux pauvres et en tenant compte de la dynamique d'intégration régionale dans laquelle se situe le Niger, mais aussi des Objectifs Internationaux de Développement.

Nous entendons poursuivre les efforts en vue de créer les conditions d'un véritable développement à la base à travers l'émergence d'une économie diversifiée, compétitive, dans un environnement sous-régional intégré. Notre engagement à améliorer la qualité de vie des nigériens justifie le choix de garantir un meilleur accès des pauvres aux services sociaux de qualité, ainsi qu'à favoriser la réduction de la vulnérabilité et à faire de ces volets des axes majeurs de la Stratégie de Développement et de Réduction de la Pauvreté

Les actions nécessaires seront déployées pour une réaction individuelle et collective responsable, permettant de maîtriser la croissance de la population en vue de conformer son rythme avec le développement économique du pays.

Nous demeurons convaincus que pour être véritablement efficaces et porteuses, les actions de réduction de la pauvreté doivent nécessairement être engagées dans un environnement favorisant la transparence, l'équité, la responsabilisation de l'Homme, pour en faire le maître de son propre destin. De même, un Programme de Renforcement des Capacités sera mis en place afin de permettre (i) aux agents de l'Etat de mieux répondre aux exigences de leurs fonctions, et (ii) à la Société Civile et au Secteur Privé de comprendre et de jouer pleinement leur rôle dans le cadre de la conduite des actions de développement.

Ce sont là, les orientations de notre Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté, autour desquelles un large consensus a été obtenu au niveau national et pour lesquelles le Niger s'emploiera résolument, avec la force et la conviction qui sont les siennes, à en assurer la mise en œuvre effective. Cependant, au-delà de nos efforts propres, nous demeurons convaincus que la concrétisation de notre ambition requiert également l'engagement de la Communauté Internationale.

C'est sur cette note d'espoir que je voudrais terminer mon propos, en réitérant à tous, à mon nom propre, à celui du Gouvernement et de l'ensemble du Peuple nigérien, tous nos remerciements et toute notre gratitude, pour les soutiens constants et sans cesse renouvelés, qui ont été apportés à notre pays, dans le cadre de son développement économique et social.

Son Excellence Mamadou TANDJA,

Président de la République du Niger

RESUME EXECUTIF

La République du Niger couvre une superficie de 1.267.000 Km². Les deux tiers du territoire sont situés dans la zone saharienne et sont donc désertiques. En 2006, la population du pays était estimée à environ 13 millions d'habitants dont 47,6% ont moins de 15 ans et 83% habitent en zone rurale. Classé parmi les pays les plus pauvres du monde, le Niger a en 2006, un produit intérieur brut par habitant de 141.800 FCFA (soit environ 284 \$US).

Après une décennie d'instabilité sociopolitique assortie d'une détérioration de la situation économique du pays, le Niger a mis en place, en décembre 1999, une nouvelle République avec des autorités démocratiquement élues. Ainsi, le principal défi du gouvernement était de jeter les bases d'un développement socio-économique durable et soutenu. C'est dans cette optique que le pays s'est doté, depuis janvier 2002, d'une Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP), cadre de référence de sa politique économique, financière et sociale. Après cinq (5) ans de mise en œuvre, la SRP s'est affirmée en tant qu'instrument fédérateur de toutes les actions de développement en intégrant les interventions des partenaires autour des priorités définies par le Gouvernement.

Pour rendre opérationnelle la SRP, plusieurs politiques et programmes sectoriels ont été élaborés et/ou mis en œuvre. Au nombre de ceux-ci figurent, notamment : le Programme Spécial du Président de la République (PS/PR) ; la Stratégie nationale de micro finance ; la Stratégie de Développement Rural (SDR) ; le Plan National de Développement de l'Infrastructure et de l'Informatique (NICI) ; la Politique Nationale de Communication pour le Développement (PNDC) ; le Programme Sectoriel des Transports (PST) ; la Stratégie Nationale des Transports (SNT) ; la stratégie nationale et le plan d'actions sur les énergies renouvelables ; le Programme prioritaire de relance du secteur privé ; la Politique Nationale de Développement de l'Artisanat ; le Programme Décennal de Développement de l'Education (PDDE) ; le Programme cadre pour l'insertion professionnelle des jeunes ; la Politique de l'Enseignement, de la Formation professionnels et techniques ; la Déclaration Générale de la Politique Nationale de Population (DGPNP) ; la Politique Nationale de la Protection de l'Enfant ; la Politique Nationale du Développement Intégré du Jeune Enfant (DIJE) ; la Politique Nationale de Promotion de la Femme ; le Plan de Développement Sanitaire (PDS) ; le Cadre Stratégique National de Lutte contre le SIDA ; la Politique et la stratégie pour l'eau et l'assainissement ; la Stratégie de la gestion de l'Environnement Urbain ; la Déclaration de Politique nationale de la Jeunesse et la Charte nationale de la Jeunesse ; la Stratégie Nationale de Développement Urbain ; la politique d'aménagement du territoire ; le Programme d'Appui aux Réformes Judiciaires (PARJ) ; la Stratégie Nationale de Prévention et de Gestion des conflits ; la Politique Nationale de Développement Local et Communautaire.

Les différents rapports annuels faisant état de la mise en œuvre de la SRP de 2002 à 2006, les rapports de suivi des progrès vers les OMD, les résultats des revues conjointes dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'accès à l'eau potable et de la lutte contre la désertification et les rapports d'évaluation du Programme Spécial du Président de la République, ont mis en évidence les progrès accomplis dans l'atteinte des objectifs de lutte contre la pauvreté.

Ainsi, on relève qu'au cours de la période 2002-2006, le taux de croissance économique s'est situé en moyenne à 3,9%, soit à un niveau presque équivalent à l'objectif initial fixé à 4%. Les réformes engagées, en particulier l'exécution de deux (2) programmes économiques et financiers appuyés par la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC), ont engendré la stabilisation du cadre macroéconomique. De même, l'application des directives de l'UEMOA et la mise en œuvre du Programme de gestion des finances publiques et de la responsabilité financière (plan d'action PEMFAR) ont favorisé la réalisation de progrès substantiels dans l'amélioration de la gestion des finances publiques.

Au plan de la mise en œuvre des politiques sectorielles, la priorité accordée aux secteurs de la santé, de l'éducation, du développement rural et des infrastructures, les interventions des différents partenaires au développement et l'exécution des différents volets du Programme Spécial du Président de la République (PS/PR) ont permis de doter particulièrement les zones rurales en infrastructures socioéconomiques de base. De même,

l'application des stratégies sectorielles déclinées en programmes, plans d'actions et budget programmes, ainsi que la mise en place des dispositifs de pilotage, ont favorisé l'amélioration de la gestion des secteurs concernés (éducation, santé, et secteur rural).

Au total, les choix judicieux opérés au cours de la période ont eu comme effets une amélioration significative de tous les indicateurs économiques et sociaux. Ainsi, le taux de mortalité infantile a sensiblement baissé en passant de 123 pour mille en 1998 à 81 pour mille en 2006. Dans le même temps, le taux de mortalité infanto juvénile est passé de 274 pour mille en 1998 à 198 pour mille en 2006. En outre, on note une progression remarquable du taux brut de scolarisation dans le primaire qui est passé de 41,7% en 2002 à 54% en 2006. Concernant l'eau potable, le taux d'accès est passé de 43% en 2000 à 68,7% en 2005. La couverture des besoins en eau potable en milieu rural a atteint 59% en 2005, contre 55% en 2001.

L'installation des Institutions de la République et de plusieurs autres organes, dans un climat sociopolitique apaisé, a favorisé la consolidation de la démocratie, la promotion d'une bonne gouvernance politique ainsi que la création d'un espace de dialogue entre les différents acteurs. Au nombre des organes mis en place, on peut citer notamment la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales (CNDH/LF), le Conseil Supérieur de la Communication (CSC), le Conseil National de Dialogue Politique (CNDP), le Conseil Economique, Social et Culturel (CESOC), la Commission Nationale chargée de l'élaboration des stratégies nationales de lutte contre la corruption (CNESLCC), le Conseil National du Travail (CNT), le Conseil National des Investisseurs Privés (CNIP), et le Conseil National de la Jeunesse (CNJ).

En matière de gouvernance locale, la tenue des élections communales, la définition des compétences et la matérialisation du transfert effectif du pouvoir de décision aux nouvelles entités installées, ainsi que la mise en place du Haut Conseil des Collectivités Territoriales (HCCT), ont permis de donner un contenu réel à la décentralisation et à la démocratie à la base. La relance de la Politique Nationale d'Aménagement du Territoire, l'élaboration de nombreux Plans de Développement Communaux (PDC) et d'un guide national en la matière, concourent également au renforcement de la gouvernance locale.

Au plan de la gouvernance administrative, le renforcement des capacités institutionnelles, humaines et techniques de l'administration et des collectivités territoriales a été inscrit au rang des priorités avec (i) la création de la Cellule d'Analyse et de Prospective En Développement (CAPED), (ii) du Haut Commissariat à la Modernisation de l'Etat, (iii) la transformation de l'Ecole Nationale d'Administration (ENA) en une Ecole Nationale de l'Administration et de la Magistrature (ENAM) avec désormais la formation de Magistrats à Niamey, et (iv) l'adoption du Programme Intégré de Modernisation de l'Administration Publique (PIMAP).

En outre, la mise en œuvre de la SRP a favorisé la prise en compte de l'option de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR) comme principe pour le suivi et l'évaluation des politiques de développement. A cet effet, l'accent a été mis, d'une part, sur l'actualisation des données statistiques en vue de mieux appréhender le phénomène de la pauvreté et, d'autre part, sur le renforcement du système d'information et de suivi-évaluation, à travers notamment la réforme du Système Statistique National qui a abouti à la création de l'Institut National de la Statistique, l'élaboration d'une Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS) et la définition de nouveaux outils pour le suivi de la SRP.

Les performances enregistrées en matière économique, financière et sociale dans le contexte du programme appuyé par la FRPC depuis 2000, ont permis au Niger d'atteindre, en avril 2004, le point d'achèvement de l'Initiative des Pays Pauvres Très Endettés (IPTE), d'être admis en 2006 à l'Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale (IADM), et d'être inscrit en novembre 2006 au Programme *Threshold* du Millenium Challenge Account (MCA) des Etats Unis d'Amérique.

Malgré tout, de nombreux obstacles et contraintes continuent de peser sur l'amélioration du bien-être de la population. En effet, l'économie reste encore fortement dépendante d'une agriculture vulnérable aux aléas climatiques et basée sur des techniques de production archaïques et inefficaces. De même, le taux de croissance économique de 3,9% par an en moyenne entre 2002 et 2006, est très insuffisant pour permettre de réduire significativement la pauvreté et mettre le Niger dans la trajectoire des Objectifs du Millénaire pour le Développement à l'horizon 2015. L'ampleur de la pauvreté demeure très forte (62,1%) en 2005. En outre, l'important croît démographique de 3,3%, parmi les plus élevés du monde, limite les performances enregistrées, particulièrement dans les secteurs sociaux de base, en augmentant chaque jour davantage la demande en

infrastructures et en ressources.

Ainsi, les besoins demeurent toujours importants dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'accès à l'eau potable, de l'accès à l'énergie, mais aussi dans le domaine des infrastructures de transport et de communication. De même, des disparités de genre persistent, notamment dans l'accès aux services sociaux et aux opportunités économiques.

De ce fait, le Niger n'est pas aujourd'hui dans la trajectoire des OMD (voir tableau 1). D'une manière générale, cette situation s'explique notamment par l'insuffisance de la croissance économique, l'impact de la forte croissance démographique sur les actions menées, le niveau initial particulièrement bas de beaucoup d'indicateurs, l'insuffisance des infrastructures et des ressources financières massives destinées aux investissements lourds capables de stimuler la croissance, l'inefficacité de certains programmes, la faible interaction entre les différents secteurs, ainsi que la faiblesse des capacités humaines de l'Administration tant dans la mise en œuvre que dans le suivi évaluation des politiques de développement.

Au cours de la période 2002-2006, il est également apparu que la concertation a été globalement faible entre les parties prenantes dans la mise en œuvre de la SRP. En particulier, on a pu noter la relative inertie des comités du dispositif institutionnel à tous les niveaux, la faible contribution de la société civile dans le suivi de la SRP, la focalisation des rapports de mise en œuvre sur le niveau national et leur faible restitution aux acteurs.

De même, l'horizon temporel de trois ans, retenu pour procéder à la révision de la SRP, a été jugé insuffisant pour aboutir à des changements structurels majeurs permettant une amélioration significative des conditions de vie des populations. Les ressources limitées du pays imposent en effet d'inscrire les actions dans une approche plus longue (cinq ans) afin de mieux articuler les objectifs de long terme avec les programmes de moyen terme. Ceci permettra de desserrer les contraintes structurelles et d'impulser une dynamique plus soutenue et de donner plus d'efficacité et plus d'impact aux programmes mis en place.

C'est pour faire face à ces différents défis que le Niger a engagé la révision de la SRP, afin de prendre un nouveau départ et de donner une nouvelle impulsion à sa politique de développement économique et social.

A travers la *Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté (SDRP)*, nouveau cadre de référence de la politique économique, financière et sociale pour les cinq prochaines années, le Niger se fixe comme vision de : « *Devenir un pays émergent, bâti sur une économie dynamique, diversifiée, durable et harmonieusement répartie sur le territoire national, une République moderne, démocratique, citoyenne et bien gouvernée, une nation riche de sa culture et de ses valeurs partagées, une société ouverte sur le monde et attachée au savoir et à l'innovation technologique, indemne de la corruption et de la pauvreté, prospère, équitable et solidaire, respectueuse de l'éthique, unie, en paix et engagée à favoriser l'intégration africaine.* »

Le cheminement vers cette vision du Niger de demain est une œuvre de longue haleine. Le tout étant, pour les Nigériens, à tous les niveaux, de garder le cap, sur la durée, et de poser dès à présent les fondements nécessaires à sa réalisation, en évitant toute pause ou recul dans la marche vers le but ultime du développement intégral.

Au demeurant, cette vision n'est pas singulière car une attention particulière a été apportée à l'alignement de la SDRP sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et sur les stratégies d'intégration et de lutte contre la pauvreté élaborées au niveau continental (Union africaine et NEPAD) et au niveau régional et sous-régional (CEDEAO, CENSAD, UEMOA).

La programmation des actions et l'allocation des ressources financières ont été réalisées en prenant comme base les cibles visées par les OMD à l'horizon 2015 ainsi que les critères de convergence retenus au niveau sous-régional et régional. Ce faisant, l'horizon de cinq ans retenu par la SDRP (2008-2012) pour l'atteinte d'un certain nombre d'indicateurs au niveau national, doit être considéré comme étant une phase intermédiaire.

Au total, se fondant sur la vision ci-dessus définie, le Niger s'engage à réaliser, à l'horizon 2015, les Objectifs du Millénaire pour le Développement et conséquemment, d'améliorer significativement, à l'horizon 2012, tous les indicateurs socio-économiques.

Ainsi, les cibles ci-après sont escomptées en 2012 :

- i. un taux de croissance économique d'au moins 7% par an ;
- ii. un taux de pauvreté des individus de 42% ;
- iii. un taux de malnutrition (insuffisance pondérale) de 24% ;
- iv. un taux brut de scolarisation primaire de 94% ;
- v. un taux d'alphabétisation des adultes de 45% en veillant sur la parité des sexes ;
- vi. un taux de mortalité infanto juvénile de 108‰ ;
- vii. un taux de mortalité maternelle de 200 pour 100.000 naissances vivantes ;
- viii. un taux de prévalence du VIH SIDA maintenu en dessous de 0,7% ;
- ix. un taux d'accès à l'eau potable de 80% ;
- x. un relèvement du taux d'accès des ménages au service électrique à 3% dans les zones rurales et à 65% dans les zones urbaines;
- xi. un taux de 35% d'utilisation des moustiquaires imprégnés d'insecticides pour les enfants et les femmes enceintes ;
- xii. un indice synthétique de fécondité de 6 enfants par femme ;
- xiii. un niveau de superficie des terres protégées au moins égal à 8% du territoire national ;
- xiv. une couverture des besoins nationaux en céréales du pays d'au moins 110%.

Pour favoriser la réalisation de ces objectifs, la SDRP est déclinée selon sept axes stratégiques :

Axe 1 : La recherche d'une croissance forte, diversifiée, durable et créatrice d'emplois

Axe 2 : L'accès équitable à des services sociaux de qualité

Axe 3 : La maîtrise de la croissance démographique

Axe 4 : La réduction des inégalités et le renforcement de la protection sociale des groupes vulnérables

Axe 5 : Le développement des infrastructures

Axe 6 : La mise en place d'une gouvernance de qualité

Axe 7 : La mise en oeuvre efficace de la stratégie de réduction de la pauvreté.

Le cadrage macroéconomique et budgétaire estime les besoins financiers pour la mise en œuvre de la SDRP sur la période 2008 – 2012 à un montant global de 7.601,5 milliards de FCFA (soit 15,203 milliards de \$US¹) qui sera financé à hauteur de 27,9 % par les ressources internes et 72,1% par les ressources extérieures. En outre, 72,1% du financement global sera affecté à la mise en œuvre du Plan d'Actions Prioritaires élaboré à cet effet.

L'exécution de la SDRP et l'allocation des ressources se feront à travers les programmes sectoriels et les cadres de dépenses à moyen terme, qui seront progressivement généralisés à tous les domaines d'activités.

¹ 1\$US = 500FCFA

Tableau 1 : Récapitulatif de la situation des principaux indicateurs des OMD au Niger

Objectifs	Cibles retenues	Indicateurs retenus	Niveau initial	Niveau actuel	Niveau tendanciel en 2015	Niveau souhaité en 2012	Objectif OMD en 2015
1. Eliminer l'extrême pauvreté et la faim	1. Réduire de moitié la proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté d'ici à 2015.	1. Proportion de la population en dessous du seuil de pauvreté (en %)	65 ¹ ,1 en 2001	60,7 en 2006	50,0	42	33
	2. Réduire de moitié le nombre de personnes souffrant de malnutrition d'ici à 2015	2. Pourcentage des enfants de moins de 3 ans présentant une insuffisance pondérale	50% en 1998	43% en 2006	29,7	24	18
2. Assurer une éducation primaire pour tous	3. Assurer l'instruction primaire à tous les enfants en âge d'aller à l'école d'ici à 2015	3. Taux brut de scolarisation dans le primaire (en %)	42% en 2001-2002	54% 2006	79,4	94	105
		4. Taux d'achèvement dans le primaire (en %)	26% en 2001-2002	40% 2006	96	92	100
3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	4. Eliminer les disparités entre les sexes dans le primaire d'ici 2005 et à tous les niveaux d'enseignement d'ici à 2015	5. Rapport filles/garçons dans le primaire et le secondaire (en %)	55,7	69	87	95	100
		6. Taux d'alphabétisation des 15 ans et plus (en %)	19,9 en 2000	28,7 en 2005	46,3	45	52
		7. % femmes salariées dans la Fonction Publique	24,4	24,5	-	-	-
		8. Proportion des femmes au Parlement (en %)	1,2 en 1998	12,4 en 2006	23	20	25
		9. Proportion des femmes au Gouvernement (en%)	17,9	20% en 2006	-	25	25
		11. Proportion des femmes dans les collectivités (%)	-	17,6	-	25	25
4. Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans	5. Réduire de 2/3 le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans entre 1990 et 2015	12. Taux de mortalité des enfants de moins 5 ans (pour mille)	274 en 1998	198 en 2006	115,7	112	108,7
		13. Taux de mortalité infantile (pour mille)	123 en 1998	81 en 2006	33,8	35	41,0
		14. % enfants d'1 an vaccinés contre la rougeole	35 en 1998	47 en 2006	60,5	-	-
5. Améliorer la santé maternelle	6. Réduire de ¼ le taux de mortalité maternelle entre 1990 et 2015	15. Taux de mortalité maternelle (pour 1000 naissances)	6,52 en 1992	6,48 en 2006	6,45	2	1,75
		16. Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié (en %)	14,6 en 1998	17,2 en 2006	20	-	50%
6. Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et autres maladies	7. Arrêter la propagation du VIH/SIDA et inverser la tendance actuelle d'ici 2015	17. Taux de prévalence du VIH/SIDA des 15-49 ans	0,87 en 2002	0,7 en 2005	-	< 0,7	< 0,7
	8. Maîtriser le paludisme et inverser la tendance	18. Taux de létalité lié au paludisme (en %)	1,6	2,7 en 2006	-	-	-
7. Assurer un environnement durable	9. Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales	19. Superficie des terres protégées pour prévoir la biodiversité (en % du territoire national)	6,6	-	-	8%	10%
	10. Réduire de ½ le % de la population qui n'a pas accès à l'eau potable d'ici 2015	20. Proportion de la population ayant accès à l'eau potable (en %)	43 en 2000	68,7% en 2005	-	80	85
	11. Faciliter l'accès à des logements décents et sûrs	21. % ménages urbains ayant des sanitaires adéquats	67,5	70,3	-	-	-
		22. % ménages urbains propriétaires de logement	52,2	63,9	-	-	-
8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement	12. S'attaquer aux besoins particuliers des pays les moins avancés	23. Aide publique au développement en % du PIB	16	8,3	-	-	-
		24. Service dette en % des exportations	19	7	-	-	-

¹ Ce niveau a été estimé sur la base des données de 2005

INTRODUCTION

Le Gouvernement de la République du Niger met en œuvre, depuis janvier 2002, une Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP), cadre de référence de la politique économique, financière et sociale du pays. Cette stratégie, fruit d'une démarche itérative et de large consultation des parties prenantes (administration, société civile, secteur privé, partenaires au développement, etc.), est intervenue dans un contexte caractérisé, au plan national, par le retour du pays à la normalité constitutionnelle ; et au niveau international, par un agenda dominé par le lancement des initiatives en faveur de la réduction de la pauvreté et l'annulation de la dette, la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), la création de l'Union Africaine (UA) et l'avènement du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD).

Après cinq années de mise en œuvre, le gouvernement s'est engagé dans la révision de sa Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP). Ainsi, le processus de révision de la SRP a été officiellement lancé le 1^{er} décembre 2005, lors d'une réunion du Comité National de Pilotage présidée par S.E.M. le Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

Cette révision procède de la volonté des Hautes autorités de l'Etat de prendre en compte l'ensemble des changements majeurs intervenus au cours de la période de mise en œuvre, ainsi que les préoccupations nouvelles exprimées par les parties prenantes, conformément à l'engagement auquel le Niger a souscrit lors de l'adoption du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) en janvier 2002.

Le Secrétariat Permanent de la SRP (SP/SRP) a, par la suite, défini une méthodologie de travail pour conduire ce processus. Dans ce cadre, les activités réalisées ont porté sur (i) la dynamisation des organes du dispositif institutionnel de mise en œuvre, (ii) la constitution et l'installation de quinze (15) groupes thématiques, (iii) le renforcement de capacités des groupes thématiques et des Comités régionaux, (iv) le diagnostic de la pauvreté, (v) l'élaboration d'un rapport de synthèse des contributions et (vi) l'organisation d'un atelier national de validation.

De manière spécifique, les actions ci-après ont été menées:

1. *la dynamisation des organes du dispositif institutionnel de mise en œuvre*, notamment par l'organisation des réunions : (i) du Comité de concertation et de dialogue, sous l'égide du Ministre de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire, afin de recueillir les avis des acteurs de la société civile, ceux des Organisations non gouvernementales et associations de développement (ONG/AD) quant au mode de leur participation; (ii) des Comités régionaux de pilotage dans les huit (8) chefs-lieux de région, en vue d'assurer une pleine participation des autorités décentralisées et cadres de terrain dans l'élaboration des rapports régionaux;
2. *la concertation avec les ministères techniques, les organisations de la société civile et les partenaires au développement* pour la constitution et l'installation de quinze (15) groupes thématiques au niveau national ; les différents groupes thématiques se sont subdivisés en autant de sous-groupes que nécessaire afin de mieux prendre en charge les aspects n'ayant pas été suffisamment pris en compte dans le DSRP initial. Pour garantir une homogénéité des travaux thématiques et des contributions régionales, un guide méthodologique a été élaboré pour faciliter l'exploitation des rapports;
3. *l'organisation de plusieurs ateliers de renforcement de capacités des groupes thématiques et des Comités régionaux* portant notamment sur : (i) la Gestion Axée sur les Résultats ; (ii) le genre et le gender budgeting ; (iii) le chiffrage et la planification des besoins pour l'atteinte des OMD ; (iv) la prise en compte des droits humains ; (v) l'intégration des variables démographiques dans les politiques / programmes de développement ;
4. *l'organisation d'un atelier sur le diagnostic de la pauvreté*, notamment pour examiner les résultats provisoires de l'enquête sur le Questionnaire Unifié des Indicateurs de Base de Bien-être (QUIBB) devant permettre l'actualisation du profil de pauvreté, ainsi que les résultats du diagnostic participatif de la pauvreté (perception de la pauvreté par les populations) et de certaines études sectorielles (développement, eau et électricité) ;

5. *l'élaboration des rapports régionaux et des rapports thématiques avec l'appui du SP/SRP.* Ces rapports ont fait l'objet d'une synthèse qui a servi de base à l'élaboration de la première version du document révisé. Celui-ci a été mis à la disposition des parties prenantes pour enrichissement (rencontres sectorielles, ateliers régionaux d'internalisation, concertation avec les Organisations de la Société civile et les partenaires techniques et financiers) ;
6. *l'organisation d'un atelier national de validation* en avril 2007 qui a regroupé les représentants (i) des institutions de la République, (ii) de l'administration, (iii) de la société civile, (iv) du secteur privé, (v) des régions, ainsi que (vi) des partenaires techniques et financiers.

Le processus de révision de la SRP a offert une nouvelle occasion de renforcer le dialogue entre l'administration (centrale et déconcentrée), la société civile et les partenaires au développement sur les politiques sectorielles qui sont mises en œuvre.

Il a également été une occasion unique pour passer en revue la plupart des politiques sectorielles, étudier les causes et les conséquences de la pauvreté, ainsi que les obstacles à sa réduction. De même, le potentiel dont dispose le Niger pour assurer une croissance forte et durable, ainsi que les priorités des populations ont été identifiés.

L'élaboration de la nouvelle stratégie a bénéficié de la disponibilité des données quantitatives et qualitatives issues des enquêtes récentes sur les conditions de vie des ménages. L'exercice a ainsi permis au Niger de disposer aujourd'hui d'une plus grande connaissance de la pauvreté dans toutes ses dimensions ainsi que les leviers qu'il faut actionner pour accélérer le développement du pays et le bien-être de la population.

Au total, cette nouvelle stratégie est le fruit d'un consensus entre les parties prenantes et la marque de la forte volonté politique des autorités de la 5^{ème} République d'inscrire leurs actions dans l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement à l'horizon 2015.

Le présent document, fruit de toute cette analyse concertée, comprend deux (2) parties :

- La première fait le point sur le diagnostic et les déterminants de la pauvreté.
- La seconde expose les défis majeurs, la vision, les objectifs globaux et les axes stratégiques.

Le cadrage macroéconomique et budgétaire, le plan d'actions prioritaires, ainsi que la liste des indicateurs sont présentés en annexe.

PREMIERE PARTIE : DIAGNOSTIC STRATEGIQUE DE LA PAUVRETE

I.1. Définitions et mesures de la pauvreté

Il n'existe pas de définition unique et universelle de la pauvreté. Mais, tous les analystes reconnaissent que la pauvreté peut se caractériser par « *un état de dénuement individuel ou collectif qui place l'homme dans une situation de manque ou d'insatisfaction de ses besoins vitaux essentiels* ». Cette définition opérationnelle de la pauvreté a été celle retenue par le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté adopté en 2002.

Elle reflète notamment l'absence de revenu adéquat pour faire face aux besoins minimums en matière d'alimentation, de santé, d'éducation, d'eau potable, d'habitat décent, et se traduit par un manque d'opportunités pour participer à la vie sociale et économique, ainsi que par une plus grande vulnérabilité des populations concernées à des chocs de natures diverses.

Les différentes dimensions de la pauvreté se renforcent mutuellement au niveau des individus, empêchant ceux-ci de sortir par eux-mêmes de la pauvreté. Ils risquent ainsi d'être maintenus dans la « *trappe à pauvreté* » en l'absence d'appuis exogènes, notamment de la part des pouvoirs publics, des partenaires ou des organisations non gouvernementales. Par exemple, les personnes malades ou affamées ne peuvent pas travailler convenablement et leurs revenus sont bas. En conséquence, les pauvres laissés à eux seuls ne peuvent pas satisfaire leurs besoins essentiels en termes d'alimentation, de santé et d'éducation. En outre, leurs niveaux d'instruction faibles ne leur permettent pas d'accéder à des emplois rémunérateurs, du fait de leur faible qualification. Par ailleurs, leur participation aux processus de prise de décision est marginale.

En somme, la pauvreté résulte d'un processus qui commence par des facteurs économiques (manque de ressources, de capital, de capacité.), elle prend ensuite une dimension sociale (amenuisement du tissu social, isolement, exclusion) et débouche sur des aspects politiques et psychologiques (désespoir, privation).

Encadré 1 : Quelques effets induits de la pauvreté

L'état de pauvreté engendre des effets multiformes au niveau individuel ou collectif. Ainsi, il ressort des opinions recueillies lors de l'enquête participative sur la pauvreté que :

- la pauvreté exacerbe les inégalités d'accès aux opportunités et aux acquis des interventions. En effet, en raison de leur état de dénuement, les pauvres ne disposent pas du minimum pour accéder à certains services qui leur permettraient de sortir de la pauvreté (éducation, santé, services financiers, eau potable...);
- la pauvreté détruit l'intégrité des familles, ménages ou communautés et suscite la déviance. L'état de pauvreté du chef de ménage entraîne une perte d'autorité de celui-ci sur les autres membres ;
- la pauvreté entraîne des sévices psychologiques : elle engendre non seulement l'humiliation, le manque de fierté, mais surtout un certain scepticisme, le désespoir et l'inertie.

Source : EPP2, CNSS _ BOZARI_2005

Pour la mesure du niveau de la pauvreté, plusieurs approches qualitatives ou quantitatives sont utilisées. Les informations qualitatives portent essentiellement sur la définition et les causes de la pauvreté, le classement subjectif des ménages selon leur niveau de pauvreté, et l'appréciation des interventions dans le cadre de la lutte contre la pauvreté. Les données quantitatives fournissent des informations sur les conditions de vie des ménages (niveau des dépenses, accès aux services sociaux de base, nutrition, habitat, etc.). La combinaison de ces différentes approches complémentaires permet de mieux cerner le phénomène de la pauvreté.

Parmi les méthodologies disponibles, l'approche monétaire, qui s'intéresse à la mesure de la pauvreté monétaire, est la plus fréquente. Dans cette démarche, est considérée comme pauvre la personne dont les ressources sont inférieures à un certain seuil de pauvreté.

L'approche des conditions d'existence est également utilisée pour mesurer le niveau de la pauvreté ; elle définit la pauvreté en terme de privations. Elle cherche à repérer un certain nombre de difficultés, de manques ou de privations dans différents domaines de conditions d'existence des ménages, de nature existentielle (alimentation, logement, santé par exemple) ou de nature sociale (relations, emploi, loisirs ...).

L'approche subjective de la pauvreté consiste, en revanche, non pas à se référer à un seuil minimal de ressources défini conventionnellement ou à des conditions objectives d'existence, mais à interroger directement les ménages sur la perception qu'ils ont de leur réalité (conditions de vie, perceptions ...).

Toutes ces approches d'évaluation de la pauvreté ont été conduites au Niger au cours des années récentes, à travers les enquêtes ci-après :

- l'enquête « Questionnaire Unifié sur les indicateurs de base du bien être _ QUIBB _ en 2005 pour l'application de l'approche monétaire complétée par la perception des ménages ;
- l'enquête sur le degré de satisfaction des besoins essentiels _ DSBE _ en 2004 pour la mesure du niveau de la pauvreté par les conditions d'existence ;
- la deuxième enquête participative sur la pauvreté _ EPP2 _ en 2005 pour évaluer la perception de la pauvreté dans les communautés, les causes de la pauvreté et les stratégies utilisées par les pauvres pour sortir de la pauvreté.

Encadré 2 : Indicateurs de la pauvreté

Plusieurs types d'indicateurs sont utilisés pour mesurer la pauvreté :

- **L'incidence de la pauvreté** mesure le pourcentage des individus ou des ménages dont la dépense de consommation se situe en dessous du seuil de pauvreté monétaire. Le seuil de pauvreté correspond à une dépense de consommation minimale annuelle pour un individu ou un ménage. Il convient de noter que l'incidence de la pauvreté subjective (perception de la pauvreté) est généralement plus élevée que l'incidence de la pauvreté objective.
- **La profondeur de la pauvreté** mesure l'écart moyen en pourcentage entre le niveau de bien être des ménages pauvres et le seuil de pauvreté. Elle permet de calculer théoriquement le montant minimal de ressources complémentaires à affecter aux ménages pauvres pour être au niveau du seuil de pauvreté monétaire.
- **La sévérité de la pauvreté** mesure la moyenne des carrés des écarts entre la consommation des pauvres et le seuil de pauvreté. Elle permet de donner l'importance relative des plus pauvres dans un groupe donné.

1.2. Profil de la pauvreté

Le profil de pauvreté fournit des informations sur l'ampleur, l'évolution et la structure de la pauvreté. Il permet de déterminer les principales caractéristiques des pauvres et d'effectuer une analyse différentielle de la pauvreté selon les différents sous-groupes de la population. L'analyse est principalement effectuée à partir des résultats obtenus grâce à l'approche monétaire de la pauvreté, en raison de la multitude des indicateurs qu'elle permet d'établir et de la plus grande robustesse reconnue des conclusions auxquelles elle permet d'aboutir.

1.2.1. Ampleur de la pauvreté

Toutes les approches de mesure de la pauvreté démontrent que la pauvreté reste encore importante au Niger. En effet, il ressort de l'approche monétaire d'évaluation de la pauvreté, à partir des données de l'enquête QUIBB, qu'une forte proportion de la population nigérienne est pauvre. Ainsi, sur la base des seuils de pauvreté correspondants à une dépense annuelle minimale de 144 750 FCFA (soit environ 290 \$) en milieu urbain, et de 105 827 FCFA (soit environ 212 \$) en milieu rural, il est estimé que 62,1% de nigériens sont pauvres¹ en 2005 (contre un objectif de 59%).

Au niveau des ménages, l'incidence de la pauvreté est estimée à 53%. Cependant, la mesure de la pauvreté au niveau des ménages tend à sous estimer l'incidence de la pauvreté, les ménages pauvres étant en moyenne de plus grande taille que les ménages non pauvres. C'est pourquoi, l'incidence de la pauvreté au niveau des individus sera privilégiée dans le profil de pauvreté.

¹ Toujours selon l'enquête QUIBB, la profondeur de la pauvreté est estimée à 24,14 %, alors que la sévérité de la pauvreté atteint 12,28%,

L'approche subjective, basée sur la perception de la pauvreté, renseigne sur le fait que près de 66% des ménages s'estiment moyennement pauvres, alors que 20% d'entre eux se perçoivent comme étant extrêmement pauvres. Ces proportions sont similaires aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain.

Cette forte étendue de la pauvreté est également confirmée par l'approche des conditions d'existence. En effet, selon les résultats de l'enquête DSBE de 2004, 70% des ménages nigériens enregistrent un niveau important de déficit en ce qui concerne la satisfaction des besoins essentiels. Ils sont donc considérés comme pauvres. Les besoins recensés avaient trait notamment à la nourriture, aux moyens financiers, à l'emploi, aux matériels et terres agricoles, au cheptel, à l'éducation des enfants et l'alphabétisation des adultes, à la santé et à l'eau potable.

1.2.3. Evolution de l'incidence de la pauvreté au Niger

Pour le Niger, les seules données quantitatives disponibles pour une appréciation directe de l'évolution de la pauvreté sont celles relatives à l'enquête QUIBB, réalisée en 2005, qui estime à 62,1% la proportion des personnes pauvres au Niger, et les résultats de l'enquête sur le budget et la consommation des ménages de 1993 qui ont situé l'incidence de la pauvreté à 63% en 1992.

Rappelons que lors de l'élaboration du premier Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté en 2002, aucune donnée nouvelle n'était disponible, ce qui a conduit à retenir l'estimation de 1992 comme situation de base pour 2002. Aussi, est-il objectivement difficile de procéder à une mesure de l'évolution de la pauvreté au Niger par rapport à 2002. A cette difficulté majeure s'ajoute le fait que les différences méthodologiques qui existent dans le calcul des taux de pauvreté entre les deux enquêtes induisent un biais de comparaison entre 1992 et 2005.

Dans une économie en croissance, la baisse de la pauvreté absolue dépend mécaniquement de deux facteurs : d'une part, l'augmentation du revenu moyen de la population, à distribution relative des revenus inchangée, conduit à une réduction de la pauvreté; d'autre part, à revenu moyen inchangé, toute redistribution des revenus en direction des pauvres produit le même effet. Cette méthode repose principalement sur l'élasticité de la pauvreté par rapport au taux de croissance réel par tête, qui traduit l'évolution en points de pourcentage de l'incidence de la pauvreté par point de croissance du revenu réel par tête de la population obtenu à partir des comptes nationaux du pays.

En l'absence de données intermédiaires permettant une analyse directe de l'évolution de la situation en matière de pauvreté, une méthode indirecte d'évaluation de la tendance de la pauvreté, fondée sur la rétro-projection des dépenses de consommation, a été utilisée. Avec cette méthode, en prenant l'hypothèse d'une constance des inégalités, on constate que l'incidence de la pauvreté est demeurée constante entre 1992 et 2005; l'amélioration de la croissance économique constatée entre 2002 et 2005 ne faisant que compenser les contre-performances réalisées dans les années 1990. Cependant, avec la hausse du PIB par tête d'habitant entre 2002 et 2005 (0,4% en moyenne annuelle sur les quatre années), on peut s'attendre à ce que celui-ci ait entraîné un léger recul de la pauvreté au Niger. A cet égard, en se fondant sur la double hypothèse d'une élasticité de la pauvreté¹ par rapport au revenu par tête de - 0,93 (niveau moyen retenu par le PER de l'UEMOA) et d'une constance des inégalités de revenus, il est possible d'estimer la baisse de la pauvreté entre 2002 et 2005 à 1,5 points de pourcentage. L'incidence de la pauvreté en 2002 était donc de 63,6%.

Cependant, les résultats de l'enquête QUIBB montrent que près de 66% des ménages estiment que leurs conditions de vie se sont relativement améliorées au cours des cinq dernières années (c'est-à-dire entre 2000 et 2005). Au niveau national, les principaux facteurs de changement sont par ordre d'importance: l'augmentation du nombre d'activités dans les ménages (28%), la disponibilité d'un emploi (16%), la création d'une entreprise ou d'une nouvelle activité (15%), la migration (15%).

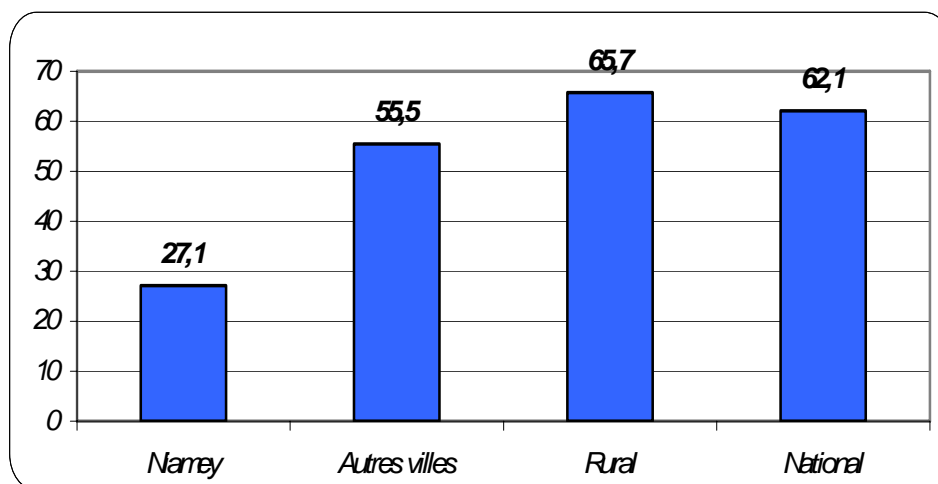
1.2.4. Répartition spatiale de la pauvreté

La pauvreté présente des disparités très marquées au niveau spatial. En effet, selon l'enquête QUIBB, l'incidence de la pauvreté est plus élevée en milieu rural (65,7%) qu'en milieu urbain - hors Niamey (55,5 %).

¹ L'élasticité de pauvreté mesure l'impact de l'évolution du PIB par tête sur le taux de pauvreté.

Dans la région de Maradi, près de huit personnes sur dix (79,5%) vivent en dessous des seuils de pauvreté alors qu'au niveau de la communauté Urbaine de Niamey, l'incidence de la pauvreté n'est que de 27,1%. La pauvreté est donc très présente en ville, même si les revenus y sont généralement supérieurs à ceux de la campagne en raison d'opportunités de les améliorer par les échanges de service et l'emploi. Cependant, ces revenus ne permettent guère d'assurer les dépenses nécessaires à l'entretien d'une famille au-delà des dépenses minimales obligatoires (alimentation, habillement, transport, logement).

Graphique 1. Incidence de la pauvreté selon le milieu de résidence



Source: ME/F/INS/QUIBB_2005

Les proportions de pauvres dont la dépense de consommation est éloignée du seuil de pauvreté (profondeur) sont plus élevées dans les régions de Maradi (35,1%), Dosso (28,8%) et de Tillabéri (26,8%). Cependant, on observe que même si l'incidence de la pauvreté est identique entre Agadez et Tahoua (45,9%), la profondeur de la pauvreté est plus élevée à Agadez (16,1%) qu'à Tahoua (14,5%).

Tableau 2: Répartition du statut de pauvreté selon les zones géographiques en 2005

	Indices de pauvreté		
	Incidence	Profondeur	Sévérité
Agadez	45,9	16,1	8,8
Dosso	67,3	28,8	15,3
Maradi	79,7	35,1	19
Tahoua	45,9	14,5	6,2
Tillabéri	68,9	26,8	13,9
Zinder - Diffa	63,1	23	23
Niamey	27,1	7,2	7,2
Ensemble Niger	62,1	24,14	12,28

Source: ME/F/INS/QUIBB_2005

En milieu rural, les pauvres ne sont pas localisés dans des sites spécifiques. En milieu urbain, les pauvres sont principalement localisés dans les quartiers périphériques et les noyaux anciens. Dans une moindre mesure, on les trouve disséminés dans les quartiers résidentiels sur des îlots ou parcelles non encore mis en valeur.

De même, on observe de plus en plus, le phénomène d'occupation des voies publiques par les pauvres à des fins d'habitation. Certaines transformations du tissu urbain en centre ville, entraînent un déplacement d'une frange de la population urbaine du centre vers les quartiers périphériques.

Les coûts et les hausses progressives des loyers constituent également un facteur de grande mobilité des pauvres. La concentration des pauvres en périphérie urbaine s'explique notamment par l'afflux des ruraux, la possibilité d'accès à des espaces non lotis ou inhabités et la politique d'aménagement urbain qui, du fait des déguerpissements, poussent ces populations dans des îlots provisoires éloignés où ils développent l'habitat spontané.

L'occupation irrégulière, conséquence des déguerpissements, des migrations et de l'amplification de la pauvreté, est ainsi devenue un fait courant dans les villes et plus particulièrement à Niamey. Les conditions de vie et de logement dans ces quartiers périphériques urbains sont précaires du fait de l'insuffisance d'infrastructures et d'équipements de base.

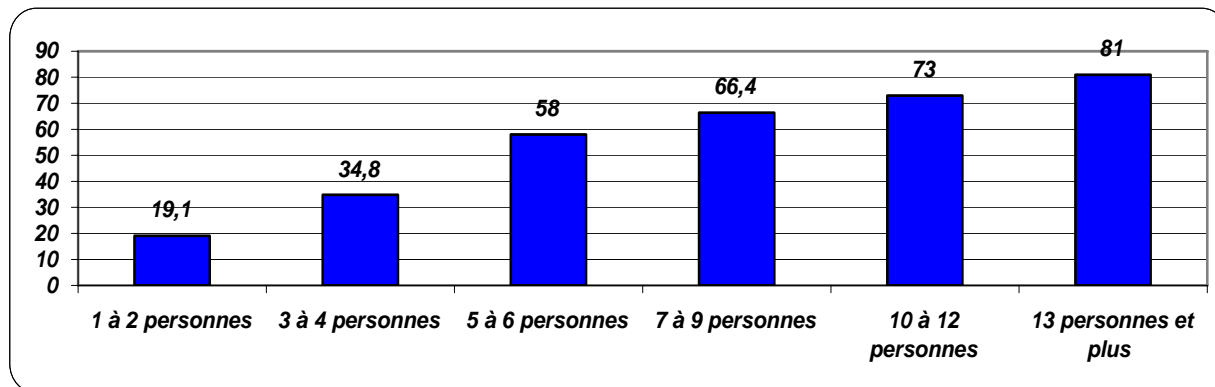
En outre, la faible qualification professionnelle des populations périurbaines réduit leurs opportunités d'accès à des emplois décents. Elles travaillent essentiellement dans le secteur informel, sont peu rémunérées ou occupent des emplois volatiles. De même, on relève dans ces quartiers une forte propension de l'errance des enfants, de la mendicité, de la délinquance juvénile, ainsi que le risque de développement de foyers de violence.

1.2.5. Caractéristiques des pauvres au Niger

La caractérisation de la pauvreté est appréhendée à travers l'analyse de l'incidence de la pauvreté selon la taille des ménages dans lesquels ils vivent, le niveau d'instruction, le sexe des chefs de ménage, le statut économique du chef de ménage.

Ainsi, il ressort des résultats de l'enquête QUIBB que plus la taille du ménage est grande, plus la proportion des pauvres augmente, particulièrement en milieu urbain. Le pourcentage des pauvres dans les ménages de plus de treize (13) personnes est 4 fois plus élevé que dans les ménages qui affichent moins de 3 personnes

Graphique 2: Incidence de la pauvreté selon la taille du ménage



Source: ME/F/INS/QUIBB_2005

De plus, les ménages, avec un nombre plus élevé d'enfants, ont une probabilité plus forte d'être pauvres car chaque enfant supplémentaire diminue la consommation d'un montant variant entre 18 % et 28 %. Ce phénomène est beaucoup plus marqué dans la Communauté Urbaine de Niamey et dans les autres villes, où l'impact est plus sensible.

De même, les analyses montrent que, toutes choses étant égales par ailleurs, un ménage dirigé par une femme a plus de risque d'avoir un niveau de vie inférieur qu'un ménage dirigé par un homme.

En outre, de manière générale, l'analyse différentielle de l'incidence de la pauvreté selon le niveau d'instruction montre un impact significatif de l'éducation. En effet, il apparaît que le niveau de pauvreté se situe entre 63% et 65,2% lorsque le chef de ménage n'a pas atteint le niveau primaire. Il recule à 59,7% lorsque le chef de ménage à un niveau primaire et est réduit à moins d'un tiers dans les ménages dirigés par un chef de niveau d'éducation secondaire et plus. Autrement dit, plus on est instruit, moins on est pauvre.

On note également une disparité au niveau de la profondeur de la pauvreté suivant le degré d'instruction du chef de ménage. En effet, ce taux est moins élevé pour les ménages dont le chef a un niveau d'éducation supérieur au primaire. Cette même tendance s'observe au niveau de la sévérité de la pauvreté qui révèle la persistance plus marquée du phénomène de la pauvreté dans les ménages dont le chef a un niveau d'instruction élémentaire.

Tableau 3: Pauvreté selon le niveau d'instruction du chef de ménage au Niger

Niveau d'instruction du Chef de ménage	Incidence	Profondeur	Sévérité
Aucun	65,1%	25,3%	12,9%
Coranique	65,2%	26,6%	13,8%
Alphabétisé	63,4%	25,7%	14,0%
Primaire	59,7%	21,1%	10,0%
Secondaire	31,8%	10,2%	4,6%
Formation professionnelle et technique	12,6%	3,0%	1,0%
Supérieur	7,7%	0,5%	0,1%
National	62,1%	24,1%	12,3%

Source: ME/F/INS/QUIBB_2005

La principale source de revenu du ménage a un impact majeur sur la consommation par tête et la probabilité d'être pauvre. Les résultats de l'enquête QUIBB montrent que la pauvreté toucherait beaucoup plus les personnes dont le chef de ménage travaille pour son propre compte (avec 65% de cas), suivies de celles issues de ménages dirigés par des apprentis non payés (61,3%), par des employés de maison (54,3%) et dans une moindre mesure par des employeurs (45,9%) et par des salariés (23%).

Les ménages dont la principale source de revenu est le salaire du public formel ont un niveau de vie supérieur ou égal à celui des autres ; l'emploi et les revenus étant plus stables dans le service public. Les ménages dont le revenu provient essentiellement du privé formel, des revenus mixtes (rentes, dividendes, etc.) et de l'informel, ont une plus grande probabilité d'être pauvres, avec des niveaux de consommation par tête qui sont à un peu plus de 40% inférieurs à ceux des ménages vivant principalement des salaires du public. La mauvaise condition de ceux appartenant au privé formel tient du fait qu'il s'agit essentiellement de travail non qualifié. Cela témoigne de l'importance à accorder à l'éducation et à la formation professionnelle.

En milieu rural, la modestie des revenus, engendrée par les faibles rendements de l'agriculture et de l'élevage, posent la question de l'encadrement du monde rural afin d'améliorer sa productivité. En milieu urbain, les personnes employées dans les maisons ou exerçant des petits métiers du secteur informel (tabliers, petits artisans, etc.), parce que mal formées et dépourvues de moyens et de capacités, possèdent également des revenus relativement faibles.

Tableau 4: Statut dans l'emploi du chef de ménage et Pauvreté

	Statut de pauvreté		
	Pauvre	Non pauvre	Total
Employeur	45,9	54,1	100
Travail à son propre compte	65,0	35,0	100
Salarié/e	23,0	77,0	100
Employé/e de maison	54,3	45,7	100
Apprentie non payé/e	61,3	38,7	100
Autres	51,6	48,4	100
Ensemble	62,2	37,8	100

Source: ME/F/INS/QUIBB_2005

Ces résultats sont confirmés par l'analyse de la pauvreté selon la branche d'activité principale du chef de ménage. En effet, la pauvreté touche beaucoup plus les personnes dont le chef de ménage exerce dans l'agriculture (68,8%), dans la construction (64,0%), dans les mines et les carrières (56,2%), dans le

commerce/vente (53,9%), dans la production et la transformation (51,0%) et dans une moindre mesure dans les services (49,52%). Par contre, les conditions de vie semblent relativement meilleures dans les ménages dont le chef travaille dans la branche des transports (32,3% de pauvres), dans le secteur de l'éducation et de la santé (22,7% de pauvres) et dans l'administration (22,4% de pauvres).

1.2.6.) *Appréciations des résultats de la mise en œuvre de la SRP par les populations*

Selon les données de l'enquête QUIBB, les appréciations des programmes par les populations se présentent comme suit :

- 47% des ménages pensent que l'accès à l'éducation s'est amélioré au cours des cinq dernières années tandis que 19% pensent qu'il s'est détérioré ;
- 62% ménages perçoivent une amélioration dans l'accès à la santé au cours des cinq dernières années, pendant que 19% perçoivent une détérioration et 17% ne perçoivent aucun changement ;
- 44% ménages estiment que l'accès à l'eau s'est amélioré alors que 29% des ménages pensent qu'il s'est détérioré et 25% pensent qu'il n'y a pas eu de changement ;
- la grande majorité des ménages ne perçoit aucun changement dans l'accès à l'électricité contre 14% des ménages qui perçoivent une amélioration et 5% qui perçoivent une détérioration (les perceptions sur l'accès à l'électricité sont meilleures en milieu urbain qu'en milieu rural) ;
- pour les ménages qui ont eu recours à la justice au niveau national, plus de la majorité (59%) est satisfaite alors que 29% est insatisfaite et 12% est indifférente par rapport au service (le niveau de satisfaction paraît meilleur en milieu urbain qu'en milieu rural) ;
- 53% des ménages pensent que la prise en compte de l'avis de la population dans la prise de décision par le gouvernement est meilleure maintenant contre 19% qui pensent qu'elle s'est empirée et 28% pensent qu'elle est inchangée (le milieu rural affiche une plus forte proportion d'amélioration avec 56% comparativement au milieu urbain avec 38%) ;
- 58% des ménages pensent qu'il est moins difficile de créer une activité dans leur village/localité tandis que 25% pensent qu'il est plus difficile maintenant et 17% qui pensent qu'il n'y a pas eu de changement.

Encadré 9 : Perception par les populations du Programme Spécial du Président de la République (PS/PR)

Le PS/PR qui a été engagé en 2001 à la faveur de l'initiative PPTTE vise à contribuer à la lutte contre la pauvreté, particulièrement en milieu rural, par la fourniture d'infrastructures socio-économiques ainsi que des actifs financiers. La seconde enquête participative (EPP2) a également permis de recueillir les appréciations des populations sur le PS/PR.

Selon, les résultats de l'EPP2, la majorité des répondants (90%) reconnaît l'initiative du Président de la République comme un programme de relance des investissements en faveur du milieu rural. Environ 62% des répondants apprécient positivement l'approche du Programme qui s'est focalisée sur la satisfaction des besoins prioritaires des communautés, notamment en infrastructures de base (cases de santé, classes, ouvrages hydrauliques, dépôts pharmaceutiques, cases de santé vétérinaires, seuils d'épandage...). Les mini-adductions d'eau potable ont permis la disponibilité de l'eau pour les populations et le bétail (68%), la réduction de la récurrence de certaines maladies liées à l'eau (12%), la réduction de la corvée d'eau avec un gain en temps et la fertilisation des sols autour des points d'eau (25%). De même, dans le domaine de l'éducation, 60% des personnes interrogées affirment que les écoles et classes d'alphabétisation ont contribué à satisfaire les attentes des communautés. Les opérations de micro-crédit ont permis le développement des activités génératrices de revenus (AGR) pour les femmes bénéficiaires.

Par ailleurs, selon les résultats de l'enquête QUIBB, près de 40% des répondants estiment que ce programme a bénéficié aux populations rurales contre 31% de répondants qui estiment qu'il a plus touché les citadins.

Sources : EPP2, CNESS Bozari, 2005 ; QUIBB_2005

I.3. Analyse des causes profondes et des déterminants de la pauvreté

Les principaux déterminants de la pauvreté tiennent d'un ensemble de facteurs qui freinent la croissance des revenus et altèrent la qualité de vie des populations. Ces différents facteurs qui se conjuguent et se renforcent mutuellement expliquent la situation et les tendances de la pauvreté au Niger. Ils sont liés aux actifs des pauvres (actifs humains, physiques, naturels, financiers et sociaux), à leur rendement et à la volatilité de ces rendements.

Ainsi, les ressources physiques, les conditions climatiques, l'évolution démographique, les qualifications, la bonne santé, les infrastructures, la terre, l'accès au crédit, les réseaux sociaux expliquent le niveau de la pauvreté. En effet, de l'analyse qui précède, il apparaît que l'éducation, l'emploi et le poids démographique dans le ménage sont des facteurs importants de différenciation de l'incidence de la pauvreté au Niger.

En outre, la croissance économique est indispensable pour assurer la disponibilité des revenus aux populations. De même, les inégalités, notamment de genre, ou entre les milieux de résidence dans l'accès aux services ou aux opportunités économiques, constituent parfois des freins pour l'atteinte des objectifs de réduction de la pauvreté.

I.3.1. Croissance économique et pauvreté

a) Une croissance économique faible et structurellement inadaptée

Selon les analyses, pour obtenir une réduction significative du taux de pauvreté, un taux de croissance économique d'au moins 7% est nécessaire sur la durée. Or, l'économie nigérienne a pendant longtemps évolué en deçà du croît démographique (3,3%) et ne l'a que légèrement dépassé au cours des cinq dernières années (3,9% en moyenne annuelle, contre un objectif initial de 4%) et dans un contexte de faible inflation (1,8% en moyenne) (voir tableau 5).

Entre 1993 et 2006, le PIB réel par tête n'a presque pas augmenté. Certes, une amélioration sensible a été notée dans la période 2002-2006, mais en réalité celle-ci n'a fait que compenser la forte dégradation constatée dans la période précédente, expliquant ainsi la faible réduction du taux de pauvreté au cours de cette période.

Tableau 5. Principaux indicateurs macroéconomiques 2002/2006

Indicateurs clés	2002	2003	2004	2005	2006	Moyenne (ensemble période)
PIB nominal / tête (en milliers de FCFA)	130,8	129,6	125,2	139	142,8	133,3
Taux de croissance du PIB réel (en %)	5,2	3,5	-0,8	7,2	4,8	3,9
Taux de croissance du PIB réel/tête	1,9	-0,1	- 4,1	3,9	1,5	0,6
Part du secteur informel dans le PIB nominal (en %)	72,2	72,5	70,4	70,5	70,8	71,3
Taux d'investissement (en %)	16,1	16,3	14,6	23,1	21,8	18,4
Taux d'Épargne intérieure (en%)	8,2	7,6	3,7	10,2	10,4	8,0
Consommation finale (variation en %)	6,1	4,2	3,1	-0,2	3,7	3,4
Taux d'inflation (en %)	2,6	-1,6	0,2	7,8	0,1	1,8
Dettes publiques (VAN en en % des exportations)	221,7	217,6	428	134,6	46	209,6

Sources : INS/MEF ; DGEP/MEF

Le taux d'endettement du pays est passé de 76,6% du PIB en 2002 à 62,3% du PIB en 2005 en raison des différents allègements de la dette obtenus sur la période. Ainsi, à la veille de l'Initiative PPTE, la dette publique se chiffrait à 1321,3 milliards FCFA dont 912,40 milliards FCFA au titre de la dette extérieure et 295,55 milliards FCFA de dette intérieure. Le stock de la dette extérieure au 31 décembre 2005 était estimé à 965,95 milliards FCFA, pendant que le service se situait à 39,39 milliards FCFA. L'analyse de la soutenabilité de la dette effectuée en décembre 2006 montre que les indicateurs de la dette du Niger se sont très largement améliorés suite à l'éligibilité du Niger à l'IADM. Ainsi, le ratio de la VAN de la dette sur les exportations est passé de 134,6% en 2005 à 46% en 2006. La dette du Niger est très sensible aux chocs externes et à la faiblesse de sa performance économique.

A la fin de l'année 2006, l'encours de la dette intérieure s'établissait à 162,8 milliards FCFA, soit une réduction de 132,8 milliards FCFA par rapport à l'encours de 295,6 milliards FCA en fin 1999. Cette résorption de 132,8 milliards FCFA d'arriérés intérieurs a bénéficié notamment aux créanciers commerciaux (43,2%), aux ménages (40%) et au secteur financier (16,8%).

Au niveau macro-économique, la signature d'un programme économique et financier 2000-2003 appuyé par la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC) du FMI et le soutien de plusieurs autres partenaires multilatéraux et bilatéraux, ont marqué l'entrée du Niger dans un vaste chantier de réformes économiques et structurelles.

L'exécution satisfaisante de ce programme, notamment dans le domaine de la gestion des finances publiques, a permis de réaliser des progrès dans la mise en œuvre de la SRP, d'atteindre le point d'achèvement de l'Initiative PPTTE en avril 2004, de bénéficier des allègements de la dette extérieure et de conclure un nouveau programme avec le FMI pour la période 2005-2007. Les différentes revues des programmes ont mis en exergue une relative amélioration de la performance macro-économique comparativement à la décennie précédente.

Malgré ces réformes, l'économie nigérienne demeure caractérisée par les faits ci-après :

- la part du secteur primaire est passée de 39,1% du PIB sur la période 1995-2001 à 42,8% entre 2002-2006;
- la part du secteur secondaire est en baisse régulière malgré le regain d'activité dans la branche minière; elle passe de 13,7% à 13,2% sur la période 2002-2006 ;
- la part du secteur tertiaire, malgré sa baisse, reste toujours dominante dans le PIB. Elle s'est ainsi située à 44% du PIB sur la période contre 47,2% du PIB au cours de la période 1995-2001;
- la part du secteur informel dans le PIB demeure très élevée (plus de 70%) et son évolution montre une résistance des activités à s'inscrire à court terme dans un cadre moderne.

La poids important du secteur primaire (notamment de l'agriculture) et sa dépendance des facteurs climatiques engendrent une évolution volatile et erratique de la croissance économique, affectant sa durabilité et conférant une certaine fragilité à la politique de réduction de la pauvreté. Les précipitations abondantes peuvent déclencher des taux de croissance à deux chiffres (comme en 1998), tandis que les déficits pluviométriques coïncident généralement avec la récession économique (comme en 2004).

De manière globale, les évaluations des politiques de développement rural révèlent une faiblesse de la performance du secteur en raison notamment :

- des conditions de sa gestion (fragmentation et instabilité du cadre institutionnel, précarité des services d'encadrement des producteurs ...) et de la faible organisation des acteurs ;
- de l'accès limité des acteurs ruraux aux services financiers pour acheter des intrants et des matériels de production ;
- de l'insuffisance des infrastructures et des équipements de conservation et de stockage ;
- de la faible circulation de l'information sur les marchés ;
- de l'insuffisance de l'information météorologique pour prévenir les risques.

Les productions végétales sont, pour l'essentiel, constituées des cultures vivrières traditionnelles (mil, sorgho, riz, fonio, maïs), dont une grande partie est autoconsommée, et d'autres cultures de rente (arachide, sésame, oseille, oignon, souchet, coton, niébé, voandzou) (voir tableau 6).

Tableau 6: Evolution des productions des cultures de rente entre 2002 et 2005.

Années	Productions en tonnes						
	Nièbé	Arachide	Sésame	Souchet	Voandzou	Coton	Oignon
2 002	654 232	153 729	9 864	19 441	14 956	8 260	5 074
2 003	549 035	209 369	5 709	26 312	5 457	4 700	1 575
2 004	364 757	168 225	28 649	23 214	Non disponible	27 108	291 780
2 005	586.078	139.035	42.199	8.095	10.177	28 000	Non disponible

Source : MDA

Les rendements des différentes cultures sont faibles et très fluctuants en raison notamment des facteurs ci-après:

- le faible niveau de fertilisation (5% des superficies en 2006 dont moins de la moitié en cultures pluviales) ;
- la réduction des jachères et l'extension des terres de culture par le défrichage de terres marginales qui favorisent le développement de l'érosion hydrique et éolienne et compromettent la durabilité de l'exploitation des ressources naturelles ;
- le bas niveau technologique des systèmes actuels de production ; les paysans continuant de recourir principalement à des pratiques culturales de type traditionnel, manuel et d'un faible niveau d'intensification et de mécanisation ;
- le faible niveau d'irrigation (1,4% seulement des terres cultivées, alors que la FAO recommande un taux de 30% de taux d'irrigation), malgré les efforts conduits au cours des dernières années (aménagement hydro agricoles, périmètres de cultures de contre-saison, irrigation privée, collecte des eaux de ruissellement, mini barrages, etc.). La contraction du débit du fleuve Niger a par ailleurs rétréci les terres appropriées pour l'irrigation ;
- les dysfonctionnements dans la gestion collective de l'eau et les difficultés d'entretien des ouvrages sur les périmètres irrigués ;
- l'exiguïté des parcelles (entre 0,25 et 0,5 hectare par famille) qui ne favorise pas une exploitation économiquement rentable ;
- la valeur des pertes après récoltes est également élevée du fait de la faible capacité de conservation.

La disponibilité céréalière demeure insuffisante au regard des besoins ; elle ne permet de couvrir que 96,21% des besoins en moyenne sur la période 2002-2005 (voir tableau 7).

Tableau 7: Taux de couverture des besoins céréaliers entre 2002 et 2005.

Année	Disponibilité (en tonne)	Besoins (en tonne)	Taux de couverture (en %)
2003	2 689 200	2 694 600	99,8
2004	2 781 538	2 786 401	99,8
2005	2 541 300	2 991 600	84,9
2006	3 167 700	3 146 600	100,7
Moyenne sur la période	2 794 935	2 904 800	96,21

Source : MDA

L'insuffisante couverture des besoins en céréales en 2005 (85% environ) a induit des difficultés de satisfaction des besoins alimentaires au Niger, amenant les autorités à déclencher des actions d'envergure à travers le Dispositif National de Prévention et de Gestion des Crises Alimentaires, créé pour faire face à pareille situation en coordonnant les actions de tous les intervenants :

- Au plan national, le dispositif de prévention et de gestion des crises alimentaires, qui s'est amélioré au cours du temps, s'attelle à mieux cibler les zones et les ménages vulnérables, ainsi qu'à affiner ses modes d'intervention.
- Au niveau régional et sous-régional, le dispositif est animé par des Comités Régionaux (CR/PGCA) et Sous-régionaux (CSR/PGCA), qui regroupent l'ensemble des acteurs concernés et assurent la gestion stratégique et opérationnelle de la prévention et de la gestion des crises alimentaires et nutritionnelles sur le terrain.

Ces comités recueillent, synthétisent et valident l'information sur la situation alimentaire. Ils produisent en temps utile une analyse de la situation et proposent les mesures à prendre. Le mécanisme de gestion et de prévention de crises alimentaires s'appuie notamment sur le Stock national de Réserve, constitué d'un stock national de sécurité de 80.000 tonnes et d'un Fonds de Sécurité alimentaire équivalent à 30.000 tonnes. Ce dispositif a permis d'apporter des réponses adaptées à la situation difficile vécue en 2005.

Les interventions menées et les mesures prises ont surtout concerné la distribution gratuite d'aliments dans les cas les plus difficiles, la mise en place de Centres de Récupération Nutritionnelle (ciblant en priorité les enfants), la vente de céréales et d'intrants zootechniques à prix modéré, la constitution de banques de céréales, la distribution de semences d'urgence et des semences de substitution, les travaux HIMO en *cash for work* ou avec des aliments sous forme de *food for work*, la promotion de la culture irriguée, la reconstitution du cheptel et le soutien aux activités génératrices de revenus (AGR).

La part du sous-secteur de l'élevage dans le PIB s'est située en moyenne à 13,9% entre 2002 et 2006. Le cheptel national est composé de bovins, ovins, caprins, camelins, asins, équins et volaille. Ce potentiel de production est important en quantité et en qualité, surtout au niveau des petits ruminants (voir tableau 8).

Tableau 8: Répartition des effectifs du cheptel en nombre de têtes et en UBT

Espèces	Nombre	UBT
Bovins	7 336 088	5 868 870
Ovins	9 192 729	1 378 909
Caprins	11 238 269	1 685 740
Asins	1 477 075	738 538
Equins	230 176	230 176
Camelins	1 565 420	1 565 420
Total	31 039 757	11 467 654

Source : RGAC/2004_2005

L'alimentation du cheptel et la disponibilité de l'eau se posent avec acuité, en raison du type d'élevage extensif, vulnérable par excellence aux chocs climatiques et à l'existence éventuelle de pâturages locaux, du faible maillage et de l'insuffisance des points d'eau, des difficultés d'exhaure dans les zones où le niveau de captage des aquifères est très profond (plus de 60 m), de l'abaissement des nappes phréatiques et de la faible prise en charge de l'entretien des ouvrages. La santé animale demeure également une préoccupation majeure malgré l'amorce de la privatisation de la profession vétérinaire.

La production de viande connaît une progression continue (55% entre 2002 et 2005) (voir tableau 9). Néanmoins, le taux d'exploitation du cheptel demeure relativement faible, si l'on s'en tient aux abattages contrôlés et aux exportations contrôlées. La faible capacité installée en facilités de conservation et en abattoirs modernes y participe. La quasi-totalité de la viande produite au Niger est destinée à la consommation locale ; seules des quantités modestes font l'objet d'exportation, notamment vers le Nigeria et la Côte d'Ivoire.

Tableau 9: Évolution des abattages en équivalent poids vif de 2002 à 2005

	2002	2003	2004	2005
Abattages contrôlés en kg	27 919 808	26 921 513	30 107 369	36 924 022
Production des abats en kg	7 396 949	7 138 979	7 997 015	9 631 897
Total	35 318 759	34 062 495	38 106 388	46 557 924
Abattages non contrôlés	24 721 730	34060 492	38 104 384	46 555 919
Total abattages	60 040 489	68 122 987	76 210 772	93 113 844
Total annuel en tonnes	60 040	68 123	76 211	93 114
Moyenne mensuelle en tonnes	5 003	5 677	6 351	7 759
Prix moyen du kg de viande (en FCFA)	1 200	1 200	1 200	1 200
Valeur de production (annuelle) de viande en milliards de F CFA	72,05	81,75	91,45	111,74
Valeur mensuelle en milliards de F CFA	6,00	6,81	7,62	9,31

Source : MRA

Le lait et ses dérivés constituent l'aliment essentiel d'au moins 20 % des nigériens et un important aliment d'appoint pour les 80 % restants. La production moyenne par vache (en période de lactation) est estimée entre 1 et 2 litres/jour. La production nationale est largement en dessous de la demande intérieure croissante et le Niger est devenu importateur de produits laitiers : en 2003, les importations de lait en poudre ont atteint environ 5 milliards de FCFA (selon les données de la FAO). Le tableau ci-après donne l'évolution des productions entre 2002 et 2005.

Tableau 10: Évolution de la production de lait de 2000 à 2005 en litres.

Espèces	2002	2003	2004	2005
Bovins	175 411 368	178 919 631	182 497 986	186 147 968
Ovins	84 353 040	86 883 636	89 490 144	91 279 944
Caprins	188 847 855	193 569 054	198 408 273	202 376 433
Camelin	66 844 206	67 846 896	68 864 621	70 241 886
Total	515 458 471	527 221 220	539 263 028	550 048 236
Moyenne per capita	46	46	46	44

Source : MRA

Les cuirs et peaux constituent une importante source de devises pour le pays, car 95% de la production est exportée, soit à l'état brut, soit tannée ou sous forme de produits artisanaux. Le principal marché extérieur est le Nigeria qui absorbe environ 80 % des exportations. L'offre nationale en cuirs et peaux est de l'ordre de 200.000 pièces de cuirs de bovins, 900.000 peaux de moutons et 1.550.000 peaux de chèvre. La capacité de production des tanneries semi-modernes du pays est de l'ordre de 912.000 peaux par an. En dépit des efforts, des problèmes de qualité persistent et réduisent le potentiel à l'exportation du sous-secteur cuirs et peaux.

Les productions forestières se concentrent essentiellement dans les formations forestières naturelles qui représentent environ 5 millions d'hectares en 2006 et qui fournissent environ 87% des besoins énergétiques nationaux, ainsi que 97% de la consommation énergétique des ménages. Elles servent accessoirement à la satisfaction des besoins alimentaires complémentaires ou de survie des populations riveraines des forêts. La faune et la flore, exploitées selon des pratiques traditionnelles, constituent des sources de revenus monétaires d'appoint pour les populations rurales et jouent un rôle très important dans l'alimentation humaine, notamment en période de disette, comme complément alimentaire. Elles sont également le principal pourvoyeur des produits de la pharmacopée traditionnelle. La filière de la gomme arabique se développe tout particulièrement, avec une production estimée entre 2.000 et 4.000 tonnes par an, notamment grâce aux plantations privées et communautaires.

Pour lutter contre la désertification et inverser la tendance à la déperdition des ressources environnementales, les efforts ont particulièrement porté sur le reboisement, la récupération des terres, l'aménagement des forêts naturelles et d'aires protégées, ainsi que le développement de la foresterie communautaire et de l'agroforesterie. Ainsi, 89.000 hectares ont été mis sous aménagement en gestion décentralisée pour la production du bois

énergie, de la gomme arabique et autres produits forestiers non ligneux, soit environ 13% du potentiel forestier national et plus de 30.000 hectare de terres reboisées. Malgré tout, la pression sur les ressources et les agressions sur l'environnement constituent toujours des menaces potentielles sur la préservation de la biodiversité.

La pêche et l'aquaculture reposent sur les nombreux plans d'eau du pays (totalisant plus de 400.000 hectares): fleuve Niger et affluents, Lac Tchad, Komadougou Yobé, mares naturelles et retenues d'eau artificielles. La production halieutique nationale est relativement faible (50.058 tonnes de poissons pêchés en 2005) et ne concerne que près de dix mille (10.000) pêcheurs.

Le secteur de l'artisanat occupe environ 23% de la population. Il se développe aussi bien en zone rurale qu'urbaine et occupe particulièrement les femmes et les personnes issues des couches les plus vulnérables (jeunes, personnes handicapées) dans la quasi-totalité des corps de métiers. Il soutient le développement rural, notamment dans la fabrication, l'entretien du matériel, l'approvisionnement en pièces et la transformation à des coûts compétitifs. Le développement du secteur est confronté à plusieurs obstacles :

- absence d'une stratégie de promotion générale de la micro et petite entreprise ;
- faible capacité des opérateurs (compétences techniques et aptitudes en gestion) ;
- absence de moyens matériels de production ;
- inadaptation des structures de financement ;
- faible niveau d'innovation ;
- absence de normes de qualité.

Le secteur privé moderne est composé d'entreprises de petite dimension, pour la plupart exerçant des activités de service et faisant appel à une technologie relativement simple. Entre 2000 et 2004, 79% des établissements privés emploient moins de 15 personnes et à peine 2% des entreprises modernes affichent un effectif de plus de 100 employés.

L'industrie manufacturière a contribué, au cours de la période 2002-2005, à 8,57% du PIB. Le nombre d'entreprises opérant dans le sous-secteur est composé de 69 unités qui sont des petites et moyennes entreprises privées, essentiellement concentrées à Niamey (80% des unités). La situation de l'emploi dans le secteur est stationnaire (autour de 1.300 en 2005) malgré la création, ces dernières années, de nouvelles unités industrielles.

Les contraintes et les obstacles au développement du secteur industriel manufacturier sont nombreux. Les plus significatifs sont :

- les pesanteurs socioculturelles : l'esprit « commerçant » (achat – vente) est prédominant chez les opérateurs économiques nigériens qui ont une surface financière suffisante et nécessaire à la réalisation d'investissements productifs, notamment industriels ;
- la mauvaise gestion des entreprises : la plupart des unités industrielles sont mal gérées, tant au niveau de la politique d'approvisionnement en intrants, de la gestion financière, qu'au niveau des ressources humaines. On constate également une faiblesse du marketing pour la conquête du marché ;
- le manque d'intégration des unités qui travaillent de façon isolée;
- la concurrence déloyale liée à la fraude ;
- les coûts élevés des facteurs techniques de production (énergie électrique, eau, télécommunications, transport et logistique) ;
- le niveau faible de l'outil de production, du fait de sa vétusté et de l'obsolescence de la technologie utilisée ;
- la plupart des unités de production fonctionnent le plus souvent en dessous de leurs capacités ; ce qui engendre des coûts de structures qui affectent la compétitivité des produits ;
- la zone industrielle de Niamey, la plus importante du pays, est marquée par une dégradation poussée des espaces et des voies d'accès.
- le manque des centres techniques spécialisés destinés à appuyer le secteur dans la formation des cadres et dans l'assistance et l'expertise technique de haut niveau.

Le secteur minier exploite d'importantes substances minérales (uranium, or, phosphate, cassitérite, gypse, natron, etc.) au niveau industriel ou artisanal. Par ailleurs, il faut noter l'existence d'importants gisements de fer, de phosphate et de sel. Le Niger a adhéré à l'Initiative sur la Transparence des Industries Extractives en mars 2005. Après la relative stabilité observée entre 2001 et 2002, les exportations d'uranium sont en nette progression depuis 2004, en raison de la reprise des cours sur le marché international.

Les contraintes et les obstacles à la mise en valeur du potentiel minier sont de plusieurs ordres, notamment :

- l'enclavement du pays et son éloignement de la mer ;
- la faible intégration du secteur minier au reste de l'économie nationale;
- l'insuffisance de la couverture géologique du territoire national (une grande partie du territoire national n'est pas encore couverte par une cartographie à échelle appropriée) ;
- le manque de professionnalisme et de moyens des exploitants miniers artisanaux ;
- la faible diversification des investisseurs.

Le secteur du tourisme bénéficie d'un potentiel riche et varié (l'Air, le Ténéré, le Kowar, la vallée du fleuve, le parc naturel du W, le centre du pays et toute la diversité culturelle du pays). Un centre national de promotion du tourisme (CNPT) a été créé en 1999 pour assurer la promotion du secteur, l'encadrement, la sensibilisation, l'information et la professionnalisation des acteurs du tourisme et de l'hôtellerie.

Nonobstant les atouts réels du tourisme au Niger, son développement est entravé par plusieurs contraintes, au nombre desquelles on peut citer :

- l'absence d'une politique nationale de développement du tourisme ;
- l'enclavement du pays et sa grande étendue, qui ne facilitent pas les mouvements des touristes ;
- l'aridité du climat et une courte saison touristique (la saison touristique ne dure que d'octobre à mars, soit six mois) ;
- la faible desserte du pays par les transports aériens et les coûts très élevés de la destination Niger ;
- le faible professionnalisme des acteurs et la qualité insuffisante du produit touristique ;
- la faible utilisation des moyens modernes de paiement ;
- le manque de financement adéquat du secteur.

b) Un environnement des affaires peu compétitif

Selon l'enquête sur le climat des investissements, réalisée au Niger, par la Banque Mondiale, de novembre 2005 à Février 2006, l'environnement des affaires n'est globalement pas favorable au secteur privé. Les points négatifs les plus saillants sont liés à une corruption perçue comme forte, à l'incohérence des réglementations, à la lourdeur, à la complexité et à la transparence des procédures administratives et juridiques, à des problèmes d'accès et de coût des crédits, et enfin à de sérieux problèmes d'infrastructures (notamment pour ce qui concerne l'électricité).

Il s'y ajoute que la productivité des firmes manufacturières est très faible, même lorsqu'elle est comparée à celle des autres pays de l'UEMOA, en raison notamment du manque de formation initiale et/ou continue de la main d'œuvre, du rythme lent d'adoption des nouvelles technologies et de la mauvaise allocation des ressources et des facteurs de production. Tout ceci explique les raisons de la faiblesse des investissements directs étrangers dans le pays, même si ceux-ci sont en nette progression (12,5 milliards en 2006 contre 2,87 en 2002).

Par ailleurs, dans le cadre de la Loi des finances 2007, trois (3) importantes mesures ont été prises en décembre 2006 ; il s'agit de (i) la suppression du paiement par avance de la patente lors du démarrage des activités, (ii) la déduction de 5 point du taux en matière d'enregistrement de certains actes de cession et (iii) la rationalisation de la procédure de délivrance de l'attestation de situation fiscale.

c) Un financement de l'économie mal assuré

Le système financier et bancaire s'élargit (douze banques et établissements financiers en 2006). Certaines banques ne respectent pas l'ensemble des règles prudentielles de l'UEMOA. Les crédits octroyés par les banques au Niger restent relativement faibles par rapport aux autres pays de l'UEMOA. Ils sont essentiellement

de court terme (74,32%) et favorisent les grandes entreprises au détriment des petites entreprises. De même, les taux d'intérêt et les marges d'intermédiation au Niger restent les plus élevés de l'UEMOA, atteignant respectivement 17% et 9,1% en 2006.

Tableau 11: Evolution du ratio des crédits à l'économie au Niger et dans certains pays de l'UEMOA (en % du PIB)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
UEMOA	14,8	14,6	14,8	15,2	15,6	16,2	14,8
Burkina Faso	12	12,1	13,3	13,6	14,1	15,9	13,4
Mali	15	15,5	18,5	19,7	19,6	17,8	17,6
Bénin	11,5	10,5	11,3	14,2	14,6	16,3	13,7
Niger	5,5	4,8	5,1	5,4	6,6	6,9	6,3

Source : BCEAO

Plusieurs réformes ont été engagées par le gouvernement dans le secteur financier. Elles ont concerné les domaines suivants :

- (i) le renforcement de l'environnement juridique et réglementaire du système financier dont l'objectif est d'améliorer l'environnement juridique et réglementaire qui est perçu comme une entrave à la promotion du secteur financier et du secteur privé de façon générale. De plus, les réformes dans ce domaine devraient favoriser un meilleur accès aux financements, en facilitant les prises et les réalisations des garanties par les institutions financières et en réduisant leurs coûts ;
- (ii) la restructuration bancaire qui vise le développement de l'intermédiation financière, notamment l'assainissement du secteur bancaire et l'accroissement des financements de l'habitat et des collectivités territoriales ;
- (iii) le développement de l'intermédiation financière de proximité qui constitue un facteur capital pour le développement des zones rurales et périurbaines. En effet, par le développement de la micro-finance et des services financiers postaux, cette intermédiation financière de proximité contribuerait significativement à la lutte contre la pauvreté à travers la mobilisation de la petite épargne, le développement de systèmes de paiement et la mise à disposition de petits financements adaptés aux besoins de la production et de la commercialisation dans le secteur rural.

Les résultats suivants ont été obtenus :

- a. la réalisation de trois (3) études sur les aspects relatifs (i) au processus de prises et de réalisation des garanties ; (ii) à la table ronde sur la justice et les institutions financières ; et (iii) à la réforme du registre du commerce et du crédit immobilier.
- b. la poursuite des actions entrant dans le cadre de la privatisation du Crédit du Niger (CDN) ;
- c. la restructuration de la CPCT, conditionnée par le processus de la décentralisation en cours au Niger et l'existence de collectivités pouvant représenter une demande solvable de services financiers n'a pas été effectuée.

Par ailleurs, le gouvernement a ratifié la législation uniforme relative à la lutte contre le blanchissement de capitaux dans les pays de l'UEMOA ; à cet effet, il a été créé une unité de renseignements financiers dénommée Cellule Nationale de Traitement de l'Information Financière (CENTIF) ;

De même, des actions de renforcement des capacités ont été réalisées. Elles visent à développer le secteur financier par (i) l'amélioration du cadre institutionnel du secteur financier, le renforcement des capacités administratives, financières, techniques des structures ministérielles de supervision et de contrôle ; et (ii) le renforcement des capacités des banques et des compagnies d'assurance pour améliorer leur capacité opérationnelle, managérielle et prudentielle.

Ainsi, les responsables du secteur ont bénéficié de formations qui ont permis l'amélioration de la performance des agents, notamment du degré de satisfaction des utilisateurs des services.

Le système financier décentralisé : Les résultats préliminaires de l'inventaire exhaustif des 162 SFD en activité au Niger, font ressortir une image pas assez reluisante du secteur de la micro-finance. En dépit de la croissance régulière et forte des crédits qu'ils accordent et des dépôts qu'ils collectent, la situation financière des SFD reste fragile et la qualité de leur portefeuille s'est dégradée. De même, le secteur de la micro-finance au Niger est parmi les moins développés de l'UEMOA. Les SFD les plus importants sont sous administration provisoire ou en liquidation depuis 2001, et la plupart d'entre eux se caractérisent par une faible capacité institutionnelle, une insuffisance des outils adéquats de gestion et d'une vision stratégique de développement. De nombreux SFD disposent des fonds propres négatifs et sont voués à cesser leurs activités en l'absence d'assistance extérieure et en l'absence de mesures importantes de redressement. Aucun des ratios prudentiels et de gestion prévus par la loi PARMEC n'est respecté par l'ensemble des SFD. Par ailleurs, face aux multiples violations des normes prudentielles, l'application des sanctions demeure insuffisante.

La micro-finance au Niger souffre également (i) du manque de capacités techniques pour la gestion du secteur, (ii) de l'insuffisance de la supervision de la tutelle, (iii) de l'absence de synergie entre les différents intervenants, et (iv) de la pratique de taux d'intérêt élevés. La mauvaise gouvernance constitue une préoccupation majeure pour le développement du secteur. Celle-ci se traduit par (i) l'absence ou la non application des procédures internes de contrôle et de gestion des risques qui entraîne de nombreuses malversations financières.

Les SFD au Niger dépendent des bailleurs de fonds, surtout pour la provision de ligne de crédit plutôt que de mettre l'accent sur la mobilisation des ressources internes, telles que l'épargne. Ainsi, près de 50% des ressources pour l'activité du crédit proviennent des subventions et les fonds propres sont constitués principalement par des subventions d'investissements et autres fonds de dotations.

Le développement de la micro-finance au Niger offre malgré tout le seul moyen pour beaucoup de nigériens, surtout en zones rurales, d'avoir accès à des services financiers formels. En effet, le nombre de clients des SFD de 112114 au 31 décembre 2005 est plus important que celui du secteur bancaire qui ne compte que 78456 comptes. Cependant, l'encours de crédit de 8,5 milliards de FCFA et l'épargne des déposants de 5,4 milliards de FCFA ne représentent encore que 6,01% et 3,03% respectivement de tout le secteur financier.

Dans le cadre des réformes du secteur, les activités suivantes ont été engagées par le gouvernement:

- l'assainissement du secteur de la micro-finance par l'adoption d'un décret portant création de l'Agence de Régulation et de Surveillance de la Micro finance (ARSM) en vue de renforcer (i) les capacités de contrôle et de supervision de l'autorité de tutelle par la formation et la fourniture de matériels à l'agence, (ii) ainsi que celles des institutions de micro finance par la réalisation d'audits financiers et techniques ;
- la restructuration de la poste, par (i) la création de la société NIGER-POSTE, chargée de la promotion du service postal universel et la création de FINA-POSTE, comme filiale bancaire de NIGER-POSTE, bénéficiant d'une autonomie de gestion, issue de la fusion de la Caisse Nationale d'Épargne (CNE) et des CCP, en vue d'offrir des services financiers de proximité ; et (ii) le renforcement des capacités des directions de NIGER-POSTE et FINA-POSTE par la fourniture de service de conseil, de formation et de matériels.

Le Niger dispose d'un plan commun pour l'assainissement et le redressement des SFD qui constitue un cadre adéquat pour l'appui nécessaire au développement viable de la micro finance. Il est axé sur les interventions suivantes à savoir :

- appui à la régulation et à la supervision des SFD ;
- appui aux SFD pour le renforcement de leurs capacités institutionnelles ;
- appui aux organisations faitières et organisations professionnelles.

Malgré les contraintes énumérées ci-dessus, plusieurs opportunités de développement du secteur se présentent, avec notamment :

- l'organisation des opérateurs au sein d'une association (ANIP-MF) depuis 2000 ;
- le refinancement des IMF (plus de 500 millions FCFA en 2005) par la Banque Régionale de Solidarité (BRS);
- les appuis du Programme de Développement des services Financiers Ruraux (PDSFR) et du Projet d'Assistance Technique pour le Développement du Secteur Financier (PDSF);
- le renforcement des capacités des acteurs institutionnels, ainsi que ceux des IMF ;
- le réaménagement du cadre institutionnel et juridique;
- l'opérationnalisation de l'Agence de Régulation et de Surveillance de la Micro finance (ARSM) ;
- le volet «micro-crédit» du Programme Spécial du Président de la République et de plusieurs autres programmes de développement;
- la création prochaine d'une banque de crédits aux femmes, dénommée «SARAOUNIA» et d'une banque de crédit agricole.

Le marché financier: Les marchés des capitaux sont la « locomotive » de l'économie, en ce sens, qu'ils transforment l'épargne en investissements et que ceux-ci entraînent la croissance économique et la création d'emplois. Le marché financier de l'UEMOA a été mis en place afin de permettre aux Etats, aux collectivités territoriales et aux sociétés publiques et privées, de sortir des sentiers classiques de financement, en mobilisant l'épargne publique pour redynamiser le secteur privé Ouest Africain. Il permet la mobilisation par emprunt obligataire des ressources financières longues nécessaires aux investissements. Il a ainsi permis à plusieurs Etats de l'UEMOA de financer leurs grands projets, d'assainir les finances et de reconforter les équilibres macroéconomiques. Ce sous secteur doit permettre d'amener les agents économiques à recourir au marché financier pour le financement de leurs activités. Cependant, la participation des opérateurs nigériens est très faible.

En effet, le marché financier local fait face aux contraintes ci-après :

- une insuffisance de culture boursière dans l'ensemble du pays;
- une faiblesse de l'offre de titres nigériens (actions et obligations);
- une demande de titre très timide;
- une fiscalité non harmonisée;
- une absence de textes réglementaires favorisant la privatisation par la bourse.

d) Un dispositif de soutien au secteur privé éclaté et faiblement doté en moyens

Un Conseil National des Investisseurs Privés (CNIP) a été créé en 2004. Présidé par le Premier ministre, ce conseil a pour rôle de favoriser une meilleure synergie entre le secteur privé et l'Etat. La mise en œuvre d'une politique nationale de promotion du secteur privé a également permis la création et/ou le renforcement de plusieurs structures d'appui et d'encadrement. Il s'agit notamment : de la Chambre de Commerce, du Centre de Promotion des Investissements (CPI), de l'Agence Nigérienne de Promotion des Exportations (ANIPEX), du Centre National de Perfectionnement et de Gestion (CNPG), d'Entreprendre au Niger (EAN).

Par ailleurs, le Gouvernement a adopté plusieurs mesures visant à accompagner les promoteurs pour la création de nouvelles unités économiques : (i) création d'un guichet unique de formalités pour les entreprises ; (ii) mise en place d'un fonds de refinancement auprès des banques.

Certaines de ces structures ont des missions parfois très voisines et manquent très souvent de moyens adaptés pour conduire les tâches qui leur sont confiées.

e) Une économie mal insérée dans l'environnement régional et mondial

Le commerce extérieur nigérien est marqué par un déficit structurel de par la gamme restreinte des produits exportés et des énormes besoins d'importation. La concentration des exportations sur quelques produits fragilise l'économie, la rendant dépendante des fluctuations des cours des marchés mondiaux. Le déficit de la balance commerciale se creuse de manière continue. Il est passé de 4,4% en 2002 à 7,4% du PIB en 2006. Ce déficit s'explique par des importations qui ont crû en moyenne de 12,3% pour représenter 20,4% du PIB alors que les exportations n'ont augmenté en moyenne que de 8,3%, soit 14,2% du PIB au cours de la période.

Le Niger exporte une gamme très peu variée de produits d'exportations réduite à des produits miniers, des produits agricoles, des produits d'élevage et des produits de pêche. L'uranium est le premier poste d'exportations avec 48% du total. Les ventes d'uranium évoluent au gré des cours mondiaux fortement volatiles et qui sont depuis 2003 très favorables pour le Niger. Les produits de l'élevage, essentiellement les animaux sur pied, se placent au deuxième rang des exportations avec 23,48% en moyenne. Les denrées agricoles qui occupent la 3^{ème} place (15,16%) sont constituées essentiellement de produits bruts (oignon, niébé, souchet, dattes, arachide) et de coton égrené. On note également que le Niger n'effectue en moyenne que 14% de ses échanges extérieurs avec les pays de l'UEMOA malgré l'entrée en vigueur du TEC depuis 2000. En outre, le taux d'ouverture de l'économie n'est que de 20,1% environ, en deçà des taux généralement atteints par les pays en croissance rapide, traduisant la faible intégration du pays dans l'économie internationale.

Les exportations nigériennes demeurent confrontées à plusieurs contraintes :

- la forte dépendance de la conjoncture sur le marché du Nigéria (Près de 16% des exportations du Niger y sont destinées, et ce chiffre est sans doute sous-estimé en raison du commerce largement informel entre les deux pays) ;
- la faiblesse des capacités de stockage, de conditionnement et de conservation ;
- la faible valeur ajoutée des produits qui sont simplement expédiés comme produits bruts, sans aucune transformation ;
- la qualité insuffisante des produits ;
- l'absence d'une réelle stratégie de marketing ;
- les coûts de transport et de transit sont significativement élevés pour certaines destinations, dont Abidjan, Accra et Cotonou ;
- la faiblesse du pouvoir de négociation des acteurs du commerce informel sur les marchés étrangers où ils revendent les produits nigériens.

1.3.2. Accès aux services sociaux et pauvreté

Pour trouver une solution viable à l'accès limité aux services sociaux et à une demande sociale de plus en plus exacerbée par la forte croissance démographique, le Niger s'est engagé à renforcer le capital humain, notamment par la mise en œuvre de politiques dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'amélioration de l'accès à l'eau potable, de l'habitat, de l'assainissement et du développement urbain, de l'accès aux services énergétiques modernes, de la protection sociale et du soutien à l'emploi et aux activités génératrices de revenus.

a) Education et pauvreté

L'instruction et la formation professionnelle ont des effets substantiels sur les différentes dimensions de la pauvreté. Elles permettent généralement d'accéder plus facilement au marché de l'emploi et de tirer profit des opportunités économiques.

Il ressort des analyses effectuées au Niger, qu'un ménage dont le chef a une éducation, a une probabilité plus élevée d'avoir un niveau de vie supérieur qu'un ménage dont le chef n'a aucune éducation. Il en est de même des ménages dont le conjoint du chef a reçu une formation.

Pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) de l'Education Pour Tous (EPT), le Niger a initié des réformes visant à améliorer les résultats de son système éducatif en allouant environ 55 milliards F CFA par an au secteur, sur la période 2002-2006.

La mise en œuvre, à partir de 2003, du Programme Décennal de Développement de l'Education (PDDE), à travers ses trois (3) composantes (accès, qualité et développement institutionnel) procède de cette volonté. Le PDDE comprend deux (2) blocs dont le premier couvre l'éducation de base (enseignement préscolaire, cycle de base 1, cycle de base 2; alphabétisation et écoles coraniques) et le second bloc, en cours de finalisation, prendra en charge les enseignements moyen et supérieur, ainsi que la formation professionnelle et technique.

- **Education de base**

Enseignement préscolaire

L'enseignement préscolaire a un impact très positif sur l'amélioration des acquis au cycle primaire. Cependant, au regard de l'importance des besoins et de l'impact de cet ordre d'enseignement, les objectifs du PDDE en la matière sont très modestes (porter le taux brut de préscolarisation de 1% en 2002 à 5% en 2012). En dépit de l'augmentation du nombre d'établissements préscolaires (15,66% en moyenne annuelle entre 2003/2005 dans l'ensemble et environ 12% en zone rurale), liée à l'augmentation des effectifs à scolariser et à la création des jardins d'enfants communautaires en zones rurales, le taux brut préscolaire global ne dépasse guère 1,4%.

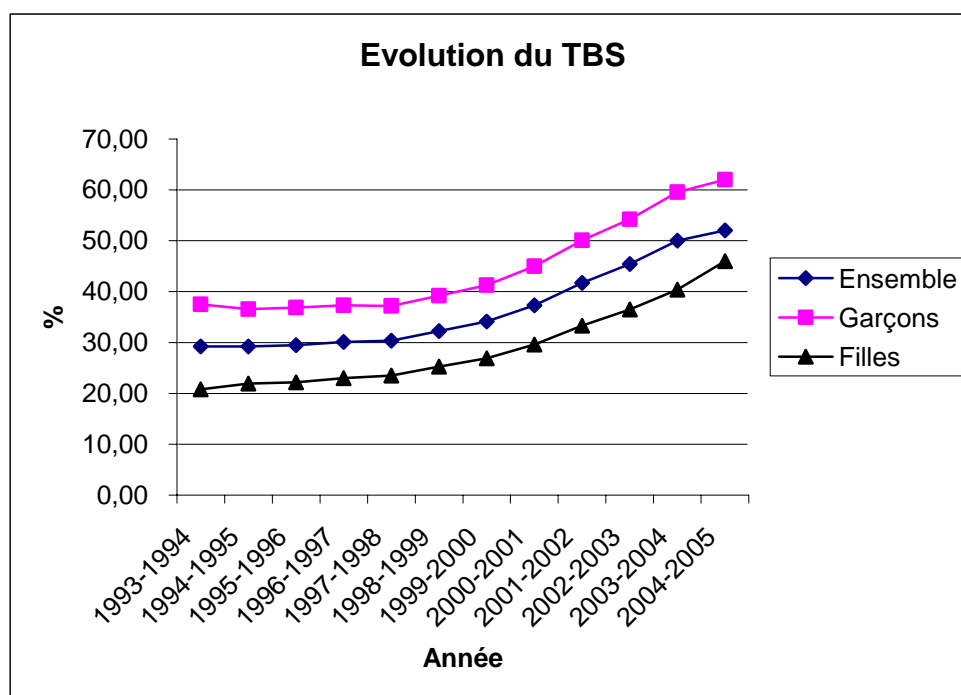
Education de base1 (primaire)

En dépit des progrès enregistrés en termes d'accès, les performances du PDDE en la matière sont insuffisantes au regard des objectifs visés et de l'importance des ressources financières mobilisées (76% des ressources financières allouées au secteur sur la période) et des moyens mis en œuvre (construction de 1500 classes en moyenne par an, recrutement de 2500 enseignants contractuels).

Le taux brut de scolarisation primaire est passé de 41,7% en 2002 à 53,5% en 2006 (contre un objectif de 57%). Ce taux varie fortement d'une région à une autre ; il atteint 96,9% dans la Communauté Urbaine de Niamey, en 2006, contre 42,6% à Zinder. Malgré une réduction substantielle de la disparité entre zones urbaine et rurale (de 19 à 5 points d'écart entre 2001 et 2006), le taux brut de scolarisation en milieu rural (52%) n'a pas atteint le seuil escompté (54%) en 2006.

Les disparités de genre se sont amplifiées (de 15 points en 2001 à 19 points en 2006). Le taux net de scolarisation se situe à 45,5% pour l'ensemble du pays et les disparités entre régions persistent encore, ainsi que celles liées au milieu de résidence¹ et le genre².

Graphique 3 : Taux brut de scolarisation selon le sexe



¹ 52,6% pour le milieu urbain (hors Niamey) et 45% en milieu rural

² 37,8% pour les filles et 54,1% pour les garçons.

Concernant la qualité, le taux d'achèvement est passé de 25,4% en 2002 à 39,8% en 2006 (contre un objectif initial de 46%); le pourcentage des redoublants, après avoir connu une baisse significative entre 2002 et 2005 (de 10% à 5%), est remonté à 8,9% en 2006. Les dotations en manuels scolaires et en guides du maître ont été renforcées, tandis que la quasi-totalité des enseignants reçoivent une formation initiale et continue à travers les Ecoles Normales d'Instituteurs et les Cellules d'animation pédagogique.

Les contre-performances qui entravent l'atteinte des objectifs fixés par le PDDE ainsi que la marche vers l'atteinte des OMD sont liées à certains facteurs, notamment : (i) les insuffisances liées à l'offre des services (infrastructures, personnel, matériel) ; (ii) la forte croissance démographique ; (iii) la faiblesse des revenus ; (iv) la perception négative de l'école au niveau des parents, en particulier pour les filles ; (v) une stratégie de développement de l'éducation focalisée essentiellement sur l'offre (cette approche restrictive a trouvé sa limite dès lors que l'hypothèse implicite selon laquelle il existe une demande potentielle forte de scolarisation n'est pas vérifiée) ; (vi) le retard enregistré dans le processus de refondation des curricula ; (vii) les failles du dispositif de formation initiale et continue des enseignants ; (viii) une inefficience dans la gestion des ressources humaines, se traduisant notamment par des ratios élèves/ enseignant disproportionnés et par le faible impact du recrutement massif d'enseignants contractuels sur les taux de scolarisation ; (ix) la gestion centralisée des ressources ; (x) le faible niveau de rémunération des enseignants contractuels ; (xi) le nombre important de classes sous paillote ; (xii) les perturbations et revendications sociales ; (xiii) l'insuffisance des actions de stimulation de la demande sociale d'éducation (cantines scolaires, éloignement des écoles et l'absence d'infrastructures d'hygiène).

Education non formelle

Le sous programme « éducation non formelle » du PDDE vise à former les jeunes nigériennes et nigériens âgés de 15 ans et plus, particulièrement les 15 – 24 ans, qui n'ont pas pu bénéficier d'une scolarisation dans les structures formelles de l'éducation. Cette formation est offerte à travers (i) les activités des centres d'alphabétisation et de formation des adultes, (ii) les formations professionnalisantes dans les centres de formation en développement communautaire (CFDC) et autres formules alternatives et (iii) les écoles coraniques. La stratégie générale retenue par l'Etat est fondée sur le « faire faire » ; celle-ci est une forme de relation contractuelle entre l'Etat, les ONG/AD (comme opérateurs privés) et les partenaires techniques et financiers.

- Alphabétisation et formation des adultes: Le taux d'alphabétisation des adultes demeure très faible (28,7% en 2005 contre 19,9% en 2000). Ce taux cache d'importantes disparités selon le genre ; ainsi, le taux d'alphabétisation pour les hommes est passé de 30,4% en 2000 à 42,9% en 2005 tandis que celui des femmes s'est situé à 15,1% en 2005 contre 10,6% en 2000. Le ratio femmes/hommes est ainsi resté stable (autour de 0,35). La faiblesse du taux d'alphabétisation est liée en grande partie à l'insuffisance de l'offre de formation (2.307 centres d'alphabétisation fonctionnels en 2004 contre 1.299 centres en 2000).
- Formations professionnalisantes: Actuellement, on dénombre onze (11) Centres de Formation en Développement Communautaire en expérimentation. L'évaluation de ces structures pilotes qui visent à favoriser l'accès des déscolarisés et des non scolarisés à une formation professionnalisante de base en vue d'une meilleure insertion dans le tissu communautaire, est en cours.
- Enseignement dans les écoles coraniques rénovées: Solidement implantées dans le pays, les écoles coraniques drainent de nombreux enfants, adolescents et adultes en quête de savoir et jouissent du prestige de la population. Cependant, ces écoles font face à de nombreux problèmes dont entre autres : (i) l'absence d'encadrement pédagogique, (ii) les mauvaises conditions de vie et de travail des maîtres, (iii) la précarité des structures d'accueil et (iv) le manque de programme adapté. En outre, l'absence de statistiques fiables sur les écoles coraniques rend difficile leur évaluation et leur prise en compte dans le calcul du taux de scolarisation. Pour remédier à cette situation, le Ministère de l'Education Nationale, à travers le PDDE, s'est engagé dans le soutien des écoles coraniques afin qu'elles contribuent à stimuler l'offre d'éducation de base et lutter contre la pauvreté en endiguant la mendicité ; pour ce faire, un échantillon de dix (10) écoles coraniques (en raison d'une école par région et trois pour la Communauté Urbaine de Niamey) ont été sélectionnées pour servir d'écoles coraniques pilotes. Aujourd'hui, ces dix écoles comptent un effectif de 5.243 apprenants dont 2.948 sont du sexe féminin (soit 56,3%). Il est dispensé dans ces écoles un enseignement rénové et harmonieux permettant d'assurer la maîtrise des compétences de base. Il est prévu la création de passerelles aux sortants de ces écoles du système non formel au système formel (médersa classique) et de les initier aux activités pratiques productives (APP).

- **Education post base**

Education de base 2

Conformément à l'objectif du PDDE de développer une offre publique d'éducation du cycle de base 2 (*Collèges d'Enseignement Général, 1^{er} cycle Complexes d'Enseignement Secondaire, Collèges franco-arabes*), pour faire face aux incidences du flux des élèves venant du cycle de base 1, le nombre d'établissements est passé de 273 en 2002 à 460 en 2006. La plupart de ces établissements sont construits en matériaux précaires et sont dépourvus de laboratoires, de bibliothèques, d'infirmeries, de clôtures et d'infrastructures sanitaires. En dépit de l'accroissement des effectifs, on note un faible développement de l'enseignement privé dont la plupart des établissements sont concentrés dans les centres urbains, en particulier à Niamey. Les effectifs d'élèves du cycle de base 2 sont passés de 93.407 en 2002/2003 à 163.360 en 2005/2006.

Cette croissance, induite par un taux de transition du CM2 en classe de 6^{ème} de l'ordre de 71,4%, a permis d'améliorer le taux brut de scolarisation qui est passé de 12,97 % en 2002 à 17,1 % en 2006. Cette performance apparente en matière d'accès ne peut occulter le faible rendement du système et les disparités qu'il comporte (le TBS des filles dans ce cycle n'est que de 12,5%). En effet, le taux de réussite au BEPC n'est que de 11,97 % en 2006, tandis que le taux de redoublement atteint 26,8% dans les classes de 3^{ème}. En outre, on observe un taux élevé d'abandon des filles.

Enseignement moyen

Les effectifs au cycle moyen sont passés de 11.712 en 2002/2003 à 24.726 en 2005/2006. Le taux de transition de la classe de Troisième à la classe de Seconde est de 67,6 % en 2006 contre 40,85 % en 2001/2002. Le taux brut de scolarisation est de 4,1% ; celui des filles est de 2,7 % alors que celui des garçons atteint 5,9%. Les abandons sont plus fréquents au niveau des filles, particulièrement en milieu rural. Alors que ce cycle a pour vocation essentielle de conduire à l'enseignement supérieur après le Baccalauréat, à peine 32,5% de l'effectif réussissent à cet examen.

Enseignement supérieur

L'enseignement supérieur est marqué par une offre éducative à dominante publique et concentrée dans la capitale (Niamey). Il s'agit de l'Université Abdou Moumouni (UAM) qui compte 5 facultés et une école normale supérieure (ENS), ainsi que plusieurs instituts et écoles de formation supérieure. La mise en place du système licence/master/doctorat (LMD) qui devrait faciliter la mobilité des étudiants et le partage des programmes de formation entre établissements tarde à se réaliser. On note un faible taux d'accès à l'université. En 2004, ce taux était de 73 étudiants pour 100.000 habitants, largement en deçà de la moyenne de l'Afrique subsaharienne (230 étudiants pour 100.000 habitants). Les taux d'échec sont structurellement élevés à l'UAM, notamment au 1^{er} cycle. En 2002, le taux d'échec global était de 54,6% dont près de 64,47% au 1^{er} cycle.

Ces mauvais résultats dans tous les cycles ont un impact négatif sur l'efficacité interne du système par les abandons et les redoublements qu'ils génèrent et qui constituent un gaspillage des ressources allouées à l'université.

D'autres facteurs concourent également à ce mauvais rendement interne, notamment : (i) la structure déséquilibrée du corps enseignant ; (ii) l'inadaptation des programmes et des méthodes pédagogiques ; (iii) l'insuffisance quantitative et qualitative du matériel pédagogique ; (iv) le déficit des temps d'enseignement en raison de la récurrence des grèves universitaires ; (v) l'insuffisance des salles de cours, d'amphithéâtres et des équipements des laboratoires en rapport avec la croissance des effectifs des étudiants ; (vi) la faible dotation des bibliothèques en manuels ; (vii) l'insuffisance des équipements informatiques et de la connexion Internet.

Au regard de cette situation, le rendement externe de l'enseignement supérieur est faible; les étudiants éprouvant des difficultés à s'intégrer véritablement au secteur formel du marché de l'emploi.

La recherche universitaire est peu active à l'UAM et a très peu contribué au développement national, en raison de l'insuffisance des crédits et de mesures incitatives sur le plan de la carrière. Elle est actuellement menée de manière essentiellement individuelle et cloisonnée par des enseignants-chercheurs isolés et mobilisés par les tâches d'enseignement.

Enseignement et formation professionnels et techniques (EFPT)

L'accès à ce type d'enseignement est limité. En 2005, il est dispensé dans 11 établissements publics (un lycée technique, un lycée d'enseignement professionnel, neuf centres de formation professionnelle et technique) et 41 établissements privés. De même, cet ordre d'enseignement accueillait 2,5% des élèves du secondaire pour un effectif global de 4.608 inscrits dont plus de la moitié (2.534) dans des établissements privés. Dans le secteur public, le nombre d'élèves a considérablement chuté, passant de 3.995 élèves en 1999 à 2.074 en 2004-05. Les filles sont sous-représentées dans l'EFPT; leur effectif au cours de la même période était estimé à 39% (dont 72% dans des établissements privés) contre 44% chez les garçons.

Jusqu'à une date récente, l'offre de formation publique était concentrée à Niamey. Mais, actuellement, toutes les huit régions disposent au moins d'un centre public de formation professionnelle et technique. Cependant, ces centres sont sous-équipés et dépourvus d'infrastructures propres. Les anciens établissements publics sont relativement bien dotés en infrastructures mais ils ne fonctionnent pas toujours au maximum de leurs capacités, du fait de l'insuffisance des ressources disponibles et des enseignants. Dans le privé, les infrastructures sont plutôt surexploitées et peu adaptées à l'enseignement. L'offre de formation dans le sous-secteur de l'EFPT est essentiellement orientée vers le tertiaire et basée sur des descriptions d'emploi qui existent rarement en milieu rural. De fait, la formation professionnelle et technique destinée aux travailleurs ruraux n'existe pas sur le marché.

Enfin, il faut noter pour tous ces ordres d'enseignement, les insuffisances suivantes : (i) une insuffisance de formation des enseignants et d'encadrement pédagogique, (ii) la non-pertinence des programmes d'enseignement par rapport aux besoins de développement du pays, et (iii) une faible performance de l'administration.

b) Santé et pauvreté

Il est communément admis que le niveau élevé de morbidité constitue un obstacle à la productivité et à la croissance économique. L'état sanitaire est également un indicateur de la qualité de vie et du développement humain. Aussi, l'amélioration de l'état de santé et de l'espérance de vie des populations, particulièrement en milieu rural, constitue-t-elle un objectif fondamental de la politique du gouvernement et de l'atteinte des OMD.

Dans cette optique, un Plan de Développement Sanitaire (PDS) (2005-2010) a été mis en place avec pour objectif de contribuer à la réduction de la mortalité maternelle et infantile juvénile, en améliorant l'efficacité et la qualité des soins. Les efforts soutenus de l'Etat, du secteur privé et des partenaires techniques et financiers dans la mise en œuvre des différents programmes de la politique sanitaire ont permis d'améliorer les résultats, bien que les indicateurs demeurent globalement faibles.

Santé de la reproduction

La santé maternelle

Pour améliorer la santé maternelle, le Niger, en collaboration avec ses partenaires, s'est engagé, en 2006, dans l'exécution d'une feuille de route pour lutter contre la mortalité maternelle et néonatale. Ainsi, les consultations pré-natales et la césarienne ont été rendues gratuites. Le taux d'accouchements en formation sanitaire, gage d'une maternité à moindre risque, demeure en effet très faible (17,2% en 2006), avec des variations très importantes selon le milieu de résidence et les régions (8% des naissances du milieu rural se font dans les formations sanitaires contre 69,5% en milieu urbain). En outre, le pourcentage d'accouchements assistés par un personnel formé a baissé de 44% en 1998 à 33% en 2006. La proportion des femmes dont l'accouchement a été assisté par un personnel médical est passée de 15% à 18%. Malgré l'amélioration sensible du taux de consultations prénatales (46 % en 2006 contre 40% en 1998), la mortalité maternelle reste élevée (648 pour 100.000).

La réalisation de l'objectif du millénaire lié à la mortalité maternelle risque d'être compromise par les contraintes suivantes : (i) l'insuffisance de l'offre des soins et services de santé de qualité en particulier dans les zones rurales, (ii) la faiblesse des revenus des ménages (iii) la faiblesse du niveau d'éducation des femmes (iv) la

problématique de l'hygiène et de l'assainissement, (v) les niveaux élevés de malnutrition (vi) les pesanteurs socioculturelles, (vii) la faiblesse du planning familial et (viii) la forte croissance démographique.

Planification familiale

Le taux d'utilisation des méthodes modernes de contraception pour les femmes en union a légèrement augmenté, en passant de 4,6% en 1998 à 5% en 2006. Cette performance limitée s'explique notamment par le faible accès des femmes aux services de santé de la reproduction, l'accessibilité limitée aux produits contraceptifs, le comportement pro nataliste (24, 6% des femmes en union souhaitent avoir autant d'enfants que possible), la sous-information (16,2%), le poids des stéréotypes, les considérations socioculturelles et religieuses. Néanmoins, il existe une proportion importante de femmes dont les besoins en planification familiale ne sont pas satisfaits (15, 8% pour les femmes en union). Cette situation a pour conséquence un niveau encore élevé de l'indice synthétique de fécondité (7,1 enfants en moyenne par femme en 2006 contre 7,5 enfants en 1998).

La santé infantile

La couverture vaccinale des enfants de 12-23 mois s'est améliorée ; la proportion des enfants complètement vaccinés contre les maladies cibles du PEV est ainsi passée de 18% à 29% entre 1998 et 2006. Cependant, elle varie fortement selon le milieu de résidence avec un niveau de 25% en milieu rural, 41% pour la ville de Niamey et 54% pour les autres centres urbains. Selon le type d'antigènes, elle est estimée par l'EDSN-2006, pour la rougeole à 47% (contre 35% en 1998), pour le BCG à 64% (contre 47% en 1998), pour le DTC à 39% (contre 25% en 1998) et pour la Polio à 55% (contre 24% en 1998).

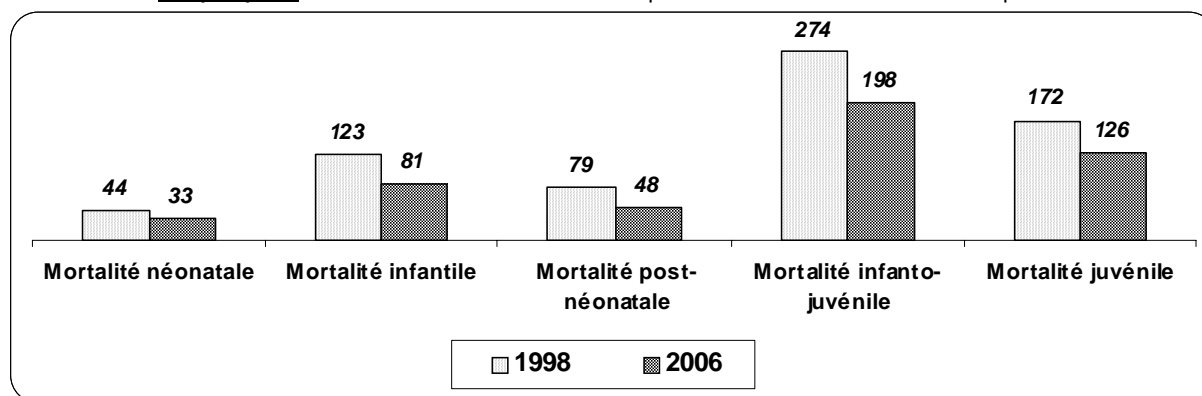
Toutefois, l'EDSN 2006 ne mesurant que les progrès de la période d'avant 2005, le pays a connu entre 2005 et 2006 un effort appréciable en matière de vaccination, particulièrement contre la rougeole et la poliomyélite où la combinaison du PEV de routine et des campagnes de masses ont permis de réduire drastiquement les cas de rougeole, en passant de 63.913 cas notifiés en 2004 (avec plus de 420 décès) à 478 cas notifiés en 2006 (avec 4 décès pour l'ensemble du territoire). Concernant la poliomyélite, le Niger a été déclaré en 2005 comme ayant rompu la transmission du virus autochtone et ne fait plus partie des pays endémiques.

En dépit de ces progrès, les conditions de santé des enfants demeurent très préoccupantes. Selon les résultats de l'EDS-MICS 2006, la mortalité infantile, bien qu'elle soit en net recul, reste tout de même élevée car elle atteint encore 81 décès pour 1.000 enfants de 0 à 11 mois en 2006 (contre 123 pour 1.000 en 1998). De même, la mortalité infanto juvénile représente toujours 198 décès pour 1.000 enfants de 0 à 59 mois (contre 274 pour 1.000 en 1998).

Parmi les maladies cibles de la stratégie de Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfance (PCIME), le paludisme est la maladie la plus létale chez les enfants âgés de 0 à 5 ans avec 52% des décès. En outre, les diarrhées qui touchent environ 21% des enfants de moins de 5 ans sont à l'origine d'une proportion non négligeable des cas de décès enregistrés (10%); elles s'expliquent par la déshydratation, les consultations tardives et la faible qualité des soins.

L'atteinte de la cible de « réduction de 2/3 du taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans » est entravée par les facteurs suivants : (i) l'insuffisance de l'offre des soins et des services de santé de qualité, en particulier dans les zones rurales, (ii) la faiblesse des revenus des ménages (iii) la faiblesse du niveau d'éducation des mères, (iv) la problématique de l'hygiène et de l'assainissement, (v) les niveaux élevés de malnutrition.

Graphique 4: Evolution des taux de mortalité pour les enfants de moins de cinq ans



Source: ME/F/INS/EDS98-EDS-MICS2006

La lutte contre les maladies et les interventions essentielles

Le paludisme

Selon l'EDS-MICS 2006, le paludisme demeure l'endémie majeure (24% des consultations) et la première cause de morbidité et de mortalité pour les femmes et les enfants. Il est responsable d'environ 30% de décès pour l'ensemble de la population, dont 52% des enfants de moins de 5 ans. Le taux de létalité lié au paludisme s'élève à 27 pour mille. Le nombre de cas de paludisme est d'environ 850.000 dans l'année mais, étant donné la faiblesse de la couverture médicale (42%), l'incidence du paludisme est largement sous estimée. L'utilisation des moustiquaires imprégnées d'insecticide demeure faible (13,3% pour les femmes enceintes, 14% pour les enfants de moins de 5 ans) ; 57% des ménages n'en possèdent pas.

Ainsi, (i) la faible couverture médicale ; (ii) l'insuffisance d'infrastructures d'assainissement ; (iii) les habitudes des populations ; (iv) la faiblesse des revenus ; (v) le faible accès aux moustiquaires imprégnées, constituent des contraintes majeures pour la réalisation de l'OMD 6.

La tuberculose

En ce qui concerne la tuberculose, le taux de dépistage s'est sensiblement amélioré, passant de 33,4 % en 2001 à 43,6 % en 2005, soit une augmentation de près du tiers. Ce taux reste néanmoins loin de l'objectif international de 70% fixé par l'OMS. Cette performance résulte du renforcement des laboratoires, de la formation du personnel, de la régularité de la supervision des agents des districts. La progression du taux de dépistage et de guérison (60%) reste faible relativement au standard de l'OMS fixé à 85%. Il se pose pour cette maladie des contraintes liées à : (i) la qualité des services, se traduisant par la faiblesse de l'accès géographique ; (ii) l'acceptabilité ; (iii) la disponibilité des médicaments ; (iv) la faiblesse de l'IEC ; (v) la forte stigmatisation de la maladie.

La lutte contre le VIH/SIDA

La Lutte contre le VIH/SIDA est organisée à travers le cadre stratégique national de lutte contre les IST/VIH/SIDA, défini en 2002. A l'instar de la plupart des pays en développement, les réalisations en matière de lutte contre le SIDA ont surtout concerné les aspects de prévention, de soins-conseils, avec accès aux ARV, et de soutien socio-économique aux personnes vivant avec le VIH (PvVIH). Ces différentes actions ont permis de maintenir le taux de prévalence du Sida à 0,7%.

Toutefois, on note une insuffisance d'intégration des activités de lutte contre le SIDA dans les paquets minimums d'activités des formations sanitaires, due à une gestion verticale du programme de lutte contre le SIDA. De même, la collecte de données en surveillance de routine est inexistante. Dans les autres secteurs, la situation reste mitigée, car la prise en compte du VIH/SIDA dans les processus de planification sectorielle s'est limitée à la mise en œuvre d'activités ponctuelles de sensibilisation ou de formation du personnel, sans pousser la réflexion jusqu'à anticiper les impacts possibles d'une épidémie non maîtrisée sur les secteurs et les populations en interrelation avec eux.

La lutte contre les maladies non transmissibles

En dépit de la création d'une Division de lutte contre les maladies non transmissibles au sein du Ministère de la Santé, les stratégies développées restent encore insuffisantes ; il s'agit notamment des stratégies relatives à l'utilisation du sel iodé, des micro nutriments, de la prise en charge des cancers féminins et des maladies métaboliques (diabète, hypertension). Ces stratégies visent à favoriser l'accès aux soins aux couches les plus défavorisées.

Ressources humaines et matérielles

A l'évidence, beaucoup d'efforts ont été fournis ces dernières années pour améliorer la disponibilité en ressources humaines et matérielles dans les services de santé. Cependant, eu égard à l'ampleur des besoins dans ce secteur, des difficultés demeurent.

En effet, le recrutement accéléré de médecins en 2005 a plus que doublé les effectifs, augmentant leur nombre relatif de 1 médecin pour 72.781 habitants en 2002 à 1 pour 35.759 en 2005 (contre une norme OMS de 1 médecin pour 10.000 habitants). Le nombre des infirmiers d'état a légèrement augmenté, passant d'une situation d'un (1) infirmier pour 5.969 habitants en 2002 à un (1) infirmier pour 5.825 habitants en 2005, plus proche de la norme de l'OMS d'un (1) infirmier pour 5000 habitants. Quant aux sages femmes, leur proportion s'est accrue d'une (1) sage femme pour 29.685 femmes en âge de procréer en 2002 à une (1) sage femme pour 25.532 femmes en âge de procréer en 2005, contre une norme d'une (1) sage femme pour 5.000 femmes en âge de procréer.

Toutefois, ces données ne tiennent nullement compte des disparités géographiques existantes ; la plupart des professionnels de santé se retrouvant dans les grands centres urbains, laissant des zones rurales non servies. Ainsi, Niamey concentre 33% des effectifs totaux, et près de 37% des cadres pour 6% de la population ; les sept autres chefs-lieux de région (moins de 25% de la population) absorbent 65% des agents cadres.

Le matériel disponible a été quelque peu renforcé dans les structures sanitaires. Cependant, il n'est pas toujours distribué de manière équitable. L'absence d'application des normes nationales concernant les standards d'équipement pour chaque niveau et le manque d'un inventaire à jour de ressources matérielles existantes tant au niveau central qu'au niveau régional, empêchent un déploiement efficient.

La disponibilité de médicaments dans les services opérationnels reste faible, conduisant à une perte de confiance des utilisateurs. Cette faiblesse est liée notamment à l'incapacité de la centrale d'achat à assurer un approvisionnement régulier des produits.

L'accessibilité et l'utilisation des services de santé

L'accessibilité géographique aux services de santé a été significativement améliorée au cours des cinq dernières années. La couverture sanitaire physique liée exclusivement aux centres de santé intégrés (CSI) est passée de 47,6% en 2001 à 65% en 2005. De plus, 2.111 cases de santé (CS) ont été construites, dont 160 sont en cours de transformation en CSI.

Cependant, selon les résultats du QUIBB, 39% de la population mettent plus de 30 minutes pour accéder aux cases de santé et 24,3% pour les cliniques et hôpitaux. En outre, il subsiste des lacunes liées notamment : (i) au manque du paquet minimum d'activité (PMA) au sein de la plupart des cases de santé ; (ii) à la léthargie de certains centres de santé par insuffisance de personnel ; (iii) à l'absence de carte sanitaire nationale.

Quant à la fréquentation des services de santé, il ressort des résultats de l'enquête QUIBB_2005 que 68,2% des personnes ayant été blessées ou malades, ont eu recours aux services de santé. Le taux d'utilisation de la consultation curative (nouveaux cas par habitant et par an) est resté constant ces dernières années; il a même baissé, au regard de l'amélioration de l'accessibilité géographique estimée à 65%. Cette situation s'explique, entre autres par l'insuffisance des services offerts par les cases de santé et les nouveaux CSI et le coût relativement élevé de la consultation (29,4% des malades évoquent cette raison particulièrement en milieu urbain).

De plus, sur l'ensemble des personnes ayant été consultées, seules 6,2% ont estimé être satisfaites des prestations reçues. L'insuffisance de la qualité des soins offerts résulte de la faible disponibilité des ressources humaines tant sur le plan quantitatif que de leur répartition, selon les niveaux administratifs et les structures de soins, mais aussi entre les zones urbaines et rurales et les régions. La faiblesse de la qualité est aussi le fait de : (i) l'insuffisance ou de la vétusté des équipements ; (ii) la non-disponibilité des médicaments ; (iii) des consommables dans les centres de santé ; (iv) des financements ; (v) la non exécution du paquet minimum d'activités (PMA) par tous les districts ; (vi) la faible utilisation du protocole standard ; (vii) la faiblesse de l'encadrement des agents.

Enfin, l'absence de plan national de formation et de coordination entre les programmes nationaux de santé et la formation initiale des Ecoles de Santé Publique et de l'Université reste une cause importante des problèmes de qualité observés au niveau de services cliniques.

Le système d'information sanitaire

La production des statistiques du secteur de la santé est assurée par le Systeme National d'Information Sanitaire (SNIS). Créé en 1994, le SNIS a pour mission de mettre à la disposition des décideurs, des responsables sanitaires et des partenaires, les informations de qualité fiable pour une prise de décision. En dépit des atouts réels dont dispose le SNIS, il fait face depuis quelques années à des problèmes majeurs dans l'accomplissement de sa mission tant au niveau de la collecte, du traitement, de l'archivage que de la diffusion des données. En effet, les difficultés suivantes peuvent être relevées : (i) l'extrême mobilité du personnel et la faiblesse des capacités ; (ii) l'insuffisance des ressources matérielles ; (iii) la forte dépendance des ressources extérieures ; (iv) le manque d'intégration de certaines données publiques (programmes verticaux, hôpitaux, etc.) ; (v) l'insuffisance des supports de collecte d'informations et ; (vi) les retards dans la transmission des données en provenance des structures exerçant sur le terrain.

c) Nutrition et pauvreté

La situation nutritionnelle au Niger se caractérise par la persistance depuis près d'une dizaine d'années d'une urgence nutritionnelle, avec des prévalences de malnutrition aiguë supérieures au seuil d'intervention de 10% et au seuil d'urgence de 15% pour certaines années. La malnutrition est systémique de par sa nature. Elle est fréquente dans certaines régions du pays avec des taux élevés, tant pour les formes chroniques que sévères. Elle est surtout le fait de comportements sociaux, de la pauvreté et de la récurrence des crises alimentaires. Elle touche une grande proportion d'enfants. Nonobstant l'existence d'un Plan National de renforcement de la nutrition et d'un Protocole nutritionnel de prise en charge, la malnutrition intervient pour 59,3% dans la mortalité infanto juvénile.

La proportion des enfants de moins de 3 ans atteints d'insuffisance pondérale représente encore 43% en 2006 (contre 50% en 1998), celle des enfants accusant un retard de croissance (indice de malnutrition chronique) a augmenté, passant de 41% en 1998 à 45 % en 2006, tandis que la tendance de l'émaciation (indice conjoncturel de la malnutrition) est à la baisse (13% en 2006 contre 21 % en 1998). Ces taux sont plus élevés pour les garçons que pour les filles, et plus importants dans le milieu rural que le milieu urbain. La prévalence de la sous-nutrition chronique est supérieure à 40% dans six des huit régions du pays et dépasse 59% dans les régions de Maradi et Zinder. Les taux de mortalité infantile les plus élevés sont enregistrés dans les régions où les taux de sous-nutrition infantile sont également les plus élevés.

La proportion des enfants de moins de 5 ans atteints de retard de croissance s'élève à 50% en 2006 (51,4 % pour les garçons et 48,5 % pour les filles). Le niveau d'émaciation est élevé pour les enfants de moins de cinq ans avec 10,3 % (11,2% pour les garçons et 9,4 % pour les filles) alors que l'insuffisance pondérale atteint 44,4% des enfants de moins de cinq ans. Une des causes majeures de la malnutrition des enfants demeure la faible pratique de l'allaitement exclusif à six mois (14%). Il convient de remarquer que les parents n'ont pas toujours une perception correcte du phénomène dans la mesure où moins d'un tiers d'entre eux perçoivent le phénomène de malnutrition chez leurs enfants.

Par ailleurs, une proportion relativement importante (19%) de femmes est atteinte de déficience énergétique chronique. Cela pourrait constituer un facteur de risque lors de la grossesse. A l'opposé, 13% des femmes sont classées dans la catégorie des surpoids, ce qui pourrait favoriser le développement de certaines maladies (diabète, à l'obésité, à l'hypertension, et aux maladies cardio-vasculaires). On note également que près d'une

femme sur deux est anémiée (46%) contre 24% pour les hommes. La consommation des compléments nutritifs pour les femmes enceintes est faible (22% pour la consommation de la vitamine A et 45% pour le fer).

d) Accès à l'eau potable et pauvreté

A la faveur de la Décennie Internationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement (DIEPA 1981-1990), le secteur de l'eau et de l'assainissement a connu d'importantes mutations avec notamment la révision en 1998 du Schéma Directeur de mise en valeur et de gestion des ressources en eau et l'adoption en octobre 2000 d'un document de politique et stratégie pour l'eau et l'assainissement. Les instruments d'orientation, de planification et de développement des ressources en eau ainsi mis en place ont été complétés par l'adoption de politiques pour l'hydraulique rurale et l'hydraulique urbaine.

Accès

Au niveau national, le taux d'accès des ménages à l'eau potable est de 68,7% en 2005 contre 43 % en 2000. En milieu urbain, ce taux est de 96,7% contre 60,3% en milieu rural. La principale source d'approvisionnement en eau de boisson au niveau de l'ensemble du pays demeure le puits. En effet, 60,8% des ménages utilisent ce mode d'approvisionnement (42,8% utilisent les puits non protégés et 18% les puits protégés). C'est en milieu rural que la proportion des ménages utilisateurs des puits non protégés est importante avec 50,8%. Au niveau régional, d'importantes disparités existent en matière d'approvisionnement en eau de robinet. Si à Niamey, plus de 6 ménages sur 10 (65,3%) utilisent cette source, dans les autres régions du pays moins de la moitié des ménages l'utilisent.

On note également que près de 57 % des ménages mettent plus de 15 minutes pour s'approvisionner en eau. Les disparités sont élevées selon le milieu de résidence. Le niveau actuel d'équipements en points d'eau modernes des agglomérations rurales et la qualité du service de l'eau amènent les populations, particulièrement les femmes, et dans une moindre mesure les jeunes, à consacrer plus de temps à la corvée d'eau. Ceci se traduit par un manque à gagner en terme de production et une mauvaise fréquentation scolaire des enfants. Ainsi, la corvée d'eau obère le budget temps de la femme et de la petite fille ; ce qui limite leur accès à des opportunités sociales, économiques et politiques devant leur permettre de sortir de la pauvreté.

Le taux de couverture des besoins en eau en milieu rural est passé de 55% en 2001 à 59% en 2005, Cependant, en raison du non fonctionnement de certains ouvrages, le taux réel est estimé aux environs de 47%. Au 31 Décembre 2005, le Niger disposait de 25.112 points d'eau modernes, dont 13.672 puits cimentés, 7.167 forages équipés de pompe à motricité humaine, 501 Mini- adductions d'eau potable (mini AEP), 51 Postes à eau autonomes et 21 stations de pompage pastorales. En milieu urbain le taux de couverture des besoins en eau est passé de 65% en 2001 à 80% en 2005.

Réformes institutionnelles

L'option de responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par l'eau s'est, entre autres, traduite par :

- la restructuration du sous secteur de l'hydraulique urbaine avec la création en 2001 de la Société de Patrimoine des Eaux du Niger (SPEN, société d'Etat) et de la Société d'Exploitation des Eaux du Niger (SEEN, société privée liée à la SPEN par un contrat d'affermage et de performance) ;
- la création en 2006 de la Commission Nationale de l'Eau et de l'Assainissement (CNEA), organe consultatif et de concertation, apportant son concours à la définition des objectifs et des orientations de la politique nationale de l'eau et de l'assainissement ;
- l'adoption d'une politique de gestion des infrastructures hydrauliques impliquant les comités villageois sensibles au genre et des opérateurs privés, notamment en ce qui concerne les mini AEP.

Abreuvement du cheptel

La problématique d'abreuvement du cheptel se pose avec acuité dans les limites de la zone pastorale (227.000 km²), particulièrement pendant les 9 mois de la saison sèche, mais aussi du fait d'un contexte fluctuant et

aléatoire d'un potentiel fourrager mal évalué. En plus des lourdes contraintes techniques de la variabilité temporelle et de la dispersion spatiale, l'hydraulique pastorale est soumise à celles, non moins importantes, d'ordres socio-économique (difficulté d'évaluer auprès des éleveurs l'effectif de leur cheptel), institutionnel (deux ministères dont l'un assurant la maîtrise d'œuvre et l'autre la maîtrise d'ouvrage des points d'eau se partagent les activités du sous-secteur) et socioculturelles (appropriation individuelle ou familiale ou d'un groupe résident du point d'eau et de l'espace) qui sont spécifiques à l'élevage dans la zone pastorale.

Les ressources en eaux

S'agissant des ressources en eaux, l'irrégularité des précipitations, le contexte hydrogéologique particulièrement difficile de certaines régions et la profondeur excessive d'accès aux nappes souterraines les plus productives constituent de réelles contraintes naturelles susceptibles de limiter la mise en valeur de l'important potentiel hydrique (2.000 milliards de m³) en raison des coûts élevés des ouvrages de maîtrise des ressources en eau.

e) Développement urbain, Habitat, Assainissement et Pauvreté

Développement urbain

Considéré pendant longtemps comme un pays à dominante rurale, le Niger n'est pas resté en marge du processus de l'urbanisation. Le choix des autorités d'ériger certaines entités en villes a été un facteur important du développement urbain post-indépendance.

L'image générale de la structure de l'armature urbaine existante se présente de façon hétérogène, avec des villes très inégales de par leur taille. La plupart des centres urbains sont localisés dans la bande sud du pays qui présente les plus fortes potentialités agricoles ; l'armature urbaine reste encore très déséquilibrée.

Selon les analyses du Recensement Général de la population et de l'Habitat de 2001, la classification des villes basée sur leur poids démographique est établie comme suit :

- huit (8) « petites villes » (moins de 10.000 habitants) ;
- vingt neuf (29) « villes moyennes » (de 10.000 à 99.000 habitants) ;
- deux (2) « grandes villes » (de 100.000 à 499.000 habitants) ;
- une (1) « métropole nationale » à savoir Niamey la capitale avec 707.951 habitants en 2001.

Les traits caractéristiques de l'urbanisation au Niger sont notamment :

- L'écart économique, social et culturel entre les agglomérations urbaines ;
- La concentration particulièrement forte de la population dans une seule grande agglomération, Niamey (39, 4% de la population urbaine) ;
- La croissance urbaine occasionne principalement des occupations et constructions irrégulières, particulièrement à Niamey.

Au cours de la décennie 90, l'accroissement de la population s'est accéléré particulièrement dans les villes et les régions propices aux échanges commerciaux, à l'agriculture et à l'élevage. La proportion de la population urbaine dans la population totale a été multipliée par trois entre 1960 et 2001 ; le taux d'urbanisation est passé de 5,2% à 16,2%.

Cette augmentation des populations nigériennes dans les centres urbains s'explique notamment par les crises écologiques¹, la pauvreté et l'exploitation minière. Les populations rurales espèrent trouver un mieux-être au moyen de la migration vers les villes. Cependant, elles accroissent les charges sociales des municipalités qui les accueillent. La demande sociale en terme d'infrastructures (école, services de santé, logement) et d'assainissement (routes, système d'évacuation des déchets, etc.) s'accroît, alors que les ressources disponibles se raréfient. Les investissements sociaux deviennent dès lors insuffisants, dans un contexte de rareté, voire de diminution, des ressources nationales (le secteur est essentiellement financé par les ressources internes). Les équipements urbains et les emplois ne parviennent pas à suivre le rythme de la croissance démographique.

¹ Alpha Gado Boureïma, 1998 ; Moha Hadiza, 1996 ; et Motcho Kokou Henry, 1996 ; Harouna, 2002

Ainsi, même si la pauvreté urbaine est moins élevée que la pauvreté rurale, les conditions de vie et de logement dans les quartiers périphériques urbains sont de plus en plus précaires, confortées par la pénurie d'emplois et le manque d'infrastructures, d'équipements de base et de logements. En effet, les grandes villes nigériennes apparaissent de plus en plus comme de vastes conglomérats où sévit une pauvreté criarde, où les populations éprouvent d'énormes difficultés à accéder à un habitat décent ainsi qu'aux infrastructures de base (éducation, santé, eau, hygiène, assainissement, transport, etc.) et où apparaissent des taux élevés de chômage ainsi que des processus d'exclusion sociale.

La politique de planification urbaine est basée entre autres sur :

- la définition d'un cadre dans lequel chaque ville (plus de 10 000 habitants selon le Plan de Développement Economique et Social PDES 1979-83) est appelée à évoluer à moyen et long termes : le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) ;
- la programmation à cette occasion, des actions prioritaires d'investissements (habitat, équipements, infrastructures, etc.) : le Programme d'Actions Publiques Prioritaires (PAPP) ;
- la mise en place d'un organisme de suivi et de réalisation à l'échelle de tout le pays : l'Atelier National d'Urbanisme (ANU).

Ainsi, les villes de Niamey, Maradi, Zinder, Tahoua, Dosso, Agadez et Mirriah ont été dotées de SDAU. Cependant, force est de constater que ces documents de planification urbaine n'ont pas connu de mise en œuvre significative et que leurs horizons sont tous dépassés. Par ailleurs, le coût élevé et la lourdeur des études n'ont pas permis à l'Etat de doter les autres centres urbains de ces outils.

Après avoir tiré les enseignements de la politique de la planification urbaine menée au cours de la période 1980-1990, les pouvoirs publics ont décidé (i) d'élaborer et mettre en œuvre une nouvelle réforme de l'urbanisme par l'adoption de l'ordonnance n°97-005 du 17 janvier 1997 instituant les documents d'urbanisme prévisionnel et d'urbanisme opérationnel ainsi que les outils de contrôle de l'utilisation du sol urbain et de ses décrets d'application; (ii) de mettre au point, tester et généraliser de nouveaux outils simplifiés de planification urbaine et de programmation des investissements urbains dont les investissements communaux.

Par ailleurs, pour pallier les insuffisances constatées dans la première version de la SRP, le gouvernement a adopté une Stratégie Nationale de Développement Urbain (SNDU) en octobre 2004.

Habitat

Au Niger, en raison de la forte concentration de la population dans certaines zones et de la généralisation de la pauvreté, les ménages éprouvent d'énormes difficultés à accéder à un habitat décent et à un environnement sain. Les logements réalisés par l'Etat et ses démembrements ont porté sur des opérations épisodiques en milieu urbain ; de 1960 à nos jours, le parc cumulé, toutes opérations confondues, représente moins de 1.500 logements, auquel il faut ajouter la construction de 551 logements à Niamey toutes dans le cadre des 5ème jeux de la Francophonie en décembre 2005. Le crédit immobilier accordé par le CREDIT DU NIGER (CDN), unique institution de financement de ce secteur depuis 1966, s'est révélé faible et n'a ciblé que les salariés. L'essentiel du parc du logement, est de ce fait, acquis par l'auto construction. En milieu rural, un peu plus de neuf ménages sur dix (94,2%) sont propriétaires de leur logement ; par contre les ménages locataires résident essentiellement dans la Communauté Urbaine de Niamey (48,6%) alors que dans les autres centres urbains, les ménages propriétaires représentent 63,9%.

Le marché locatif privé assure également l'hébergement des ménages. Dans le domaine de l'amélioration de l'habitat existant, il convient de signaler la réalisation d'une opération de réhabilitation d'un quartier ancien de Niamey (YANTALA) sur financement de certains partenaires¹ et de l'Etat du Niger. Cette opération a permis d'améliorer notablement les conditions d'habitat des populations résidant dans ce quartier.

Dans le domaine de l'habitat rural, les interventions du Projet « Construction sans bois » ont permis de réduire la précarité du logement, en passant des matériaux en paille au banco tout en préservant l'environnement. Toutefois, ces réalisations sont restées très limitées et circonscrites à certaines zones.

¹ FENU, PNUD et PAM

La terre (argile/banco) reste le matériau le plus utilisé dans la construction des toits (58,5%) ; les toits en paille bien que moins chers, représentent 26,6% tandis que ceux en tôle sont très peu nombreux (6,4%). De même, la terre (banco/argile) est dans une large proportion le matériau de construction le plus utilisé par les ménages (76,2% des ménages l'utilisent pour les murs). Cette prédominance s'observe aussi bien en milieu rural (78,6%) qu'en milieu urbain (64,2%), ce qui dénote une certaine précarité du logement. Les constructions en dur (ciment/béton) ne représentent que 4,2%. La précarité de l'habitat expose les populations aux intempéries et catastrophes naturelles et limite leur épanouissement économique et social.

Au regard des insuffisances constatées, la loi N° 98-54 du 29 décembre 1998 portant adoption de la Politique Nationale en matière d'habitat a été adoptée pour servir de cadre de référence en matière d'habitat. Sa mise en œuvre devrait permettre entre autres, d'assurer le droit à un logement convenable pour tous à travers : (i) la création d'un fonds national de l'habitat, (ii) la création d'une banque de l'habitat, (iii) la création d'une agence de réhabilitation et d'aménagements urbains, (iv) l'institution de coopératives de logements et de mutuelles d'épargne logement, (v) la stimulation des prêts immobiliers par les banques commerciales, (vi) la promotion de l'investissement privé dans le secteur du logement et (vii) la promotion de l'épargne logement. Cependant, la plupart de ces actions restent encore à mettre en œuvre ; seule la création de la Banque de l'Habitat a trouvé un début de mise en œuvre avec la privatisation en cours du CREDIT DU NIGER.

Assainissement

Des efforts sont présentement déployés pour la mise en œuvre d'une politique cohérente dans le sous secteur de l'assainissement, notamment entre les ministères en charge des questions d'urbanisme, d'habitat, du cadastre, de l'hydraulique, de l'environnement, de la santé et de la lutte contre les endémies. Par ailleurs, une Stratégie Nationale de Gestion de l'environnement urbain a été adoptée en 2001 et a permis la réalisation de douze (12) études sectorielles relatives à l'environnement urbain.

Cependant, selon l'enquête QUIBB, 78,4% des ménages ne disposent pas de toilettes adéquates ; la nature/brousse constitue le lieu d'aisance le plus répandu. C'est principalement en milieu rural que l'utilisation de la nature comme lieu d'aisance est presque commun (environ 90% des ménages) alors qu'en milieu urbain, les latrines semblent être plus utilisées (62,7% des ménages hors Niamey) ; à Niamey l'utilisation de latrines atteint 75,2%. Ces proportions sont demeurées les mêmes entre 1998 et 2006. Pour l'assainissement en zone rurale, le taux d'accès aux infrastructures est de 5% en 2004. On note également que la proportion des ménages ayant accès à un système adéquat d'évacuation des excréta a faiblement augmenté ; elle est passée de 18,1% en 2000 à 19% en 2006.

Par ailleurs, l'évacuation des ordures ménagères demeure un des problèmes cruciaux, particulièrement en milieu urbain ; les ordures sont le plus souvent déversées aux alentours des habitations ou parfois dans des poubelles clairsemées. Seules 47% des ordures sont collectées par les municipalités et 10% arrivent dans les décharges et aucune municipalité ne procède au traitement des déchets.

La gestion est ainsi caractérisée par une contre-performance technique au niveau du tri, de la pré-collecte, de l'organisation de la collecte municipale et l'absence de valorisation des déchets. En outre, le sous-secteur de l'évacuation des eaux pluviales et des eaux usées est confronté à un manque d'entretien et une vétusté des infrastructures et des équipements. Cette situation engendre des effets néfastes sur l'état sanitaire des populations.

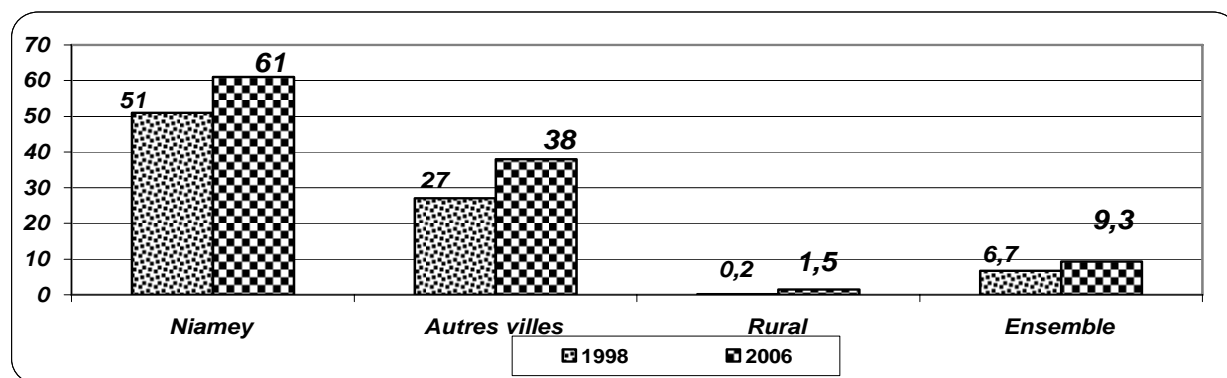
Pour pallier les lourdes menaces de l'urbanisation sur l'environnement et assurer un assainissement ordonné, les villes de Niamey, Maradi, Zinder, Tahoua, Dosso, Agadez et Mirriah ont été dotées de schéma directeur d'aménagement urbain (SDAU), couplés de Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) pour les villes de Niamey, Tahoua, Maradi et Zinder. Cependant, force est de constater que ces documents de planification urbaine ne sont pas toujours respectés et sont mêmes souvent dépassés. Cette situation a des effets pervers sur la santé publique et accroît les risques de maladies (diarrhées, paludismes, etc.).

De manière générale, l'atteinte des cibles de l'OMD7 est entravée par les contraintes liées : (i) à la croissance démographique, (ii) à la faiblesse des ressources financières allouées au secteur (iii) aux habitudes sociales et aux comportements des populations et (iv) à la faiblesse des revenus.

f) Accès aux services énergétiques modernes

Le Niger est caractérisé par une faible consommation d'énergie, la consommation énergétique par habitant est estimée à 0,14 tep contre une moyenne africaine de 0,5 tep. En effet, la principale source d'éclairage des ménages nigériens demeure le pétrole lampant (80,1% des ménages s'éclairent avec ce combustible dont 84,4% en milieu rural et 59,1% en milieu urbain). Le groupe gaz/batteries/bougies/bois constitue la seconde source d'éclairage au Niger avec 10,4% des ménages, suivie de l'électricité ; ce dernier mode d'éclairage est limité au milieu urbain et concerne 38,7% des ménages. Cependant, on note une relative amélioration de l'accès à l'électricité au cours des dernières années ; le taux d'accès à l'électricité, au niveau national, est ainsi passé de 6,7 % à 9,3% entre 1998 et 2006.

Graphique 5: Evolution du taux d'accès à l'électricité entre 1998-2006



Sources : INS/MEF EDS 98 et 2006

La quasi-totalité des ménages (96,4%) utilise le bois/charbon comme principal combustible de cuisine. L'électricité et le pétrole sont très peu utilisés par les ménages (0,1% et 0,9% respectivement). Cette situation contribue à une déforestation de plus en plus marquée du pays. D'une manière générale, en milieu rural, la recherche du bois incombe aux femmes qui sont obligées de parcourir des distances de plus en plus longues pour assurer l'approvisionnement quotidien. Dans le cadre de la promotion des énergies de substitution au bois, 40.000 foyers améliorés, 10.000 réchauds à pétrole « TCHIP » et 20.000 réchauds à gaz ont été vulgarisés. En 2004, une campagne nationale d'envergure pour la vulgarisation du charbon minéral a été lancée. En 2005, la Société Nigérienne de Carbonisation du Charbon minéral (SNCC) a été créée, ce qui a permis la production de 800 tonnes de charbon minéral carbonisé et 5190 foyers entre 2005 et 2006. De même, la Société Nigérienne du Charbon de l'AZAWAK (SNCA-SA) a été créée en juillet 2006 en vue de renforcement de la capacité de production nationale de l'électricité (200 MW) et de la production du charbon minéral à des fins domestiques.

g) Emploi et pauvreté

Le taux de chômage s'élève officiellement à environ 16% ; il est plus important dans les centres urbains (19,4%) que dans les zones rurales (15,2%). Les femmes sont plus touchées par le chômage avec un taux de 25% contre près de 12% pour les hommes ; les tranches d'âge 15 - 29 ans enregistrant les taux les plus élevés (24%). Les personnes les plus exposées au chômage sont celles justifiant d'un niveau d'instruction relativement faible. Par ailleurs, la population de l'enfant travailleur atteint plus de 15% de la population active. Cette situation est en partie expliquée par la pauvreté des ménages qui les pousse à détourner leurs enfants des structures éducatives ; ce qui se traduit par la baisse de la qualité de la main d'œuvre et entraîne un cercle vicieux de la pauvreté. Ainsi, 57,6% des enfants sont actifs lorsqu'ils sont sans instruction.

Tableau 12: Taux de chômage par région

Agadez	Diffa	Dosso	Maradi	Tahoua	Tillabéri	Zinder	CUN	Ensemble
7,22	25,21	14,72	12,02	23,08	9,89	11,78	22,03	15,9

Source : QUIBB_2005_INS_MEF_ «Etude emploi, chômage et pauvreté au Niger »

En outre, le taux de sous-emploi est très élevé ; il est de 34,62% dont 38,33% pour les femmes et 32,93% pour les hommes. Le sous-emploi concerne principalement les populations rurales (86,3%) en raison du caractère saisonnier de l'activité agricole.

Il existe une inadéquation structurelle entre la demande d'emploi et l'offre d'emploi en raison de la forte croissance démographique d'une part, et d'autre part, de la déficience structurelle de l'offre, notamment liée aux aspects ci-après : (i) au caractère archaïque des techniques de production en particulier dans le secteur rural, (ii) au caractère embryonnaire du secteur secondaire, et (iii) à la désorganisation du secteur informel.

De façon générale, l'offre d'emploi recule alors que la demande est en constante progression, stimulée par la forte croissance démographique. Selon l'Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi, en 2005, seules 27% des demandes d'emplois ont été satisfaites (contre 19% en 2000).

Les emplois de la fonction publique sont en régression continue en raison des réformes nécessitées par la maîtrise de la masse salariale (gel des recrutements, rabaissement de l'âge à la retraite, etc.) ; l'effectif des agents a ainsi baissé de 13,3% sur la période 2000-2005 ; ce qui n'a pas manqué d'avoir un impact sur la qualité du service public.

Le secteur urbain informel, qui occupe environ 15% des actifs urbains, est en croissance rapide, particulièrement dans le transport, le commerce et le bâtiment. Toutefois, l'emploi y est précaire, peu qualifié, peu productif avec des revenus très faibles; d'où la vulnérabilité permanente des acteurs.

La promotion d'activités alternatives et/ou complémentaires à l'agriculture (activités génératrices de revenus, artisanat utilitaire) ainsi que la mobilisation rémunérée de main d'œuvre pour des travaux d'intérêt collectif ont été développées, notamment dans le cadre du programme spécial du Président de la République.

Ainsi, les défis en matière d'emploi sont particulièrement de deux ordres : (i) occuper la population en dehors de la saison culturale (huit à neuf mois de l'année) et (ii) offrir l'emploi aux populations urbaines, notamment les jeunes diplômés. En effet, apporter une réponse durable à la demande d'emploi des jeunes sortis de l'école demeure à l'évidence la condition pour préserver l'avenir et ouvrir des perspectives meilleures à la jeunesse nigérienne.

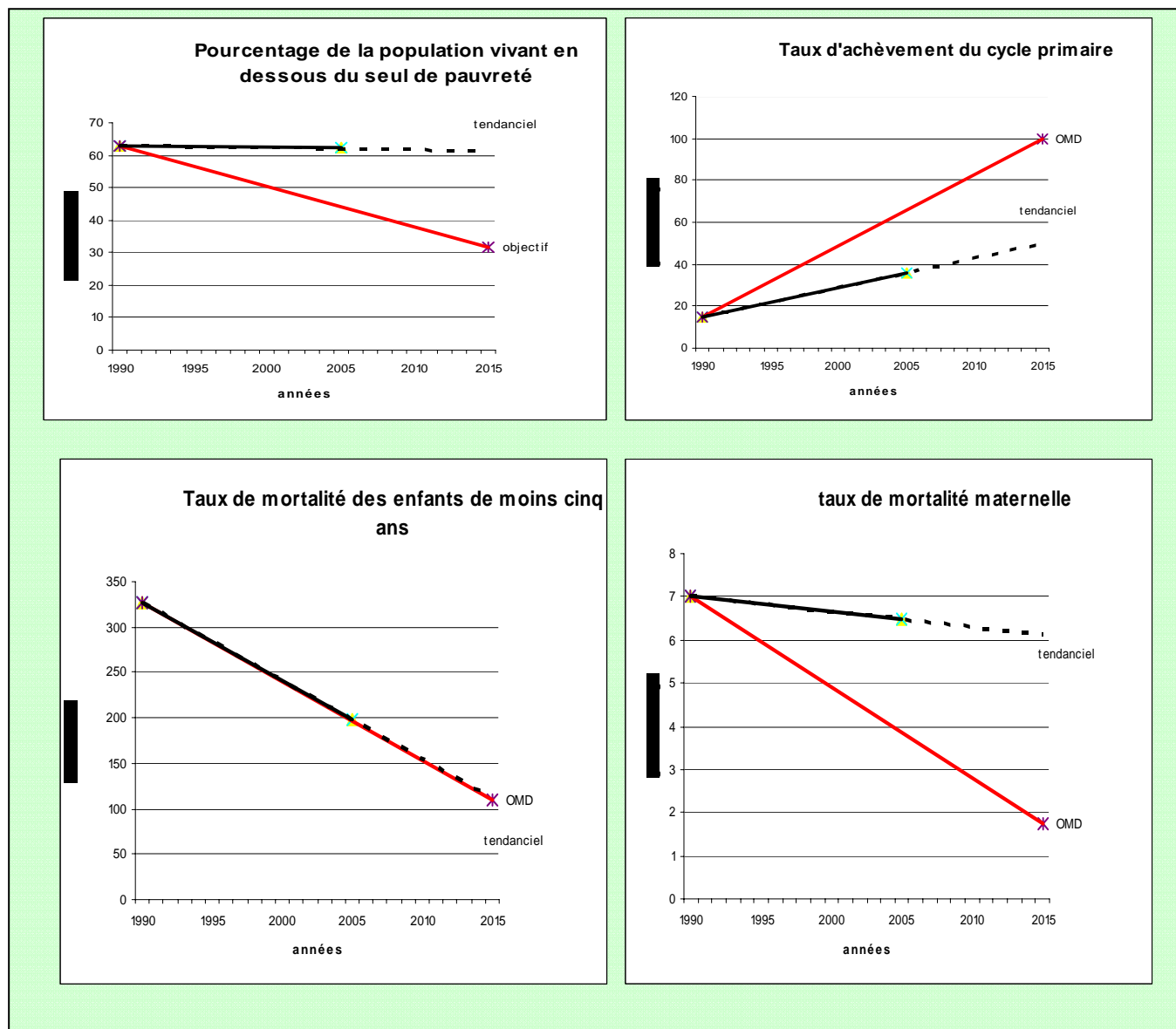
h) Accès au crédit et pauvreté

Le difficile accès au crédit constitue une dimension non négligeable de la pauvreté. En effet, les plus pauvres, notamment les acteurs intervenant dans le secteur primaire, sont pour la plupart incapables de satisfaire les conditions de garantie.

Par ailleurs, les taux d'intérêt demeurent élevés au regard de la faible rentabilité de leurs activités. Il ressort de l'enquête QUIBB qu'à l'échelle nationale, les ménages dont les membres ont eu à emprunter de l'argent ou des biens ne représentent qu'un peu plus du quart (25,6%) des ménages nigériens.

Cette proportion est plus élevée en milieu rural (27% des ménages ruraux) qu'en milieu urbain (16% à Niamey et 21% dans les autres villes). Au niveau national, 67% des emprunts se font à travers des parents ou des amis et 20% se font à travers un autre individu. Ainsi, seuls 12% des emprunts se font d'une façon formelle, à travers une banque privée (1%), une institution de micro finance (7%), une coopérative (2%) ou une entreprise (2%). On note également que les disparités entre les sexes pour l'accès au crédit sont fortes.

Encadré 3 : Progrès du Niger dans la réalisation de certains OMD



1.3.3. Population et pauvreté

Le Niger, conscient de la forte croissance démographique et de ses effets négatifs sur les efforts de développement, a adopté depuis février 1992 une Politique Nationale de Population (PNP) qui a fait l'objet d'une évaluation en 2005. Les résultats escomptés de la PNP consistaient en la maîtrise de la croissance démographique et son adéquation avec celle de l'économie à travers essentiellement la réduction des indices de morbidité, de mortalité et de fécondité. Depuis 2005, le Niger s'est engagé dans l'élaboration d'une nouvelle politique nationale de population et d'un programme démographique multisectoriel (PRODEM).

Evaluation de la PNP

L'évaluation de la PNP a permis de mettre en exergue le faible niveau de réalisation des résultats escomptés, avec notamment une accélération de la croissance démographique supérieure à la croissance économique moyenne sur la période, nonobstant la réalisation de certaines actions de sensibilisation, de formation et de renforcement des capacités.

De façon spécifique, on peut également noter :

- des insuffisances liées au cadre conceptuel, notamment l'orientation des principes généraux et l'absence de quantification des objectifs fixés ;
- des difficultés liées à la mise en œuvre, du fait de l'instabilité sociopolitique et institutionnelle qui ont entravé la coordination des interventions dans la mise en œuvre, le suivi-évaluation et la pérennisation des actions ;
- une insuffisance des capacités des organisations de la société civile à exécuter des programmes en matière de population.

Situation démographique

La population nigérienne s'élève à près de 13 millions habitants en 2006 (BCR, 2005). La structure de la population indique une forte proportion de jeunes (47,6% âgés de moins de 15 ans contre 4,5% de plus de 60 ans) et une égalité presque parfaite entre les hommes et les femmes (respectivement 49,9% et 50,1%). Cette population est inégalement répartie sur le territoire, avec une forte pression sur les superficies cultivables de la bande sud-ouest du pays (100 habitants au km² dans certains départements, contre une moyenne nationale de 8 habitants au Km²). Les régions d'Agadez et de Diffa qui couvrent plus de 2/3 de la superficie totale du pays n'abritent que près de 6% de la population totale alors que celles de Dosso et Maradi, plus petites, concentrent le tiers de la population totale. Le taux d'urbanisation est relativement faible (16,3 %) avec une forte concentration de la population urbaine dans la capitale (39,4%).

Le taux de croissance démographique exceptionnellement élevé (3,3%) résulte du maintien d'un niveau élevé de fécondité (7,1 enfants par femme selon EDS-MICS 2006) et d'une baisse de la mortalité infantile (de 123 pour mille en 1998 à 81 pour mille en 2006). On constate également, selon les résultats de l'enquête EDS-MICS 2006, que l'indice synthétique de fécondité (ISF) présente des écarts très importants selon le niveau d'instruction des femmes, variant d'un minimum de 4,6 enfants par femme chez celles ayant atteint le niveau secondaire à plus à 7,3 enfants chez celles sans instruction. Enfin, l'ISF varie sensiblement selon que les femmes appartiennent à des ménages riches (6,2 enfants) ou à des ménages démunis (8,0 enfants).

Le maintien de la forte fécondité au Niger est le résultat d'un ensemble de facteurs, parmi lesquels les valeurs et croyances traditionnelles jouent un rôle important : (i) le niveau élevé de la mortalité des enfants encourage les maternités nombreuses dans l'espoir de compenser les décès ; (ii) la forte proportion des mariages liés à l'emprise importante de certaines valeurs culturelles, au faible niveau de scolarisation des filles et à la faiblesse des revenus de la plupart des ménages.

Le mariage est universel (97,4% des femmes en âge de procréer sont en union) et précoce (60% des filles de 15 à 19 ans sont en union, contre 17% au Bénin et seulement 12% au Maroc). L'âge médian au premier mariage est de 14,9 ans pour les filles et de 24 ans pour les garçons ; (iii) l'utilisation des méthodes contraceptives est très faible (11% dont 5% pour les méthodes modernes) du fait de la baisse de l'*insusceptibilité post partum*, de la faible disponibilité des services modernes de contraception, de la difficulté d'accès aux moyens de contraception et de l'insuffisance de l'information et de la formation. Cette situation est d'autant plus préoccupante que le nombre idéal d'enfants (près de 9 enfants, pour les femmes interrogées) est nettement supérieur à l'indice synthétique de fécondité.

Encadré 4 : Effets potentiels de la croissance démographique

Il ressort des récentes projections démographiques que si la tendance actuelle se maintenait, la population nigérienne passerait de 13 millions d'habitants en 2006 à 17 millions en 2015, et le nombre de naissances annuelles attendues passerait d'environ 600.000 en 2005 à 800.000 en 2015. Ce rythme élevé de la croissance démographique entraînerait une demande potentielle explosive dans tous les secteurs sociaux (éducation, santé, sécurité alimentaire, emploi, habitat, eau potable, hygiène et assainissement, etc.) et une forte pression sur les ressources naturelles physiques.

- *Au niveau de l'agriculture et de la sécurité alimentaire*, les besoins céréaliers augmenteraient d'environ 3 millions de tonnes en 2005 à 4,2 millions de tonnes en 2015 alors que les besoins ne sont couverts actuellement qu'à hauteur de 85%. La superficie cultivable par habitant passerait de 1,45 ha en 2005 à 1,12 ha par habitant en 2015, avec une baisse de qualité de la terre du fait de la disparition des jachères. L'accroissement du nombre de paysans sans terre est à prévoir du fait de la réduction des terres disponibles et du manque de capital pour les groupes les plus vulnérables. La mise en place de filets sociaux pour cette population est à prévoir.
- *En ce qui concerne l'environnement physique*, les besoins croissants en bois de chauffe (plus de 90% actuellement) entraîneraient une diminution des surfaces forestières disponibles de 3,5% par an.
- *Dans le domaine de l'éducation*, l'effectif total des enfants à scolariser au cycle de base 1 (7-12 ans) passerait de 2,3 millions en 2005 à 2,9 millions en 2015, ce qui nécessiterait la création d'au moins 15.000 classes et le recrutement d'autant d'enseignants sur la période.
- *Dans le domaine de la santé*, avec l'accroissement notamment du nombre de femmes en âge de procréer (FAP) et du nombre d'enfants à vacciner, il faudrait former et recruter au moins cinq cent (500) médecins supplémentaires, près de quatre cent (400) sages-femmes et mille (1.000) infirmiers diplômés d'Etat sur la période; il en est de même des moyens logistiques nécessaires à la vaccination complète des enfants âgés de 0-5 ans dont l'effectif total augmenterait de près d'un million au cours de la période 2005-2015.
- *Sur le plan de l'emploi et de l'activité*, au regard de l'évolution projetée des taux de dépendance et des taux d'occupation sur la prochaine décennie, un actif occupé prendrait en charge au moins deux autres inactifs.
- *Sur le plan de l'aménagement urbain*, le niveau élevé du taux de croissance de la population urbaine (3,9 % contre une moyenne nationale de 3,3%) entraînerait une demande plus grande en infrastructures d'assainissement et en logements sociaux.
- *Sur le plan de l'accès à l'eau potable*, en raison du croît démographique qui engendre des besoins estimés à 1.300 points d'eau modernes (PEM) par an, les perspectives d'investissements qui portent sur la réalisation de 1.000 PEM par an au cours des 3 prochaines années, ne permettraient pas d'atteindre l'objectif en matière d'accès à l'eau potable des populations rurales, tel que défini dans les OMD. Au niveau de l'hydraulique urbaine, au rythme actuel de croissance de la population urbaine, la quantité annuelle d'eau potable nécessaire passerait de 48 millions de m³ en 2000 à 105 millions de m³ en 2009 et 153 millions de m³ en 2015.

Source : Etudes sur les impacts sectoriels de la croissance démographique, DP/MPAS

1.3.4. Inégalités, vulnérabilités et pauvreté

a) Inégalités, disparités de genre et pauvreté

L'inégalité est un concept plus large que la pauvreté qui permet d'appréhender le bien-être d'un individu (homme ou femme) ou d'un ménage en fonction de la position relative de cet individu ou du ménage au sein d'un groupe donné (ménage, communauté, population) ou du rôle qu'il joue. C'est le résultat d'une répartition inéquitable des ressources, des potentialités, des opportunités et des capacités. C'est une notion intimement liée à la pauvreté sur laquelle elle a aussi des effets négatifs.

Elle se manifeste au niveau des dimensions suivantes : (i) la répartition du revenu/consommation ; (ii) les différences entre les conditions de vie (santé, éducation, alimentation, logements, etc.) et ; (iii) les potentialités (capital physique, humain, social de départ pour les individus). Les femmes, les jeunes et les enfants souffrent particulièrement des inégalités.

La question de l'inégalité, qui n'a pas fait l'objet d'analyse dans la première SRP, constitue une innovation qui permet d'approfondir les connaissances sur le phénomène de pauvreté et d'identifier les actions porteuses dans le cadre de la lutte contre la pauvreté. En effet, l'inégalité contribue à aggraver la pauvreté dans presque tous les pays du monde. L'impact aggravant de l'inégalité sur la pauvreté réduit l'impact favorable de la croissance. C'est pourquoi les politiques de promotion de la croissance doivent être accompagnées de mesures redistributives destinées à limiter les effets dépressifs de l'inégalité. De plus, les activités économiques qui sont les sources de revenu contribuent diversement à l'inégalité.

Encadré 5: Croissance, inégalités et pauvreté

Selon les récentes études, les deux dimensions (croissance et redistribution) sont importantes dans la réduction de la pauvreté. Au regard des résultats empiriques, la part de la croissance dans la variation de la pauvreté tend à être plus élevée que celle de la redistribution.

Cependant, il arrive que la part de la croissance s'affaiblisse au point d'être dominée par celle de la redistribution, ce qui ne permet pas d'émettre un ordre de priorité entre les deux dimensions. C'est pourquoi, il est préférable de rendre les facteurs « croissance » et « redistribution » simultanément favorables à la réduction de la pauvreté.

Dans cette perspective, pour que la croissance engendre des effets rapides favorables à la réduction de la pauvreté, il faudrait que : (i) cette croissance soit forte ou engendrée principalement par les secteurs où les pauvres sont les plus concentrés ; (ii) des politiques redistributives appropriées soient mises en œuvre à travers, par exemple, la fiscalité ou des transferts ciblés, monétaires ou en nature, pour favoriser la redistribution des fruits de la croissance aux pauvres ; de telles politiques de transferts sont nécessaires lorsque le pays présente une redistribution régressive et défavorable aux pauvres.

Source : Samuel Kaboré, relation entre pauvreté, croissance et inégalités, mars 2005

Source de revenus et inégalités dans les dépenses

- Source de revenu

Dans l'enquête QUIBB, on peut distinguer les cinq principaux groupes de sources de revenus suivants: (i) les revenus agricoles, (ii) les salaires et traitements, (iii) les dons et transferts, (iv) les revenus de la propriété et, (v) les autres revenus non agricoles. L'agriculture vivrière constitue le poste de revenus le plus important, représentant près de 30% des revenus totaux des ménages. La part relative de l'élevage dans le revenu total du pays est estimée à 10%. Les salaires ne représentent que 15.8% du revenu total (7,9% pour le secteur public et parapublic, 4,6% pour le secteur privé moderne et 3,6% pour les autres secteurs). Les trois autres sources de revenus représentent plus des trois cinquièmes du revenu total monétaire des ménages. Elles incluent les revenus de la propriété (3,6%), les dons et transferts (15%) et le groupe agrégé des autres revenus non agricoles (24%).

Tableau 13 : Répartition des revenus monétaires et non monétaires par source

Source de revenu	Proportion (en %)
1. Revenus agricoles	41,6
<i>Revenus agriculture vivrière</i>	<i>29,8</i>
<i>Revenus de l'élevage</i>	<i>9,7</i>
<i>Revenus de la pêche</i>	<i>0,4</i>
<i>Revenus agricoles industriels</i>	<i>0,9</i>
<i>Autres revenus agricoles</i>	<i>0,8</i>
2. Salaires et traitements	15,8
<i>Salaires du secteur public et parapublic</i>	<i>7,9</i>
<i>Salaires du secteur privé moderne</i>	<i>4,6</i>
<i>Salaires des autres activités privées</i>	<i>3,3</i>
3. Dons, transferts et autres revenus	15,0
4. Intérêt, loyer et revenus de la propriété	3,6
5. Autres revenus des activités non agricoles	24,0
Total	100

Source: ME/F/INS/QUIBB_2005

- *Inégalités dans les dépenses*

Au Niger, les 20% les plus pauvres n'effectuent que 8,6 % des dépenses totales alors que les 20% les plus riches effectuent 42,5% des dépenses totales. Autrement dit, les dépenses de consommation des 20% les plus pauvres ne représentent qu'un cinquième des dépenses de consommation des 20% les plus riches.

Tableau 14. Part des dépenses de consommation dans la dépense totale selon le quintile

	1er quintile	2ième quintile	3ième quintile	4ième quintile	5ième quintile	Ensemble
Dépenses totales (millions)	144 000	209 000	264 000	348 000	714 000	1 679 000
Part dans les dépenses globales	8.6%	12.5%	15.7%	20.7%	42.5%	100%

Source: ME/F/INS/QUIBB_2005

De même, on constate que l'inégalité dans les dépenses de consommation est plus forte entre les ménages qu'entre les individus. La comparaison de l'indice de Gini¹ entre les ménages du Bénin, du Burkina Faso et du Niger, montre également que l'inégalité est plus forte au Niger qu'au Bénin, quelle que soit la mesure du niveau de vie choisie, tandis qu'elle est plus élevée au Burkina Faso qu'au Niger.

Tableau 15. Comparaison de l'indice de Gini pour la consommation par tête et par ménage

Pays	Ménages	Individus
Bénin	0,3986	0,3838
Burkina Faso	0,4630	0,4643
Niger	0,4376	0,4384

Source: ME/F/INS/QUIBB_2005 et rapport mondial sur le développement humain 2005

Les inégalités sont pratiquement les mêmes dans le monde rural et urbain. Elles sont plus prononcées dans les villes intermédiaires (coefficient de Gini de 0,42 entre ménages). De même, on observe que les inégalités sont plus fortes entre les ménages dont les chefs sont de sexe féminin (0,495) qu'entre les ménages dirigés par les hommes (0,432).

Genre, promotion de la femme et pauvreté

Bien que les femmes représentent 50,14% de la population (RGP 2001), elles bénéficient relativement moins que les hommes des fruits du progrès économique et social. En effet, des disparités existent entre hommes et femmes et ce, dans tous les domaines : accès aux ressources productives, emploi, santé, éducation. La marginalisation de cette frange importante de la population constitue un frein pour le développement économique et social. Les résultats des enquêtes, concernant les disparités du genre, montrent ainsi :

- une faible participation des femmes dans la vie active et un taux de chômage élevé. On note à ce niveau que moins de trois actifs occupés sur dix (27,4%) sont de sexe féminin alors que les femmes représentent 51,14% de la population active totale. De même, le taux de chômage est deux fois plus élevé parmi la population active de sexe féminin (25%) que pour la population active de sexe masculin (11,8%). Cette disparité est encore plus grande entre les jeunes actifs, avec un taux de chômage de 33,9% pour les jeunes filles contre 24,3% pour les garçons alors qu'elles ne représentent que le tiers des jeunes actifs. Toutefois, le travail des femmes est généralement sous-évalué et leur contribution à la richesse nationale est sous-estimée ;

¹ Mesure de l'inégalité couramment utilisée : si l'indice de Gini est proche de un, l'inégalité est élevée. S'il est proche de zéro, l'inégalité est faible

- des inégalités fortes subsistent dans la division du travail : la charge journalière de la femme, en particulier celle vivant en milieu rural, est estimée entre 16 et 18 heures par jour. Le poids des travaux domestiques dans l'emploi du temps journalier de la femme constitue un facteur limitant pour le soin des enfants, la scolarisation de la jeune fille, l'alphabétisation des femmes et le développement des activités productives ;
- une persistance des inégalités genre dans l'accès à l'éducation à tous les niveaux et dans toutes formes d'enseignement. En milieu rural, le quotient du nombre de filles par rapport au nombre de garçons inscrits n'est que de 70,8% (soit sept filles pour dix garçons) dans le niveau primaire. Dans le niveau secondaire, le rapport va du simple au double (cinq filles pour dix garçons). De même, le rapport entre les populations féminine et masculine sachant lire et écrire se situe à 35,2% (moins de quatre personnes de sexe féminin pour dix personnes de sexe masculin), avec une accentuation de la disparité selon le niveau de pauvreté (trois personnes de sexe féminin pour dix personnes de sexe masculin) ;
- une existence des disparités en termes d'accès aux actifs financiers. Les ménages pauvres dirigés par les femmes ont des capacités de financement très faibles par rapport aux ménages dirigés par les hommes ; le montant moyen de l'épargne thésaurisée par an est estimé à 13.230 francs CFA pour les ménages pauvres dirigés par les femmes contre 53.923FCFA pour les ménages pauvres dirigés par les hommes ; ce qui engendre un besoin de financement plus élevé. Cependant, l'accès au crédit est plus élevé pour les ménages dirigés par les hommes (26,3% de demande de crédit satisfaite) par rapport aux ménages dirigés par les femmes (17,5% de demande de crédit satisfaite) ;
- des fortes disparités en termes d'accès aux actifs physiques. Les ménages dirigés par les femmes ont un accès à la terre limité ; seuls 4,6% des ménages dirigés par des femmes possèdent au moins un champ contre 79,8% pour les hommes ;
- l'ampleur non négligeable de la violence à l'égard des femmes, notamment le mariage précoce, les mutilations génitales, les coups et blessures.

Les facteurs explicatifs de la persistance de ces disparités de genre résident dans l'absence d'un cadre juridique cohérent, la faiblesse des capacités nationales dans la connaissance des outils de l'approche genre et sa prise en compte dans la formulation des politiques, la divergence d'approche des différents acteurs ainsi que les résistances socioculturelles.

Cependant, en adoptant la prise en compte du genre comme principe de mise en œuvre de la SRP et en élaborant un document de politique genre, le Niger s'est fixé pour objectif de corriger les inégalités dans l'accès aux ressources, aux services sociaux de base et aux opportunités économiques en vue d'améliorer le ciblage des politiques. De même, l'adoption de la « Politique Nationale de Promotion de la Femme » en 1996 et de plusieurs textes qui visent l'égalité de genre et la promotion de la femme, traduit la volonté de corriger progressivement les disparités de genre. C'est ainsi que des avancées ont été enregistrées dans les domaines ci-après :

- au niveau de l'éducation primaire, le taux brut de scolarisation des filles est passé de 33,3% en 2001/2002 à 44% en 2005/2006. Quant à la proportion des filles scolarisées, elle est passée de 29,6% en 2000-2001 à 41% en 2005-2006 (annuaire statistique MEN) ;
- dans le domaine de la santé, des mesures ont été prises en vue de réduire la mortalité maternelle à travers (i) la gratuité du dépistage et du traitement des cancers du sein et de l'utérus, ainsi que celle des soins relatifs à l'accouchement par césarienne et à l'extraction du fibrome, (ii) la mise en œuvre du programme de santé de la reproduction et les activités de prévention des IST/VIH/SIDA, (iii) la relance du Programme Elargi des Vaccinations (PEV) et de celui de lutte contre le paludisme ;
- des dispositions réprimant les violences à l'égard des femmes ont été introduites dans le code pénal en 2004 ;
- dans le domaine de la participation, la loi sur les quotas (qui vise à assurer 25% des postes de nomination et 10% des postes électifs à l'un ou à l'autre sexe) a permis d'améliorer la représentation des femmes aux instances de décisions. La représentation féminine au parlement est ainsi passée de 1 en 1999 à 14 en 2004

sur 113, soit 12,4%, tandis que les femmes occupent 671 sièges sur 3747 au niveau des conseils municipaux ; mais seules 5 femmes assurent le poste de maire dans les 265 communes. Dans le gouvernement (juin 2007), la représentation féminine atteint 25%, avec huit (8) femmes ministres sur 32. Au niveau des représentations diplomatiques, on note, en 2006, la présence de 6 femmes ambassadrices sur 19, soit 32 %. En outre, plusieurs comités et points focaux ont été créés dans les départements ministériels et dans les sociétés d'Etat ou d'économie mixte, dans le cadre de la mise en œuvre de la loi sur les quotas ;

- des actions d'allègement des tâches domestiques pour les femmes rurales ont été réalisées à travers le rapprochement des infrastructures essentielles que sont les points d'eau et l'installation des moulins à grain;
- diverses actions ont été entreprises par le Gouvernement, les partenaires au développement, les ONG et Associations de développement, notamment à travers une campagne intensive pour la scolarisation des filles et la création d'un réseau opérationnel pour l'émergence du leadership féminin. En outre, des lignes de crédit exclusivement destinées aux femmes ont été ouvertes à travers la MECREF (Mutuelle d'Epargne et de Crédit des Femmes) et la Banque Régionale de solidarité (BRS). Le volet crédit aux femmes du Programme spécial du Président de la République appuie les femmes rurales dans l'amélioration de leur revenu. De même, le processus de création de la banque « SARAOUNIA » (banque des femmes) est entamé.

Malgré tout, la prise en compte du genre comme problématique transversale dans les différentes politiques sectorielles est restée insuffisante du fait particulièrement de l'absence de données désagrégées.

Jeunesse et pauvreté

Composante essentielle de la population nigérienne (31% du total), la jeunesse (15 à 35 ans) se trouve livrée à elle-même et en proie à une crise multidimensionnelle, caractérisée par le chômage, le sous-emploi, l'analphabétisme, la mendicité, la délinquance, l'exode, l'immigration, la faible participation aux actions de développement, les maladies diverses dont les IST/VIH/SIDA, la violence etc. Une telle situation a souvent entraîné des réactions violentes de la part des jeunes pour la satisfaction de leurs revendications (universités, écoles, syndicats).

Pour apporter une solution durable à ces problèmes et juguler la crise que traverse cette jeunesse, notamment en matière de chômage et de sous-emploi, un comité interministériel d'insertion des jeunes, présidé par le Premier Ministre, a été créé. De même, un Parlement des jeunes du Niger a été mis en place ; les activités de cette structure ont porté sur : l'interpellation des membres du gouvernement par rapport aux questions des enfants, le plaidoyer pour le droit des enfants, la sensibilisation pour l'enregistrement des naissances, la lutte contre le VIH/SIDA et des actions de reboisement. Un conseil national et des conseils régionaux des jeunes ont également été mis en place.

En outre, une Politique Nationale de Jeunesse qui vise à assurer le bien-être des jeunes en faisant d'eux les principaux acteurs et bénéficiaires du développement local et national a été adoptée en 1998. Les objectifs spécifiques poursuivis à travers la Politique Nationale de la Jeunesse sont les suivants : (i) informer, éduquer et former les jeunes (ii) protéger les jeunes ; (iii) assurer l'insertion socioprofessionnelle (économique) des jeunes ; (iv) encourager la participation des jeunes au processus de développement communautaire et d'intérêt public (protection de l'environnement, assainissement, construction de routes, écoles, barrages) (iv) promouvoir la vie associative des jeunes. De plus, un programme d'insertion socioprofessionnelle des jeunes est mis en œuvre avec pour objectifs de : (i) contribuer à une croissance créatrice d'emplois pour les jeunes en facilitant l'accès aux ressources productives pour les jeunes ; (ii) identifier et valoriser les actions de formation, d'alphabétisation et d'encadrement des jeunes ; (iii) assurer l'accès à l'eau potable et à un environnement sain ; (iv) préserver la jeunesse de la toxicomanie et accroître son accès aux services de la santé de la reproduction et ; (v) créer un espace de communication et de loisir.

Par ailleurs, le gouvernement de la République du Niger a élaboré, en 2005, avec l'appui des partenaires, un document cadre de Programme National de la Santé de la Reproduction (PNSR) qui comporte neuf composantes, dont la prise en charge des jeunes et adolescents. C'est ainsi que des actions ont été menées à travers plusieurs interventions dans le pays, parmi lesquelles la mise en œuvre de l'Initiative pour la santé sexuelle et reproductive des jeunes ; celles-ci ont permis de créer les conditions d'une plus grande prise de

conscience des jeunes par rapport aux problèmes relatifs à leur santé sexuelle et reproductive et aux questions d'IST/VIH/SIDA.

Protection des enfants et pauvreté

En dépit de l'adoption d'une politique nationale de protection de l'enfant en 1999, beaucoup d'enfants sont encore marginalisés et vivent dans des conditions particulièrement difficiles. Ainsi, en matière de survie de l'enfant, les indicateurs de santé et de nutrition ont connu des avancées ; cependant, ils restent généralement très bas. En matière de développement de l'enfant, les divers programmes et politiques ont permis d'améliorer la fréquentation scolaire, en particulier pour les jeunes filles. Dans le domaine de la protection sociale, malgré l'absence de statistiques exhaustives, on note que beaucoup d'enfants se trouvent en situation difficile du fait de leur séparation avec leur famille biologique, pour certains, en raison du manque de sécurité et d'amour, pour d'autres, pour cause de pauvreté des familles. Ces enfants de la rue sont victimes d'exploitation économique, s'adonnent à la mendicité et à la délinquance et constituent également les couches les plus vulnérables à la pandémie du SIDA, aux pratiques traditionnelles néfastes alors que certains sont en conflit avec la loi. La situation des enfants se caractérise également par l'ampleur de certains phénomènes tels que le travail des enfants (15 % de la population active selon les données de QUIBB). En outre, les petites filles sont victimes du mariage précoce (49%).

Encadré 6 : Les enfants travailleurs

Plusieurs catégories d'enfants sont soumises au travail :

- les élèves travailleurs : c'est le cas des élèves venus des zones rurales en vue de poursuivre leur scolarisation dans les centres urbains. Confiés à des tuteurs, les élèves se retrouvent contraints d'exercer de petites activités commerciales afin d'assurer leurs besoins de subsistance. Cette catégorie concerne des enfants de 14 à 16 ans ;
- les enfants non scolarisés ou déscolarisés : cette catégorie concerne les enfants de 15 ans au maximum. Généralement, les activités de ces enfants sont entièrement financées par les parents. Leurs activités s'inscrivent dans un processus de socialisation de l'enfant ;
- les enfants ouvriers agricoles : constituant une main d'œuvre bon marché, ces enfants sont recrutés parmi les talibés par des exploitants agricoles avec la complicité des maîtres. Ils sont employés dans les champs d'arachide et de souchet ou sur les aménagements agricoles. A cela s'ajoutent les corvées d'eau, de bois de chauffe, etc.
- les enfants portefaix : On les retrouve parmi les enfants de la rue. Ils n'ont aucune attache familiale et survivent grâce à de petits métiers (de portefaix, de plongeurs, d'apprentis) exercés autour des gares routières ou aux abords des marchés. Les enfants de cette catégorie se composent exclusivement de petits garçons dont l'âge varie de 12 à 16 ans.

Source PAN/ SPDE 2004 2010, MDS/P/PF/PE

Il ressort également des résultats de l'EDS-MICS 2006 que peu d'enfants sont enregistrés à l'état civil (32 % contre 45% en 2000) alors que l'enregistrement de la naissance d'un enfant à l'état civil le rend légalement membre d'une famille et d'une nation, lui confère une nationalité ainsi que le droit d'être protégé par l'Etat quand la protection des parents fait défaut. Il lui permet également de bénéficier des avantages sociaux de ses parents, comme l'assurance maladie, et de faire valoir ses droits à l'héritage. La proportion des enfants enregistrés à l'état civil est d'autant plus élevée que le ménage auquel il appartient est riche, passant de 20% pour le quintile le plus pauvre à 67% pour le plus riche.

De manière générale, les contraintes ci-après constituent un frein à la promotion des droits et à la protection de l'enfant :

- le manque de données fiables et d'indicateurs désagrégés sur la situation des enfants qui ne permet pas la hiérarchisation des actions en faveur des différents groupes cibles ;
- l'insuffisance de collaboration entre les différents services techniques concernés par le domaine de l'enfance ne facilite pas la prise en charge coordonnée des enfants ;
- la faible capacité du Comité national pour la survie, la protection et le développement de l'enfant dans son rôle de suivi de l'application de la CDE ;
- l'insuffisance des centres d'apprentissage et de réinsertion sociale des enfants en difficulté ;

- la coexistence de trois sources de droit (moderne, musulman et coutumier) ne facilite pas la protection de l'enfant ;
- l'inadéquation de la Politique nationale de protection de l'enfant au contexte actuel ;
- la faible opérationnalité des ONG intervenant dans le domaine de l'enfance en difficulté ;
- l'insuffisance des ressources humaines, financières et matérielles ne facilite pas la prise en charge des enfants, notamment le placement en famille ou dans les centres d'accueil.

Malgré tout, des avancées significatives sont relevées avec la ratification des textes internationaux et régionaux (CDE, CADBE, CEDEF) et l'harmonisation de la législation nationale concernant l'enfance, la création des juridictions pour mineurs, la lutte contre les pratiques traditionnelles néfastes, notamment les mutilations génitales féminines (MGF), les mariages et les grossesses précoces avec la pénalisation de la pratique des MGF et la baisse du taux de prévalence de cette pratique qui passe de 5% en 1998 (EDSN2) à 2,2% en 2006 (EDS-MICS 3). L'acquis le plus important reste l'émergence d'ONG dans le domaine de l'enfance mais malheureusement, très peu interviennent en faveur de l'enfance en difficulté. En général, ces structures sont limitées par l'insuffisance de moyens de fonctionnement, de ressources humaines adéquates et d'efficacité des activités menées sur le terrain.

Encadré 7 : Importance de la prise en compte de la protection des enfants pour l'atteinte des OMD

Il existe des relations fortes entre les OMD et la protection des enfants. La réalisation de chacun des OMD est conditionnée par la prise en compte de la question de la protection de l'enfant ; dans d'autres domaines, l'atteinte des OMD contribuera à améliorer la protection des enfants. A titre illustratif, on peut relever les interactions suivantes :

- OMD1 : les analyses montrent que le travail des enfants est cause et conséquence de la pauvreté, la pauvreté est à la base du trafic des enfants ;
- OMD2 : la fréquentation continue de l'école est conditionnée par la diminution des mariages précoces pour les filles et le travail des enfants ;
- OMD4 : le mariage précoce a un impact défavorable sur la santé des enfants issus de mères trop jeunes ;
- OMD5 : les grossesses précoces et les MGF constituent des causes majeures de la mortalité maternelle ;
- OMD 6 : la prise en charge des enfants orphelins du VIH constitue un défi majeur dans la lutte contre la maladie.

b) Vulnérabilités, faiblesse de protection sociale et pauvreté

La vulnérabilité est considérée comme le risque potentiel pour les individus de se trouver en situation de pauvreté (ou de s'y enfoncer plus encore à l'avenir), de connaître un épisode d'insécurité alimentaire ou d'être victime de la maladie. Cette définition implique la classification des individus sur la base d'un seuil de risque de devenir pauvre ou de connaître un épisode d'insécurité alimentaire. La vulnérabilité est cependant difficile à mesurer, car c'est un concept tellement dynamique qu'une seule observation ponctuelle n'appréhende pas suffisamment le risque. La recherche d'une bonne identification des populations vulnérables s'avère néanmoins nécessaire.

En 2005, plus de neuf personnes sur dix sont considérées comme vulnérables à la pauvreté (90,7% de la population contre seulement 9,3 % de non pauvres et non vulnérables), notamment dans les catégories des personnes qui durent dans la pauvreté (« pauvres durables¹ ») (55,2% de la population), des « pauvres transitoires » (6,8%), des « non pauvres vulnérables » (13,4%) et des « non pauvres et non vulnérables » (15,2%). Les personnes qui vivent longtemps dans la pauvreté ne représentent que 17,1% de la population de Niamey tandis qu'elles sont 59,3% en milieu rural et 47,4% dans les autres villes. Elles vivent dans des ménages dont l'activité principale de l'employeur est l'agriculture ; les taux de pauvreté durable sont également élevés chez les individus dont l'activité principale de l'employeur est le secteur des mines et énergie (49%), la production et la transformation (46,1%), la construction (57,8%), le commerce et la vente (42%) et les services (36%).

¹ Les « pauvres durables » sont des pauvres chroniques qui n'arrivent pas à se sortir de leur situation de démunis. En cas d'autres chocs, ils s'enfoncent d'avantage dans la pauvreté. La pauvreté transitoire se caractérise par sa courte durée, le temps que l'individu réagisse à un choc qui l'a rendu pauvre pour redevenir non pauvre.

Tableau 16. Classification des pauvres selon la vulnérabilité par milieu de résidence

	Niamey	Autres Villes	Rural	Total
Pauvres « durables »	17,1	47,4	59,3	55,2
Pauvres transitoires	9,9	8,2	6,4	6,8
Non pauvres vulnérables et précaires	4,8	2,0	15,4	13,4
Non pauvres vulnérables	38,2	13,8	13,6	15,2
Non pauvres et non vulnérables	29,9	28,8	5,3	9,3
Total	100	100	100	100

Source: ME/F/INS/QUIBB_2005

Les ménages dont le chef n'a aucun niveau d'éducation sont en grande majorité (59%) des pauvres « durables ». A l'inverse, les catégories de ménages dont les chefs ont un niveau d'éducation secondaire, une formation professionnelle et technique, ou supérieure sont en majorité des non pauvres vulnérables (15,2%) et des non pauvres non vulnérables (9,3%). Les personnes dont l'employeur principal est l'Etat (administration publique et parapublique) sont en majorité des gens « non pauvres et non vulnérables » (à plus de 40%). Les particuliers et les employés des sociétés privées (modernes et informelles) se trouvent être, en grande partie, des « pauvres durables » (63,9% et 52,5%).

Tableau 17. Vulnérabilité à la pauvreté des individus selon l'employeur du travail principal

	Gouvernement	Parapublic	Société privée	Individu ou ménage privé	Autres	Total
Pauvres durables	14,9	18,1	52,5	63,9	58,3	55,5
Pauvres transitoires	8,9	9,1	7,2	5,7	5,7	6,6
Non pauvres vulnérables et précaires	3,0	1,0	14,7	13,1	11,2	13,5
Non pauvres vulnérables	32,5	31,7	17,4	10,1	14,2	15,1
Non pauvres et non vulnérables	40,7	40,2	8,3	7,2	10,7	9,3
Total	100	100	100	100	100	100

Source: ME/F/INS/QUIBB_2005

Les données de la vulnérabilité confirment les résultats de l'EPP2 qui montre que, pour sortir de la pauvreté ou pour résister à un choc extérieur, la situation initiale est très déterminante. En effet, la capacité des ménages à se maintenir et/ou à monter vers un échelon supérieur de l'échelle de vie, dépend étroitement de trois principaux facteurs : (i) les ressources et autres capitaux que détiennent les ménages, avant la manifestation de l'évènement ; (ii) le réseau des relations que les ménages sont susceptibles de mobiliser, en vue d'atténuer une contrainte ; (iii) l'expérience que les ménages, individus et communautés ont capitalisée, dans la gestion d'une épreuve.

Vulnérabilité à l'insécurité alimentaire

La pauvreté et la vulnérabilité aux aléas naturels sont étroitement liées et elles se renforcent mutuellement. Les catastrophes sont à l'origine de la misère et de la détresse, pouvant temporairement entraîner certains groupes en deçà du seuil de pauvreté ; elles contribuent également à une pauvreté plus persistante et chronique. Les catastrophes naturelles peuvent causer des pertes en vies humaines, la destruction de maisons et la perte de biens, anéantir les chances de gagner sa vie, perturber la scolarité et la prestation de services sociaux, réduire les économies et entraîner des problèmes sanitaires, parfois avec des conséquences à long terme.

Les catastrophes naturelles peuvent également provoquer une perturbation des activités de réduction de la pauvreté en cours et entraîner une réaffectation des ressources financières y afférent à des opérations d'assistance et de réhabilitation.

La pauvreté peut être aggravée par les choix délibérés des moyens de subsistance ex ante que les ménages démunis peuvent décider de renoncer aux avantages potentiels tirés de cultures à plus haut rendement ou plus rentables pour choisir celles qui résistent le mieux aux aléas.

De leur côté, les groupes démunis et socialement désavantagés font partie de ceux qui courent le plus de risques face aux aléas, ce qui est imputable à leur environnement social, culturel, économique et politique.

Au Niger, on enregistre de fréquentes pénuries alimentaires liées aux catastrophes naturelles, à l'instar de celle de 2005. Ces dernières sont pour l'essentiel le fait des sécheresses, des invasions acridiennes et des inondations. La conséquence principale de ces catastrophes est une insécurité alimentaire et nutritionnelle accrue, surtout pour les plus vulnérables.

Selon l'enquête sur la vulnérabilité alimentaire des ménages, l'insécurité alimentaire apparaît comme une situation dans laquelle les populations n'ont pas accès à une quantité suffisante d'aliments sains et nutritifs pour satisfaire leurs besoins alimentaires ; elle est surtout causée par la pénurie d'aliments, du fait notamment d'une mauvaise pluviométrie, la faiblesse du pouvoir d'achat ou une utilisation inadaptée des aliments au niveau du ménage.

La détermination des personnes en insécurité alimentaire est fondée sur une analyse statistique de cinq variables reflétant les trois dimensions de la sécurité alimentaire, à savoir la disponibilité, l'accessibilité et l'utilisation. Les variables identifiées sont : (i) la consommation alimentaire des ménages, (ii) les dépenses globales, (iii) la durée des stocks alimentaires disponibles, (iv) la possession de bétail et, (v) les revenus tirés de la production des cultures de rente.

Ainsi, les résultats de l'enquête réalisée en novembre 2006 par le Gouvernement du Niger, en collaboration avec les partenaires techniques, montrent que 30% de la population nigérienne sont en insécurité alimentaire dont 9% en insécurité alimentaire sévère et 21% en insécurité alimentaire modérée.

Les régions les plus touchées sont celles de Tahoua, Tillabéri, Zinder. Suivent ensuite celles de Dosso, d'Agadez et de Maradi. La décomposition selon le milieu de résidence montre que le milieu rural est plus touché (10,0% d'insécurité alimentaire sévère, 20,5% d'insécurité alimentaire modérée et 30,5% avec le risque d'insécurité alimentaire) que le milieu urbain (4,5% d'insécurité alimentaire sévère, 20,1% d'insécurité alimentaire modérée et 24,6% avec le risque d'insécurité alimentaire).

Les ménages en insécurité alimentaire sévère (9,3%) sont caractérisés par des déficits par rapport à chaque dimension de la sécurité alimentaire, à savoir la disponibilité, l'accessibilité et l'utilisation. En effet, leur situation alimentaire est basée sur les céréales, consommées de façon irrégulière (c'est-à-dire pas tous les jours de façon continue faute de moyens). Les protéines, les fruits et les produits laitiers sont presque absents de leur régime alimentaire. Ce sont des ménages généralement très pauvres qui dépensent moins de 100 FCFA (0,2 \$) par jour et par personne. Ils ne possèdent ni de bétail ni de stocks alimentaires suffisants (moins de deux mois de consommation) pour couvrir leurs besoins alimentaires. Leurs productions agricoles et les revenus générés par les cultures de rente sont très faibles.

Par ailleurs, la proportion de ménages en insécurité alimentaire sévère dirigés par les femmes est beaucoup plus élevée. De ce fait, l'insécurité alimentaire sévère touche davantage les ménages monoparentaux dirigés par les veufs et les veuves et les ménages dépendant des sources de revenus précaires comme la vente de bois ou de paille, le travail journalier, le petit commerce, l'artisanat. Elle touche également une proportion importante de ménages agriculteurs.

Face à l'insécurité alimentaire, les ménages adoptent des stratégies variées de survie : (i) diminution du nombre de repas journalier (32% des ménages) ou de la ration journalière (57% des ménages), (ii) vente du bétail possédé (notamment les jeunes reproductrices femelles) ou des biens domestiques ; (iii) hypothèque des terres et endettement ; (iv) migration ou exercice de nouvelles activités génératrices de revenus. L'insécurité alimentaire chronique des ménages constitue une des principales causes de la malnutrition des enfants.

Encadré 8: Analyse des risques biophysiques

Au Niger, la pluviométrie est faible en général et varie selon un gradient négatif du Sud (800 mm au maximum dans le Sahel) vers le Nord, où les pluies peuvent être exceptionnelles. Cette pluviométrie est très irrégulière dans l'espace et dans le temps avec une grande variation du nombre de jours annuels de pluie. A titre de comparaison, le cycle végétatif de la plupart des cultures pluviales varie entre 70 et 120 jours. L'occurrence de périodes de sécheresse récurrentes avec une tendance à la diminution de la pluviosité constitue le trait le plus marquant de ce climat. Ainsi, on assiste à un glissement général des isohyètes vers le sud sur une distance de 75 à 100 km selon les régions, dû en partie au déficit pluviométrique observé depuis 1968. Cela a favorisé l'extension des zones désertiques dont la proportion est passée de 66 à 77 % environ du territoire national.

Les conséquences des perturbations climatiques sur l'environnement sont nombreuses et multiformes dont les plus importantes sont : (i) la baisse générale du niveau de la nappe phréatique ; (ii) la réduction ou la modification floristique des surfaces pastorales utiles ; (iii) la diminution considérable des surfaces cultivées dans le Nord et leur développement vers le Sud aux dépens des surfaces pastorales ; (iv) la surexploitation des surfaces agricoles dans les zones de replis avec arrêt de la jachère entraînant un appauvrissement, puis une stérilisation des sols ; (v) la raréfaction des espèces ligneuses utiles pour l'alimentation, l'artisanat, la médecine ; (vi) la forte sensibilité des sols dénudés à l'érosion éolienne et le déplacement du sable stérile par vagues, recouvrant les terres arables en nappes homogènes ou en formations dunaires plus ou moins importantes, suivant les obstacles rencontrés.

Quant aux variations négatives de la biomasse, elles entraînent des déficits céréaliers et fourragers récurrents dont les conséquences sont la famine au niveau des populations et la mort de milliers d'animaux et d'arbres, comme ce fut le cas suite aux sécheresses désastreuses qu'a connues le Niger en 1974 et 1984. D'une manière générale, les zones Nord sont plus exposées aux risques biophysiques à l'exception de l'arrondissement de Bilma qui n'est pas une zone à vocation agricole d'une part et d'autre part du fait que le système agro-pastoral de production de type oasien en vigueur dans la zone se fait avec une maîtrise d'eau.

On peut ainsi classer les 36 départements du Niger en 3 catégories, selon leur degré d'exposition aux risques biophysiques :

- Pour les départements peu exposés aux risques biophysiques, on peut citer : Gaya, Say, Madarounfa, Bilma et Magaria (soit 5 départements) ;
- Pour les départements fortement exposés à ces risques, on peut retenir : Arlit, Tchirozérine, N'Guigmi, Mainé Soroa, Gouré, Tanout, Tchintabaraden, Abalack, Tillabéry, Ouallam, Filingué, Loga, Tahoua, Keita, Mayahi et Dakoro (soit 16 départements) ;
- Le reste des départements peuvent être considérés comme moyennement exposés ; ce sont : Matamèye, Aguié, Tessaoua, Mirriah, Guidan Roumdji, Madaoua, Bouza, Illéla, Doutchi, Dosso, Boboye, Kollo, Konni, Téra et Diffa (soit 15 départements).

Source : PAM, *Analyse de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité au Niger*, février 2002

Vulnérabilité à la maladie et faiblesse de la couverture sociale

Au Niger, la gestion de la sécurité sociale est exclusivement assurée par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS), à travers les prestations familiales, les risques professionnels, les pensions (vieillesse, invalidité, survivants) ainsi que le fonds d'action sociale. Au cours des 5 dernières années, la CNSS a distribué près de 22 milliards FCFA, sous forme de soutiens aux familles ayant des enfants à charge, de rentes aux victimes d'accidents de travail et d'indemnisation des victimes d'accidents de travail pendant la période d'incapacité et des femmes durant les congés de couche, de soins de santé et de pensions personnelles et de survivants.

En dépit de ces efforts, le système de sécurité sociale couvre moins d'un nigérien sur dix, en raison de la faiblesse de l'économie moderne ; il ne couvre pas non plus les risques de maladie et de chômage. La plupart des nigériens demeurent ainsi fortement vulnérables à la morbidité.

Le gouvernement a réalisé une étude actuarielle de la CNSS et une étude relative au système de pension du Niger. De même, il s'est engagé dans une réforme de la CNSS qui vise trois (3) objectifs essentiels : (i) la réduction du déficit courant et actuariel ; (ii) l'expansion de la couverture sociale et le développement de nouveaux produits ; et (iii) la mobilisation de ressources à long terme pour le financement de l'économie. La mise en œuvre de cette réforme connaît des retards importants.

Promotion des droits des personnes handicapées et protection des personnes âgées

Selon les résultats du RGPH, 80.035 personnes présentent un handicap. Celles-ci représentent 0,7% de la population résidente totale. Au niveau national, 33,4% des personnes handicapées présentent des handicaps multiples. Les personnes handicapées des membres inférieurs représentent 13,4%, les aveugles 11,45%, les sourds 10,6%. Environ deux personnes handicapées sur 100 (1,85%) souffrent de la lèpre et une personne handicapée sur 10 (10,23%) souffre d'un déficit mental. On constate également que près de 4 personnes handicapées sur 5 (78%), dont l'âge est supérieur ou égal à 6 ans, sont sans niveau d'instruction. Seules 7,3% des personnes handicapées ont un niveau d'instruction primaire et 10,7% un niveau d'instruction coranique.

Au niveau national, la population des personnes handicapées présente un taux d'activité de 47,2%. On constate que 58,7% des personnes handicapées actives sont des hommes et 31,3% sont des femmes. La situation varie cependant suivant le milieu de résidence.

Les personnes handicapées sont victimes de marginalisation et d'insuffisance d'encadrement professionnel et technique. Au sein de ce groupe, la situation des personnes atteintes de maladies mentales est particulièrement difficile. En effet, ces personnes sont très souvent abandonnées par leurs familles. Marginalisées dans la société, elles bénéficient d'une faible protection sociale au niveau des services de santé. Leur survie et leur réinsertion en cas de guérison constituent des préoccupations majeures.

Par ailleurs, le Niger compte 4,5% de personnes âgées de 60 ans ou plus dans la population totale (496.120 selon le troisième RGPH) dont 47,8% femmes. Près de neuf personnes âgées sur dix vivent en milieu rural (85,7% des personnes âgées en milieu rural et 14,3% en milieu urbain). Ces personnes sont parfois dans une insécurité matérielle et ou victimes d'isolement en raison de l'insuffisance de protection sociale dans un contexte marqué par le relâchement de la solidarité et l'urbanisation rapide.

Pour faire face aux problèmes des personnes handicapées et des personnes âgées, entre autres groupes vulnérables, le Niger met en oeuvre depuis 1998, une politique nationale de développement social, dont l'objectif est de promouvoir la solidarité nationale en favorisant la justice sociale, la protection juridique, le progrès social, le bien être social et la sécurité sociale pour les groupes vulnérables. Des réalisations importantes sont enregistrées dans ce domaine. Ainsi, on peut retenir : (i) l'élaboration et la mise en oeuvre d'un plan d'action triennal du Comité Technique National pour la Promotion des Personnes Handicapées ; (ii) la création et l'installation des comités régionaux ; (iii) la révision des textes réglementaires ; (iv) la dotation des structures d'encadrement en matériel et équipements spécialisés ; (v) l'assistance médicale aux personnes handicapées et aux indigents ; (vi) la création des écoles spécialisées et de classes intégratives ; et (vii) la mise en oeuvre d'un programme de réadaptation

Cependant, malgré les importants efforts fournis, la situation des personnes défavorisées (personnes handicapées, prisonniers, personnes âgées, etc.) demeure préoccupante. Cette situation est expliquée par la complexité des problèmes sociaux, les faibles capacités des structures étatiques mises en place, le faible intérêt accordé aux questions relatives aux personnes défavorisées, les pesanteurs sociologiques.

1.3.5. Infrastructures et pauvreté

L'insuffisance des infrastructures constitue un frein pour le développement des capacités de production et pour l'accès aux services sociaux de base. En effet, les infrastructures de transport et d'énergie constituent un déterminant dans l'accès aux services sociaux et l'acheminement de la production vers les lieux de consommation. En outre, l'insuffisance du capital en infrastructures pourrait avoir des coûts de congestion élevés qui ont pour corollaire une faible productivité.

Le Niger, de par sa situation géographique, se caractérise par l'immense étendue de son territoire et une dispersion humaine importante, déterminant la densité humaine la plus faible d'Afrique de l'Ouest (8 habitants / Km²). Ces facteurs grèvent lourdement les coûts de transport et posent des problèmes de communication.

De plus, le Niger reste éloigné des points d'embarquement maritimes. Le point le plus proche de la mer (Gaya) se trouve à 760 Km du port de Cotonou. Niamey est situé à 1.060 Km de Cotonou et Zinder à 1.510 Km de Lagos. L'absence de voies ferrées, la faible navigabilité du fleuve Niger et l'insuffisance des activités

aéroportuaires, font que les transports intérieurs et extérieurs reposent essentiellement sur le transport routier (95%).

Pour faire face à l'enclavement du territoire national, une Stratégie Nationale des Transports a été adoptée en 2004. Elle vise l'optimisation de la gestion des infrastructures, la dynamisation de l'industrie de transport et le renforcement des activités transversales.

a) Les transports

Les transports routiers

Le réseau routier du Niger couvre plus de 18.443 Km répartis en réseau immatriculé et en réseau classé. Cependant, malgré l'importance de réseau, selon l'enquête DSBE, seules 20% des localités ont accès à une route bitumée et 11% à une route latéritique. En outre, le réseau est plus dense dans la partie Sud du pays où sont localisés les grands centres urbains et l'essentiel de l'activité économique. Une Caisse Autonome de Financement de l'Entretien Routier (CAFER) a été créée pour garantir le financement de l'entretien routier et la pérennité des ouvrages.

Selon les résultats de l'enquête QUIBB_2005, les moyens de locomotions motorisés sont très rares et principalement détenus par les ménages vivant dans les villes (3,9% de voitures et 11% de mobylettes), avec une concentration dans la communauté urbaine de Niamey (11% de voitures et 15,1% de mobylettes). Le service de transport en commun n'est pas accessible à la majorité des ménages; dans l'ensemble, seuls 42,2% des ménages ont accès au transport le plus proche à moins de 30 minutes. Ce service est surtout accessible en milieu urbain (76,4% contre 33,8% en milieu rural). Pour les populations rurales, les moyens de transport les plus couramment utilisés demeurent la marche à pied, les charrettes et les animaux de bât. On note par ailleurs que l'incidence de la pauvreté est plus élevée dans les villages enclavés et les quartiers périurbains que dans les villages et quartiers ayant accès aux routes et aux moyens de transport.

La sécurité routière

A l'instar des autres contrées du monde, la situation de la sécurité routière n'est guère reluisante au Niger. En 2006, il a été dénombré 3.869 cas d'accidents de la route ; ces accidents ont occasionnés 386 décès et 5.152 blessés dont certains resteront handicapés à vie. Les pertes économiques engendrées par les accidents de la route ont été estimées à plus de 5 milliards de FCFA. Ainsi, les accidents de la route sont à la fois des problèmes aux plans sanitaire et socio-économique (coûts des soins, perte de productivité liée aux handicaps et pauvreté générée par la perte du salarié principal et/ou chef de ménage).

Le transport ferroviaire

Le Niger ne dispose pas de lignes de chemin de fer sur son territoire. Il exploite en co-propriété avec le Bénin, la ligne ferroviaire Cotonou - Parakou (longue de 438 km) et son prolongement routier jusqu'au Niger à travers l'Organisation Commune Bénin Niger (OCBN) qui est engagée actuellement dans un processus de mise en concession afin d'améliorer sa gestion. Par ailleurs, au regard de l'importance des transports ferroviaires, le Niger a initié avec le Bénin, le Burkina et le Togo, un projet d'interconnexion des chemins de fer dénommé «AFRICARAIL ».

Pour l'instant, afin de réduire les coûts de facteurs et assurer son approvisionnement, le Niger utilise plusieurs corridors venant du Bénin, du Togo, du Ghana, du Nigeria et de la Côte d'Ivoire.

Le transport maritime et fluvial

L'essentiel du commerce extérieur du Niger passe par la mer. C'est pourquoi, des accords ont été signés avec les pays de transit pour faciliter le passage dans les différents ports. Dans ce cadre, des terres-pleins et des entrepôts ont été aménagés dans les ports de Cotonou et de Lomé. En outre, un terminal conteneur Niger a été construit au port de Cotonou.

Le transport fluvial se fait essentiellement sur le fleuve Niger qui constitue une voie d'accès à la mer et d'échanges régionaux avec notamment le Nigeria, le Mali et le Bénin. Cependant, du fait de l'étiage prononcé et de l'existence de rochers, la navigabilité du fleuve est difficile, ce qui ne facilite que le déplacement des petites embarcations traditionnelles.

Les transports aériens

Le pays compte six (6) aéroports principaux dont trois (3) aux normes internationales (Niamey, Agadez et Zinder) et trois aux normes nationales (Maradi, Tahoua, Diffa). En outre, il dispose de 12 pistes secondaires. Au cours de la période 2002-2006, plusieurs investissements ont été réalisés à Niamey et à Agadez pour renforcer et étendre les chaussées aéronautiques et améliorer la sécurité aéroportuaire. Cependant, la faible desserte du pays en vols internationaux pousse à la hausse les coûts de transport et affecte la compétitivité du pays. Cette desserte réduit également la mobilité des personnes et ne favorise pas le développement des secteurs touristiques en dépit des nombreux atouts dont dispose le pays.

b) L'offre énergétique

La faiblesse de l'offre énergétique et la dépendance du pays par rapport à ce facteur de production grèvent les coûts aussi bien pour les opérateurs économiques que pour les ménages. En particulier, le faible développement des infrastructures dans la branche énergétique n'a pas permis de répondre à une demande potentielle croissante.

D'une manière générale, le secteur de l'énergie est caractérisé par : (i) la faiblesse de la consommation en énergie moderne ; (ii) les disparités dans la couverture nationale en services énergétiques ; (iii) la faiblesse de l'exploitation des ressources nationales ; (iv) le coût élevé des services énergétiques. Cette situation s'explique par plusieurs facteurs, notamment :

- l'insuffisance de la coordination des acteurs et des interventions ;
- l'insuffisance de synergie entre les investissements sociaux et de production ;
- la dépendance énergétique du pays ;
- l'absence de planification à long terme ;
- la faiblesse des investissements dans le secteur dont le financement est assurée en grande partie par l'Etat ;
- les faibles capacités techniques des ressources humaines ;
- la méconnaissance des gisements ;
- l'insuffisance de la promotion, de la recherche/développement, des capacités de gestion et technique, de l'information et de la formation ;
- la faible prise en compte des impacts environnementaux par les projets énergétiques.

Le sous-secteur de l'électricité

La production nationale d'électricité (202 GWH en 2005) couvre moins de 50% de la consommation locale d'énergie (438 GWH) ; le déficit étant comblé grâce aux importations d'énergie électrique du Nigeria. La vallée du fleuve Niger recèle toutefois des potentialités hydroélectriques élevées avec trois sites favorables, notamment Kandadji (230 MW), Gambou (122,5 MW) et Dyodyonga (26 MW). De même, le Niger dispose d'importants gisements de charbon minéral notamment à Salkadamna situé à environ 80 km au Nord-Ouest de Tahoua et estimé à environ 30 millions de tonnes, et à Solomi situé dans la région d'Agadez, de pouvoir calorifique respectivement de 5586 Kcal/Kg et 5000 kcal/kg.

Le taux de couverture en électricité est en constante évolution, même s'il reste en dessous de l'objectif escompté de 15% en 2005 ; il est passé de 5,3 à 7,2% entre 2000 et 2005. Cette amélioration est due :

- au Programme Spécial du Président de la République qui a permis l'électrification de 159 localités entre 2001 et 2005 ;
- au Projet de Développement du Réseau Electrique Interconnecté au Niger (DREIN) mis en œuvre par la NIGELEC qui a permis d'étendre la fourniture de l'énergie électrique (lignes moyenne et haute tension) à la région de Tahoua ;

- au Projet d'Extension et de Renforcement du Réseau Electrique du Niger (PERREN) qui vise à raccorder des localités par des lignes moyenne tension au réseau général interconnecté de la NIGELEC.

Pour renforcer cette dynamique, une structure en charge de l'Electrification rurale a été créée et une Autorité de Régulation Multisectorielle (ARM) a été installée.

Les énergies renouvelables

Ce sous-secteur qui comporte l'énergie solaire, l'énergie éolienne, l'énergie hydraulique et celle du biogaz est caractérisé par sa faible utilisation (moins de 0,1% du bilan énergétique national), en dépit de son énorme potentiel. Pour renforcer la mise en valeur de ce potentiel, le Gouvernement a adopté en 2004 une stratégie nationale et un plan d'actions sur les énergies renouvelables.

Le sous-secteur des énergies domestiques

Dans le cadre de la promotion de l'utilisation de l'énergie de substitution au bois, une campagne nationale d'envergure pour la vulgarisation du charbon minéral a été menée en 2004. Ainsi, avec la création de la SNCC (avec une capacité de 20.000 tonnes), la production de charbon carbonisé pourra dépasser les 3000 actuellement. Par ailleurs, dans l'optique de rationaliser l'utilisation du bois, des schémas d'approvisionnement des centres urbains en bois ont été élaborés et des marchés ruraux de bois ont été créés.

Le sous-secteur des hydrocarbures

Le Niger importe la totalité de ses besoins en produits pétroliers à travers la Société Nigérienne des Produits Pétroliers (SONIDEP) qui a le monopole d'importation avec une capacité de stockage de 47.808 m³. La distribution est assurée par plusieurs opérateurs privés avec une capacité de stockage de 11.000 m³. Pour atténuer cette dépendance, le gouvernement s'est engagé dans la promotion du potentiel pétrolier à travers la diversification de ses partenaires dans l'exploration pétrolière. Dans ce cadre, trois sondages ont démarré en 2003 et plusieurs compagnies ont obtenu des permis de recherche dans le Nord du pays.

c) Les technologies de l'information et de la communication

Les télécommunications

Le Niger a connu une importante pénétration en matière de télécommunications, en particulier grâce à la téléphonie mobile dont le nombre d'abonné est passé de 57.541 en 2002 à 546.094 en 2006 ; la densité téléphonique a atteint 4,94% en 2006 (contre 8% préconisé par le NEPAD). Cependant, malgré cet accroissement notable, 79% des communes rurales (169 communes sur 213) ne sont couvertes ni en téléphonie fixe, ni en téléphonie GSM. 84% des communes rurales (178 communes sur 213) ne sont pas couvertes en GSM. En outre, le coût des communications téléphoniques demeure exorbitant, surtout pour le téléphone mobile, et se révèle ainsi comme un facteur limitant pour la compétitivité du secteur productif.

Informatique et Internet

Dans le domaine de l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication, l'état des lieux montre que la plupart des Institutions publiques, privées, ONG et OIG, disposent d'équipements informatiques (78%) et d'un serveur (62%). On note cependant, la faiblesse de la bande passante (24 mégabits par seconde), la faible pénétration des TIC dans les villes de l'intérieur et le coût élevé d'accès à l'Internet. Cependant, le gouvernement s'est engagé dans l'interconnexion des ministères. Une étude de faisabilité d'un Intranet gouvernemental a été réalisée et l'appel d'offre a été lancé. De même, un vaste programme de liaison par fibre optique a démarré pour relier le Niger au Burkina et au Bénin. En outre, le Niger met également en œuvre depuis 2004, une Politique Nationale de Communication pour le Développement (PNDC), ainsi qu'un Plan National de développement de la Communication et de l'Informatique (NICI).

d) Bâtiments administratifs

A ce jour, il n'existe pas de supports fiables pouvant permettre de présenter objectivement la situation de l'état des bâtiments administratifs. La seule étude menée par l'Etat dans ce sens date de 1984. Cette étude orientée sur la gestion et l'entretien des bâtiments publics, s'est limitée à un recensement quantitatif des bâtiments publics afin de faciliter leur gestion et leur entretien ; aucune autre action n'a suivi cette opération. Par ailleurs, les dernières informations disponibles datent de 1993.

En effet, à cette date, une commission chargée de faire l'état des lieux a estimé que le parc immobilier de l'Etat est composé de 3.327 bâtiments à usage de logement et de 1.424 bâtiments à usage de bureau.

Le nombre de bâtiments, propriété de l'Etat, s'élevait donc en 1993 à 4.751 dont 91,47 % sont construits en matériaux définitifs. Entre 1983 et 2007, l'Etat du Niger a consenti beaucoup d'efforts dans la construction d'autres bâtiments administratifs. La disparité dans la construction de ces bâtiments et le manque de banque de données, constituent un frein pour l'évaluation aussi bien quantitative que qualitative du parc immobilier de l'Etat.

Néanmoins, il est aisé de constater que ce parc est très insuffisant car plusieurs services publics occupent des bâtiments privés sous forme de contrat bail. D'une manière générale, les bâtiments administratifs sont dans un état de dégradation et de vétusté prononcé et ne satisfont pas aux exigences et besoins actuels. En outre les agents sont très souvent à l'étroit dans les bureaux qu'ils occupent. Cette situation s'explique en partie par les moyens limités de l'Etat ces dernières années qui ne permettent pas une allocation adéquate des crédits destinés à l'entretien du parc immobilier.

1.3.6. Gouvernance et pauvreté

a) Gouvernance politique

L'identification et la consolidation d'un Etat de droit

Le retour à la normalité constitutionnelle, après les élections présidentielle et législative de décembre 1999, a permis au Niger de sortir du cercle vicieux des crises sociopolitiques récurrentes qui ont fortement entravé son développement au cours de la décennie 1990. Ainsi, l'ensemble des Institutions de la République ont été installées, de même que d'autres organes, consolidant ainsi la démocratie. Il s'agit : de la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales (CNDH/LF), du Conseil Supérieur de la Communication (CSC), du Conseil National de Dialogue Politique (CNDP), du Conseil Economique, Social et Culturel (CESOC), du Haut Conseil des Collectivités Territoriales (HCCT), de la Commission Nationale de Dialogue Social (CNDS), de la Commission Nationale d'élaboration des stratégies de Lutte contre la Corruption (CNSLCC), du Conseil National des Investisseurs Privés (CNIP) et du Conseil National du Travail (CNT). Ces organes ont pour missions principales d'apporter des réponses appropriées à des préoccupations politiques, socioéconomiques, et culturelles des populations, ainsi que de promouvoir les droits humains.

L'adoption d'un Code électoral et l'installation subséquente d'une Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) ont favorisé la tenue dans un climat sociopolitique apaisé des élections locales, présidentielles et législatives au cours de l'année 2004 ainsi que le renforcement de la cohésion et du dialogue entre les différents acteurs.

Cependant, plusieurs facteurs limitent le développement institutionnel du pays, notamment : (i) le déficit de culture civique et politique ; (ii) le déficit d'implication des diverses structures de la société civile dans l'élaboration des lois les concernant ; (iii) l'insuffisance de la communication entre gouvernants et gouvernés.

b) Gouvernance juridique

Depuis 2004, le gouvernement met en oeuvre un Programme d'Appui aux Réformes Judiciaires (PARJ) qui a permis l'adoption des réformes du Code Pénal, du Code de Procédure Pénale, du décret sur l'exécution des travaux d'intérêt général, ainsi que les lois organiques sur la Cour des comptes, le Conseil d'Etat et la Cour de Cassation. En outre, un avant-projet de Code de Procédure Civile a été élaboré. En matière de procédure

pénale, la procédure de comparution sur la reconnaissance préalable de la culpabilité «plaider coupable» a été introduite.

Par ailleurs, cette réforme a permis au Niger de disposer d'une nouvelle carte judiciaire grâce à la transformation des Sections du tribunal en Tribunaux de Grandes Instances (TGI). De nouvelles cours ont été créées et de nouveaux magistrats et auditeurs de justice ont été recrutés. Plusieurs sessions de formation ont également été organisées à l'endroit des magistrats, des greffiers et du personnel pénitentiaire, de police et de gendarmerie sur des thèmes divers : le droit OHADA, le contrôle à posteriori des actes des collectivités locales, les droits de l'homme, etc.

De même, la construction de nouveaux établissements pénitentiaires, ainsi que l'augmentation des ressources pour leur fonctionnement ont permis d'améliorer les conditions de détention.

L'espace des libertés publiques s'est davantage consolidé, notamment par: la régularité des rapports de la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales (CNDH/LF), l'accroissement des associations de défense des droits de l'Homme et la conduite régulière de leurs activités, ainsi que la multiplication des organes privés de presse. En outre, une stratégie nationale de prévention et de gestion des conflits a été adoptée pour privilégier le dialogue, la concertation et la culture de la paix.

Cependant, malgré les efforts significatifs fournis, le système judiciaire nigérien reste confronté à : (i) la vétusté de certains textes ; (ii) l'insuffisance des ressources humaines, matérielles et financières ; (iii) au faible encadrement des magistrats ; (iv) la gestion archaïque des dossiers à l'heure où les NTIC offrent d'énormes possibilités de communication et de gestion ; (v) l'illisibilité de certaines décisions judiciaires.

c) Gouvernance administrative

Un vaste chantier de réformes administratives a été engagé, avec pour objectif principal d'améliorer l'efficacité de l'administration publique. La création d'un Haut Commissariat à la Modernisation de l'Etat (HCME) en tant qu'administration de mission, vise, en relation avec les ministères concernés, à concevoir, superviser, coordonner, suivre et évaluer toutes les actions tendant à moderniser l'Etat et les collectivités territoriales conformément aux orientations définies par le gouvernement.

Dans ce cadre, il est prévu l'élaboration et l'adoption d'un programme d'appui à la réforme de l'Etat. Ce programme répond à la nécessité de reformer l'Etat après les mutations importantes qu'il a connues au cours de la dernière décennie. D'ores et déjà un programme intégré de modernisation de l'administration publique (PIMAP) a été élaboré à cette fin et des mesures ont été prises pour la remise au travail du personnel de l'administration, avec la tenue des Etats Généraux, le contrôle des présences et l'instauration de la journée continue.

Nonobstant les progrès réalisés, de nombreuses faiblesses demeurent encore dans le fonctionnement du service public. En effet, on observe encore :

- le faible taux d'encadrement administratif, qui était déjà en 1999, de un (1) agent pour 223 habitants, (contre un (1) agent pour 158 habitants au Mali et un (1) agent pour 102 habitants en Côte d'Ivoire), ne s'est guère amélioré, puisque les effectifs de la fonction publique ont baissé dans le même temps (13,3 % entre 2000 et 2005). De même, le départ prématuré à la retraite de cadres compétents et de haut niveau entre 1997 et 2006 n'a pas favorisé le transfert d'expertise aux fonctionnaires plus jeunes ;
- une gestion défectueuse des dossiers du personnel et l'absence d'une politique cohérente de rémunération ;
- la forte propension à la recomposition des départements ministériels entraînant des coûts importants de gestion, de nombreux transferts d'archives et des pertes subséquentes de la mémoire et du professionnalisme ainsi que des risques de chevauchement d'attributions ;
- la politisation de l'administration entraînant la très grande mobilité des cadres au rythme des changements politiques ;

- l'insuffisance de moyens humains, matériels et financiers des administrations déconcentrées ;
- la mauvaise circulation de l'information au sein des services publics et l'absence de politique de relations publiques.

d) Gouvernance économique et lutte contre la corruption

Plusieurs mesures visant à renforcer la gouvernance économique au Niger ont été prises, parmi lesquelles on peut citer :

- l'adoption du PEMFAR et de son plan d'action comme cadre unique de référence pour l'amélioration de la gestion des finances publiques ;
- l'harmonisation des instruments de gestion des finances publiques avec les directives de l'UEMOA ;
- la réduction progressive des arriérés intérieurs, l'amélioration du processus de préparation budgétaire ;
- la tenue des Revues des Dépenses Publiques et l'élaboration de Cadres de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) dans les secteurs prioritaires ;
- l'évaluation indépendante de l'utilisation des ressources PPTTE ;
- l'informatisation intégrée de la chaîne des dépenses ;
- la réforme et l'adoption du code des marchés publics avec la création d'une Agence de Régulation des marchés publics (ARMP) et d'une Direction Générale du Contrôle des marchés publics ;
- l'installation d'une Autorité de Régulation Multisectorielle et d'un Conseil National des Investisseurs Privés (CNIP).
- La mise en place d'une Commission Nationale chargée de l'élaboration de stratégies de lutte contre la corruption.
- Le renforcement des contrôles budgétaires avec la création d'une Cour des Comptes et de la Direction Générale du Contrôle Financier.

Par ailleurs, dans le cadre de la moralisation de la gestion des deniers publics, des inspections et audits ont été diligentées auprès de plusieurs services sensibles (régies financières, projets de développement, fonction publique, etc.). A l'issue de ces inspections, une soixantaine (60) de dossiers de malversation ou de détournement de biens publics ont été recensés et confiés à la justice afin que les poursuites nécessaires soient engagées à l'encontre des personnes incriminées. D'ores et déjà, plusieurs auteurs, co-auteurs ou complices ont été sanctionnés et l'Etat est rentré dans ses droits.

D'une manière générale, les lacunes observées en matière de gouvernance économique sont liées à un certain nombre de facteurs parmi lesquels on peut citer :

- l'absence de vision macroéconomique de la gestion de la fiscalité ;
- la faiblesse de capacités des structures de contrôle externe (Parlement et Cour des comptes)
- l'insuffisance du cadre institutionnel et juridique de lutte contre la corruption (non application des textes, absence de stratégies) ;
- la faiblesse des capacités des acteurs dans le domaine de la lutte contre la corruption ;
- l'insuffisante connaissance, par les populations, des externalités négatives de la corruption sur le développement économique et social.

e) Gouvernance locale et décentralisation

L'organisation des élections municipales en juillet 2004 ainsi que l'installation des organes délibérants et exécutifs des 265 communes en octobre 2004, ont permis de consolider le processus de la décentralisation, basée sur le schéma de communalisation intégrale.

En outre, pour renforcer le cadre institutionnel de la décentralisation et garantir l'autonomie des collectivités territoriales, un Haut Conseil des Collectivités Territoriales a été créé. De fait, de par leur proximité et les compétences qui leur sont légalement reconnues, les collectivités locales sont de plus en plus en position adéquate pour opérationnaliser les politiques de réduction de la pauvreté et d'atteinte des OMD.

Dans la perspective de la consolidation du processus et du renforcement du cadre juridique et institutionnel de la

décentralisation, des études ont été menées pour ce qui concerne : (i) la définition d'une charte de la déconcentration au Niger ; (ii) la problématique de la décentralisation et des communautés nomades au Niger ; (iii) le financement des investissements en infrastructures et équipements des collectivités territoriales au Niger ; (iv) la mise en place d'un Fonds d'Appui à la décentralisation et d'un Fonds de péréquation au Niger (v) ; le foncier et décentralisation, (vi) l'opérationnalisation du transfert des compétences de l'Etat aux collectivités territoriales, (vii) la fiscalité des communes, (viii) la maîtrise d'ouvrage communal et (ix) l'élaboration d'un plan cadre de formation des acteurs de la décentralisation.

A cela s'ajoutent, les activités en cours pour la relecture des principaux textes de base de la décentralisation devant déboucher sur l'élaboration d'un projet de loi portant Code Général des Collectivités Territoriales.

Par ailleurs, le gouvernement appuie l'élaboration du Guide National harmonisé de planification communale et le renforcement des capacités des organisations communautaires.

Toutefois, la nouveauté du processus fait que les collectivités locales font face à un certain nombre de difficultés parmi lesquelles on peut citer : (i) l'insuffisance des ressources financières ; (ii) la faible déclinaison des politiques et stratégies nationales en orientations locales et communautaires ; (iii) la faible coordination des différentes structures ministérielles revendiquant le leadership du processus de décentralisation ; (iv) les faibles capacités institutionnelles des nouvelles communes et l'impréparation des acteurs (dont beaucoup sont analphabètes, sans formation sur leur rôle).

f) La responsabilisation sociale

L'accès à l'information et la participation à la prise de décision constituent des dimensions importantes de la pauvreté. Selon l'enquête QUIBB_2005, la majorité des ménages adhère à un parti politique (58%), 14% une association villageoise de développement et entre 8% et 11% d'une coopérative, une tontine, ou un comité d'éducation ou de santé.

De même, cette enquête révèle que 90% des ménages ont le sentiment de participer aux décisions concernant la vie de leur localité, ou d'être bien intégrés dans sa vie sociale. Cette proportion est plus élevée en milieu rural (92%) qu'en milieu urbain (78%). Il n'est pas noté de différences significatives en ce qui concerne leur sentiment de participation ou d'intégration entre les pauvres et les riches. Les principales raisons explicatives de la non intégration sont par ordre : (i) la discrimination (30%) ; (ii) l'absence de transparence dans le processus de prise de décisions (20%) ; (iii) l'absence de vie communautaire (20%). Par ailleurs, selon l'enquête, plus de 90% des ménages ont un membre qui peut s'exprimer librement lors des assemblées locales.

De ce fait, à la faveur de la décrispation politique de la fin des années 80, la responsabilisation sociale a pris son envol avec l'émergence de la société civile. En 2005, on dénombrait près de 600 organisations non gouvernementales et associations de développement (ONG/AD), 600 associations, 5 centrales syndicales, et plus de 5.000 organisations communautaires de base.

Les Nigériens accèdent également plus facilement à l'information. Selon l'enquête QUIBB, 55% des ménages possèdent un poste radio et 6,8% un poste téléviseur. Le pays compte une centaine de radios rurales et communautaires, une radio publique à couverture nationale avec des antennes régionales et départementales, une quinzaine de radio privées émettant principalement dans la capitale et les chefs lieux de région, une soixantaine de journaux privés à parution régulière, deux chaînes de télévisions publiques et quatre chaînes de télévisions privées.

En étant mieux informée, en participant de plus en plus au débat sur les politiques publiques et en opérant aux côtés des communautés de base, la société civile apparaît comme un acteur du développement national. La qualité d'opérateur de proximité des ONG/AD en a fait des instruments efficaces de la politique d'aménagement du territoire. En plus, les organisations de la société civile (OSC) influent, sur la conduite de l'action publique, pour preuve, elles ont obtenu du gouvernement la révision de la loi des finances en 2006, ainsi que la baisse des prix des produits de première nécessité.

Cependant, malgré ces avancées significatives reconnues par tous, les rapports sont parfois mitigés entre les OSC et les institutions de tutelle (ministères en charge de l'intérieur et du développement communautaire). De

même, la faiblesse de capacité, la lourdeur administrative, la concentration des centres de décision dans la capitale, le non-respect des règles de collaboration et la faible coordination des appuis des partenaires au développement constituent des facteurs limitants à la bonne participation des OSC au processus de développement.

Enfin, l'émergence des OSC survenue dans les années 90, dans un contexte politique en pleine mutation fait qu'aujourd'hui il y a une confusion des rôles en ce sens que la règle qui caractérise leur champ d'intervention est diffuse et non précise.

1.3.7. Facteurs limitants de la mise en oeuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté

a) Insuffisances dans le financement et dans l'exécution budgétaire de la SRP

La problématique du financement des interventions des actions prioritaires constitue un des défis majeurs pour la Stratégie de Réduction de la Pauvreté. Elle porte non seulement sur les capacités à générer des ressources internes mais aussi sur la mobilisation des ressources extérieures conséquentes. Ainsi, l'assainissement des finances publiques et les réformes sectorielles, engagés depuis 2000, ont favorisé la mobilisation des ressources internes et de l'aide au développement, ainsi qu'une meilleure allocation des ressources en faveur des secteurs prioritaires de la SRP.

Mobilisation des ressources internes

La mobilisation des ressources internes a connu des progrès significatifs, notamment au cours des cinq dernières années.. En effet, le taux de pression fiscale a connu une relative progression, de 9,6% en 2002 à 11% en 2006. Toutefois, ce taux, qui se situe en dessous de la norme communautaire de l'UEMOA en la matière (17%), demeure insuffisant pour permettre un accroissement substantiel des investissements publics en faveur des secteurs prioritaires. Le poids élevé du secteur informel, difficile à imposer, ainsi que les avantages fiscaux accordés par le Code des investissements aux investisseurs, expliquent cette situation.

Tableau 18: Evolution du taux de pression fiscale au Niger et dans certains pays de l'UEMOA (en % du PIB)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
UEMOA	13,7	14,0	14,6	14,6	14,8	14,9	15,9
Burkina Faso	11,1	10,3	10,7	10,8	11,8	11,3	12,4
Mali	11,9	12,3	13,8	14,2	14,9	15,4	14,6
Bénin	13,9	13,5	14,4	14,9	14,6	14,5	14,9
Niger	8,3	9,1	9,6	9,9	11,0	10,3	11,0

Source : Rapport sur la surveillance multilatérale, UEMOA _ juin 2006 ; DGE/MEF

Mobilisation des ressources extérieures

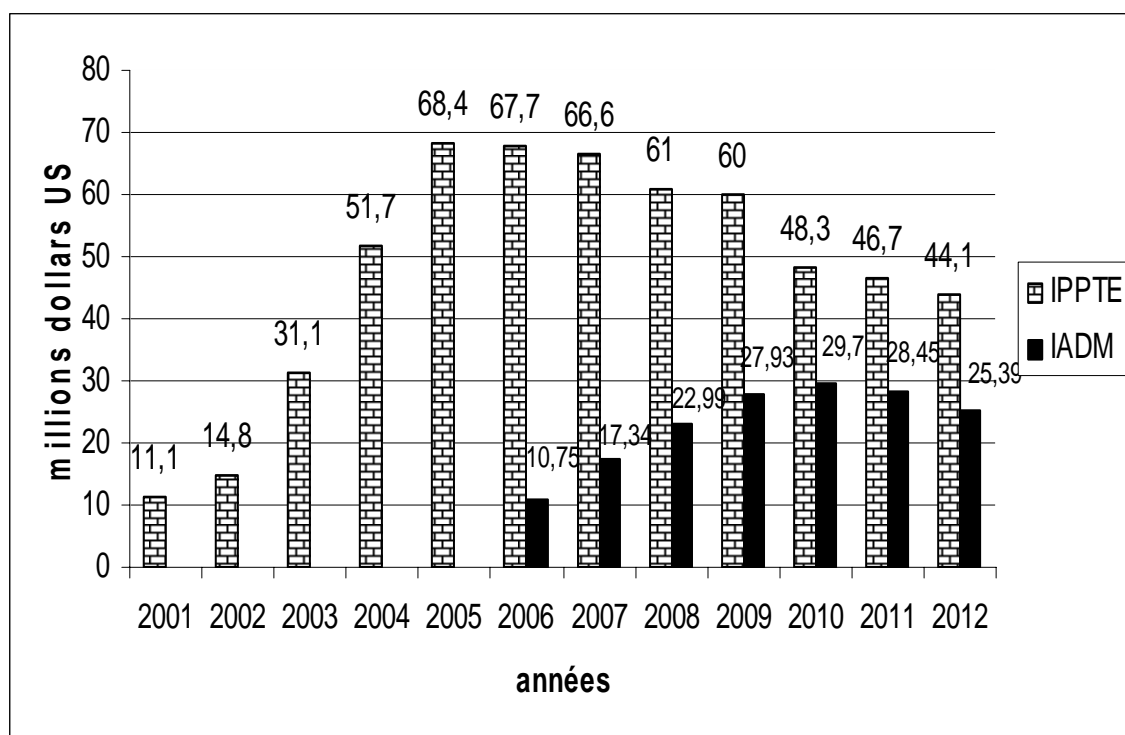
Le Niger a organisé en juin 2003 le Forum des partenaires au développement sur la Stratégie de Réduction de la pauvreté. Le Forum a réaffirmé le consensus général des PTF autour de la stratégie et obtenu l'engagement de tous à faire de la SRP le cadre unique de référence de leurs appuis à la politique économique, financière et sociale du Niger.

De même, un certain nombre d'engagements ont été pris, liés à la prise en compte de l'approche programme, l'harmonisation des procédures des partenaires et le développement des mécanismes de suivi évaluation.

Ainsi, on relève au cours de la période de mise en oeuvre de la SRP, une reprise de l'aide internationale après la baisse enregistrée à la fin des années 90 du fait de l'instabilité sociopolitique. Entre 2002 et 2006, le pays a reçu l'équivalent de 753 milliards de FCFA en nouveaux financements. Cette aide s'est déployée en grande partie sous forme de dons (60%). Elle a contribué fortement à l'atteinte des résultats de la SRP, particulièrement l'amélioration des indicateurs sociaux, le développement des infrastructures et le

renforcement des capacités. En particulier, le Niger a bénéficié des initiatives PPTE et IADM (pour un montant de 255,55 milliards de FCFA entre 2001 et 2006).

Graphique 6: Montants réduits sous l'IPPTE et l'IADM (en millions de \$ US)



Source : Banque Mondiale

Allocation des ressources aux secteurs

En terme d'allocation de ressources budgétaires par secteur, on relève que celle de l'éducation, de la santé et du secteur rural, est passée respectivement de 14,6%, 10,9% et 14,6% en 2001 à 13,3%, 9% et 18,2% en moyenne sur la période 2002-2005. Les taux d'exécution ont été en moyenne d'environ 75% dans ces secteurs dont les financements dépendent fortement des ressources extérieures. En outre, l'allocation des ressources en faveur des secteurs prioritaires de la SRP a été fluctuante, entre 2002 et 2005, du fait essentiellement de la volatilité et de l'imprévisibilité des concours extérieurs en leur faveur.

Tableau 19 : Montant des ressources affectées dans les principaux secteurs au cours de la période 2002-2005 (en milliards FCFA)

Secteurs	Allocation	Part dans l'allocation (en %)	Exécution	Taux d'exécution (en %)	Part dans le budget à l'exécution (en %)
Education	218,6	13,3%	188,35	86,2%	15%
Santé	148,3	09%	113,23	76,3%	09%
Développement rural	299,2	18,2%	203,44	68,0%	16,2%
Equipement/transport	107,4	6,5%	72,18	67,2%	5,7%
Total SRP	773,53	47,2%	577,2	74,6%	45,8%
Autres	866,49	52,8%	682,06	78,7%	54,2%
Total budget	1.640,0	100%	1259,26	76,8%	100%

Source : MEF/ DGB et Travaux de cadrage macroéconomique

Grâce aux ressources économisées sur le service de la dette extérieure suite à son éligibilité à l'IPPTE, le Niger a ouvert un vaste chantier de réalisation d'infrastructures, particulièrement en milieu rural, à travers le Programme Spécial du Président de la République. Ce programme, qui constitue un des instruments privilégiés de la mise en œuvre de la SRP, a fait l'objet d'une évaluation technico-financière indépendante. Il ressort de

cette évaluation que d'importantes réalisations ont été faites au cours des quatre ans de mise en œuvre du programme (3 ans et 10 mois). Il s'agit notamment de :

- la construction de 1992 classes correspondant à 20% des classes en dur existantes ;
- la construction de 1930 cases de santé communautaire démultipliant l'action des CSI et hôpitaux de district (3 cases de santé pour un CSI) ;
- la construction et ou la réhabilitation de 861 points d'eau modernes permettant une augmentation de 4% du nombre de points d'eau moderne (PME) ;
- la construction de 120 barrages de retenues et seuils d'épandage permettant la mobilisation de nouvelles ressources en eau pour l'abreuvement du bétail et le développement des cultures irriguées ou de décrues ;
- la réhabilitation et/ou la création de 20 aménagements hydro agricoles permettant la mise en valeur de 4364 ha irrigués ;
- l'accès au micro-crédit de plus de 80.000 femmes.

A l'évidence, le PS/PR a contribué à l'augmentation de l'accès des populations aux services sociaux de base. Il a également permis l'intensification des cultures et la dynamisation des économies régionales. Ce constat est confirmé par l'appréciation générale des populations. En effet, environ 62% des répondants de l'EPP2 apprécient positivement l'approche du PS/PR qui s'est focalisée sur la satisfaction des besoins prioritaires des communautés, notamment en infrastructures de base.

Cependant, ces résultats très positifs ont été limités par certains facteurs au nombre desquels on peut citer : (i) l'urgence de l'opération à son début qui a eu pour conséquence la faible intégration du programme dans les politiques et stratégies sectorielles ; (ii) la faible marge financière des entreprises contractantes rendant la soumission moins attrayante pour beaucoup d'entre-elles ; (iii) le suivi de la qualité des travaux du fait du manque de moyens par les services techniques et la faiblesse des ressources allouées ; (iv) les difficultés de remboursements ont également été notées dans le rapport d'audit du programme.

Pour pallier les insuffisances constatées, des mesures correctives ont été engagées. Il s'agit, entre autres de :

- la clarification des modalités de coordination entre les différents acteurs ;
- le renforcement des capacités des services techniques en charge du contrôle ;
- le respect des prescriptions du code des marchés publics ;
- l'amélioration des procédures par l'utilisation de la nouvelle nomenclature budgétaire ;
- l'intégration des actions du PS/PR aux programmes et stratégies sectorielles.

b) Les faiblesses du dispositif de planification et de programmation

Avec le processus SRP, une démarche novatrice de planification a été initiée, permettant de définir un cadre global concerté et consensuel de référence et de mettre en place des stratégies efficaces de développement économique et social. En effet, l'élaboration de la SRP s'est basée sur le diagnostic de la situation fondé sur les données des enquêtes, des études et les avis des populations.

Cependant, le processus SRP devrait être amélioré par le renforcement des capacités techniques en matière de planification et le parachèvement des CDMT sectoriels.

De même, on note l'inexistence d'une vision prospective de long terme autour de laquelle la SRP aurait pu notamment identifier et articuler les priorités et stratégies à moyen terme. En outre, les délais très courts impartis pour l'élaboration des documents ne permettent pas les investigations nécessaires par rapport à certaines thématiques pertinentes.

L'insuffisance de l'application de la démarche de gestion axée sur les résultats (GAR) constitue également une limite dans la définition des politiques, programmes et projets, dans un contexte marqué par la prédominance du court et moyen termes dans le cadre des programmes économiques et financiers. Ces approches ayant relégué au second rang les mécanismes de planification à long terme.

Bien que la préparation budgétaire soit fondée, pour ce qui concerne les secteurs prioritaires, sur un cadrage macroéconomique axé sur les objectifs de la SRP et les cadres de dépenses à moyen terme (CDMT) existants, il existe un besoin de mise en cohérence des CDMT sectoriels et du budget de l'Etat.

Par rapport à l'exécution du budget, on relève : (i) des écarts des réalisations en dépenses prononcés pour les projets d'investissement sur financements extérieurs du fait de la non disponibilité de certaines données d'exécution, (iii) l'absence d'analyse infra annuelle de l'exécution budgétaire. En outre, ces insuffisances combinées au manque d'analyses régulières et systématiques des processus et des résultats ne favorisent pas une approche stratégique de la gestion budgétaire.

c) Insuffisances dans la gestion et la mise en œuvre des programmes

La volonté d'assurer une mise en œuvre efficace de la SRP s'est traduite par le choix des départements ministériels comme piliers de la mise en œuvre des programmes. Des avancées significatives sont relevées au niveau sectoriel, en particulier pour les questions liées à l'harmonisation et à l'alignement sur les OMD, avec la mise en place des CDMT et des cadres de concertation, notamment dans les secteurs de l'éducation, du développement rural et de la santé.

Cependant, la mise en œuvre de la SRP a souffert de certaines lacunes parmi lesquelles on peut citer : (i) l'insuffisance des taux d'exécution de certains programmes; (ii) la forte dépendance du budget d'investissement par rapport aux ressources extérieures ; (iii) les insuffisances dans la coordination de l'aide au développement et du dialogue avec les PTF, du fait notamment de l'irrégularité des réunions de concertation entre le gouvernement et les partenaires du niveau central et décentralisé ; (iv) le faible alignement des stratégies d'assistance de certains PTF à celles du gouvernement ; (v) la diversité et la complexité des procédures des partenaires ; (vi) la multiplicité des acteurs institutionnels et l'instabilité de certaines structures, préjudiciables à la qualité du dialogue avec les partenaires ; (vii) les insuffisances dans la participation des organisations de la société civile qui peuvent veiller à la pertinence des investissements et fournir des informations sur leurs interventions propres ; (viii) les insuffisances de la participation des acteurs du secteur privé dont les performances restent en deçà des attentes.

d) Difficultés pour la coordination et le fonctionnement du dispositif institutionnel

La coordination du dispositif institutionnel de la SRP est assurée, au niveau technique, par le Secrétariat Permanent de la SRP. Cette structure qui constitue la cheville ouvrière du dispositif a élaboré les différents rapports annuels de suivi de la mise œuvre de la SRP. L'efficacité et l'opérationnalité du système reposent dans une large mesure sur la capacité de la structure centrale à mobiliser l'ensemble des structures productrices et utilisatrices des données statistiques situées dans les administrations de l'Etat, au niveau des institutions et de la société civile. Cependant, cette structure rencontre également certaines difficultés dans la mise en œuvre de ses missions ; notamment la léthargie de certains comités du dispositif institutionnel, la faiblesse des ressources matérielles, le faible fonctionnement des relais au niveau sectoriel et la faiblesse des capacités en amont du dispositif. De même, dans certains cas, l'absence de politiques sectorielles, de cadres de dépenses à moyen terme, de situations de référence et de cibles précises dans les indicateurs rend difficile le processus de suivi et de rapportage.

Par ailleurs, la forte participation qui a caractérisé le processus de formulation de la SRP a connu une certaine régression lors de la phase de mise en œuvre, en raison des difficultés d'application du plan de communication. Cette situation a eu pour effet la faiblesse de l'appropriation du processus SRP au niveau de certains acteurs.

Enfin, les rapports annuels de mise en œuvre de la SRP n'ont pas véritablement servi d'instruments d'aide à la décision pour les autorités politiques du fait notamment de l'insuffisance des informations fournies et de la faiblesse des analyses qui à l'évidence n'orientent pas les choix.

e) Faiblesses des capacités pour le suivi évaluation des politiques, programmes et projets

Le dispositif actuel en matière de suivi-évaluation est centré autour d'un noyau dur représenté par la Direction Générale de l'Evaluation des Programmes de Développement (DGEPD) du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), les Directions des Etudes et de la Programmation (DEP), les Directions des Statistiques sectorielles des Ministères sectoriels et les Unités de Gestion des projets. A coté de ce noyau dur, interviennent d'autres structures qui disposent de leurs propres systèmes d'information, notamment le Secrétariat Exécutif de la Stratégie de Développement Rural.

Cependant, les études diagnostiques réalisées au cours de la période révèlent, que malgré les efforts consentis pour assurer l'opérationnalité du dispositif de suivi évaluation, certaines insuffisances persistent. Au nombre de celles-ci, on peut citer : (i) l'absence de mise en œuvre effective des missions pour les structures impliquées dans le dispositif en raison notamment de la faiblesse des ressources humaines, matérielles et financières ; (ii) l'absence de clarification ou la méconnaissance des rôles de chacun des intervenants, liés à l'inexistence d'un dispositif réglementaire précisant les relations entre les différentes structures ; (iii) la faible diffusion et l'utilisation des produits du suivi-évaluation ; (iv) une faible pratique de l'évaluation d'impact et de l'évaluation des politiques publiques.

f) Insuffisances dans le système d'informations statistiques

La formulation et le suivi-évaluation des stratégies et politiques pour la mise en œuvre de la SRP exigent une forte disponibilité d'informations de qualité, une meilleure connaissance des conditions de vie des populations et une appréciation fiable des résultats et impacts des politiques et du phénomène de la pauvreté. Au cours de la période de mise en œuvre de la SRP, plusieurs actions ont été entreprises en vue d'améliorer non seulement le dispositif de suivi-évaluation mais aussi la disponibilité de données statistiques. Ces actions ont permis la réforme du Système Statistique National (SSN) avec la création d'un Institut National de la Statistique et des Directions statistiques sectorielles, la mise d'un Conseil National de la Statistique. Cela a favorisé la relance de la production et de la diffusion de l'information statistique.

En dépit de ces avancées notables, des lacunes persistent, en raison notamment : (i) du manque de programmation rigoureuse des activités statistiques au sein du SSN ; (ii) de la faible utilisation de l'information pour la prise de décision ; (iii) des insuffisances dans le ciblage des populations ; (iv) de la faible couverture géographique ; (v) de la vétusté et de l'absence de désagrégation de certaines données ; (vi) du manque d'harmonisation des concepts ; (vii) de l'insuffisance de l'analyse des données ; (viii) de la faible diffusion des informations.

Ces problèmes résultent particulièrement des faibles capacités institutionnelles, humaines et matérielles et des difficultés dans la coordination globale du dispositif.

I.4. Contraintes et atouts du Niger

1.4.1. Les contraintes et menaces

Plusieurs facteurs structurels entravent les performances du Niger dans l'accélération de la croissance économique et dans la réduction de la pauvreté.

Les conditions climatiques du Niger suivent des cycles de moyen terme. Le pays a connu plusieurs périodes successives de faible pluviométrie – au début des années 1970, dans les années 1980 et, dans une moindre mesure, au milieu des années 1990 – qui ont mis en péril la production agro-sylvo-pastorale, entraînant de fait la dégradation durable de l'environnement et des conditions d'existence des populations (notamment au niveau rural). De surcroît, on note une tendance à la détérioration des conditions climatiques depuis 1960 (445,8 mm de précipitations moyennes dans les années 1960 ; 423,5 mm dans les années 1970 ; 354,7 mm dans les années 1980 ; 300 mm dans les années 1990).

Les catastrophes naturelles et les invasions de criquets pèlerins sont également fréquentes au Niger, contribuant à accélérer la vulnérabilité de la production agricole. La chaleur fréquente (les températures dépassant les 35 degrés pour une bonne partie de l'année) ne favorise pas non plus la productivité et réduit parfois l'attractivité du Niger auprès des investisseurs étrangers.

La déforestation et la désertification progressent inexorablement. Les formations forestières naturelles sont passées de 16 millions d'hectare environ en 1982 à 5 millions d'hectare environ en 2006, en raison des besoins en terres agricoles et des changements climatiques.

La faible fertilité des sols et l'effet des actions de l'homme, des animaux et des phénomènes climatiques sur la terre limitent les rendements. La population est en effet concentrée sur une très faible superficie, notamment dans la bande sud du pays propice à l'agriculture. Il en résulte une forte pression sur les disponibilités en terres

qui oblige à mettre en valeur des terres de plus en plus marginales. En outre, compte tenu des méthodes archaïques de production et de la faible utilisation d'intrants agricoles, les possibilités d'amélioration des rendements agricoles restent limitées.

L'étendue géographique (1.267.000 Km² dont les deux tiers sont désertiques) génère des coûts élevés de transport et une difficulté accrue d'aménagement du territoire en infrastructures économiques et sociales.

L'enclavement du pays constitue un sérieux handicap pour l'importation des intrants, des biens d'équipements et pour les exportations, défavorisant ainsi le pays.

La vulnérabilité aux chocs sur les termes de l'échange persiste, en raison du manque de diversification économique et de la forte dépendance des exportations d'un nombre réduit de produits (notamment l'uranium et les produits agro-pastoraux).

La forte croissance démographique (3,3% par an) fait du Niger un des pays où le taux de fécondité est le plus élevé au monde (7,1 enfants par femme, entraînant un doublement de la population tous les 21 ans), induit un niveau faible de revenu par tête et des taux élevés de pauvreté. En effet, à cause de la faiblesse des niveaux de revenu et du stock de capital, la forte croissance démographique constitue une contrainte majeure à la croissance économique car les taux nets d'épargne par tête ne sont pas suffisants pour permettre une accumulation du capital. En outre, les populations pauvres vivant dans le milieu rural ou périurbain, avec des familles très larges, elles ont très souvent les ressources les plus faibles et conséquemment ne peuvent s'offrir les services de santé et d'éducation adéquats ainsi que l'eau potable ou l'assainissement. Aussi, dans ces milieux, la pauvreté s'accroît-elle et devient ainsi un phénomène autoentretenu.

L'étroitesse du marché national est un facteur handicapant. Avec un revenu annuel de 141.800 FCFA (284\$) FCFA par personne, une faible classe moyenne solvable et une population de près 13 millions d'habitants, le marché nigérien demeure étroit et ne favorise pas une production à grande échelle susceptible de réduire les coûts unitaires de production et de donner une compétitivité aux produits échangeables nigériens.

Les freins à la promotion féminine et à la prise en compte du genre dans les politiques constituent aussi une contrainte majeure. Les croyances et valeurs jouent sur la place réservée à la femme dans la société, limitant l'accès des filles à une éducation de qualité et des femmes à l'emploi ; réduisant ainsi le potentiel de capital humain du pays.

Le faible niveau d'alphabétisation (28,7% en 2005) et d'éducation (45,9% de taux net de scolarisation primaire en 2006), ainsi que des conditions de santé et de nutrition de la population, jouent concomitamment sur la qualité du capital humain et sur la productivité globale des facteurs, sur les possibilités d'accès aux emplois et aux activités génératrices de revenus, ainsi que sur les comportements hygiéniques, sanitaires et environnementaux des populations. Toutes choses qui contribuent à rendre plus difficile l'atteinte des indicateurs de réduction de la pauvreté.

Au total, la conjonction de tous ces facteurs « piègent » le Niger dans un équilibre de faible croissance économique et dans une « trappe de la pauvreté ». Et, de fait, la causalité entre pauvreté et croissance est bidirectionnelle. En effet, si la croissance est nécessaire pour réduire la pauvreté, une forte incidence de pauvreté peut être également une contrainte majeure à la croissance. Le défi du Niger est de transformer ce cercle vicieux en cercle vertueux, en jouant sur ses atouts pour amorcer une dynamique de croissance forte, durable et favorable aux pauvres.

1.4.2. Les atouts et opportunités du Niger

Nonobstant la situation économique et sociale difficile que le Niger a connu au cours des années 90, des perspectives meilleures sont possibles en raison des atouts et des opportunités dont dispose le pays.

La stabilité politique retrouvée. En effet, le Niger est aujourd'hui un pays très stable, démocratique et bien gouverné. En 7 années, le pays a connu deux élections présidentielles, deux législatives et des municipales reconnues par tous comme étant justes et transparentes, consacrant ainsi, la mise en place de plusieurs

institutions, une paix durable dans le pays et l'amélioration du dialogue entre les acteurs politiques, la société civile, le secteur privé et les partenaires au développement.

La jeunesse de la population est aussi un atout majeur pour le pays (31% de la population est âgée de 15 à 35 ans). En effet, celle-ci constitue un levier pour la relance de l'économie nigérienne, surtout si les jeunes sont davantage impliqués dans la formulation des politiques économiques et sociales et bénéficient des actions de formation mieux ciblées, leur permettant d'obtenir des emplois décents, voire des lignes de crédits pour s'installer à leur propre compte et devenir ainsi, de par eux-mêmes, des pourvoyeurs d'emplois.

Le patrimoine historique et culturel du pays est très riche et varié. L'existence de rares espèces animales, de manuscrits, de sculptures rupestres, des ossements de dinosaures et l'organisation régulière de manifestations culturelles et sportives (musique, danse, mode, lutte traditionnelle) offrent des opportunités pour développer le tourisme au Niger.

L'ingéniosité des artisans nigériens: les produits artisanaux nigériens sont hautement appréciés au niveau régional et international, en raison de leur valeur et de leur qualité.

La richesse du sous-sol nigérien. Le Niger dispose d'un potentiel considérable en minéraux : uranium, pétrole, calcaire, charbon, or, gypse, marbre, phosphate, fer, cassitérite, cuivre pouvant être exploité tant les conditions d'investissements sont attrayantes.

Le potentiel hydrique du Niger est constitué d'importants réseaux hydrographiques d'eaux de surface de plus de 32 milliards de m³ /an, d'importantes réserves en eaux souterraines de l'ordre de 2,5 milliards de m³ renouvelables et 2.000 milliards de m³ non renouvelables. Ce potentiel en eau demeure sous exploité avec moins de 1% mobilisé à des fins agricoles. Le potentiel en terres irrigables est estimé à environ 270.000 ha, localisé dans la vallée du fleuve (52,6%), la Vallée des Dallols (14,4%), l'Ader-Doutchi-Maggia (10,4%), la Komadougu Yobé, le lac Tchad et les cuvettes oasiennes (7,4%), la Vallée des Goulbi (3,9%), les Koramas (3,7%), les Plaines de l'Air et les oasis (3,7%), la Basse Vallée de la Tarka (2,6%).

Le potentiel en élevage est considérable: l'effectif du cheptel est estimé selon le Recensement Général de l'Agriculture et du Cheptel (RGAC) 2004/2005 à près de 29 millions de têtes de bétail. Il est dominé par les caprins (38%), les ovins (31%), les bovins (25%), les asins (5%), les équins (1%).

Le capital social inestimable et la volonté de vivre ensemble des Nigériens est aussi un gage de stabilité. En effet les relations de cousinage, les mariages entre plusieurs ethnies et l'esprit de solidarité, sont des valeurs qui consolident l'unité nationale.

L'intégration régionale constitue un facteur de développement, de stabilité et de solidarité entre les peuples. Ayant des frontières avec 7 pays africains, sur les quatre points cardinaux, le Niger peut transformer sa position naturelle de carrefour en avantage stratégique pour devenir un Hub sous-régional pour le commerce, l'investissement et le transport international.

L'intérêt renouvelé de la communauté internationale pour le Niger, motivé par l'amélioration de la situation politique, économique et sociale dans le pays, donne au Niger des capacités supplémentaires pour accélérer le développement et réduire la pauvreté.

1.5. Scenarii d'avenir

Le diagnostic stratégique du Niger met en évidence un scénario tendanciel marqué par la poursuite d'une croissance économique moyenne, mais vulnérable aux chocs climatiques et aux termes de l'échange, dans un contexte de maintien de la dynamique démographique.

Ce scénario peu ambitieux et intenable sur la durée, a comme risque majeur d'exercer une menace sur la cohésion sociale car il voudrait dire que les populations nigériennes continueraient dans leur majorité de demeurer pauvres et vulnérables, de ne pas avoir accès à des services sociaux de qualité et d'être exclus des fruits de la mondialisation en marche. Aussi, importe-t-il d'identifier des leviers qui pourraient changer très vite le futur du Niger et le placer sur la rampe des pays à croissance rapide et à pauvreté réduite.

A cet égard, quatre facteurs-clés déterminent la possibilité d'enclencher des ruptures fortes au Niger : (i) l'intensification et la modernisation de l'agriculture et de l'élevage ; (ii) la diversification des sources de la croissance économique ; (iii) la maîtrise de la croissance démographique ; (iv) la mise en place de programmes sociaux efficaces.

Le croisement de ces quatre facteurs conduit à retenir un scénario tendanciel, un scénario intermédiaire d'intensification agricole et de diversification minière et un scénario d'atteinte des OMD en 2015. Ils sont présentés ci-après :

✓ Premièrement, un scénario tendanciel ou « **Niger PMA** » basé sur la mise en œuvre d'une politique de réformes économiques et financières cohérentes visant la consolidation du cadre macroéconomique. Il repose sur les principales hypothèses suivantes :

- le maintien de la stabilité politique ;
- la poursuite de la mise en œuvre des réformes (finances publiques, secteur financier, entreprises publiques, environnement juridique des affaires) ;
- une pluviométrie moyenne bien répartie dans l'espace et dans le temps ;
- une situation phytosanitaire sous contrôle ;
- le maintien du niveau actuel de la demande de produits agropastoraux du Nigeria ;
- la non dégradation du marché de l'uranium ;
- le début timide de la diversification minière ;
- la poursuite du programme de renforcement des infrastructures économiques et sociales ;
- le renforcement des capacités de l'administration pour un meilleur encadrement des différentes politiques ;
- la mobilisation des ressources extérieures.

Sur la base de ces hypothèses, le taux de croissance moyen projeté est de 4,2%. Il serait essentiellement tiré par le secteur agricole qui croîtrait à un taux moyen de 4,1% contre 3,6% pour la période 2000-2005.

Le principal résultat sera une amélioration du PIB/tête qui se situerait en moyenne à 0,9%, impliquant un taux de pauvreté de 57,7% en 2012 et de 56,3% en 2015. Notons qu'avec cette hypothèse, le pays n'atteindrait pas les OMD à l'échéance 2015. Les autres indicateurs de développement humain durable resteraient faibles.

✓ Deuxièmement, un scénario intermédiaire ou « **Niger en voie de développement** » fondé sur les hypothèses suivantes :

- Le maintien de de stabilité macroéconomique ;
- le renforcement de la stabilité politique;
- des conditions climatiques très favorables pour la production agropastorale ;
- la mise en œuvre de la SDR (accélération de la mise en œuvre de la politique d'irrigation, intensification des investissements, attrait des investisseurs privés dans le secteur du développement rural) ;
- la création de nouvelles entreprises modernes de production augmentant la demande intérieure des produits agro-sylvo-pastoraux ;
- l'augmentation de la demande extérieure avec une conjoncture favorable au Nigeria (augmentation de l'exportation des produits nigériens vers le Nigeria) ;
- le maintien du niveau des prix intérieurs ;
- l'augmentation de la part des crédits à l'économie en faveur du secteur du développement rural en général et du secteur agricole en particulier (1% actuellement) ;
- une évolution favorable du marché de l'uranium et un effort modéré de diversification minière et énergétique (démarrage de l'exploitation du pétrole, découverte et exploitation de nouveaux gisements d'or) ;
- l'accélération de la mise en œuvre des réformes (finances publiques, secteur financier, environnement juridique des affaires) ;
- l'accélération du renforcement des capacités de l'administration pour un meilleur encadrement des différentes politiques ;

- une mobilisation plus accrue des ressources extérieures.

Sur la base de ces hypothèses, le taux de croissance moyen serait de 5,7%. Il serait tiré d'abord par le secteur agricole qui croîtrait de 7% en moyenne. Le secteur minier contribuerait également à la croissance globale projetée avec un taux moyen de 8 % sur la période 2008-2012. Il serait stimulé par la poursuite de la tendance haussière de la demande et des prix de l'uranium, le démarrage et l'exploitation de nouveaux gisements ainsi que le démarrage de l'exploitation pétrolière et des projets de phosphate de Tahoua et de charbon de Salkadama.

Les principaux résultats seront une amélioration du PIB/tête qui se situerait en moyenne à 2,4%, et une réduction du taux de pauvreté à 53% en 2012 et à 49,5 % en 2015. Bien qu'on eût enregistré un progrès notable, certaines cibles OMD ne seraient pas atteintes.

- ✓ Troisièmement, un scénario d'atteinte des OMD ou « Niger émergent » fondé sur les mêmes hypothèses que le scénario « Niger en voie de développement », auxquelles il faut ajouter :
- une diversification plus grande des sources de croissance (à travers le développement de l'artisanat, du tourisme et de l'agro-industrie) et une modernisation du secteur rural;
 - une exploitation efficiente du pétrole, dès l'année 2008 ou 2009;
 - un engagement ferme des partenaires à accompagner le Niger vers la réalisation des OMD par la mobilisation effective des ressources prévues ;
 - la mise en œuvre réussie de programmes sociaux ciblant les pauvres et visant à réduire les inégalités ;
 - une baisse du taux de croissance démographique (passant de 3,3% à 3,1% en moyenne sur la période) ;
 - une gouvernance de qualité, dans un contexte de cohésion sociale.

Ce scénario table sur un taux de croissance économique de 7 %, en moyenne, sur la période 2008-2012, tirée par une croissance forte, intensive et durable dans le secteur agro-pastoral, une relance de la croissance dans les secteurs de diversification (mines, artisanat, tourisme, pétrole).

Les principaux résultats attendus sont une forte amélioration du PIB/tête (qui se situerait en moyenne à 3,9%) et une réduction de la pauvreté à 42% en 2012 et à 32% en 2015. Dans ces conditions, le Niger réaliserait les OMD en 2015 et le concept de « miracle nigérien » apparaîtrait dans la littérature économique. Le Niger se mettrait résolument dans la trajectoire des pays émergents, harmonieusement intégrés dans l'économie mondiale et bénéficiant de bons indicateurs de développement humain durable.

Le Niger retient, avec volontarisme, de transformer en réalité ce scénario de réalisation des OMD.

DEUXIEME PARTIE : VISION, OBJECTIFS ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES

II.1. Défis majeurs

En dépit des importantes réalisations, particulièrement dans le cadre du Programme Spécial du Président de la République et des progrès indéniables enregistrés, dans le cadre de la mise en œuvre de la SRP, il ressort du diagnostic de la pauvreté et de l'appréciation des politiques, que la situation des indicateurs sur les conditions de vie des populations et de l'économie reste faible. A l'évidence, avec la tendance actuelle, le Niger n'atteindra pas tous les objectifs retenus par les OMD à l'horizon 2015.

En effet, la pauvreté est persistante, particulièrement en milieu rural (près de deux nigériens sur trois vivent en dessous des seuils de pauvreté). Le niveau d'instruction est faible, la malnutrition sévit dans une frange importante de la population, les taux de mortalités sont élevés, l'accès à l'eau potable est insuffisant, l'accès aux infrastructures d'énergie, de transport, de communication, aux marchés, est faible. Cette situation est aggravée par des disparités de genre dans l'accès aux services et aux opportunités et une grande vulnérabilité aux risques liés aux chocs naturels ou économiques.

C'est pourquoi, la nouvelle stratégie doit fondamentalement rompre avec certaines approches dichotomiques de manière à trouver des réponses cohérentes aux défis suivants :

- la consolidation de la paix, de la cohésion sociale et des acquis démocratiques;
- la réduction de la vulnérabilité aux chocs exogènes (conjoncture socioéconomique, catastrophes naturelles ...) et de la dépendance de l'économie aux conditions climatiques;
- la modernisation et l'intensification de l'agriculture et de l'élevage, ainsi que la garantie de la sécurité alimentaire;
- la gestion durable des ressources naturelles ;
- la diversification des sources de croissance économique, en ciblant notamment les secteurs créateurs d'emplois;
- l'appropriation du savoir des avancées technologiques disponibles dans le monde, ainsi que le développement des capacités technologiques endogènes ;
- l'aménagement équilibré du territoire en infrastructures économiques et sociales ;
- la prise en compte du genre dans les politiques qui devra permettre à terme la réduction des inégalités entre pauvres et non pauvres, entre hommes et femmes, entre filles et garçons, entre régions et entre milieu rural et milieu urbain;
- la maîtrise de la croissance démographique;
- le relèvement du niveau d'instruction et la promotion d'une formation adaptée aux réalités du pays et en phase avec les besoins de l'économie ;
- l'amélioration de l'état sanitaire et nutritionnel de la population;
- la création d'emplois décents pour toute la population active, particulièrement pour les jeunes et les femmes;
- la préservation et la valorisation du patrimoine culturel ;
- la promotion de la bonne gouvernance à travers notamment une gestion transparente et efficace des ressources publiques, la garantie des libertés individuelles et collectives, la lutte contre la corruption, l'injustice et l'impunité ;
- la consolidation et le renforcement de la dynamique en cours de décentralisation et de responsabilisation des collectivités territoriales afin de favoriser à la base l'émergence de véritables économies locales ;
- l'institutionnalisation d'une gestion axée sur les résultats ;
- la relance des investissements publics couplée avec la mise en œuvre d'une budgétisation par objectifs;
- la poursuite de l'assainissement des finances publiques et la mobilisation de recettes internes plus importantes ;
- la relance des investissements privés;
- l'approfondissement des réformes structurelles par la mise en œuvre des politiques sectorielles ambitieuses ;
- l'insertion harmonieuse du Niger dans le processus d'intégration sous-régionale et régionale.

II.2. Vision et objectifs globaux en 2015

C'est pour faire face aux nombreux défis énoncés ci-dessus que le Niger a engagé la révision de sa Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP), afin de prendre un nouveau départ et donner une nouvelle impulsion à sa politique de développement économique et social.

L'analyse des caractéristiques de la pauvreté, les enseignements tirés de la mise en œuvre de la SRP ainsi que les engagements internationaux et/ou régionaux auxquels le Niger a souscrit, commandent le choix d'une vision prospective novatrice du développement national.

Ainsi, le Niger se fixe pour vision à long terme de « *Devenir un pays émergent, bâti sur une économie dynamique, diversifiée, durable et harmonieusement répartie sur le territoire national, une République moderne, démocratique, citoyenne et bien gouvernée, une nation riche de sa culture et de ses valeurs partagées, une société ouverte sur le monde et attachée au savoir et à l'innovation technologique, indemne de la corruption et de la pauvreté, prospère, équitable et solidaire, respectueuse de l'éthique, unie, en paix et engagée à favoriser l'intégration africaine* ».

Le cheminement vers cette vision du Niger de demain est une œuvre de longue haleine. Le tout étant, pour les Nigériens, à tous les niveaux, de garder le cap, sur la durée, et de poser dès à présent les fondements nécessaires à sa réalisation, en évitant toute pause ou recul dans la marche vers le but ultime du développement intégral. C'est la raison pour laquelle la vision a été traduite en une Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté (SDRP 2008-2012) pour laquelle les stratégies et politiques sectorielles existantes et/ou en cours d'élaboration serviront de cadre opérationnel.

Aussi, l'objectif global assigné à la nouvelle SRPD consiste-t-il à améliorer le bien être des nigériennes et des nigériens. De manière spécifique, le Niger a la ferme volonté de réduire la pauvreté dans toutes ses dimensions et de réaliser l'ensemble des OMD fixés pour l'horizon 2015. Ainsi, les revenus des nigériens seront accrus, leur état sanitaire et nutritionnel sera amélioré, leur niveau d'instruction sera relevé, les équilibres environnementaux seront préservés, l'accès aux services énergétiques modernes et à l'eau potable sera fortement renforcé, la participation aux prises de décision sera institutionnalisée, le désenclavement des villes et des campagnes par des infrastructures adéquates et l'accès universel aux NTIC seront une réalité.

De plus, la victoire sur la pauvreté n'étant jamais définitivement acquise, des mesures de prévention des risques et d'atténuation de leurs effets sur les populations vulnérables seront recherchées. De même, la réduction des inégalités entre les populations nigériennes, quel que soit leur lieu de résidence et la promotion d'une société régie par l'égalité et l'équité entre les genres dans tous les domaines et à tous les niveaux, serviront de socles pour la stratégie. De cette manière, la cohésion nationale pourra être consolidée et chaque nigérien vivra dans la paix et aura la garantie d'une protection sociale.

La SDRP a pour ambition d'amorcer, de manière franche, la construction d'une Nouvelle Economie pour le Niger, et de promouvoir une croissance forte (7% au moins, en moyenne annuelle), favorable aux pauvres et au développement humain durable. En effet, la recherche d'une croissance forte et soutenue est fondamentale pour atteindre l'objectif de réduction de la pauvreté ; le rythme et les modalités de cette croissance fourniront des opportunités et des aptitudes suffisantes aux pauvres pour participer à l'activité économique et en tirer avantage.

Pour être durable, la croissance devra avoir la base la plus large possible, englober les secteurs et les zones à fortes potentialités qui regroupent les plus grandes fractions de la population active et préserver la biodiversité. Dans cette optique, la prise en compte des questions transversales, telles que le genre, la population, l'emploi des jeunes, les droits humains et l'environnement naturel, constitue des impératifs incontournables. Une attention particulière sera également accordée à l'allocation adéquate des ressources en faveur des secteurs sociaux et des leviers de croissance économique.

La réalisation de ces orientations stratégiques sera soutenue grâce à la mise en œuvre de la Stratégie de Développement Rural (SDR), en particulier à travers l'expansion de l'irrigation et la modernisation de l'agriculture, le développement des infrastructures économiques, un regain d'activité du secteur minier, le renforcement des capacités humaines et institutionnelles, l'efficacité et la transparence dans la gestion des

ressources publiques, la lutte contre la corruption, le respect des principes fondamentaux de la bonne gouvernance et de l'Etat de droit, la décentralisation et la territorialisation des politiques publiques.

A cet égard, les spécificités régionales seront largement intégrées dans les stratégies sectorielles et les actions. Cette régionalisation se fera sur la base des orientations de la politique nationale d'aménagement du territoire et du développement communautaire et de la décentralisation afin de réduire les déséquilibres régionaux et intra régionaux et impulser la dynamique de développement local. Elle favorisera également l'émergence d'un cadre harmonisé de coordination des interventions des partenaires à tous les niveaux.

Convaincu que le seul moyen d'améliorer significativement le bien-être des pauvres, c'est autant la définition de programmes de lutte contre la pauvreté que leur mise en oeuvre efficace, de nouvelles approches et de nouvelles procédures seront progressivement introduites dans le pilotage de la SDRP. C'est pour institutionnaliser ces nouvelles pratiques que la nouvelle SDRP accorde un rôle accru au pilotage du plan d'actions et au suivi évaluation.

Au demeurant, un soin attentif a été apporté à l'alignement de la SDRP sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) définis par la Communauté Internationale et sur les stratégies d'intégration et de lutte contre la pauvreté élaborées au niveau continental (Union africaine - NEPAD) et au niveau régional et sous-régional (CENSAD, CEDEAO, UEMOA).

En particulier, la CEDEAO et l'UEMOA ont élaboré une Stratégie Régionale de Réduction de la Pauvreté (SRRP) qui vise à offrir : (i) aux organisations régionales un cadre stratégique pour mieux prioriser les programmes régionaux et mieux les conjuguer avec les programmes nationaux afin de maximiser les effets de croissance et de réduction de la pauvreté ; (ii) aux Etats membres, une meilleure visibilité de l'ensemble des programmes régionaux afin qu'ils en tiennent compte dans la préparation des stratégies nationales ; et (iii) aux partenaires, un cadre stratégique permettant de mieux structurer les concours extérieurs aux pays et au processus d'intégration, de façon à maximiser l'efficacité de ces appuis.

Les orientations et les politiques de la stratégie régionale sont articulées autour de quatre grands axes d'intervention :

- la gestion des défis transnationaux, notamment les conflits, les mouvements migratoires et la promotion de la démocratie et de la bonne gouvernance pour renforcer la cohésion sociale dans le pays ;
- l'intégration approfondie de l'espace économique pour réduire les coûts et accroître la compétitivité afin d'accélérer la diversification et intensifier la croissance ;
- le développement /interconnexion des infrastructures en support à l'intégration de l'espace économique et à l'amélioration de sa compétitivité ;
- le renforcement du capital humain et la facilitation de sa mobilité à travers l'espace commun pour soutenir la croissance et la rendre aussi distributive.

Le Niger fait siennes les orientations de la Stratégie Régionale de Réduction de la Pauvreté et celles du Programme Economique Régional (PER). La SDRP s'inscrira également en faveur des priorités régionales définies dans les programmes et politiques sectorielles communautaires, particulièrement : (i) la réalisation d'infrastructures (routières et voies ferrées, fluviales) ; (ii) le développement des infrastructures de transport aérien ; (iii) le renforcement de l'intégration énergétique régionale à travers les interconnexions électriques et (iv) le programme de protection du bassin du fleuve Niger contre l'ensablement.

De la même manière, les principes de bonne gouvernance et les actions de promotion de l'intégration africaine définies au niveau de l'Union Africaine – NEPAD constituent des guides pour la SDRP du Niger.

C'est en raison de tout cela que la programmation des actions et des dépenses de la SDRP a été effectuée, en prenant comme base les cibles visées en 2015 concernant les différents OMD et en veillant à respecter les critères de convergence définis au niveau sous-régional et régional ; l'horizon de cinq ans retenu pour la SDRP (2008-2012) constituant une phase intermédiaire dans la satisfaction de ces cibles et d'autres indicateurs de développement national ou régional.

Sur la base de la vision définie, le Niger ambitionne d'atteindre entre autres les cibles ci-après en 2012 :

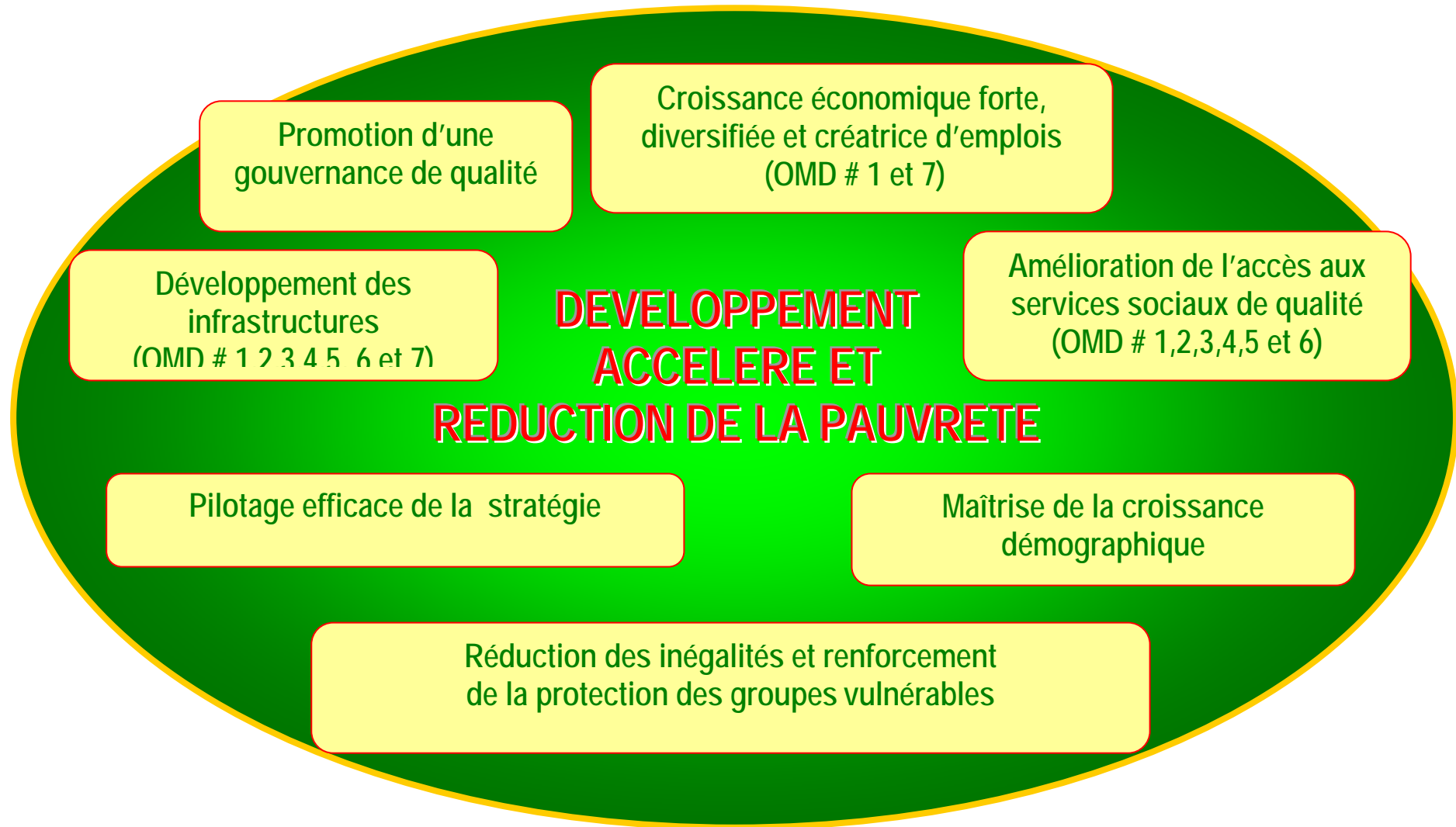
- i. un taux de croissance économique d'au moins 7% par an;
- ii. un taux de pauvreté des individus de 42% ;
- iii. un taux de malnutrition (insuffisance pondérale) de 24% ;
- iv. un taux brut de scolarisation primaire de 94% ;
- v. un taux d'alphabétisation des adultes de 45% en veillant sur la parité des sexes ;
- vi. un taux de mortalité infanto juvénile de 108‰ ;
- vii. un taux de mortalité maternelle de 200 pour 100.000 naissances vivantes ;
- viii. un taux de prévalence du VIH SIDA maintenu en dessous de 0,7% ;
- ix. un taux d'accès à l'eau potable de 80%,
- x. un taux d'accès au service électrique porté à 3% dans les zones rurales et à 65% dans les zones urbaines;
- xi. un taux de 35% d'utilisation des moustiquaires imprégnés d'insecticides pour les enfants et les femmes enceintes ;
- xii. un indice synthétique de fécondité de 6 enfants par femme ;
- xiii. un niveau de superficie des terres protégées au moins égal à 8% du territoire national ;
- xiv. une couverture des besoins nationaux en céréales du pays d'au moins 110%.

Le facteur-clé de succès de cette nouvelle ambition nationale d'accélérer le rythme du développement demeure la détermination à arriver au but et le changement des mentalités, afin que chaque citoyen et chaque responsable, à tous les niveaux, internalisent les vertus et les valeurs de la société démocratique, du travail productif, les vertus de la paix et de la stabilité ainsi que celles d'un environnement propice à la production et à des pratiques transparentes de gestion dans les secteurs publics et privés.

Afin de réaliser les objectifs ainsi fixés, la SDRP sera conduite selon sept (7) axes stratégiques :

- Axe 1 : La recherche d'une croissance forte, diversifiée, durable et créatrice d'emplois,
- Axe 2 : L'accès équitable aux services sociaux de qualité,
- Axe 3 : La maîtrise de la croissance démographique,
- Axe 4 : La réduction des inégalités et le renforcement de la protection sociale des groupes vulnérables,
- Axe 5 : Le développement des infrastructures,
- Axe 6 : La promotion d'une gouvernance de qualité,
- Axe 7 : La mise en oeuvre efficace de la stratégie de réduction de la pauvreté.

Figure N°1 : Cadre conceptuel pour la SDRP axée sur les OMD.



II.3. Les axes stratégiques de réduction de la pauvreté et d'atteinte des OMD

Les objectifs spécifiques et les lignes d'actions de chacun des sept (7) axes stratégiques sont retracés ci-dessous.

2.3.1. La recherche d'une croissance forte, diversifiée, durable et créatrice d'emplois

✓ *Situation de référence au niveau de l'axe:*

La situation de référence se présente comme suit :

- La croissance économique est faible et erratique
- La base productive est étiquée
- Le PIB par tête a presque stagné entre 1993 et 2006. Ce qui n'a pas permis de réduire la pauvreté
- Les ressources environnementales sont menacées.

➤ *Objectif stratégique de l'axe: Accélérer la croissance économique, diversifier ses sources et en faire bénéficier équitablement et durablement les pauvres*

➤ *Indicateurs OMD pour 2012 et 2015:*

Objectifs OMD Correspondant	Cibles OMD retenues	Indicateurs retenus	Niveau actuel (2006)	Niveau souhaité en 2012	Niveau souhaité en 2015
Objectif 1. Eliminer l'extrême pauvreté et la faim	Cible 1. Réduire de moitié la proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté d'ici à 2015.	<i>Proportion de la population en dessous du seuil de pauvreté (en %)</i>	60,7 ¹¹	42	32
Objectif 7. Assurer un environnement durable	Cible 9. <i>intégrer les principes de Développement Durable dans les politiques nationales de développement et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales</i>	<i>Pourcentage des terres protégées pour préserver la biodiversité (en %)</i>	6,6	8,5	10

➤ *Autres indicateurs de performance fixés pour 2012:*

- Réaliser une croissance économique de 7% en moyenne sur la période 2008-2012 ;
- Réaliser une croissance de la production dans le secteur agriculture de 8,7 % en moyenne annuelle ;
- Réaliser une croissance de la production dans le secteur élevage de 4,2 % en moyenne annuelle ;
- Réaliser une croissance de la production dans le secteur forêt et pêche de 4,5 % en moyenne annuelle ;
- Réaliser une croissance du secteur minier moderne de 8,9% par an ;
- Réaliser une croissance du secteur commerce et hôtellerie de 6,8% par an ;
- Réaliser une croissance de l'industrie manufacturière moderne de 6,9 % par an ;
- Assurer un taux de couverture des besoins en céréales du pays d'au moins 110%
- Etre dans les 100 meilleurs pays en termes de qualité de l'environnement des affaires (Classement du *Rapport annuel Doing Business*) ;
- Satisfaire les critères de convergence de l'UEMOA.

➤ *Analyse succincte de la stratégie qui sera mise en oeuvre:*

Au cours des dernières années, la croissance économique n'a pas été suffisante pour permettre de financer les investissements destinés à la satisfaction des besoins sociaux essentiels des populations, en raison notamment de la dépendance de l'économie aux aléas climatiques, de la faible performance d'un secteur privé embryonnaire et des multiples obstacles qui freinent la compétitivité de l'économie nigérienne. La création d'emploi constituera

¹¹ Ce niveau a été estimé

un enjeu majeur dans la recherche de la croissance. L'accélération de la croissance économique durable sera engagée à travers six (6) domaines d'actions :

- le développement de grappes de croissance à haut potentiel et créatrices d'emploi ;
- la promotion des pôles régionaux de développement ;
- la consolidation du cadre macroéconomique ;
- l'amélioration de la compétitivité globale de l'économie ;
- une meilleure insertion dans le commerce régional et mondial.
- la promotion de l'art et de la culture.

a) Le développement de grappes de croissance à haut potentiel et créatrices d'emplois

Aujourd'hui, l'économie nigérienne repose essentiellement sur l'élevage, l'agriculture et les mines dont l'uranium. Ces trois sous-secteurs combinés comptent pour 40% du PIB et pour 80 % des exportations du pays. Ils se caractérisent par une vulnérabilité aux chocs exogènes (aléas climatiques et conjoncture sur le marché international). La volatilité de la croissance économique au Niger trouve là son origine. De nouvelles sources de croissance sont donc nécessaires pour mener de façon durable une politique de réduction de la pauvreté efficace.

Le Niger possède un grand potentiel en ressources agro-pastorales et en ressources naturelles. Son sous-sol contient des réserves minières considérables (uranium, pétrole, fer, cuivre, or, phosphate, cassitérite, calcaire, gypse, marbre, charbon, etc.). La valorisation de ce potentiel apparaît comme une nécessité et une urgence, afin d'initier une véritable dynamique de croissance forte et donner une vie meilleure aux pauvres. C'est pour cette raison que le Niger a adopté en 2003, la Stratégie de Développement Rural (SDR) et en 2006 son plan d'action ainsi que son CDMT. La SDR qui comprend trois (3) axes stratégiques sera mise en œuvre à travers dix (10) programmes structurants et quatre (4) programmes sectoriels prioritaires.

Dans cette perspective, la SDRP retient de conduire très rapidement une étude et de constituer des groupes de travail sectoriels en vue de la mise en place d'une Stratégie de Croissance Accélérée basée sur le développement des grappes¹² les plus porteuses de l'économie et qui sera considérée comme partie intégrante de la SDRP. Chaque groupe de grappe aura pour tâches :

- d'identifier les forces et faiblesses de la grappe ;
- d'effectuer un diagnostic stratégique et d'analyser le positionnement de la grappe ;
- de proposer une vision d'avenir de la grappe ;
- d'esquisser les axes stratégiques et les actions prioritaires à développer dans la grappe, ainsi qu'un dispositif de suivi-évaluation.

Le choix des grappes prioritaires sera effectué en se fondant sur un certain nombre de critères parmi lesquels : (i) la marge de progression à long terme (potentiel de croissance) ; (ii) le potentiel de valeur ajoutée générée ; (iii) le potentiel de compétitivité ; (iv) le potentiel à l'exportation ; (v) le potentiel de création de nouveaux emplois, notamment pour les pauvres.

D'ores et déjà, quatre grappes prioritaires apparaissent comme des sources de croissance favorables aux pauvres : la grappe « Développement rural » (Elevage / produits dérivés et Agriculture / produits connexes), la grappe « Artisanat » et la grappe « Tourisme ». Une autre grappe à haut potentiel émerge¹³ : la grappe « Mines ».

La grappe « Développement rural »

Conformément au rôle de moteur de la croissance économique, assigné au secteur rural, les interventions du gouvernement dans le domaine seront entreprises dans le cadre de la Stratégie de Développement Rural (SDR) adoptée en 2003 (Décret N°2003-310/PRN/MRA du 14 novembre 2003).

La SDR a pour objectifs de :

¹² Les grappes sont des réseaux d'entreprises, d'institutions, de clients, tous liés dans une chaîne de production créatrice de valeur ajoutée. Elles dépassent l'approche sectorielle et se focalisent sur la compétitivité et la création de valeur.

¹³ L'étude stratégique sur les sources de la croissance, qui prendra appui sur les études existantes en la matière, permettra d'approfondir l'identification des grappes prioritaires.

- (i) favoriser l'accès des ruraux aux opportunités économiques pour créer les conditions d'une croissance économique durable en milieu rural;
- (ii) prévenir les risques, améliorer la sécurité alimentaire et gérer durablement les ressources naturelles pour sécuriser les conditions de vie des populations;
- (iii) renforcer les capacités des institutions publiques et des organisations rurales pour améliorer la gestion du secteur rural.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la SDR, les lignes d'interventions prioritaires suivantes ont été retenues :

- L'accès des producteurs ruraux aux ressources naturelles et notamment au foncier est sécurisé.
- La production des produits de cueillette et de la pêche est augmentée sur des bases durables.
- La gestion de l'eau et d'autres ressources naturelles est améliorée et pérennisée.
- Les conflits liés à l'accès aux ressources naturelles sont réduits.
- Les pratiques qui préservent l'environnement sont adoptées par les producteurs ruraux.
- L'érosion hydrique et éolienne est réduite.
- L'ensablement des infrastructures et des points d'eau est contenu.
- La biodiversité des espèces sauvages et domestiques est préservée.
- Les populations des espèces animales et végétales ont augmenté.

Ces interventions seront traduites en actions, notamment dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la gestion des ressources naturelles.

Elevage et produits dérivés : Le Niger a déjà établi, au niveau sous-régional sa position d'exportateur dans des produits tels que les animaux vivants. La stratégie qui sera développée favorisera l'accès des producteurs ruraux aux opportunités économiques et créera les conditions d'une croissance économique durable. Dans cette optique, le pays se positionnera dans l'exportation des produits transformés, notamment de la viande et de cuirs et peaux, pour lesquels il existe une demande potentielle solvable au niveau de la sous-région. Le Nigeria qui absorbe une grande partie des exportations de produits d'élevage transformés du Niger peut être un atout. De plus, une demande dynamique semble exister en Europe et en Asie pour les cuirs et peaux. Les efforts porteront notamment sur :

- l'amélioration de la productivité et des productions animales ;
- la promotion d'un élevage moderne et intensif ;
- l'amélioration de l'alimentation en eau et en aliments de bétail, ainsi que de la santé animale ;
- la promotion d'industries compétitives de lait, de viandes et de cuirs et peaux,
- le développement des facilités de stockage, de conservation et d'exportation.

Agriculture et produits connexes : le choix qui se fonde sur la nécessité de prévenir les risques, d'améliorer la sécurité alimentaire et de gérer durablement les ressources naturelles, afin d'obtenir une croissance économique durable, constituera le socle sur lequel reposera la stratégie. En effet, une étude menée par le Ministère de l'Economie et des Finances du Niger¹⁴ révèle que lorsque l'agriculture croît de 1%, le PIB croît de plus de 1,03%. Dans le même ordre, une étude de la Banque Mondiale¹⁵ montre qu'un accroissement de la productivité agricole (notamment pour les cultures vivrières et d'exportation irriguées) à hauteur de 1% du PIB aurait un effet sur le PIB allant de 1,9% à 2,6%, permettant ainsi de réduire sensiblement la pauvreté au Niger.

Les actions prioritaires au niveau de l'Agriculture et produits connexes concerneront en particulier :

- le développement des aménagements structurants, et notamment des infrastructures d'irrigation, y compris la petite irrigation;
- la mise à la disposition des agriculteurs de paquets technologiques et de services-conseils adaptés;
- la promotion de la consolidation des parcelles ;
- l'investissement dans la fertilité des sols ;

¹⁴ Ministère de l'Economie et des Finances, Commissariat chargé de l'Economie, Groupe d'Appui à la Gestion Macroéconomique, « Etude sur les sources de la croissance », par Dr Tarno Mamane, Octobre 2004, sur financement de la Banque Africaine de Développement, Pages 23-24.

¹⁵ Banque Mondiale, Bureau du Niger, « Mémoire Economique pour le Niger », Juillet 2006.

- la promotion des cultures vivrières (notamment le mil, le sorgho et les cultures maraîchères), de façon à enrayer la tendance à l'inertie de la production céréalière et à assurer chaque année la totalité des besoins du pays en céréales ;
- la diversification de la production, en ciblant des produits de niches pour lesquels le Niger possède un avantage comparatif (oignon, niébé, gomme arabique, souchet) ;
- la réduction des pertes post-récolte, à travers le renforcement des capacités de conservation ;
- la transformation des produits agricoles, pour leur donner une plus grande valeur ajoutée ;
- la protection de la biodiversité ;
- la promotion de la recherche et sa liaison opérationnelle avec l'enseignement et la vulgarisation agricole ;
- la lutte contre l'avancée du désert et la dégradation de l'environnement ;
- le renforcement de la gestion du secteur et de l'organisation des acteurs ;
- le renforcement de l'accès aux services financiers décentralisés ;
- une meilleure circulation de l'information sur les marchés.

Amélioration de la gestion des ressources naturelles : Face à la dégradation du milieu qui met en péril la pérennité des bases productives et les sources de revenus des ménages, le gouvernement mettra en œuvre des actions visant la préservation du capital productif à travers une amélioration significative des pratiques des producteurs ruraux par la mise au point et la promotion de systèmes d'exploitation durables. En parallèle à l'intensification des systèmes de production, de nouvelles formes de gestion des ressources seront recherchées à travers la responsabilisation individuelle ou collective des principaux utilisateurs, en particulier les producteurs ruraux. De même, les actions en faveur de la préservation de l'environnement seront poursuivies à travers l'extension des aires classées, l'amélioration des conditions de leur gestion (aspects réglementaires, moyens matériels et humains, association des populations riveraines et intégration dans les schémas d'aménagement du territoire) et le renforcement des interventions autour et dans les zones protégées pour améliorer l'intégration des activités agricoles, pastorales et de cueillette avec celles de la protection de la biodiversité et des espaces sensibles.

La priorité sera donnée à la mise en place des mécanismes de gouvernance locale des ressources naturelles permettant de créer des conditions favorables à la mise en place des modes d'exploitation durable et la restauration de certains espaces dégradés ; Il s'agira notamment de sécuriser l'accès des populations rurales aux ressources foncières et de prévenir les conflits. La gestion durable des ressources en eau nécessite d'améliorer leur connaissance et le cadre institutionnel de leur gestion.

Pour cela, le cadre réglementaire constitué par le Code rural sera complété, vulgarisé et mis en œuvre sur l'ensemble du territoire. Dans le cadre de la décentralisation, le rôle des collectivités locales dans la gestion des ressources naturelles sera précisé et progressivement renforcé. En particulier, la concession de la gestion des ressources forestières à des structures locales organisées sera développée. La gestion intégrée des ressources en eau sera mise en place au niveau des bassins versants. Au niveau sous-régional, la concertation sur la gestion des ressources partagées sera approfondie (gestion des eaux partagées, gestion de la transhumance du bétail).

La substitution du bois énergie par la promotion d'énergies renouvelables, du gaz butane et du charbon minéral sera poursuivie. La lutte contre les pollutions de tous genres devra également être conduite, notamment par la sensibilisation, la réglementation et le contrôle. Les cas de dégradation de l'environnement dont l'ampleur dépasse les capacités de gestion par les populations touchées nécessiteront une intervention publique conséquente (lutte contre les plantes envahissantes, fixation de dunes, restauration de terres dégradées, particulièrement au niveau des bassins versants, reboisement, traitements des koris etc). On cherchera également à préserver la biodiversité des espèces sauvages et domestiques à travers la conservation « in situ » et « ex situ » dans les zones menacées.

De manière spécifique, la mise en œuvre de la SDR favorisera l'approche programme pour rationaliser les modalités de l'intervention publique dans le secteur. Les quatorze programmes ci-dessous définis constituent des cadres de convergence progressive des interventions à travers dix (10) programmes structurants et quatre (4) programmes sectoriels prioritaires :

- *les Programmes sectoriels prioritaires :*

1. Programme « développement local et communautaire »
 2. Programme « gouvernance locale des ressources naturelles (foncier, eau, végétation, faune) »
 3. Programme « organisations professionnelles et structuration des filières » (Cadres de concertation interprofessionnels, Renforcement et structuration des organisations professionnelles, Mise en marché des produits agro-sylvo-pastoraux, Renforcement des capacités des agents économiques et développement du tissu économique rural)
 4. Programme « infrastructures rurales » (Infrastructures hydro agricoles, Infrastructures de transport, Infrastructures de communication, Electrification rurale)
 5. Programme « systèmes financiers ruraux »
 6. Programme « recherche – formation – vulgarisation »
 7. Programme « Renforcement des institutions publiques du secteur rural » (Restructuration des institutions publiques du secteur rural, Systèmes d'information et connaissance du secteur rural)
 8. Programme « Eau potable et assainissement »
 9. Programme « Réduction de la vulnérabilité des ménages » (Prévention et gestion des crises et catastrophes naturelles, Santé – nutrition, Augmentation des revenus des plus vulnérables)
 10. Programme « Préservation de l'environnement »
- **les Programmes sectoriels prioritaires :**
 1. Programme « Développement de l'irrigation »
 2. Programme « Aménagement pastoral et sécurisation des systèmes pastoraux »
 3. Programme « Restauration des terres et reboisement »
 4. Programme « Kandadji : régénération des écosystèmes et de mise en valeur de la vallée du fleuve Niger »

Par ailleurs, l'économie nigérienne reposant en grande partie sur les productions agricoles et pastorales (fortement tributaires des facteurs climatiques), la prise en compte des informations météorologiques et climatiques dans les activités de développement socioéconomique durable et de prévention des catastrophes revêt une importance particulière. Pour ce faire, le gouvernement s'engage à (i) renforcer les réseaux d'observation et de veille météorologique, (ii) améliorer la collecte, le traitement et l'archivage des données météorologiques et climatiques, (iii) mettre les produits météorologiques et climatiques à la disposition des utilisateurs, (iv) réhabiliter les équipements (radars météo de Niamey et Zinder).

La grappe « Artisanat ». L'artisanat constitue un grand pourvoyeur d'emplois. Selon les résultats du RGP/H 2001, il existe près de 367.000 micro et petites entreprises artisanales (MPEA), réparties dans plus de 115 activités employant plus de 600 000 personnes. La proportion des femmes artisanes est de 52%. Elles sont occupées dans le tissage, la poterie, l'exploitation du gypse, la vannerie et la transformation. La promotion de l'exploitation minière artisanale (orpaillage, salines, gypse) constitue une priorité pour le Niger. Il en est de même de la pêche artisanale dont le potentiel est faiblement exploité aujourd'hui. Une stratégie nationale de développement de l'artisanat sera mise en place autour des priorités ci-après :

- le renforcement des capacités des opérateurs en termes d'organisation, de compétence technique, de gestion et d'innovation ;
- la modernisation des équipements et des outils de travail des artisans ;
- la mise en place de nouveaux instruments financiers pour le secteur artisanal ;
- l'adaptation de la fiscalité et de la couverture sociale aux spécificités du secteur ;
- le renforcement et la modernisation des zones et parcs artisanaux ;
- la valorisation et la promotion des produits artisanaux sur les marchés.

La grappe « Tourisme ». Une Stratégie Nationale de Développement Durable du Tourisme (SNDDT), assortie d'un plan d'action opérationnel quinquennal, est en cours de préparation. Ses axes principaux de mise en œuvre porteront sur : (i) l'identification et l'aménagement de nouveaux sites touristiques ; (ii) la formation et l'amélioration de la qualité de service ; (iii) la promotion et le marketing ; (iv) l'appui institutionnel ; (v) le développement des activités locales.

La grappe « Mines ». Face à l'explosion du prix spot de l'Uranium constaté depuis 2004, des gisements considérés comme marginaux il y a quelques années, vont être mis en exploitation de façon rentable. Dans ces conditions, les prévisions d'exportation du Niger en Uranium devraient augmenter à partir de 2009 (4.703 tonnes) pour atteindre 8.843 tonnes en 2012, contre 3.600 tonnes en 2007. Le Niger s'évertuera à développer

progressivement la transformation locale du produit, de façon à renforcer la valeur ajoutée de la grappe « uranium ». Les efforts de préservation de l'environnement et de maîtrise des risques sanitaires liés à l'exploitation de l'uranium seront poursuivis.

De même, le Niger s'est engagé dans la promotion du potentiel pétrolier du pays, à travers l'attraction de plusieurs partenaires dans l'exploration pétrolière. Dans ce cadre, trois sondages ont démarré en 2003 et d'autres devraient suivre dans les prochains mois. Le démarrage de la production de pétrole est envisagé en 2009-2010. Il ouvrira de nouvelles perspectives de croissance pour le pays. Une attention particulière sera accordée à une bonne utilisation des ressources tirées du pétrole, en s'inspirant notamment des meilleures pratiques disponibles au niveau international.

Par ailleurs, les exploitations minières à petite échelle (or, étain, gypse, sel...) qui se pratiquent dans plusieurs régions du pays occupent des milliers de personnes et leur procurent des revenus non négligeables. C'est pourquoi, le gouvernement s'emploiera à améliorer et pérenniser cette activité à travers : (i) l'organisation du sous secteur des exploitations minières à petite échelle (EMPE), (ii) l'appui aux exploitants des EMPE, (iii) l'élimination des pires formes de travail des enfants dans le secteur, (iv) la protection de l'environnement minier, (v) l'amélioration de l'état sanitaire des exploitants des EMPE et (vi) la maîtrise de la commercialisation.

b) La promotion des pôles régionaux de développement

La SRDP fait de la prise en compte des spécificités régionales une priorité. Cette démarche présente l'avantage de renforcer la localisation des objectifs nationaux et internationaux de développement. En particulier, la mise en œuvre de la Stratégie de Développement Rural (SDR) à l'échelon régional et local s'inscrit dans les orientations énoncées par la politique nationale d'aménagement du territoire et par la Politique Nationale de Développement Local et Communautaire qui, ensemble, visent à minimiser les déséquilibres régionaux et intra régionaux, maîtriser l'exode rural, favoriser l'exploitation rationnelle des ressources naturelles et mieux valoriser les potentialités régionales. C'est dans ce cadre que les huit (8) régions ont chacune élaboré un document lors de la révision de la SRP.

L'émergence des pôles régionaux de développement se fera en fonction des opportunités économiques, notamment les potentialités agrosylvopastorales, les ressources minières, artisanales, touristiques et culturelles (voir tableau 21).

Tableau 21: Potentialités régionales et domaines prioritaires d'intervention

Régions	Potentialités	Avantages comparatifs potentiels
Agadez	Oignon, ail, pomme de terre, datte, raisin, agrumes, sel, gros bétail, uranium, charbon, pétrole, artisanat et tourisme	Mines, Irrigation, Exportation de gros bétail, Artisanat et tourisme
Diffa	Oignon, gomme arabique, poivron, poisson, riz, maïs, sorgho, pétrole, gros bétail, natron, datte, artisanat et tourisme	Irrigation, Pêche, Gros bétail, Artisanat et tourisme
Dosso	Poisson, riz, maïs, arachide, canne à sucre, sésame, gomme arabique, coton, petit ruminant et volaille, artisanat et tourisme	Irrigation, Coton, arachide, maïs, sésame Pêche, Aviculture, Artisanat et tourisme
Maradi	Arachide, coton, souchet, sésame, gomme arabique, sous produits du doum, tabac, petit ruminant, fer	Irrigation, Arachide, souchet, coton, sésame Exportation de petit ruminant, Artisanat et tourisme
Tahoua	Oignon, coton, poisson, gros bétail, gomme arabique, phosphate, gypse, calcaire, charbon, artisanat et tourisme	Irrigation (oignon,) Coton, Exportation de gros bétail, Mines, Artisanat et tourisme
Tillabéri	gomme arabique, Riz, poisson, canne à sucre, souchet, gros bétail, fer, or, phosphate, charbon, artisanat et tourisme, hydroélectricité	Irrigation (Canne à sucre, riz) et hydroélectricité, Souchet, Pêche, Apiculture, Mines, Artisanat et tourisme
Zinder	Arachide, canne à sucre, gomme arabique, gros bétail, or, artisanat et	Irrigation (canne à sucre), Arachide, Apiculture, Exportation de gros ruminant,

	tourisme	Mines, Artisanat et tourisme
Communauté Urbaine de Niamey	gomme arabique, Riz, poisson, petit ruminant, volaille,	Irrigation, Pêche ,Aviculture, Artisanat et tourisme

Source : Contributions des régions à la révision de la SRP

c) La consolidation du cadre macroéconomique

La consolidation d'un cadre macroéconomique sain et favorable à la croissance et à la réduction de la pauvreté est un préalable au succès de toute politique de croissance accélérée. Les différentes évaluations du FMI et du mécanisme de surveillance multilatérale de l'UEMOA concluent que le Niger possède un cadre macroéconomique relativement bon. L'assainissement des finances publiques, poursuivi depuis 2000, allié à la gestion monétaire prudente de la BCEAO, a permis de contenir le déficit budgétaire, le déficit extérieur ainsi que l'inflation à des niveaux acceptables (moins de 3% en moyenne pour l'inflation). L'effort de maîtrise des déficits sera poursuivi, de manière à satisfaire l'ensemble des critères de convergence de l'UEMOA.

Dans ce même esprit, il sera recherché l'amélioration des recettes publiques, à travers notamment la modernisation des services fiscaux et l'élargissement de la base fiscale, l'amélioration du recouvrement et le renforcement des contrôles. En outre, la programmation des dépenses publiques sera améliorée, afin de mieux cibler les secteurs prioritaires de lutte contre la pauvreté (santé, éducation, développement rural et infrastructures) et d'appuyer le développement des piliers et leviers de la croissance économique.

La gestion de la dette publique sera consolidée et le Niger privilégiera les emprunts concessionnels pour combler son besoin de financement. Dans ce cadre, il sera mis en place un comité national de la dette publique qui veillera à la mise à jour régulière de la stratégie de désendettement afin d'assurer une viabilité de la dette. Pour assainir les relations entre l'Etat et les opérateurs économiques, la politique d'apurement des arriérés intérieurs sera accélérée.

d) Le renforcement de la compétitivité globale de l'économie nigérienne

Le Niger ne pourra attirer des investissements substantiels dans ses grappes de croissance que s'il renforce la compétitivité globale de son économie. Les priorités de réforme sont décrites ci-après :

- L'amélioration de l'environnement microéconomique des affaires se poursuivra en travaillant en priorité sur les questions ayant le plus grand impact dans la perception du Niger auprès des investisseurs. Dans ce cadre, les actions viseront les aspects ci-après: (i) Elaboration, adoption et mise en œuvre d'un plan d'action d'amélioration du climat des affaires sur la base des indicateurs (création d'entreprise, fiscalité, accès au foncier, commerce extérieur, réglementation dans le domaine de la construction, cessation d'activité d'entreprises, exécution des contrats, obtention de crédit, protection des investisseurs, marché du travail), (ii) Elaboration et mise en œuvre d'une politique nationale en matière de propriété industrielle, (iii) Mise en place d'une veille technologique et réglementaire, (iv) Réalisation d'une étude sur les coûts de facteur, (v) Renforcement des capacités techniques des industries agropastorales élaboration, (vi) mise en œuvre et suivi des normes nationales et gestion documentaire, (vii) Elaboration d'une réglementation et d'un système de certification des produits, (viii) Elaboration et mise en œuvre d'un plan de communication, de sensibilisation et de vulgarisation des réformes et mesures réglementaires et institutionnelles, (ix) Organisation du dialogue avec le secteur privé afin de garantir les bases d'un partenariat fécond public – privé.
- Le dispositif de soutien au secteur privé sera rationalisé afin de lui donner davantage d'efficacité et de le mettre à niveau par rapport aux dispositifs similaires dans les pays les plus performants. Cette réorganisation s'effectuera en mettant en place une institution de référence pour chaque fonction spécifique de promotion du secteur privé : (i) Renforcement du Centre de promotion des investissements (CPI) et du Centre des formalités des entreprises (CFE), (ii) Création du Centre de gestion agréé(CGA) et renforcement de l'Agence Nigérienne de Promotion des Exportations (ANIPEX), (iii) Mise en place d'une cour de médiation et d'arbitrage , (iv) Renforcement du Centre national de perfectionnement en gestion (CNPG), (v) Construction d'un Parc National des Foires et Exposition, (vi) Mise en place d'un dispositif de suivi de la charte des PME et création d'un observatoire des PME, (vii) Elaboration et mise en œuvre du Programme de mise à niveau des entreprises, (viii) création et aménagement de domaines industriels, (ix) Création d'un centre National de la Propriété Industrielle, (x) Pérennisation de Entreprendre au Niger(EAN), (xi) Mise en place d'une agence de vérification de conformité des produits importés et locaux aux normes,

(xii) Création de pépinières d'entreprises, (xiii) renforcement des capacités humaines/formation des cadres du Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Normalisation, de la chambre de Commerce et d'industrie, et des institutions d'appui. Le Programme Prioritaire de Relance du Secteur Privé, en cours d'actualisation, y contribuera.

- L'amélioration du financement de l'économie est indispensable pour porter le taux d'accès aux services financiers à un niveau convenable (le ratio crédit à l'économie sur PIB est de 6,3% au Niger, en 2006, contre 14,8% en moyenne dans l'UEMOA).

Le gouvernement poursuivra les réformes visant l'amélioration de l'environnement juridique. De même, des actions de renforcement des capacités (formation, assistance technique) seront poursuivies en vue d'améliorer la gestion bancaire et financière et assurer une meilleure communication entre les professions judiciaires et les représentants des institutions financières. L'apurement des arriérés de l'Etat vis-à-vis des institutions financières se poursuivra dans le cadre de l'opération globale d'apurement de la dette intérieure.

En outre, il s'agira de mettre en place d'une part un fonds de promotion des PME/PMI (avec des volets refinancement, garantie, capital-risque...) et d'autre part un fonds de financement des exportations (FADEX).

Le gouvernement poursuivra également le processus de privatisation du Crédit du Niger ainsi que la restructuration de la CPCT. Dans ce cadre, un mécanisme financier pour accompagner le processus de décentralisation sera mis en place pour offrir des instruments de financement aux collectivités territoriales, particulièrement pour les investissements. En raison de la faible capacité institutionnelle et financière des collectivités, la priorité sera accordée aux dons ; ce mode de financement et l'assistance technique contribueraient à combler ces insuffisances des collectivités locales de façon à consolider et développer ainsi leur solvabilité.

La mise en œuvre du Projet de Développement du Secteur Financier (PDSF) sera poursuivie, en menant à leur terme les opérations de restructuration du *Crédit du Niger* et de *Niger Poste*. Le PDSF intensifiera ses actions aux institutions financières non bancaires, notamment les assurances et la restructuration de la sécurité sociale. Un programme de développement du financement sera mis en place, comprenant la mise sur pied de nouvelles facilités de soutien aux PME-PMI (fonds de refinancement, fonds de garantie, capital-risque, etc.). Ses modalités concrètes de fonctionnement feront l'objet d'étude.

- Par ailleurs, la Stratégie Nationale de la micro finance, adoptée en mars 2004, continuera d'être mise en œuvre. Les mesures concernent notamment: (i) l'assainissement des institutions de micro finance non viables, appuyé par une application stricte de la réglementation, notamment l'opérationnalisation de l'Agence de Régulation de la Micro Finance (institution de supervision et de contrôle); (ii) la consolidation et le développement du professionnalisme, par des appuis en organisation interne, la dotation en outils de gestion adéquats et l'amélioration des fonds propres ; (iii) la facilitation de l'accès au refinancement; (iv) l'accroissement et la diversification des produits des IMF, pour améliorer les taux de pénétration et porter le crédit à la proximité des plus démunis ; (v) la création d'un cadre national de concertation, pour faciliter le dialogue avec les professionnels du secteur.

Le gouvernement poursuivra la réforme de la CNSS dans un processus global et cohérent comprenant notamment :

- la mise à jour des fichiers employés, employeurs et bénéficiaires de la CNSS ;
- l'actualisation de l'audit institutionnel effectué et/ou la conduite d'une nouvelle étude actuarielle afin de déterminer les réformes requises dans le cadre d'un programme et d'un plan d'action cohérent ;
- la mise en œuvre de ces réformes, notamment par la tenue de négociations tripartites entre les partenaires sociaux, les employeurs et les retraités en vue d'arriver à une entente sur des préoccupations communes (nouveaux paramètres, le dégel des avoirs de la CNSS au Trésor, le renforcement institutionnel, la réduction des charges d'exploitation etc).

De même, il est envisagé la transformation du Fonds National de Retraite (FNR) en Caisse Autonome de Retraite des Agents de l'Etat (CARENI).

e) Une meilleure insertion dans le commerce régional et mondial

En raison de la continentalité du pays et de l'étroitesse de son marché, le Niger doit participer à la création d'un espace économique commun, large, ouvert, qui favorise les économies d'échelle et les effets de concurrence grâce à la libre circulation des personnes et des biens. Un tel espace, plus compétitif, favorisera l'investissement privé local et étranger et permettra d'accélérer la diversification de l'économie et intensifier la croissance pour relever le défi de lutte contre la pauvreté. A cet égard, le Niger s'inscrit dans la dynamique de « l'aide pour le commerce » qui vise à renforcer les capacités de l'offre et de l'infrastructure liée au commerce, afin de créer les conditions d'attrait des investissements privés.

Aussi, une attention particulière sera-t-elle accordée à la réalisation de projets intégrateurs (routes, hôpitaux, infrastructures de mobilisation des eaux, énergie, enseignement supérieur etc.), ainsi qu'au rapprochement des opérateurs économiques de la sous région, de façon à tirer le maximum de profit des avantages potentiels de l'intégration.

Une étude diagnostique sur l'intégration commerciale du Niger est en cours d'élaboration, sous l'égide du Cadre Intégré du Commerce qui regroupe plusieurs organisations spécialisées des Nations Unies¹⁶. Elle permettra de préparer un programme sectoriel de développement du commerce auquel sera articulé un plan d'actions et un cadre de dépenses sectorielles à moyen terme.

Les objectifs visés porteront sur : (i) la création et fonctionnement d'un cadre national de concertation , (ii) l'élaboration, la validation et la mise en œuvre de la matrice d'action du Cadre Intégré pour l'assistance technique au commerce en faveur des PMA (EDIC), (iii) le renforcement des capacités institutionnelles, techniques et logistiques dans le cadre des Accords de partenariat Economiques (APE) avec l'Union Européenne, (iv) la réalisation d'une étude du marché régional, l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de consolidation de la position du Niger et d'exploitation rationnelle du marché régional notamment du Nigeria, (v) l'amélioration des circuits intérieurs de commerce; spécialisation et construction des marchés modernes, (vi) la mise en place d'un dispositif de surveillance commerciale, (vii) le renforcement des infrastructures liées au commerce, (viii) la prospection active des marchés extérieurs.

f) Culture et Arts

La culture étant l'héritage le plus précieux d'un peuple, elle est le déterminant par excellence de son identité. A ce titre, la réhabilitation de la culture au Niger, dans ses valeurs positives, sera un objectif qui polarisera les efforts des autorités nationales. Cette réhabilitation se traduira par l'encouragement des artistes, des hommes de lettres et de théâtre, des musiciens, des réalisateurs de cinéma, des peintres et artisans à produire et à mettre en œuvre, en symbiose avec les exigences de qualité et de modernité, l'héritage socioculturel national, dans sa richesse et sa diversité, par lequel s'exprime la vision nigérienne du monde. Le domaine de la culture et des arts sera aussi considéré comme domaine de gisement de l'emploi.

2.3.2. L'accès équitable aux services sociaux de qualité

✓ *Situation de référence au niveau de l'axe :*

- La forte croissance démographique (3,3% par an) liée à un niveau élevé de l'indice synthétique de fécondité (7 enfants en moyenne par femme) exacerbe une demande sociale de plus en plus pressante ;
- L'insuffisance du capital humain caractérisée par un bas niveau des indicateurs sociaux et une faible protection sociale (faiblesse du taux de scolarisation, des taux d'alphabétisation en particulier pour les femmes) ;
- Un système éducatif et de formation professionnelle en déphasage avec les besoins du secteur productif ;
- Une insécurité alimentaire récurrente et des modes d'alimentation accentuant une urgence nutritionnelle dans les groupes vulnérables ;

¹⁶ PNUD, Banque Mondiale, OMC, ONUDI, FMI, CNUCED, CCI.

- Un état sanitaire précaire et une faible intégration des activités de lutte contre le VIH/SIDA dans les PMA des services de santé ;
- Une forte proportion des décès liés au paludisme ; selon le SNIS, 30% en 2005 dont 52% des enfants de moins de 5 ans ;
- Une forte pression sur les ressources environnementales, particulièrement le bois qui est la principale source d'énergie domestique ;
- L'inadéquation entre l'offre et la demande d'emploi (taux de chômage 16% en 2005) ;
- La faible disponibilité des habitats décentes pour les ménages ;
- Les disparités de genre dans l'accessibilité aux services sociaux.

➤ **Objectif stratégique de l'axe:** Favoriser l'accès universel aux services sociaux et en faire bénéficier durablement aux pauvres.

➤ **Indicateurs OMD pour 2012 et 2015:**

Objectifs OMD Correspondant	Cibles OMD retenues	Indicateurs retenus	Niveau en 2006	Niveau souhaité en 2012	Niveau souhaité en 2015
1. Eliminer l'extrême pauvreté et la faim	2. Réduire de moitié le nombre de personnes souffrant de malnutrition d'ici à 2015	2. Pourcentage des enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale (en %)	44	24	18
2. Assurer une éducation primaire pour tous	3. Assurer l'instruction primaire à tous les enfants en âge d'aller à l'école d'ici à 2015	3. taux de scolarisation dans le primaire (en %)	54	94	105
		4. Taux d'achèvement dans le primaire (en %)	40	93	100%
4. Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans	5. Réduire de 2/3 le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans entre 1990 et 2015	12. Taux de mortalité des enfants de moins 5 ans (pour mille)	198		108,7
		13. Taux de mortalité infantile (pour mille)	81		42
		14. % enfants d'1 an vaccinés contre la rougeole	38,3		90%
5. Améliorer la santé maternelle	6. Réduire de ¾ le taux de mortalité maternelle entre 1990 et 2015	15. Taux de mortalité maternelle (pour 1000 naissances)	6,48	2	1,75
		16. Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié (en %)	17,2	40	50%
		17 Taux de prévalence contraceptive moderne	5	14	18
6. Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et autres maladies	7. Arrêter la propagation du VIH/SIDA et inverser la tendance actuelle d'ici 2015	17. le taux de prévalence du VIH/SIDA des 15-49 ans	0,7	0,7	0,7
	8. Maîtriser le paludisme et inverser la tendance	18. Taux de létalité lié au paludisme (en %)	2,7	1,5	1
7. Assurer un environnement durable	10. Réduire de ½ le % de la population qui n'a pas accès à l'eau potable d'ici 2015	20. Proportion de la population ayant accès à l'eau potable (en %)	68,7	72	75
	11. Faciliter l'accès à des logements décentes et sûrs	21. % ménages urbains ayant des sanitaires adéquats	70,3		

➤ **Autres indicateurs de performance retenus:**

- Porter la proportion des filles scolarisées de 41% des effectifs totaux scolarisés en 2006 à 47% en 2012, (avec 43% en 2008 et à 44% en 2009) ;
- Faire passer la proportion de la population ayant suivi avec succès les cycles entiers d’alphabétisation de 63 % en 2006, à 80 % en 2012, en désagrégeant par sexe (avec 63 % en 2008 et 66 % en 2009) ;
- Accroître la couverture vaccinale DTC3 pour les enfants de moins de 12 mois de 34,7¹⁷% en 2006 à 80% en 2010 et 90% en 2012 ;
- Atteindre un taux d’utilisation des moustiquaires imprégnés d’insecticides pour les enfants et les femmes enceintes de 35% en 2012 ;
- Porter la prise en charge des cas de malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans de 17% en 2005 à 50% en 2010 ;
- Porter la couverture nationale des besoins en eau potable en milieu rural de 61% en 2006 à 80% en 2015 ;
- Porter la couverture nationale des besoins en eau potable en milieu urbain de 80% en 2005 à 100% en 2015 ;
- Rehausser la couverture en assainissement en milieu urbain et en milieu rural, respectivement à 70% et à 50% en 2015 ;
- Réduire la consommation d’emballages plastiques de 20% d’ici 2011 et assurer le recyclage d’au moins 35% de leur volume d’ici 2011 ;
- Relever le taux d’accès au service électrique des zones rurales à 3% et des zones urbaines à 46% ;
- Relever l’utilisation d’un service de combustible moderne (GPL, Kérosène, charbon minéral) ou foyer amélioré à 100% ;
- Baisser la part de la biomasse traditionnelle dans le bilan énergétique moyen du pays de 98% à 20%.

➤ **Analyse succincte des stratégies qui seront mises en oeuvre:**

Le Gouvernement entend déployer les efforts nécessaires pour mobiliser toutes les énergies de manière à apporter les réponses appropriées pour le développement du capital humain et de la qualité de vie. Il s’agira de mettre l’accent sur l’amélioration de l’accès des populations aux services sociaux de base, à travers la mise en œuvre de politiques et/ou stratégies dans les domaines ci-après :

- Développement de l’éducation et de la formation professionnelle et technique ;
- Renforcement de la santé ;
- Réduction de la malnutrition ;
- Extension de l’accès à l’eau potable ;
- Amélioration du cadre de vie, notamment l’habitat et la couverture en assainissement ;
- Accroissement de l’accès aux services énergétiques modernes ;
- Promotion de l’emploi décent et des activités génératrices de revenu.

a) Education et Formation des ressources humaines

Face à une demande sociale en accroissement, des capacités budgétaires limitées et une inadéquation de la formation par rapport aux besoins du marché de l’emploi, le Niger a choisi de bâtir un dispositif de formation à travers la mise en œuvre du Programme Décennal de Développement de l’Education (2003/2012) qui vise à contribuer à la réduction de la pauvreté en améliorant en quantité et en qualité le niveau d’éducation et de formation de la population, notamment la professionnalisation des jeunes diplômés.

Il s’agit particulièrement de se focaliser sur : (i) l’accélération de la scolarisation à travers une généralisation de l’éducation de base de qualité, particulièrement pour les enfants du milieu rural, les filles et les pauvres ; (ii) la réduction de l’analphabétisme ; (iii) l’amélioration de la qualité et de la pertinence de l’enseignement et de la formation, notamment le niveau des élèves entrant dans l’enseignement supérieur ; (iv) le renforcement de l’utilité sociale et économique de l’éducation post primaire, notamment en adaptant l’offre aux besoins du pays par

¹⁷ Selon EDSN-2006

l'amélioration de la formation professionnelle et technique ; (v) l'optimisation de l'utilisation des moyens disponibles.

A cet égard, les options stratégiques retenues pour répondre aux objectifs de satisfaction des besoins éducatifs comportent :

- les stratégies d'expansion qui s'articulent autour d'une allocation efficiente des ressources de l'Etat au secteur de l'éducation, d'une amélioration de l'efficacité dans l'utilisation des ressources allouées au secteur et d'une amélioration de l'accès et de la rétention, notamment à travers la promotion de la scolarisation en milieu rural et au profit des jeunes filles ;
- les stratégies liées à la qualité et à la pertinence de l'éducation qui s'appuient notamment sur la réorganisation des cycles, la rénovation du processus de formation initiale et continue, la refonte des curricula et la mise à disposition des matériels didactiques ;
- les stratégies transversales qui se regroupent autour de l'amélioration de la planification, de la gestion et du suivi du système éducatif aux niveaux central et déconcentré.

Pour assurer le développement harmonieux de la petite enfance et faire acquérir à l'enfant des attitudes et des aptitudes propres à faciliter les apprentissages futurs, l'enseignement préscolaire visera, au cours des prochaines années: (i) à étendre l'accès et l'accessibilité en portant le taux brut de préscolarisation de 1,4 % en 2006 à 5% en 2012 et 7 % en 2015 ; (ii) à améliorer les contextes et les conditions d'enseignement et d'apprentissage en assurant la formation initiale et continue des éducateurs du préscolaire, en adaptant les outils d'apprentissage aux réalités du préscolaire, et en assurant la protection sanitaire et la sécurité des apprenants.

Au niveau de l'enseignement de base 1, le PDDE ambitionne (i) d'assurer l'accès et l'accessibilité au plus grand nombre d'enfants en améliorant et en diversifiant l'offre éducative, ainsi qu'en relevant le taux brut de scolarisation de 54% en 2006 à 94% en 2012, (ii) de donner les moyens pédagogiques, humains et matériels par l'amélioration de la qualité de la formation initiale et continue des enseignants et encadreurs, l'élaboration de nouveaux programmes d'études dans les écoles nationales d'instituteurs, la restructuration des Cellules d'animation pédagogique, l'acquisition de manuels scolaires, le développement d'un environnement social et sanitaire favorisant la scolarisation ; (iii) d'impliquer les communautés dans la gestion de l'école à travers les COGES ; (iv) de mieux gérer les ressources humaines ; (v) de créer des cantines scolaires dans les écoles.

Dans le domaine de l'éducation non formelle, il s'agira en matière **d'alphabétisation et de formation des adultes** de : (i) faire passer le taux d'alphabétisation des adultes de 28,7% en 2005 à 45% en 2012 et (ii) d'assurer la maîtrise de l'écriture, de la lecture, du calcul et des compétences de vie courante à au moins 80 % des sortants des écoles coraniques rénovées. A cet effet, les actions seront orientées vers la construction de foyers d'éducation permanente (FEP), le recrutement d'animateurs de FEP et de cadres de l'alphabétisation, la rénovation des curricula, la formation continue d'inspecteurs et de spécialistes (évaluation, andragogie et socio économie). La prise en compte du champ d'intervention de l'enseignement coranique en tant qu'innovation dans le PDDE vise d'une part à restructurer et développer l'école coranique sur la base d'études stratégiques (forces et faiblesses, contraintes et potentialités), et d'autre part à améliorer la qualité de la formation de formateurs à travers les 8 régions dans la conception de curricula.

Dans le domaine de l'Education post base, les orientations ci-dessous sont retenues :

- En ce qui concerne **l'enseignement secondaire**, il s'agira de : (i) développer l'offre publique d'éducation pour faire face aux incidences du flux des élèves venant du cycle primaire, en portant le taux d'accès en 6^{ème} de 22,7% en 2005 à 35% en 2015 par la construction et l'équipement de salles de classes et le recrutement d'enseignants ; (ii) porter la part du privé à 18% des effectifs en 2012 ; (iii) relever à 80% le taux de rétention des filles par l'accueil et l'hébergement des filles des CEG ruraux, l'attribution de prix d'excellence aux élèves filles méritantes et l'attribution de kits scolaires aux filles issues de familles démunies ; (iv) améliorer les conditions d'apprentissage des élèves, des enseignants et des encadreurs ; (v) relever le taux de survie à 60% au premier cycle , à 80% au lycée en 2015 et à 29% au niveau des établissements du privé; (vi) recruter des enseignants titulaires et contractuels (en remplacement des départs à la retraite).

- En ce qui concerne **l'enseignement et la formation professionnelle et technique**, pour les années à venir, la volonté du Niger est d'en accroître le rendement économique et social à travers un dispositif de formation adapté aux besoins du secteur productif formel et informel. L'offre de formation sera élargie pour répondre aux besoins de qualification des jeunes sortis du système éducatif. En outre, le contenu de la formation dispensée au sein des établissements d'enseignement et de formations techniques et professionnelles sera revu et des formations professionnelles par alternance seront développées pour faciliter les gains de productivité dans le secteur informel. Les apprenants relevant de l'EFPT représenteront 12% des effectifs de l'enseignement secondaire en 2015 contre 2,4% en 2005.

En soutien à la promotion de la croissance et de l'emploi, les actions suivantes seront menées :

- la création de nouveaux centres et/ou de nouveaux modules de formation dans les métiers liés aux grappes de croissance à haut potentiel ;
- le développement de l'ingénierie de la formation professionnelle ;
- la réhabilitation et la coordination du dispositif national de la formation ;
- le renforcement des instituts supérieurs de formation technique et des 3 IUT ;
- le renforcement et la modernisation des capacités du secteur informel en matière de création d'emplois décents ;
- le développement de la formation initiale professionnalisante et/ou en alternance à travers l'apprentissage.
- La pérennisation du financement du Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle Continue et à l'Apprentissage (FAFPCA) à travers le reversement de la taxe d'apprentissage payée par les entreprises.
- Développement de la formation professionnelle continue et l'apprentissage en vue du renforcement des compétences des salariés des entreprises, et des groupes vulnérables (artisans, femmes rurales, jeunes déscolarisés et non scolarisés, demandeurs d'emplois)

De même, en réponse au caractère trop général et à l'insuffisance de l'éducation formelle de base en formation pratique polyvalente et adaptée aux besoins des communautés de base, le Niger va renforcer ***l'éducation professionnalisante de base des jeunes et des adultes*** dans les Centres de Formation en Développement Communautaire (CFDC) et les écoles rurales alternatives par la réalisation d'études sur les besoins en formation dans les huit régions du pays, l'évaluation des CFDC expérimentaux existants, l'élaboration de statuts organiques des CFDC comme composantes de base de l'enseignement et de la formation technique et professionnelle, la formation continue des formateurs et la création de CFDC. Il s'agira de favoriser l'accès des déscolarisés et des non scolarisés à une formation professionnelle de base.

- En ce qui concerne **l'enseignement supérieur**, la politique suivie par le Niger vise à augmenter la capacité de ce secteur à produire les cadres et techniciens qualifiés nécessaires au développement économique et social du pays ainsi qu'à promouvoir la recherche scientifique fondamentale et appliquée. Cet enseignement sera ainsi rendu plus pertinent en reconfigurant l'offre de formation et de recherche. En outre, la recherche d'une plus grande efficacité de cet ordre d'enseignement passera par l'amélioration de la qualité de la formation et des conditions d'apprentissage, ainsi que par la modernisation de la gestion. A cet égard, le nombre d'étudiants pour 100.000 habitants, inscrits dans un établissement public relevant du MESS/R/T, passera de 99 en 2005 à 127 en 2009. De même, le nombre d'étudiants à l'UAM et dans les 3 UIT passera de 8.710 en 2005 à 12.194 en 2009; celui des étudiants inscrits dans les 3 UIT sera de 400 en 2007 et de 800 en 2009.

Enfin, l'opérationnalisation des orientations dans le secteur de l'éducation et de la formation dans son ensemble devrait passer par la mise œuvre d'un *Programme Complet de Développement de l'Education* en tant que cadre de référence de toutes les interventions dans le domaine (y compris les volets de l'enseignement post primaire).

b) Amélioration de la santé

L'adoption du Plan de Développement Sanitaire 2005-2010 vise à améliorer l'efficacité et la qualité du système de santé pour un meilleur impact sur les conditions de santé des couches les plus vulnérables ; il s'agira particulièrement de contribuer à la réduction de la mortalité maternelle et infantile à travers l'atteinte des objectifs spécifiques ci-après :

- améliorer l'offre et la demande ainsi que la qualité des soins de santé des plus pauvres ;
- réduire la morbidité et la mortalité liées aux principales maladies ;
- développer une politique équitable d'accès aux services et soins essentiels ;
- créer un environnement favorable à la santé ;
- promouvoir l'information, l'Éducation et la Communication (IEC), ainsi que la Communication pour un Changement de Comportement (CCC) ;
- poursuivre la déconcentration des services de santé en vue d'une meilleure implication et une responsabilisation effective des communautés à la gestion des actions de santé ;
- accroître la disponibilité des ressources ;
- poursuivre les revues de dépenses publiques pour évaluer les coûts et analyser leur incidence sur les bénéficiaires ;
- accroître l'accès aux services énergétiques modernes en vue d'offrir des soins de meilleure qualité.

A cet effet, une grande attention sera portée à l'amélioration du fonctionnement du système actuel et au traitement préférentiel des zones rurales afin de réduire les disparités existantes. Les interventions seront concentrées sur le premier niveau de soins avec le district de santé comme unité opérationnelle et les programmes verticaux seront intégrés. A tous les niveaux du système, la participation communautaire sera de mise et les activités seront rationalisées (protocoles, supervisions, activités foraines, etc.) afin de faire mieux et plus avec les ressources existantes.

Santé de la reproduction

Conformément aux orientations du Programme National de Santé de la Reproduction 2005-2009, partie intégrante du PDS, il s'agira : (i) d'accélérer la baisse de la mortalité maternelle et néonatale par la promotion de la surveillance prénatale et postnatale, ainsi que la mise en œuvre des soins obstétricaux et néonataux adéquats, (ii) de contribuer à la maîtrise de la croissance démographique par la promotion de la planification familiale et (iii) de promouvoir la santé sexuelle et reproductive des jeunes et des adolescents (SSRAJ).

Pour ce faire, les interventions se focaliseront sur 3 composantes :

- le renforcement de la maternité sans risque dont la surveillance des grossesses, l'accouchement assisté, la prise en charge des fistules obstétricales ;
- le renforcement de la planification familiale, notamment l'offre et l'utilisation des services ;
- la promotion de la santé sexuelle et reproductive des jeunes et des adolescents.

La santé maternelle

La mortalité maternelle (6,48 pour mille en 2006) est parmi l'une des plus élevées d'Afrique. Le Niger s'engage à réduire ce taux de trois quarts (en le ramenant à 2 pour mille) à l'horizon 2012. La stratégie à mettre en œuvre pour atteindre cet objectif concernera : (i) l'amélioration de l'état de santé de la reproduction des populations, (ii) la facilitation de l'accès des plus pauvres et des plus vulnérables aux soins de santé de la reproduction ; (iii) le déploiement du personnel de santé en quantité et en qualité suffisantes sur l'ensemble du territoire ; (iv) la sensibilisation des femmes en grossesse quant à l'intérêt des consultations pré et post natales.

La santé infantile

Nonobstant la baisse de 6,4 points de pourcentage en moyenne par an du taux de mortalité infantile juvénile (198 pour mille en 2006), les efforts seront poursuivis, notamment pour la réduction du niveau de la mortalité infantile

juvénile de deux tiers, d'ici à 2015. Une attention particulièrement sera accordée à la dynamique positive de la baisse, du taux de mortalité des enfants de moins d'un an qui est à 81 pour mille en 2006.

Pour les maladies de l'enfant, seront privilégiés : (i) la prévention des maladies affectant les enfants ; (ii) l'appui systématique au PEV et aux activités complémentaires de vaccination ; (iii) l'extension de la PCIME dans tous les districts (prévention et prise en charge des maladies, notamment les diarrhées, le paludisme, la rougeole, les IRA et la malnutrition) ; (iv) l'IEC pour améliorer les connaissances et les pratiques des familles et des communautés, en vue d'adopter des comportements favorables à la santé de l'enfant.

La lutte contre les maladies et les interventions essentielles

La lutte contre le paludisme

Le paludisme constitue la première cause de décès au Niger ; le taux de létalité lié au paludisme s'élève à 27 pour mille. Pour inverser la tendance relative à cette maladie d'ici 2015, les stratégies suivantes seront mises en oeuvre : (i) l'accélération du contrôle pour réduire notamment la mortalité infantile ; (ii) le renforcement de la couverture en infrastructures sanitaires à travers la décentralisation effective des services de santé ; (iii) l'intensification de la sensibilisation sur l'utilisation des moustiquaires imprégnées et d'insecticides et sur les mesures d'assainissement telles que l'évacuation des eaux usées et le traitement des gîtes larvaires, (iv) l'intensification du traitement présomptif intermittent.

La lutte contre le VIH/SIDA

La lutte contre le VIH/SIDA s'effectue dans un contexte caractérisé en 2006 par une tendance à la stabilisation de l'épidémie avec une séroprévalence de 0,70 % et une persistance de disparité entre milieu rural (0,5 %) et milieu urbain (1,5 %). Cependant, cette maladie constitue aujourd'hui une menace grave, en particulier pour les femmes et les jeunes. Il s'agira pour le gouvernement de mettre en oeuvre, pour les cinq prochaines années, le nouveau cadre stratégique national de lutte contre le SIDA (2007-2011) afin d'inverser la tendance. Les interventions seront axées sur le renforcement des acquis, la correction des insuffisances et la mise en oeuvre de nouvelles orientations stratégiques en réponse aux déterminants de l'infection et visant à atteindre de nouveaux objectifs fixés pour lutter efficacement contre l'épidémie de l'infection au VIH/SIDA.

A cet égard, l'arrêt de la propagation et l'inversion de la tendance actuelle du VIH/SIDA d'ici 2015 se fera par : (i) la prévention de la transmission du VIH/SIDA à travers une large sensibilisation ; (ii) la sécurité de la transfusion sanguine et la promotion de la recherche ; (iii) l'assistance aux personnes atteintes de la maladie, notamment l'accès aux ARV ; (iv) la disponibilité dans toutes les régions des réactifs pour le dépistage volontaire ; (v) la formation du personnel de santé ; (vi) la réalisation d'enquêtes régulières au niveau des groupes vulnérables pour permettre un suivi de la maladie, (vii) le renforcement du suivi de la co-infection et de la PTME.

De même, l'approche multisectorielle sera renforcée pour les organismes du secteur public avec une attention particulière aux secteurs de la Jeunesse, des Transports, des Forces de Défense et de Sécurité, de l'Education (base et supérieure), de la Promotion de la Femme et de l'Action Sociale, du Développement Rural, et du Commerce. Les activités de lutte contre le SIDA seront déconcentrées au niveau des 42 districts sanitaires et seront incluses dans la formulation des plans de développement sanitaires régionaux et départementaux.

La lutte contre la tuberculose

Pour assurer une lutte efficace contre la tuberculose, les interventions seront axées sur : (i) le dépistage et la prise en charge des cas ; (ii) le renforcement des laboratoires ; (iii) le renforcement des capacités du personnel ; (iv) l'amélioration de la disponibilité et de l'accès aux médicaments antituberculeux (stratégie DOTS).

Le taux de dépistage sera porté à 70% et le taux de guérison à 85% en 2012. Dans cette optique, les contraintes de qualité des services seront levées par l'augmentation de l'accès géographique, de l'acceptabilité, de la disponibilité des médicaments et de l'IEC, ainsi que réduction de la stigmatisation de la maladie.

L'accessibilité, l'utilisation des services et la qualité des soins

L'amélioration de l'accessibilité des populations à des services et des soins de qualité se fera à travers l'extension de la couverture sanitaire à partir du taux actuel de 65%, notamment grâce à la transformation progressive des cases de santé du PS/PR en CSI et la fourniture de PMA/PCA au niveau des 42 districts sanitaires du pays. De même, un accent particulier sera mis sur la mise en place de mécanismes novateurs de couverture du risque maladie à savoir la création de mutuelles de santé, d'assurance maladie et d'un fonds social de santé.

A l'horizon 2012, il s'agit particulièrement : (i) d'accroître le nombre de services de santé offrant le PMA /PCA, ainsi que celui des centres de référence nationaux et régionaux offrant des soins de qualité selon les normes ; (ii) de développer des approches de prise en charge des maladies chroniques et héréditaires comme l'hyper tension artérielle (HTA), le diabète, la drépanocytose, l'épilepsie ; (iii) de rendre effective le dépistage et la prise en charge correcte des tuberculeux ; et (iv) de développer des initiatives privées de qualité.

L'augmentation de l'utilisation des services par les populations repose essentiellement sur la mise en oeuvre de la stratégie nationale d'IEC/CCC développée au sein du MSP. Elle se traduira également par les effets de l'extension des services, le renforcement de la qualité des soins, l'augmentation de l'offre de services, la prise en compte de la demande communautaire et l'application effective des textes instituant la gratuité de certaines prestations des soins et services de santé ainsi que leurs mesures d'accompagnement.

Les stratégies porteront également sur le renforcement du système d'approvisionnement et de distribution ainsi que la restructuration de la centrale d'achat (ONPPC) et la libéralisation du marché. Par ailleurs, un schéma directeur des ressources humaines sera mis en place et le Système National d'Informations Sanitaires (SNIS) sera aussi renforcé, pour lui permettre de produire des données statistiques pertinentes et de qualité.

c) Réduction de la malnutrition

En dépit des progrès enregistrés dans la réduction de la malnutrition aiguë (10,0% en 2006) au Niger, l'insuffisance pondérale affiche encore de fortes proportions (44,4% en 2006 pour les enfants de moins de 5 ans). A cet égard, pour relever le défi de réduire de moitié, d'ici 2015, le nombre de personnes malnutries et contribuer à l'atteinte de l'OMD N°1, le Niger mettra en oeuvre :

- des stratégies préventives, à savoir : (i) la lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au sein des ménages (femmes enceintes et allaitantes), (ii) la promotion d'une éducation nutritionnelle adaptée, en particulier pour les groupes vulnérables, dont les enfants de moins de cinq ans et les femmes enceintes, (iii) l'encouragement de l'allaitement maternel exclusif des nourrissons pendant les six premiers mois de la vie, puis l'allaitement complété par une alimentation infantile sans danger, appropriée et adaptée, jusqu'à l'âge de deux ans ou au-delà, (iv) la promotion de la production d'aliments riches en micronutriments, la surveillance nutritionnelle communautaire, la nutrition des jeunes à l'école, (v) la promotion du développement et de l'utilisation d'aliments de complément adéquat et (vi) la fortification et la diversification des aliments ;
- des stratégies curatives telles que (i) l'amélioration de l'accès à la prise en charge et à la récupération diététique et médicale ; (ii) le contrôle de l'interaction entre nutrition et VIH ; (iii) la prise en charge des maladies émergentes liées à la suralimentation, au diabète, à l'obésité, à l'hypertension et aux maladies cardio-vasculaires ;
- des stratégies transversales incluant le développement d'une approche globale des problèmes de nutrition (sous-nutrition et surnutrition) par : (i) le développement d'une communication nutritionnelle performante ; (ii) l'augmentation des revenus et l'amélioration du statut de la femme ; (iii) la recherche d'une intégration opérationnelle entre les services de nutrition du MSP, les structures de vulgarisation du MDA, du MRA et du MEN et les services de la communication et de l'éducation ; (iv) la coordination des activités de nutrition et de développement ; (v) le renforcement des ressources humaines ; (vi) le renforcement des capacités nationales pour la prise en charge et la prévention de la malnutrition ; (vii) l'implication et la participation des structures communautaires ; (viii) la création des unités industrielles de fabrication de farines enrichies en micronutriments. Le Plan National d'Action pour la Nutrition (PNAN) sera mis à jour pour inclure ces nouvelles orientations.

d) Amélioration de l'accès à l'Eau potable

Accès à l'eau potable

Pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement spécifiquement en matière d'accès des populations à l'eau potable, le Niger engagera d'importantes actions d'optimisation de l'existant et de réalisation de nouvelles infrastructures hydrauliques.

Hydraulique villageoise : Le taux brut de couverture des besoins en eau en hydraulique villageoise sera porté à 65% en 2009 et 80% en 2015. Aussi, l'accent sera-t-il prioritairement mis sur : (i) l'optimisation des points d'eau modernes existants par des opérations de réhabilitation (4448 PEM et 243 mini AEP) ; (ii) la réalisation de postes d'eau autonomes et de mini Adduction d'Eau Potable (693MINI AEP) ; (iii) la construction de nouveaux forages et puits cimentés villageois adaptés (9040 PEM) ; (iv) l'intégration effective d'un volet assainissement dans les programmes d'hydraulique villageoise ; (v) l'amélioration de la gestion des infrastructures hydrauliques et des moyens d'exhaure ; (vi) l'éducation à l'hygiène des communautés et dans les écoles ; (vii) l'organisation de la maintenance à travers la standardisation des équipements hydrauliques ; (viii) la création d'un circuit adéquat de pièces de rechange et la mise en place de réseaux d'artisans réparateurs et d'artisans plongeurs.

Hydraulique pastorale : Dans le but d'impulser un développement pastoral à la dimension de la place qu'occupe l'élevage dans l'économie nationale, de prévenir les conflits souvent meurtriers entre communautés et de garantir une meilleure gestion des fragiles écosystèmes nigériens, un véritable programme de maillage en points d'eau modernes (PC, SPP, retenues d'eau) sera exécuté sur la base d'un inventaire actualisé des besoins de la zone pastorale.

Hydraulique urbaine : Dans les 52 centres constituant le périmètre d'affermage de la SEEN, le taux de couverture des besoins en eau, estimé à 80% en 2005, sera porté à 100% en 2015. Toutefois, d'importants efforts seront déployés pour garantir la disponibilité quantitative et qualitative de la ressource et l'accès des populations démunies à un service adéquat d'eau. En plus, certaines mini AEP villageoises seront transférées dans le patrimoine de la SPEN.

Avec l'installation de la Commission Nationale d'Eau et d'Assainissement (CNEA), les actions à entreprendre porteront sur : (i) l'adaptation du Régime de l'Eau au cadre juridique national ; (ii) la poursuite de l'installation des six Unités de Gestion de l'Eau (UGE) restantes ; et (iii) l'amélioration du cadre institutionnel de gestion du secteur par une réforme de l'Administration de l'Eau.

Outre les actions menées dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie de Développement Rural, la Stratégie de Gestion de l'Environnement Urbain et la stratégie nationale opérationnelle de gestion des déchets plastiques, l'opérationnalisation de la Stratégie Nationale de Développement Urbain se poursuivra pour doter les populations d'un cadre de vie décent.

e) Développement urbain, Habitat et Assainissement

Développement urbain et Habitat

En matière de développement urbain et de l'habitat, les actions du gouvernement viseront à promouvoir un meilleur réseau de relations villes – campagnes, à assurer une meilleure gestion urbaine et foncière, à renforcer le niveau d'équipement des centres urbains et à accroître la fourniture en logements décents (constructions nouvelles et réhabilitations) à travers la mise en œuvre de la Politique nationale de l'Habitat.

A cet égard, il sera entrepris un vaste programme relatif (i) au renforcement du cadre institutionnel du développement urbain, (ii) à la gouvernance locale et gestion urbaine, (iii) au développement économique local, (iv) à l'intégration sociale urbaine, (v) à la construction de logements et amélioration de l'habitat existant ; (iv) à la promotion d'une meilleure intégration socio-économique des groupes pauvres ; et (v) à l'amélioration de l'habitat. Dans ce cadre, il sera entrepris :

- la construction de logements économiques et sociaux, à travers notamment la création d'une banque de l'Habitat, d'un fonds national de l'habitat et de structures publiques de promotion du logement,

l'institution de coopératives de logements et de mutuelles d'épargne logement, la stimulation des prêts immobiliers par les banques commerciales et l'encouragement de l'investissement privé dans le secteur du logement ;

- la réhabilitation des quartiers anciens ou sous intégrés (une agence spécifique sera mise sur pied à cet effet) ;
- l'amélioration de l'habitat rural ;
- la réhabilitation et/ou construction des infrastructures urbaines ;
- le renforcement de la maîtrise d'ouvrage des collectivités locales ;
- le renforcement des équipements et amélioration des communications et du transport des biens et des personnes ;
- le développement de stratégies de défense de l'environnement, visant un développement durable des communes urbaines et rurales, la réorganisation des pratiques de collecte et traitement des ordures ménagères, ainsi que les stratégies d'évacuation des eaux pluviales et des eaux usées et la formation des acteurs à l'environnement ;
- l'adaptation du cadre réglementaire et normatif de l'urbanisme et de la gestion urbaine et foncière à la décentralisation en adoptant un Code de l'Urbanisme et un Code Foncier Urbain tenant compte des compétences des collectivités décentralisées.

Par ailleurs, avec la mise en œuvre de la décentralisation, l'élaboration des outils de planification et de programmation des investissements et équipements urbains sera une priorité, notamment pour impulser une dynamique aux nouvelles communes. De même, la mise en place d'infrastructures communautaires sera renforcée à travers la création de jardins d'enfants communautaires, d'installations sportives et culturelles, ainsi que les espaces de loisirs.

Amélioration de l'assainissement

Les efforts du gouvernement viseront à rehausser le taux de couverture de l'assainissement en milieu urbain et en milieu rural, respectivement de 70% et 50% en 2015. A cet effet, les actions suivantes seront entreprises :

- l'élaboration d'une politique d'assainissement et d'éducation sur l'hygiène ;
- l'élaboration d'un plan de communication visant à promouvoir l'appropriation et la responsabilisation de la gestion des ouvrages par les collectivités territoriales et les usagers (en application à la loi sur la décentralisation) ;
- la réalisation d'ouvrages dans les écoles, les centres de santé et les marchés ;
- la réalisation d'infrastructures d'assainissement (réseau d'évacuation d'eaux pluviales, réseau d'égout, stations de traitement des eaux usées) ;
- l'équipement des unités industrielles polluantes des stations de prétraitement des eaux résiduaires.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre du PDS, les activités d'hygiène et d'assainissement seront relancées à travers, notamment : (i) la mise en place du Conseil supérieur d'hygiène publique ; (ii) l'exécution du plan de gestion des déchets biomédicaux ; (iii) l'appui stratégique aux communes dans la gestion des déchets ; (iv) le renforcement des services afin de faire face aux situations d'urgence (épidémies, inondations, famines, etc.) ; (v) l'application des textes de la police sanitaire ; et (vi) l'adoption de la stratégie nationale d'IEC dans le domaine de la santé.

Lutte contre les pollutions et nuisances

Le Niger veillera à réduire la consommation d'emballages plastiques de 20% d'ici 2011 et à valoriser 35% des déchets plastiques d'ici 2011. A cet effet, les actions suivantes seront entreprises :

- l'élaboration et la mise en œuvre des schémas directeurs de gestion des déchets solides ;
- la construction de décharges contrôlées de déchets solides urbains ;
- la construction et l'équipement de laboratoires de contrôle de pollution et de qualité des eaux ;
- la surveillance des établissements classés ;
- un audit environnemental des unités industrielles et artisanales.

f) Amélioration de l'accès aux services énergétiques modernes

L'accès à l'énergie est devenu une composante majeure pour la réalisation des objectifs de développement économique et social et de réduction de la pauvreté en particulier ceux relatifs aux revenus, à la santé, à l'éducation, à l'eau potable, à l'agriculture, au genre et à l'environnement. A cet égard la SDRP sera mise en œuvre en droite ligne avec les priorités nationales et régionales définies autour de la réalisation des infrastructures énergétiques de production et de transport, ainsi que le renforcement de l'intégration énergétique régionale à travers les interconnexions électriques et l'utilisation du charbon minéral à des fins domestiques.

Une stratégie d'accès aux services énergétiques modernes a été élaborée en janvier 2006.

Elle a pour objectif d'augmenter significativement les taux d'accès aux services énergétiques modernes dans le pays à travers :

- l'accès aux Services Énergétiques Modernes (SEM) des secteurs sociaux (880 CSI, 1.442 mini AEP et 2.772 écoles);
- l'accès aux SEM du secteur productif (Agriculture: périmètres irrigués, soit 27.193 ha);
- l'accès aux SEM des collectivités (zone rurale : électrification de 155 communes;
- l'accès aux SEM pour les AGR en zone rurale (975 plates-formes multifonctionnelles);
- l'accès aux Combustibles Modernes de Cuisson (CMC) pour 437.370 ménages (utilisent le charbon minéral);
- l'accès au service électrique porté à 3% dans les zones rurales et à 65% dans les zones urbaines;
- le renforcement des infrastructures énergétiques de 40% ;

De même, une stratégie d'électrification rurale a été élaborée entre mai et décembre 2004. Elle a, entre autres, pour finalité de produire un état des lieux et l'élaboration d'un plan et d'un schéma d'électrification rurale.

Par ailleurs, la mise en œuvre de la stratégie et le plan d'actions sur les énergies renouvelables adoptés par le Gouvernement en janvier 2004, sera poursuivie en vue de préserver l'environnement.

g) Promotion d'emplois décents et d'activités génératrices de revenus

Le document de Politique Nationale de l'Emploi, en cours d'adoption, vise plusieurs objectifs, à savoir :

- la valorisation des ressources humaines et la formation technique et professionnelle ;
- la promotion des petites entreprises ;
- l'amélioration de la visibilité du marché par la mise en place de l'observatoire de l'emploi et de la formation professionnelle ;
- l'amélioration du cadre législatif et institutionnel relatifs aux stratégies de promotion de l'emploi décent et au travail des enfants ;
- la promotion de programmes de création d'emplois aptes à réduire la pauvreté du monde rural, du secteur informel urbain et des jeunes diplômés ou déscolarisés, et des femmes ;
- la création d'un programme de volontariat national pour absorber et mettre à contribution les jeunes diplômés, tout en leur transférant une expertise professionnelle de qualité ;
- la promotion de la santé et la protection sociale.

En outre, indépendamment des actions déployées pour promouvoir l'emploi des secteurs modernes publics, para publics et privés, des opérations spécifiques seront menées pour mobiliser la main d'œuvre locale et peu qualifiée. Dans cette perspective, des activités à haute intensité de main d'œuvre (HIMO), qui ont déjà fait la preuve de leur efficacité dans plusieurs programmes majeurs de réduction de la pauvreté, de lutte contre le sous emploi des jeunes et des femmes et l'exode rural, seront systématiquement poursuivies et développées. De même, une Agence Nationale des travaux communautaires sera créée.

h) Promotion de la pratique du sport

La pratique du sport favorise une meilleure hygiène de vie et constitue un moyen efficace de prévention des

conflits et de promotion de la paix. De même, le sport contribue à l'atteinte des objectifs dans les secteurs de l'éducation, la formation, l'emploi et le marché économique, en tant qu'outil de lutte contre la pauvreté. Dans ce cadre, les efforts du gouvernement porteront sur :

- la promotion de la fonction économique du sport (organisation d'évènements sportifs d'envergure nationale, régionale et internationale ayant un impact réel en termes de retombées économiques, sociales, touristiques, médiatiques, plus globalement en terme de développement durable pour le Niger) ;
- l'élévation du poids économique du sport ;
- la promotion de la santé par le sport ;
- la promotion de la pratique du sport de masse ;
- la promotion de la pratique du sport de haut niveau ;
- la promotion des sports et jeux traditionnels ;
- la promotion de la paix par le sport.

2.3.3. La maîtrise de la croissance démographique,

✓ Situation de référence au niveau de l'axe:

Le taux de croissance moyen annuel de la population est estimé à 3,3%. Représentant un des plus forts taux au monde, il risque d'annihiler tous les efforts du gouvernement pour réduire la pauvreté et atteindre les OMD.

➤ **Objectif stratégique de l'axe: Ralentir progressivement la croissance démographique.**

➤ **Indicateurs de performance :**

Les indicateurs ci-après sont retenus :

- Ramener le nombre moyen d'enfants par femme de sept (7,1) à six (6) en 2012 et cinq (5) en 2015 ;
- Augmenter le taux de prévalence contraceptive moderne de 5% en 2006 à 14% en 2012 et 18% en 2015 ;
- Réduire d'un tiers la proportion des mariages précoces qui passera de 59% à 40%;
- Maintenir la durée moyenne de l'allaitement maternel à 21 mois dont six mois d'allaitement exclusif au sein.

➤ **Analyse succincte de la stratégie qui sera mise en oeuvre:**

Le maintien du taux annuel de croissance démographique risque de compromettre tous les efforts de développement qui seront entrepris dans les années à venir. C'est pourquoi, les interventions seront mises en œuvre dans le cadre de la déclaration du gouvernement en matière de politique de population (DGPP) adoptée en février 2007. La DGPP vise à mieux maîtriser la croissance démographique, en vue de conformer son adéquation avec le développement économique du pays.

Pour atteindre l'objectif global de maîtrise de la croissance démographique, le gouvernement entend garantir d'ici 2012, l'accès à des services de proximité en santé de la reproduction sûrs, efficaces, abordables et acceptables, et l'utilisation de méthodes de contraception qui augmentera d'au moins un point de pourcentage par an dès 2008.

Les stratégies porteront essentiellement sur la promotion d'un changement de mentalités et de comportements natalistes aptes à induire au sein des populations une augmentation significative de l'utilisation de la contraception et une réduction des mariages précoces. Ces mesures permettront d'enclencher un ralentissement progressif de la croissance démographique du pays.

Aussi, les interventions stratégiques porteront-elles sur les aspects ci-après :

- la relance des programmes de santé de la reproduction et de planification familiale répondant effectivement

aux besoins de la population ;

- la lutte contre le mariage précoce et contre toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ;
- la valorisation de la pratique de l'allaitement maternel, afin d'améliorer la santé des enfants et des femmes en les aidant à mieux maîtriser l'espacement entre les grossesses ainsi que la taille de leur famille ;
- l'exécution des actions de plaidoyer et de communication pour un changement de comportement en matière de procréation auprès des leaders d'opinions et des communautés de base.

De manière plus spécifique, les cinq programmes prioritaires suivants seront mis en œuvre dans le cadre de la DGPP:

- Programme de plaidoyer et de conscientisation sur les problèmes de population et développement dont l'objectif consiste à mieux informer, sensibiliser les décideurs, les leaders d'opinions, les cadres techniques et les populations sur les enjeux démographiques et les interrelations entre la population et le développement. Il s'agit d'une part d'obtenir une plus grande adhésion des décideurs et leaders d'opinions aux questions de population, afin que les variables démographiques soient mieux prises en compte dans les politiques et programmes de développement aux niveaux global, sectoriel et régional, et d'autre part d'amener les décideurs et leaders d'opinions à davantage s'investir dans la sensibilisation des populations afin qu'elles adoptent des comportements favorables à la maîtrise de la croissance démographique.
- Programme d'information, éducation et communication pour le changement de comportements (IEC/CCC) en santé de la reproduction et planification familiale qui contribuera à favoriser la planification familiale, réduire la proportion des mariages précoces et renforcer la pratique de l'allaitement maternel prolongé.
- Programme de promotion de l'accessibilité et de l'utilisation des services en santé de la reproduction, en particulier en planification familiale qui contribuera à l'obtention des changements significatifs de comportements natalistes reposant notamment sur l'accessibilité et l'utilisation des services de proximité en santé de la reproduction, sûrs, efficaces, abordables et acceptables.
- Programme de responsabilisation des couples et d'autonomisation économique des femmes qui a pour but de promouvoir l'égalité et l'équité, à travers le plaidoyer/sensibilisation sur les droits humains, la révision/adoption et l'application des textes législatifs favorables à l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes. Ce programme cherche également à renforcer l'autonomie économique des femmes, à travers leur accès à des postes politiques, de responsabilités et la promotion des activités génératrices de revenus.
- Programme de coordination et de suivi et évaluation qui vise à garantir une bonne mise en œuvre et une meilleure connaissance des impacts des programmes ci-dessus identifiés, à travers la mise en place d'un dispositif institutionnel et technique de coordination et de suivi et évaluation.

2.3.4. La réduction des inégalités et le renforcement de la protection sociale des groupes vulnérables

✓ Situation de référence au niveau de l'axe:

Le niveau des indicateurs montre la situation suivante :

- le rapport filles – garçons faible dans l'enseignement primaire (soit 100 garçons pour 70 filles) ;
- le taux d'alphabétisation des femmes de 15 ans et plus par rapport à celui des hommes (avec un rapport entre les populations féminine et masculine sachant lire et écrire qui se situe à 35,2%)
- le pourcentage des femmes salariées dans la Fonction publique (25%) ;
- la proportion des sièges occupés par les femmes dans le parlement national (12,4% des sièges à l'Assemblée Nationale) ;
- le pourcentage des femmes membres du gouvernement (26%) ;
- l'effectif des femmes membres des conseillers municipaux (671 sur 3747) ;

- la proportion des enfants travailleurs dans la population active (15%).
- **Objectif stratégique de l'axe: Réduire les inégalités et les vulnérabilités dans la société nigérienne**

➤ **Indicateurs OMD pour 2012 et 2015:**

Objectifs OMD correspondant	Cibles OMD retenues	Indicateurs retenus	Niveau actuel	Niveau souhaité en 2012	Niveau souhaité en 2015
Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	Eliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaires et secondaires si possible et à tous les niveaux	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport filles – garçons dans l'enseignement primaire - Rapport des filles et des garçons dans l'enseignement secondaire - Taux d'alphabétisation des femmes de 15-24 ans - Proportion des sièges occupés par les femmes dans le parlement national 	<p>69% en 2005</p> <p>64% en 2005</p> <p>12, 4%</p>		<p>100%</p> <p>100%</p> <p>50%</p>
Mettre en place un partenariat mondial pour le développement	En coopération avec les pays en développement formuler et appliquer des stratégies qui permettent aux jeunes de trouver un travail décent et utile	Taux de chômage de 15-24 ans			

➤ **Autres indicateurs de performance fixés pour 2012:**

- Proportion des enfants travailleurs dans la population active passe de 15 % en 2006 à 10% en 2012 ;
- Proportion des enfants enregistrés lors des naissances passe de 32 % en 2006 à 90% en 2012 ;
- Proportion des enfants victimes de Mutilations Génitales Féminines (0 % en 2012) ;
- Nombre de politiques intégrant l'approche genre atteint (50%).

➤ **Analyse succincte**

Les inégalités ont des effets négatifs sur la croissance et sur sa contribution à la réduction de la pauvreté. De même, les facteurs de risques et de vulnérabilité réduisent les capacités des pauvres à participer à la création de richesses. Aussi, la mise en place de mécanismes efficaces d'atténuation des facteurs de risques et de protection sociale permettra-t-elle de créer les conditions pour une croissance favorable aux pauvres. De même, plusieurs mesures seront prises dans les différents secteurs pour assurer une meilleure répartition des ressources productives et accroître les possibilités des femmes, des hommes, des enfants, des jeunes, des personnes âgées, ainsi que des personnes handicapées à participer à l'activité économique et à en tirer avantage.

La SDRP n'atteindra véritablement ses objectifs que si la prise en compte du genre est effective dans toutes les interventions. En effet, l'égalité et l'équité entre les hommes et les femmes relèvent non seulement d'une exigence constitutionnelle, mais aussi elles participent de la promotion des droits humains et de la lutte contre la pauvreté.

Ainsi, la politique genre, en tant qu'instrument de mise en œuvre de la SDRP, a pour défi de corriger, dans un esprit de complémentarité, les inégalités et iniquités de genre et donc des rapports sociaux de production dans une société où les pesanteurs socioculturelles sont encore vivaces.

En outre, dans le but de favoriser l'émergence d'une jeunesse nigérienne mure, avertie et responsable, le gouvernement poursuivra la mise en œuvre du programme de protection sociale des enfants et celui de la formation et l'insertion professionnelle des jeunes, dont l'aboutissement évitera à la jeunesse de sombrer dans le désœuvrement, le banditisme, la drogue et la délinquance.

a) Garantir l'Équité du genre

La Politique Nationale Genre traduira la vision du gouvernement en faveur de l'égalité et l'équité entre les sexes dans tous les domaines. Dans cette optique, les axes stratégiques reposeront sur une démarche intégrée qui tienne compte des besoins des hommes et des femmes, de la diversité des secteurs de la vie nécessitant le rétablissement de l'équilibre et des obstacles multiformes qui s'y opposent.

Les objectifs poursuivis à travers la mise en œuvre de la politique nationale genre consistent à :

- rendre systématique la prise en compte de la dimension genre dans tous les domaines et à tous les niveaux ;
- garantir l'égalité des chances et l'égal accès aux ressources, aux hommes et aux femmes, de même que leur contrôle ;
- créer un environnement favorable à la mise en œuvre des stratégies visant la prise en compte du genre ;
- réviser la politique nationale de promotion de la femme ;
- mettre en œuvre une stratégie visant une meilleure coordination des actions en matière de genre ;
- promouvoir la recherche et la diffusion de données désagrégées dans tous les domaines afin d'une part, de rendre compte de la contribution des hommes et des femmes dans le développement, et d'autre part de permettre l'adoption de mesures correctives adéquates ;
- appuyer la mise en œuvre des conventions internationales et des recommandations des sommets mondiaux relatives aux droits des enfants et des femmes ;
- renforcer le cadre légal, juridique, institutionnel et social permettant l'application de la CDE, de la CEDEF et de la CIPD ;
- prévenir et corriger les abus, violences et discriminations à l'égard des enfants et des femmes (violences familiales, répudiation, mariage précoce, MGF, enfants en conflit avec la loi, travail des enfants, trafic des enfants, esclavage, prostitution, etc.) ;
- sensibiliser les familles et renforcer les capacités des associations et des organisations non gouvernementales en tant que défenseurs et promoteurs des droits des enfants et des femmes ;
- entreprendre un plaidoyer pour la mobilisation de ressources en faveur des enfants et des femmes ;
- promouvoir la participation des femmes et des jeunes dans les processus de prise de décisions et de gestion.

b) Assurer la protection de l'enfant

Les interventions prioritaires dans ce domaine viseront à :

- garantir la disponibilité des données fiables et désagrégées sur les enfants ;
- assurer la prise en charge des enfants de la rue, des enfants en conflit avec la loi, des enfants victimes de trafic, des enfants victimes de l'exploitation sexuelle et économique (mettre fin au travail des enfants mineurs), des enfants victimes de maltraitance familiale ;
- assurer la révision de la politique nationale de protection de l'enfant (1999) ;
- adopter et mettre en œuvre le code de l'enfant, la politique nationale de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants, de la politique nationale de prise en charge des orphelins et autres enfants vulnérables, de la politique de développement du jeune enfant et du plan national pour la survie, la protection et le développement de l'enfant ;
- adopter des stratégies alternatives à l'incarcération des mineurs dans les maisons d'arrêt ;
- promouvoir la réinsertion socio-économique des enfants victimes de vulnérabilité ;
- réduire les violences faites aux enfants en particulier les petites filles (mariage précoce, MGF....).

c) Favoriser l'épanouissement des jeunes

La volonté politique de favoriser l'épanouissement des jeunes s'est traduite notamment par un intérêt grandissant envers cette frange importante de la population. Ainsi, un conseil National de la Jeunesse a été créé et un Parlement des Jeunes a été installé afin de les tenir informés sur la gestion des affaires publiques et leur permettre d'être mieux préparés à participer au processus de développement du pays.

Afin de dynamiser cette participation et garantir la présence du Niger au rendez vous du millénaire pour le Développement, il est envisagé l'organisation d'une série de concertations nationales des jeunes (toutes les composantes représentatives) pour recueillir leurs propositions, au regard des problèmes et difficultés qu'ils rencontrent. Dans ce cadre, il sera initié des réformes du secteur qui se traduiront par des chantiers post forum tels que la relecture de la politique de la jeunesse en vue de l'adapter au contexte et aux priorités nationales. Ainsi, une batterie de mesures seront prises à l'endroit des jeunes et s'articuleront autour des axes ci-après :

- la mobilisation et la participation des jeunes ;
- la promotion de la vie associative des jeunes ;
- la préparation à la qualification et à l'emploi des jeunes ;
- le renforcement de la santé et de l'intégration sociale des jeunes ;
- la promotion des activités socio-éducatives et des loisirs sains des jeunes ;
- l'accès aux ressources économiques et aux moyens de production au profit des jeunes ;
- la promotion de l'éducation extrascolaire et des compétences à la vie courante des jeunes ;
- la promotion de l'accès à l'information et à la documentation des jeunes ;
- le renforcement des capacités du parlement des jeunes du Niger.

d) Développer la protection sociale pour les personnes défavorisées

La politique nationale de développement social servira de cadre opérationnel pour la mise en œuvre des différentes mesures d'atténuation des facteurs de risques et de protection sociale. Il s'agira plus particulièrement de mettre l'accent sur les mesures visant à prévenir les situations de dénuement extrêmes, comme la promotion des travaux à haute intensité de main d'œuvre en cas de crise, la lutte contre les discriminations à l'endroit des personnes handicapées. De même, il est envisagé la mise en place de filets de sécurité de manière ciblée notamment à travers la distribution des rations alimentaires, les ventes à prix modérés, les régimes de retraites contributifs, les mutuelles de santé, afin de contribuer à l'atténuation des chocs naturels ou économiques pour les personnes vulnérables. De manière plus spécifique, les objectifs suivants seront poursuivis :

- assurer la protection juridique des personnes handicapées ;
- assurer la promotion sociale des personnes handicapées ;
- promouvoir des AGR pour les familles démunies ;
- assurer une protection sociale des prisonniers ;
- assurer une protection sociale pour les malades mentaux et autres ;
- fournir des appuis aux personnes âgées ;
- contribuer à la réinsertion progressive et durable des sinistrés, déplacés et réfugiés.

En réponse à la faible couverture des populations par la sécurité sociale, à l'absence de couverture contre les risques de maladie et de perte d'emploi, ainsi qu'à l'insuffisance des prestations sociales, le gouvernement ambitionne une dynamisation du système de sécurité sociale visant : (i) une promotion de l'emploi dans les secteurs structurés et non structurés ; (ii) une concertation tripartite et une plus grande implication des travailleurs de l'Etat et des entreprises par rapport aux enjeux de la sécurité sociale ; et (iii) un soutien au financement des régimes de sécurité sociale. Pour ce faire, il s'agira d'étudier les possibilités d'extension de la sécurité sociale à des couches de population non couvertes par le système actuel, d'envisager la mise en place d'un régime d'assurances maladies, de soutenir la promotion d'une politique de l'emploi, d'améliorer le montant actuel des prestations, de s'orienter vers une retraite complémentaire axée sur un système de capitalisation de manière à permettre aux salariés de consacrer une part plus importante de leur revenu à l'amélioration de leurs conditions de vie au moment de la retraite et d'encourager la démarche participative pour la mise en place de micro assurance santé.

e) Prévenir les risques de catastrophes naturelles

Conformément au Cadre d'Action de Hyogo, adopté en 2005, qui favorise une approche concertée et globale à la prévention de risques de catastrophes naturelles en vue d'un développement durable, le gouvernement s'engage à mettre en œuvre les mesures ci-après :

- la prise en compte de la gestion des catastrophes et la réduction de risques dans les politiques, institutions et le processus de développement;
- le renforcement des capacités institutionnelles en matière de gestion de catastrophes et de réduction de risques ;
- l'amélioration de la gestion des connaissances, notamment en ce qui concerne le partage et l'utilisation des informations ;
- le renforcement des capacités au niveau communautaire, en ce qui concerne la réduction des risques de catastrophes ;

2.3.5. Le développement des infrastructures

✓ Situation de référence au niveau de l'axe:

A ce niveau, la situation se présente comme suit :

- Le bas niveau des infrastructures de base ;
- La faible réalisation des infrastructures d'intégration régionale pour désenclaver le pays ;
- Le faible accès aux services énergétiques et aux TIC aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural ;
- La faible consommation énergétique (0,14 tep).

Objectif stratégique de l'axe: Doter le pays en infrastructures économiques pour impulser la croissance et faciliter l'accès aux services sociaux

➤ Indicateurs de l'énergie liés aux OMD pour 2012 et 2015:

Objectifs OMD correspondant	Cibles OMD retenues	Indicateurs retenus	Niveau actuel	Niveau souhaité en 2012	Niveau souhaité en 2015
Accès aux Services Énergétiques Modernes (SEM) des secteurs sociaux (santé, eau et éducation)	Santé	80% des CSI ont accès au SEM	410 CSI	981 CSI	1381 CSI
	Eau potable (force motrice)	20% des CSI ont accès au SEM	501 MiniAEP	1432 MiniAEP	7162 MiniAEP
	Education	30% des CSI ont accès au SEM	362 écoles	2823 écoles	9409 écoles
Accès aux SEM du secteur productif (Agriculture: périmètres irrigués)		10% des CSI ont accès au SEM	14000 ha	27000 ha	270000 ha
Accès aux SEM des collectivités (zone rurale)		80% des CSI ont accès au SEM	10 communes	155 communes	194 communes
Accès aux SEM pour les AGR en zone rurale (force motrice, etc.)	Plate Forme Multifonctionnelle (PFM)	3,5% des PFM sont créées	5 PFM	974 PFM	13909 PFM
	Autres AGR (Moulins, Artisanat, commerce, etc.)	45% des AGR sont créées	3520 AGR	12518 AGR	13909 AGR
Accès aux Combustibles Modernes de Cuisson (CMC)	Charbon minéral	20% des ménages ruraux et 30% des ménages urbains	21124 ménages	524536 ménages	1029451 ménages

	Gaz butane	10% des ménages ruraux et 70% des ménages urbains	27659 ménages	488838 ménages	1029451 ménages
Accès à l'électricité		0,28% des ménages ruraux et 41% des ménages urbains	161986 ménages	249639 ménages et 275 localités	852705 ménages ruraux et 353492 ménages urbains
Renforcement des infrastructures énergétiques		25% de puissance Produite	50 MW	105 MW	262 MW
accélérer le des TIC en milieu urbain et en milieu rural	Accès aux infrastructures de communication (téléphonie, internet) - étendre la couverture d'infrastructure d'informaiton de proximité (radios communautaire)	Nombre de télécentres ou cybercafé créés Nombre de communes rurales disposant d'une radio communautaire			

➤ **Autres indicateurs de performance**

- 1666 km de routes bitumées réhabilitées entre 2008-2012
- Entretien permanent du réseau routier (18884 km en 2007)
- 4775 km de routes en terres modernes construites entre 2008-2012
- 2.000 km de nouvelles voies ferrées entre les réseaux du Bénin, du Burkina Faso, du Togo, en passant par Niamey

➤ **Analyse succincte de la stratégie qui sera mise en oeuvre:**

Le Niger doit non seulement accroître l'investissement public dans les infrastructures économiques mais également procéder à un meilleur ciblage de ceux-ci, spécifiquement dans les domaines ayant un fort potentiel pour soutenir la croissance et échapper au piège de la pauvreté.

En effet, l'amélioration et le développement des infrastructures publiques (routes, énergie, télécommunication ...) contribuent au développement économique et social par le renforcement de l'accessibilité des populations au marché, favorisent l'investissement privé en stimulant l'esprit d'entreprise, améliorent la productivité des facteurs de production privés et créent ainsi un cadre propice à l'accélération de la croissance. De même, le développement des infrastructures contribue fortement à l'amélioration de l'accès des populations aux services sociaux de base (santé, éducation, adduction d'eau, etc.) et à la sécurité alimentaire.

a) Les transports

Le Niger poursuivra la mise en œuvre de la Stratégie Nationale des Transports – Routes et Transports Routiers, qui sera complétée par celles des autres modes de transport dans un cadre juridique adapté.

L'exécution de la Stratégie Nationale des Transports – Routes et Transports Routiers déclinée en Programme Sectoriel des transports portera sur :

- le désenclavement interne et externe ;
- la préservation du patrimoine ;
- la modernisation de l'industrie de transport ;
- l'amélioration de la sécurité routière ;
- la résolution des problèmes transversaux, tels que la lutte contre le VIH/SIDA, la préservation de l'environnement et l'approche genre.

La Stratégie Nationale des Transports routiers contribue à réduire la pauvreté par la facilitation de l'accès des plus démunis aux services, à travers: (i) le renforcement du rôle du secteur privé par la libéralisation des activités de transport voyageur et d'exécution de l'entretien routier ; (ii) la modernisation de la réglementation des transports et de la circulation routière ; (iii) le renforcement des capacités de l'administration et des opérateurs économiques du secteur ; (iv) le développement du secteur par l'entretien courant et la construction de nouveaux ouvrages ; (v) la facilitation des transports et le transit dans les principaux corridors ; (vi) la mise en place d'un

mécanisme de financement pérenne de l'entretien routier ; (vii) le désenclavement des zones rurales pour faciliter l'accès des populations aux zones de production et aux services sociaux de base ; et (vi) la réduction de l'insécurité routière.

S'agissant du désenclavement extérieur du pays, le gouvernement soutiendra fortement la réalisation des investissements prévus dans le cadre du Programme Economique Régional de l'UEMOA et du NEPAD, qui visent : (i) l'amélioration du niveau de service des différents corridors reliant le Niger aux différentes capitales de l'Union à travers l'aménagement et le bitumage de tronçons, la construction d'ouvrages d'art, ainsi que la construction et l'équipement de postes de contrôle juxtaposés ; (ii) l'interconnexion des chemins de fer existants à travers la réalisation de 2.000 km de nouvelles voies ferrées entre les réseaux du Bénin, du Burkina Faso, du Togo, en passant par Niamey ; (iii) la réalisation de tous les tronçons communautaires (Transsaharienne et Trans-sahélienne) situés au Niger.

En outre, les projets communautaires prévus dans le PER de l'UEMOA, et qui concernent le territoire nigérien, font partie intégrante de la présente SDRP.

Dans le domaine du transport aérien, il s'agira (i) de desservir les principales localités du pays, (ii) d'ouvrir davantage le ciel nigérien au trafic aérien international à travers la signature d'accords aériens, (iii) de créer une compagnie nationale viable, (iv) de rechercher les financements pour la mise aux normes OACI de gros porteurs des aéroports d'Agadez et de Zinder,, (v) de réhabiliter les aéroports nationaux, (vi) d'acquérir des équipements de recherche et de sauvetage et (vii) d'élaborer et de mettre en oeuvre une politique nationale de transport aérien.

Dans le domaine du transport fluvial, il s'agira de rendre navigable le fleuve à travers la construction d'infrastructures adéquates, de débarcadères le long du fleuve, la professionnalisation du secteur fluvial et l'élaboration d'une stratégie de transport fluvial.

En ce qui concerne le transport maritime, les actions porteront sur la rationalisation des contrôles routiers, l'amélioration des opérations portuaires et de transit, la suppression des taxes unilatérales au niveau des différents corridors, le suivi de la mise en oeuvre effective de la réglementation portant suppression du tour de rôle, notamment au niveau des ports de transit.

Encadré 11: Le Programme Economique Régional de l'UEMOA

L'élaboration du Programme Economique Régional (PER) a été décidée lors de la huitième session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA, tenue le 10 janvier 2004 à Niamey. Le PER vise trois (3) objectifs essentiels à savoir :

- Promouvoir une croissance forte et le développement durable au sein de l'Union ;
- Promouvoir l'émergence d'une économie régionale compétitive, à même d'assurer l'insertion de l'Union dans l'économie mondiale ;
- Réduire la pauvreté et les inégalités dans l'Union.

La mise en oeuvre du PER devrait permettre d'accélérer l'émergence d'un espace économique intégré au sein duquel seraient organisés les efforts d'adaptation des économies aux exigences de la mondialisation et d'amélioration des conditions de vie des populations de l'Union.

Le Programme Economique Régional est articulé autour d'un ensemble de 63 projets intégrateurs sélectionnés au niveau régional compte tenu de leurs effets catalyseurs dans la réalisation des objectifs de croissance et de développement de l'UEMOA. Les projets retenus concernent les secteurs suivants : (i) le transport, (ii) l'énergie, (iii) les technologies de l'information et de la communication, (iv) les ressources humaines, (v) l'agriculture et l'industrie, (vi) la bonne gouvernance politique et économique.

La Commission de l'UEMOA a recommandé la prise en compte du PER dans les Programmes d'Investissements Publics (PIB) et les Documents de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) des Etats membres de

l'UEMOA. Le dispositif de pilotage et de suivi-évaluation du PER, qui intégrera la cohérence avec ceux des DSRP nationaux, sera mis en place incessamment.

b) Développement des Technologies de l'Information et de la Communication

La mise en place de la Politique Nationale de Communication pour le Développement et du Plan NICI en 2004 vise à mettre le Niger en phase avec la seconde révolution technologique mondiale marquée par la jonction entre l'informatique, les télécommunications et l'audiovisuel. Les actions qui seront mises en œuvre dans ce cadre permettront : (i) d'améliorer le taux de pénétration des NTIC par l'accroissement des télécentres communautaires ; (ii) d'accroître le taux de couverture en radio et TV ; (iii) de vulgariser l'utilisation des NTIC à tous les niveaux de la société (secteur privé, administration publique, citoyens, etc.). Les services de communication et d'information (« services TIC ») pourront ainsi jouer pleinement leur rôle d'outils au service du développement (entrepreneuriat, citoyenneté), de lutte contre la pauvreté (sécurité alimentaire, santé, éducation) et de bonne gouvernance (administration électronique, décentralisation).

A cet effet, le Niger veillera à l'amélioration de l'environnement prévalant dans les services de communication et d'information, en élaborant et en mettant en œuvre une stratégie d'accès universel aux services de communication et d'information en milieu rural et périurbain.

La stratégie d'accès universel sera mise en œuvre dans le cadre de cinq lignes d'interventions prioritaires, incluant des programmes de renforcement de capacités. Plus précisément, il s'agira : (i) d'étendre la couverture des infrastructures de communication ; (ii) de faciliter l'accès aux services de communication (téléphonie, Internet), notamment par la réduction drastique des coûts ; (iii) d'étendre la couverture des infrastructures d'information de proximité (radios communautaires) ; (iv) d'offrir des services TIC et des contenus pertinents pour le contexte local ; (v) de sensibiliser les décideurs politiques, les entrepreneurs, la société civile des bénéficiaires à retirer des TIC.

En outre, une dimension « information et TIC » sera intégrée dans toute nouvelle politique publique.

c) Développement de l'offre énergétique

Le développement de l'offre énergétique se fera dans le cadre de la déclaration de la politique énergétique adoptée par le gouvernement en 2004 et conformément à la politique régionale (Livre Blanc) de la CEDEAO /UEMOA adoptée en janvier 2006. La politique énergétique vise à créer un cadre permettant d'assurer la satisfaction des besoins énergétiques pour un développement durable.

Cette politique énergétique se présente selon les principaux axes suivants :

- La garantie de la sécurité de l'approvisionnement à long terme ;
- La cohésion sociale et territoriale par l'assurance de l'accès de tous à l'énergie à un prix abordable ;
- La valorisation des ressources énergétiques nationales ;
- La préservation de l'environnement ;
- Le renforcement des capacités des acteurs.

d) Renforcement du patrimoine immobilier public

Le renforcement du patrimoine immobilier public se fera notamment à travers l'amélioration de la gestion et la construction de nouveaux bâtiments. Il s'agira de manière plus spécifique de mener les actions ci après :

- Effectuer l'inventaire et le diagnostic de l'ensemble du parc immobilier de l'Etat ;
- Etablir une base de données pour tous les bâtiments administratifs ;
- Etablir un programme de réhabilitation et ou de rénovation du parc immobilier ;
- Réaliser une estimation globale de la valeur actuelle du parc immobilier ;
- Evaluer la capacité réelle du parc à satisfaire aux besoins ;
- Doter les différentes institutions de l'Etat d'infrastructures suffisantes adaptées à leurs besoins par la construction d'édifices fonctionnels et plus modernes.

2.3. 6. La promotion d'une gouvernance de qualité

- **Objectif stratégique au niveau de l'axe:** Renforcer l'Etat de droit dans une société démocratique et assurer l'efficacité et la transparence dans la gestion économique et financière.
- **Analyse succincte de la stratégie qui sera mise en oeuvre:**

Les réformes institutionnelles, économiques et sociales entreprises par le Niger au cours des dernières années visent la promotion de la bonne gouvernance. C'est ainsi que désormais les actions de développement seront conduites sur la base des principes de responsabilité et d'imputabilité, de transparence, de respect de la loi, de lutte contre la corruption et de participation. Cette approche novatrice ne peut s'opérer que par une modernisation de l'administration et une réforme de l'appareil judiciaire. En outre, la mise en œuvre de la décentralisation apparaît comme un élément essentiel de l'ancrage de la bonne gouvernance et le développement régional et local.

a) La consolidation de la gouvernance politique

Le gouvernement renforcera les acquis démocratiques par l'organisation des élections locales, présidentielles et législatives ainsi que la dynamisation et l'opérationnalisation des instruments de concertation existants que sont : le Conseil National de Dialogue Politique, le Conseil National de Dialogue Social, le Conseil National des Investisseurs Privés, le Conseil National du Travail, le Comité National de Prévention et de gestion des conflits

Par ailleurs, l'éducation pour la culture de la paix, le renforcement des capacités des différents acteurs et la formation civique pour une prise de conscience citoyenne seront des actions majeures pour parvenir à une pleine participation de tous à la formulation et à la mise en œuvre des politiques publiques.

b) Le renforcement de l'Etat de droit et la réforme de la justice

La réforme de la justice se poursuivra activement. Elle vise la promotion des idéaux de justice sociale, d'équité et d'intégrité par l'accélération de la mise en œuvre du Programme d'Appui aux Réformes Judiciaires (PARJ), afin de disposer d'une justice indépendante, compétente, professionnelle, équitable et crédible. La réponse à ces exigences constitue un impératif d'amélioration de l'environnement économique, de promotion de la libre entreprise, de garantie des droits et libertés des citoyens, ainsi que de consolidation de la confiance des justiciables.

Pour y parvenir, la réforme des textes sera accélérée, en veillant notamment à les harmoniser avec les conventions et traités régionaux (OHADA) ou internationaux ratifiés par le Niger. Les différentes juridictions spécialisées seront renforcées et redynamisées. Par ailleurs, la dépénalisation du délit de presse permettra d'instaurer un climat de confiance entre l'Etat et le monde de la communication. De même, des actions seront menées pour améliorer les conditions de détention, veiller au respect des principes des droits de l'homme et de l'humanisation de l'univers carcéral et faciliter la formation et l'insertion sociale des détenus.

c) Renforcement de la gouvernance administrative

Le Niger souhaite disposer d'une administration moderne, dotée de ressources humaines compétentes et engagées pour relever les défis du développement économique et social. La réalisation de cet objectif nécessite la mise en place d'un véritable programme de gouvernance administrative, de renforcement des capacités et réforme de l'Etat. Ce programme répond à la nécessité de reformer l'Etat après les mutations importantes qu'il a connues au cours de la dernière décennie. Ce programme s'articulera autour des trois (3) axes stratégiques suivants :

- La réorganisation de l'administration et le renforcement de la fonction publique. Il s'agira de redéfinir les missions de l'Etat et son organisation conformément au schéma de déconcentration retenu.
- La valorisation et le renforcement des capacités des structures de l'Etat par la définition d'une stratégie cohérente de développement des ressources humaines ;

- La promotion de la communication et des relations avec les usagers des services publics afin de promouvoir une administration ouverte aux citoyens.
- la promotion de la déconcentration et la rationalisation des structures administratives.

Une étude stratégique sera menée à cet effet, afin d'identifier les mesures concrètes et les réaménagements à introduire ; (ii) la modernisation de l'Administration Publique par l'implantation d'une nouvelle culture administrative fondée sur la productivité, le rendement et la qualité du service public, ainsi que l'utilisation d'instruments modernes de travail.

La nouvelle politique de gestion des ressources humaines qui sera mise en place, comprendra: (i) la formation continue des agents, à tous les niveaux ; (ii) l'adoption d'un nouveau système d'évaluation des performances ; (iii) la mise en place d'un système transparent et équitable de recrutement, de motivation et de promotion ; (iv) la révision du statut général de la fonction publique pour accompagner cette mutation ; (v) la réforme du régime de retraites et des pensions ; et (vi) la promotion de la déontologie et de l'éthique, ainsi que la lutte contre la corruption.

d) Amélioration de la gouvernance économique

Gestion des finances publiques

La modernisation de la gestion des finances publiques sera poursuivie, à travers la mise en œuvre du plan d'action prioritaire du PEMFAR par : (i) l'amélioration de la préparation du budget (l'élaboration progressive de CDMT sectoriels) ; (ii) l'amélioration de l'exécution du budget ; (iii) le renforcement du contrôle interne et du suivi de l'exécution budgétaire (traçabilité des dépenses publiques) ; (iv) le renforcement des capacités des structures en charge des instruments de gestion économique et financière en les dotant de ressources humaines et des outils appropriés ; (v) l'amélioration des contrôles externes (contrôle de la Cour des Comptes et contrôle parlementaire) ; (vi) la reddition régulière des comptes.

Par ailleurs, une attention particulière sera accordée au renforcement des capacités par l'introduction de l'approche de budgétisation sensible au genre (*gender budgeting*) en vue de contribuer davantage à la réduction des inégalités et à la promotion de l'équité dans l'allocation des ressources publiques.

Politique monétaire

Le Niger est membre de l'UEMOA. A ce titre, il est solidaire à la politique monétaire menée au niveau régional par la BCEAO et qui vise particulièrement à assurer (i) un niveau adéquat de liquidité pour accompagner l'activité économique ; (ii) la stabilité macroéconomique et la convertibilité de la monnaie commune ; et, (iii) la compétitivité de l'ensemble des économies de la Zone.

Renforcement de la concertation sur le développement

Le Conseil Economique, Social et Culturel, qui sert de cadre de concertation entre les différentes composantes de la nation, a été installé depuis 2006. Ses capacités seront renforcées afin d'en faire un organe crédible et un support important du pouvoir exécutif grâce aux avis qu'il sera amené à donner sur les questions à caractère économique, social et culturel.

Gouvernance d'entreprise

En matière de gouvernance d'entreprise, un texte de loi sera soumis à l'Assemblée Nationale pour adoption. Il inclura des dispositions relatives : (i) aux droits des actionnaires des entreprises ; (ii) au traitement équitable des actionnaires (notamment le respect des droits des petits porteurs) ; (iii) au rôle des actionnaires dans la gouvernance d'entreprise ; (iv) à la responsabilité du Conseil d'administration qui doit rendre des comptes à la société et aux actionnaires ; (v) à la divulgation de l'information et à la transparence.

Lutte contre la corruption

Le Niger est déterminé à combattre la corruption sous toutes ses formes et à lutter contre l'impunité. Les stratégies mises en œuvre à cet effet concerneront : (i) la sensibilisation des populations sur le phénomène de la corruption ; (ii) la rationalisation des procédures administratives et des règles concernant les marchés publics, afin de limiter les possibilités de corruption ; (iii) l'application des lois anti-corruption et des textes juridiques en vigueur, de même que la ratification des conventions internationales relatives à la lutte contre la corruption et leur incorporation dans le droit national ; (iv) le renforcement des capacités de la société civile dans la lutte contre la corruption ; (v) la mise en place effective de la Haute Autorité de Lutte contre la Corruption.

e) Renforcement de la gouvernance locale

La mise en œuvre de la SDRP se traduira au niveau régional et local par l'élaboration de stratégies régionales et de plans communaux de développement. Ces documents seront élaborés de manière participative et seront alignés sur la réalisation des OMD. De manière spécifique, les lignes d'actions ci-après seront menées : (i) poursuite et extension des programmes de renforcement des capacités des acteurs de la décentralisation ; (ii) mobilisation de ressources financières plus importantes pour les collectivités locales ; (iii) développement de la coopération décentralisée, (iv) la définition d'un cadre stratégique cohérent en matière de décentralisation afin de déterminer la vision, les objectifs et les attentes de l'Etat à travers la réforme décentralisatrice. Ce cadre permettra de préciser également les rôles de l'ensemble des acteurs publics, privés ainsi que ceux de tiers secteur intervenant à un degré ou à un autre dans le domaine de la décentralisation , (v) l'élaboration d'un programme national d'appui aux collectivités territoriales permettant de mobiliser les ressources nécessaires à leur développement , (vi) l'organisation et le renforcement de la décentralisation afin de mieux accompagner le processus et parvenir, à la base, à un véritable partenariat entre l'Etat, les collectivités territoriales et les autres acteurs locaux ; l'accompagnement et la consolidation de la décentralisation par le renforcement du cadre juridique et la définition d'un dispositif national d'appui et de responsabilisation effective des collectivités territoriales par l'organisation et l'opérationnalisation progressive et cohérente du transfert des compétences.

f) Participation sociale

Le renforcement de la participation de la société civile dans les actions de développement sera soutenu à travers : (i) le renforcement des capacités humaines et techniques des organisations de la société civile, notamment en matière de conception, d'exécution et de suivi-évaluation des projets ; (ii) la pleine implication des organisations de la société civile dans la conception et le contrôle citoyen des politiques publiques, y compris au niveau local ; (iii) la refonte du cadre institutionnel de suivi et de concertation avec les ONG.

2.3.7. La mise en oeuvre efficace de la SDRP

- *Objectif stratégique au niveau de l'axe: Assurer une mise en œuvre efficace de la SDRP et promouvoir une gestion axée sur les résultats de développement*
- *Indicateurs de performance fixés pour 2012:*

Les indicateurs retenus à ce niveau sont :

- Le nombre de réunions des comités de coordination tenus dans les délais ;
- Le pourcentage de rapports de suivi et d'évaluation réalisés dans les délais qui ont abouti à une décision atteindra 100% ;
- Le pourcentage de secteurs disposant d'une politique sectorielle et d'un CDMT aligné sur les objectifs de la SDRP atteindra 100% ;
- La Disponibilité d'un CDMT global ;
- Le pourcentage des régions et des communes disposant d'un plan de développement aligné sur la SDRP atteindra 100% ;
- La disponibilité d'une étude prospective « Niger_ Vision 2030 » ;

- Le pourcentage des enquêtes réalisées dans les délais et fournissant des rapports de qualité atteindra 100% ;
- la prévisibilité de l'aide passera de 74% en 2005 à 100% ;
- La répartition des ressources selon les secteurs est efficiente ;
- Le nombre de structures parallèles de mise en œuvre des programmes et projets ;
- Le nombre de procédures et arrangements communs mis en œuvre ;
- Le nombre de missions conjointes menées ;
- Le pourcentage de programmes d'aide alignés sur la SDRP atteindra 100%.

➤ **Analyse succincte de la stratégie qui sera mise en œuvre:**

La bonne mise en œuvre des actions définies est la clé de réussite de la Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté. Aussi, la responsabilité de la gestion de la stratégie sera-t-elle partagée et exercée dans un cadre de partenariat conformément au principe de redéfinition des rôles des acteurs retenu dans la première phase de la SRP. Ainsi, une attention particulière sera accordée au renforcement des capacités des secteurs public et privé ainsi que de la société civile et au développement du partenariat. En outre, le renforcement des capacités du SSN sera poursuivi par la mise en œuvre d'une Stratégie nationale de développement de la statistique. En somme, il s'agira particulièrement de mettre en œuvre le plan d'actions de la Déclaration de Paris.

Les actions prioritaires qui seront menées dans ce cadre sont notamment :

- L'amélioration de la formulation des politiques publiques;
- L'allocation accrue et efficace des ressources vers les priorités de la SDRP ;
- L'octroi de services de qualité aux pauvres ;
- La mise en place d'un système de suivi évaluation axé sur les résultats ;
- Le renforcement des capacités des acteurs ;
- L'anticipation et la gestion des risques.

a). L'amélioration de la formulation des politiques publiques;

Il s'agira à ce niveau de mettre en œuvre des actions concrètes qui intégreront la définition d'un cadre cohérent pour l'efficacité du développement avec des outils pratiques de planification stratégique, de gestion du risque, de suivi du progrès et d'évaluation des réalisations. Pour ce faire, la fonction de planification sera réhabilitée et renforcée au sein des départements ministériels, dans les programmes et projets.

En outre, une articulation cohérente sera recherchée entre la vision de long terme, les stratégies à moyen terme et les priorités à court terme. Une étude prospective de long terme sera ainsi engagée. Elle sera réalisée par une équipe pluridisciplinaire et permettra d'adapter la vision et les stratégies sectorielles aux aspirations des populations et aux capacités objectives du pays.

L'élaboration de programmes sectoriels intégrés sera généralisée dans tous les domaines d'activités. Ils seront complétés par des cadres de dépenses à moyen termes et des budgets programmes. L'élaboration des cadres de dépenses à moyen terme permettra ainsi d'améliorer l'allocation des ressources budgétaires en cohérence avec les objectifs de la SDRP. De même, les CDMT serviront pour l'évaluation de l'efficacité des dépenses publiques et de la performance des programmes mis en œuvre. Au niveau des régions, les plans de développement constitueront la base pour les interventions.

La question du genre sera prise en compte dans la phase de planification des actions comme dans celle de la budgétisation, afin de bien prendre en compte les besoins des hommes et des femmes dans le processus de développement économique et social.

b) L'allocation accrue et efficace des ressources vers les priorités de la SDRP

Cadrage budgétaire

Le cadrage budgétaire de la SDRP a été élaboré à l'aide d'un module CDMT contenu dans le Modèle AYEROU utilisé dans le cadre de la préparation du budget, les cadres de dépense à moyen de certains secteurs ainsi que des travaux de chiffrage des besoins pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement. Ces travaux ont été renforcés par une analyse à long terme de la viabilité de la dette extérieure du Niger ; les résultats des différentes simulations se présentent comme suit :

- les dépenses totales pour la réalisation du scénario PAP/OMD s'élèveraient à plus de 2,5 fois le niveau tendanciel des dépenses budgétaires ; dans le cas du scénario intermédiaire, les dépenses totales devraient connaître une augmentation de 6,4% par rapport au niveau des dépenses du scénario tendanciel;
- une forte allocation des ressources et une restructuration des dépenses publiques en faveur des secteurs qui favoriseront la réalisation du scénario PAP/OMD. En effet, la part des dépenses prioritaires dans ce scénario sont estimées à 4566,5 Milliards de FCFA , représentant ainsi 2,5 fois leur niveau dans le scénario tendanciel (1836,5 milliards FCFA) sur la période.
- les dépenses d'investissement dans les secteurs prioritaires serait estimées à 3831,5 milliards de FCFA et représenteraient plus du double (2,3 fois) leur niveau dans du scénario tendanciel. Les secteurs économiques et les secteurs sociaux sont les principaux bénéficiaires des ressources avec respectivement trois (3) fois et 1,5 fois leur niveau du scénario tendanciel.

Tableau 20 : Synoptique des différents scénarii de croissance _ coût total en milliards FCFA sur la période 2008-2012

	Scénario Tendanciel (Niger PMA)		Scénario intermédiaire (Niger PVD)		Scénario PAP/OMD (Niger Emergent)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Education	380,4	12,7	619,4	17,7	1242,6	16,3
Santé	210,0	7,0	219,5	6,3	716,1	9,4
Développement rural	1041,4	34,7	1044,0	29,8	1308,1	17,2
Infrastructures	174,1	5,8	185,2	5,3	902,2	11,9
Mines et énergie	30,6	1,0	31,9	0,9	397,4	5,2
Autres secteurs	1164,2	38,8	1409,0	40,2	3035,0	39,9
TOTAL GENERAL	3000,7	100	3509,0	100	7601,5	100
DEPENSES COURANTES	1356,1	45,2	1675,0	47,7	2155,3	27,9
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1644,6	54,8	1834,0	52,3	5446,2	72,1

Source : Travaux du Groupe thématique « cadrage macroéconomique » et Equipe « chiffrage des OMD » _ révision SRP, octobre 2007

La mise en œuvre de la stratégie nécessitera une forte mobilisation des ressources internes et extérieures, notamment :

- un financement global de 3000,7 milliards de FCFA dans le scénario tendanciel ;
- un financement global de 3.509,0 milliards de FCFA dans le scénario intermédiaire ;
- un financement global de 7601,5 milliards dans le scénario PAP/OMD.

Au regard de l'historique de l'exécution du budget de l'Etat, notamment sur le plan de la mobilisation des ressources internes et des ressources financières extérieures (hors allègement de la dette, c'est-à-dire les dons et les prêts à des taux concessionnels), le Niger devra améliorer son niveau tendanciel de mobilisation des ressources internes de près du quart (24,3%) pour la réalisation du PAP/OMD.

S'agissant des ressources extérieures attendues de la Communauté internationale, elles sont estimées respectivement à 1.530,1 Milliards et 5483,8 Milliards sur la période respectivement dans le scénario intermédiaire et le scénario de réalisation du PAP/OMD. Les partenaires au développement devraient ainsi quadrupler au minimum (4,2 fois) le niveau tendanciel de leur contribution financière au développement du pays ou augmenter de 20% leur soutien pour la réalisation du scénario intermédiaire.

Pour opérationnaliser la mise en œuvre de la SDRP, un plan d'actions prioritaires dont le coût total pour la période 2008-2012 est estimé à 4583,6 milliards a été élaboré.

Tableau 21 : Besoins de financement _ Montant annuel en milliards FCFA

	2008	2009	2010	2011	2012	Total (2008-2012)	%
scénario tendanciel							
Coût total	533,1	582,8	603,6	628,1	653,1	3000,7	100
Ressources Internes	283,4	303,8	335,3	372,5	408,28	1703,2	56,8
Ressources Extérieures	249,7	279,0	268,3	255,7	244,8	1297,5	43,2
scénario intermédiaire							
Coût total	589,2	669,9	708,7	751,1	790,0	3509,0	100
Ressources Internes	283,4	328,7	385,0	458,3	523,5	1978,9	62,0
Ressources Extérieures	305,8	341,2	323,6	292,8	266,5	1530,1	38,0
scénario PAP/OMD							
Coût total	1435,1	1450,5	1524,1	1553,3	1638,5	7601,5	100
Ressources Internes	283,4	339,6	412,8	488,4	593,6	2117,7	27,9
Ressources Extérieures	1151,7	1110,9	1111,3	1065,0	1044,91	5483,8	72,1
- Financement acquis						542,6	10
- Financement à rechercher sur l'ensemble de la période						4941,6	90

Source : Travaux du Groupe thématique « cadrage macroéconomique » et Equipe « chiffrage des OMD » _ révision SRP, octobre 2007

Ces efforts seront soutenus par la maîtrise des dépenses courantes, une meilleure absorption des budgets alloués et l'amélioration de la qualité des dépenses publiques, tout en donnant la priorité aux secteurs qui soutiennent la croissance, la réalisation des OMD et la réduction de la pauvreté de façon générale.

La mise en œuvre de la SDRP nécessitera 4941,6 milliards de FCFA en complément des efforts de mobilisation des ressources internes pour accélérer durablement la croissance et réaliser les objectifs

Stratégies de mobilisation des ressources

Des efforts accrus de mobilisation de ressources internes seront déployés, plus que par le passé, pour relever ces défis. Cet engagement se traduira par la poursuite de la mise en œuvre du programme d'assainissement des finances publiques. Ainsi, des mesures hardies seront prises pour améliorer le taux de pression fiscale, renforcer les recouvrements sur le secteur informel, limiter les exonérations et élargir l'assiette fiscale. En outre, la poursuite de l'assainissement des finances publiques devrait créer les conditions d'une mobilisation des ressources sur le marché financier régional.

Beaucoup plus qu'à l'heure actuelle où les financements demeurent largement en deçà des besoins, au regard de la nature et du volume des investissements pour soutenir une croissance forte et durable, indispensables à la réalisation des OMD, d'importantes ressources extérieures seront mobilisées, sous forme de don (80% du financement) ou d'emprunts à taux concessionnels (au moins 35% d'éléments don), à travers la coopération bilatérale, multilatérale et décentralisée, pour garantir l'essentiel des financements de la SDRP.

De même, la gestion par programme, prenant en compte, aussi bien les préoccupations des partenaires, les priorités de l'Etat que les besoins exprimés par les populations, sera systématisée. Cette démarche sera renforcée par la dynamisation du Comité Etat/ Partenaires techniques et financiers, qui servira de cadre de dialogue approprié. En outre, le secteur privé sera invité à contribuer, selon diverses modalités (partenariat public/privé, création de fondations, financement de programmes et de projets sociaux).

Alignement de l'aide des partenaires sur les priorités du gouvernement et harmonisation des procédures.

Conformément aux recommandations des sommets internationaux (Monterrey, Paris, Rome, ...), le Niger qui est pays pilote pour l'harmonisation des procédures s'est engagé avec ses partenaires à atteindre les objectifs de la déclaration de Paris et à mener des exercices de suivi, pour mesurer, à l'aune des indicateurs de progrès retenus, la mise en œuvre des engagements pris .

Dans ce cadre, le gouvernement mettra en œuvre, en collaboration avec ses partenaires, les recommandations issues de la Conférence sur l'appropriation, l'alignement et l'harmonisation de l'aide. Il s'agira en particulier : (i) d'aligner les stratégies d'assistances des PTF avec la SRP et les OMD ; (ii) d'harmoniser les politiques et procédures d'intervention des PTF ; (iii) d'assurer une allocation des ressources sur la base des résultats tangibles ; (iv) de mettre en place entre le gouvernement et ses partenaires un système d'évaluation des performances basés sur les principes d'obligation mutuelle de rendre compte et la coresponsabilité des résultats de l'aide au développement.

c) L'octroi de services de qualité aux pauvres

La SRDP ne pourra avoir d'impact au niveau des populations cibles que si les acteurs impliqués dans la mise en œuvre veillent à délivrer des services de qualité aux pauvres. Aussi, s'avère-t-il indispensable, au préalable de bien connaître les pauvres. A cet effet, des enquêtes spécifiques seront donc conduites au niveau de chaque région, département, ville et village, en vue d'assurer une bonne catégorisation des pauvres de façon à concevoir une stratégie appropriée pour chaque segment (petits producteurs ruraux, éleveurs, femmes, habitants des bidonvilles urbains, etc.).

Les pauvres doivent également participer activement dans l'identification des programmes les concernant, exprimer leur réelle situation et avoir leur mot sur les lignes d'actions les plus appropriées pour améliorer leurs conditions. Tout ceci permettra aux pauvres de mieux comprendre leur rôle et de s'approprier les programmes.

Une approche proactive sera également suivie de manière à amener les gestionnaires des programmes à anticiper les enjeux et à se déplacer vers les populations. La société civile devra jouer un rôle important pour l'encadrement des populations. Une approche multisectorielle de la pauvreté sera utilisée. Les différents aspects du problème multidimensionnel de la pauvreté seront pris en compte, de manière à définir des interventions complémentaires sur les meilleurs programmes qui servent les réels besoins des pauvres. Les programmes sectoriels devront ainsi seulement se compléter et être intégrés les uns aux autres pour leur assurer un maximum d'efficacité. Les programmes existants seront réaménagés au besoin pour satisfaire cette exigence.

Des stratégies différenciées seront développées dans les zones urbaines et rurales donnant à chacune d'elles un programme intégré approprié et leur définissant des indices spécifiques de pauvreté (seuil de pauvreté, indice de qualité de vie, etc.).

Chaque région ou département, chaque Ville ou Commune rurale, devra élaborer son propre programme de lutte contre la pauvreté, en phase avec les orientations du programme national. Ces entités décentralisées seront classées, selon leur niveau de bien-être. Les zones les plus démunies recevront des programmes intégrés de développement, visant à les extirper plus rapidement de la pauvreté. Le programme intégré comprendra plusieurs modules : renforcement des capacités, fourniture d'infrastructures et de services sociaux de base, distribution de supplément alimentaire, mise en œuvre de programmes de hausse directe de la productivité (octroi de paquet technologique, petite irrigation, consolidation des petites superficies pour relever le rendement, relèvement de la productivité de l'élevage, meilleure organisation de la commercialisation des produits, facilités de crédit, etc.).

Un paquet de services sera offert à chaque pauvre, plutôt qu'une palette de programmes partiels. Les ménages pauvres pourront ainsi bénéficier concomitamment de crédit, de formation, d'assistance technique et technologique, etc.

Encadré 12: L'importance de la qualité du service aux pauvres

Le Rapport sur le Développement dans le monde, édition 2004, publié par la Banque Mondiale et intitulé «Making Services Work for Poor People», a mis en évidence les facteurs limitant l'accès des pauvres à des services publics de qualité. Le rapport a relevé, après enquête dans plusieurs pays, que les services font défaut aux pauvres en raison du biais en faveur des couches plus aisées, souvent pour des motifs politiques, d'une mauvaise allocation des ressources au profit des services primaires, de l'absentéisme d'un personnel mal motivé et de l'éloignement des structures éducatives et sanitaires, notamment en zone rurale.

Bien que plusieurs pays se targuent de donner, dans leur programmation budgétaire, la priorité aux services sociaux, ils pèchent dans la mise en oeuvre, comme le montre l'impact limité des dépenses publiques sur l'amélioration des indicateurs sociaux.

Le rapport a également indexé trois autres sources de faiblesses correspondant à trois chaînons d'un trigone :

Le premier chaînon concerne le dysfonctionnement du lien démocratique entre les citoyens et les gouvernants qui sont insuffisamment mis sous pression et qui rendent mal compte de leurs responsabilités. La levée de cette contrainte passe par l'alphabétisation et par l'information des populations qui seront ainsi aptes à se donner des gouvernants qui servent au mieux leurs intérêts et à exercer efficacement leur droit de regard sur le travail des élus. Les médias et la société civile peuvent jouer un rôle signifiant à cet égard.

Le deuxième chaînon illustre la relation entre les gouvernants et les prestataires de services qui reçoivent délégation pour satisfaire la demande des usagers. Tout en développant la sous-traitance, avec le secteur privé, les ONG et les communautés de base, l'Etat doit veiller à bâtir un leadership ferme et déterminé dans la prise en charge des besoins des pauvres et à mettre en place des systèmes de suivi-évaluation performants, y compris par l'utilisation des NTIC. Il doit également privilégier, dans le choix des prestataires, ceux d'entre eux qui désirent fondamentalement servir les pauvres. Dans certains cas, il lui faudra créer des mesures spéciales pour inciter les fournisseurs de services à cibler les groupes de pauvres situés dans des régions insuffisamment couvertes.

Le troisième et dernier chaînon traduit le lien usagers-prestataires qui demeure un maillon faible, en raison de la tendance des citoyens à faire jouer un rôle d'intermédiaire à la puissance publique. Le renforcement de l'influence des usagers suppose l'augmentation du nombre de prestataires, gage d'une saine concurrence et de la qualité de l'offre. Il importe aussi d'accroître la participation des usagers dans la gestion des services, en leur faisant remplir une fonction de révélation de la demande exacte des populations et de surveillance directe des prestataires, à travers des associations communautaires.

Au total, le fonctionnement eurythmique des trois chaînons du trigone permet de redonner espoir aux pauvres et de restaurer le contrat social qui fonde la nation.

d) La mise en place d'un système de suivi évaluation axé sur les résultats

Le système d'information et de suivi et évaluation de la SDRP s'inspirera des enseignements tirés et sera fondé sur les principes de la Gestion Axée sur les Résultats de développement (GAR). Ce dispositif permettra la production d'informations fiables pour mieux concevoir les politiques, les exécuter et garantir une utilisation rationnelle des ressources publiques. Le système permettra à la fois : (i) le suivi de l'exécution des programmes et des projets ; (ii) l'évaluation des effets et des conditions de vie des ménages ; ainsi que (iii) les évaluations d'impacts des politiques et programmes de développement.

Le suivi sera effectué selon les deux niveaux suivants : le suivi axé sur la mise en oeuvre et le suivi sur les résultats. Le suivi axé sur la mise en oeuvre s'intéressera simultanément aux moyens et stratégies (les ressources, les activités, les produits ou biens et services fournis). Le suivi des résultats permettra pour sa part, d'apprécier la mesure dans laquelle les résultats ont été atteints. Le lien entre ces deux niveaux passe par l'interaction entre les moyens et stratégies d'une part et les cibles de réalisation d'autre part. Les cibles des résultats devront être fixées en fonction des moyens et des stratégies.

Dans cette optique, le système sera fondé sur les principes directeurs suivants : le respect des mandats des différentes structures, la définition de manuels de procédures et d'indicateurs précis de performances, la production de données de qualité (fiabilité, régularité et utilité), l'utilisation des données pour la prise de décision, et le partenariat dans la conception et la gestion du système.

De manière spécifique, les actions prioritaires porteront sur : (i) la mise à disposition de tous les acteurs de produits de qualité ; (ii) le développement de la communication sur les résultats ; (iii) le renforcement du système d'informations statistiques ; (iv) la dynamisation des mécanismes de coordination et de suivi-évaluation.

Par ailleurs, une Politique de Développement de l'Évaluation sera élaborée pour, entre autres, améliorer l'offre et la demande en évaluation à travers l'amélioration des pratiques évaluatives, la promotion de l'évaluation et le renforcement des capacités humaines matérielles et institutionnelles. Dans ce cadre un programme de renforcement des capacités sera mis en œuvre. Le programme portera sur les axes suivants : (i) l'amélioration du cadre organisationnel et institutionnel ; (ii) le développement des ressources humaines et financières ; (iii) la réalisation d'équipements ; (iv) la définition des normes et des méthodologies ; (v) l'appui à la publication des rapports sur le suivi évaluation..

Un Système pilote de Suivi Participatif de la Pauvreté sera mis en place. La décentralisation confère aux communes d'importantes responsabilités en matière de gestion du développement de leur entité administrative. Aussi, les différents organes du dispositif national de suivi et évaluation devront-ils être représentés à ce niveau. Toutefois, eu égard à la faible capacité en ressources le dispositif décentralisé de la SDRP ne pourra se réaliser que progressivement à l'aide d'une bonne programmation. Dans ce cadre, l'implantation d'un système pilote de suivi participatif vise à promouvoir les capacités locales de planification, de suivi et d'évaluation des interventions de lutte contre la pauvreté. Il fournira à terme des informations pour l'élaboration des plans de développement communal. De même, il permettra de développer les capacités de l'INS en ce qui concerne les enquêtes participatives.

Elaboration des différents produits de suivi évaluation

Pour éclairer la prise de décision, le système fournira dans les délais requis les produits suivants : le rapport annuel de suivi axé sur les résultats de la SDRP, le rapport national de suivi des projets et programmes de développement, les rapports d'évaluation d'impacts et les tableau de bord des indicateurs de suivi.

Le *rapport annuel de suivi de la mise en œuvre de la SDRP* sera axé sur les résultats. De manière plus spécifique, ce rapport, préparé par le SP/SRP, servira d'outil de partage des résultats et de mobilisation des ressources. Il fournira les informations sur les résultats obtenus en comparaison aux résultats escomptés et aux ressources allouées, les principales réalisations, le bilan des risques identifiés ainsi que les perspectives. Il sera élaboré sur la base des rapports sectoriels, du rapport sur le programme de réformes économiques et financières, du rapport de suivi sur la performance des projets et programmes et des informations complémentaires sur les conditions de vie des ménages. En outre, chaque région fournira un rapport de suivi axé sur les résultats qui alimentera l'élaboration des rapports sectoriels. Le rapport annuel de suivi sera validé par le Comité national de pilotage avant d'être transmis au gouvernement pour adoption.

Le *rapport national de suivi des projets et programmes de développement* permettra d'apprécier la performance à travers l'analyse de l'exécution physique et financière des programmes du Budget d'investissement de l'Etat (BIE). Le suivi des projets et programmes sera d'abord effectué au niveau sectoriel. Les informations provenant de ces rapports seront ensuite agrégées dans un rapport national sur la performance des projets et programmes.

La SDRP fera l'objet d'évaluations au cours de la période. Il s'agira plus précisément, au cours de la période 2008-2012 d'effectuer une évaluation à mi parcours en 2010 et une évaluation finale (2012). Cette dernière fournira des éléments d'appréciations sur les changements intervenus dans le bien être des nigériens afin de mettre à jour la stratégie. De même, les politiques sectorielles feront l'objet d'évaluation en vue d'apprécier les effets des interventions sur la base des critères d'efficacité, d'efficience et de durabilité. Pour ce faire, les nouveaux projets et programmes devront être élaborés selon un cadre conceptuel prévoyant des évaluations d'impact.

La pratique des évaluations ex-ante des programmes sera systématisée dans tous les secteurs. Les programmes et projets des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) et des ONG seront ainsi évalués avec toute l'attention requise, avant leur exécution, de façon à veiller à ce qu'ils restent cohérents avec les objectifs à long terme du Niger. L'application de programmes sectoriels et/ou locaux intégrés pourra faciliter une telle coordination des actions.

Les différents instruments s'appuieront sur le tableau de bord des indicateurs de suivi et d'évaluation de la SDRP. Pour ce faire, la liste minimale des indicateurs a été mise à jour et affinée sur la base des critères de disponibilité, de fiabilité et de pertinence. En outre, le choix des indicateurs de suivi de la mise en œuvre de la SDRP est le fruit d'un travail itératif qui s'est appuyé sur l'approche de la Gestion Axée sur les Résultats, le genre et la vision multidimensionnelle de la pauvreté. Dans ce cadre et pour mieux évaluer chaque année les progrès réalisés, un indice national de la qualité de vie (synthétisant les différents indicateurs socio-économiques) sera conceptualisé et mesuré.

Développement de la communication sur les résultats

La communication a constitué un maillon faible du système qui s'est focalisé sur la production des informations. Bien gérée, la communication permet d'atteindre des produits et des résultats supérieurs en favorisant le partage d'information, la sensibilisation et la participation et l'appropriation du processus SDRP par tous les acteurs.

La mise en œuvre d'un plan de communication permettra d'identifier les besoins en informations pour les différents acteurs ainsi que les formats adaptés à chacun des utilisateurs. De même, ce plan de communication permettra de renforcer le dialogue et le débat autour des questions clés de la stratégie, et favorisera la dissémination des informations à tous les niveaux. Dans ce cadre, le site Web de la SDRP sera mis à jour régulièrement pour faciliter le partage de l'information. De même, un bulletin d'information sur la SDRP sera diffusé.

La banque de données NIGERINFO permettra de stocker et de présenter les indicateurs indispensables pour le suivi des différentes stratégies sectorielles et la SDRP. Elle sera alimentée par les données sectorielles ainsi que les données provenant des enquêtes. Pour ce faire, les bases de données sectorielles seront renforcées.

Renforcement du système d'informations statistiques

Il passera notamment par la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS), la production régulière des données pour le suivi de la SRP, le développement d'un système d'information géographique.

La Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS) permettra à terme l'édification d'une fonction « statistique » dotée de moyens humains, matériels et financiers requis pour contribuer efficacement au suivi évaluation des politiques, programmes et projets de développement. Les objectifs spécifiques visés sont principalement ceux qui concourent à assurer la fiabilité, l'actualisation et la pertinence des données. Il s'agit de mettre (i) développer les capacités institutionnelles du système statistique, (ii) développer la production des indicateurs statistiques pour répondre aux besoins des utilisateurs, (iii) développer les capacités d'analyse des données statistiques ainsi que leur utilisation et (iv) promouvoir les conditions de stockage, d'archivage et de diffusion de l'information statistique. La SNDS sera bâtie selon la nouvelle philosophie de la statistique avec une offre d'information qui accordera davantage d'intérêt à la demande. Elle fait siens les principes et valeurs de la charte africaine de la statistique.

La production des données statistiques en réponse aux besoins de la stratégie. Les besoins d'informations portent sur les conditions de vie des ménages, les informations sur la couverture, l'accès et l'utilisation des services, les informations sur la production des biens et services et leur répartition, les informations sur les prix. A cet effet, les enquêtes sur les conditions de vie permettront d'améliorer les connaissances sur le phénomène de la pauvreté et d'effectuer la mise à jour régulière des données. A cet effet, elles fourniront des informations pour la définition de la situation de référence, la mesure des changements ainsi que pour la comparaison entre certains groupes. Il s'agira pour l'Institut National de la Statistique de fournir régulièrement des cartes de pauvreté et des analyses pertinentes sur les différentes dimensions de la pauvreté.

Par ailleurs, les services statistiques ministériels seront renforcés afin de recueillir, d'exploiter et de publier régulièrement les informations relevant de leur compétence pour répondre aux besoins des utilisateurs. Le système doit également être décentralisé pour lui permettre de satisfaire dans les délais convenus aux nouvelles exigences en matière de suivi de la pauvreté.

Au cours de la période de mise en œuvre de la SDRP, il conviendra d'assurer la disponibilité des ressources matérielles, financières et humaines pour mener entre autres les opérations suivantes selon le calendrier ci après :

Tableau 22: Programme d'enquêtes 2007-2012

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Suivi de l'emploi et le chômage						
Enquête Démographique et Santé à indicateurs multiples						
Enquête Nationale budget consommation						
Enquête sur la gouvernance, l'accès et le niveau de satisfaction pour les services de base						
Recensement général de la population et de l'habitat						
Enquête auprès des entreprises.						
Enquête EPER						
Enquête sur la sécurité alimentaire et la vulnérabilité						

Source : Travaux thématiques « Groupe Suivi/évaluation » _ révision SRP, mars 2007

Le développement du Système d'informations Géographiques (SIG) visera à améliorer le ciblage des populations bénéficiaires pour la réalisation des programmes liés à l'aménagement du territoire, la construction de routes et d'ouvrages d'art, les mines, le développement rural, la sécurité nationale, les constructions des infrastructures sociales.

Un plan national d'utilisation *d'un système d'information géographique fédérateur sera élaboré et mis en œuvre.* Ce plan décrira la façon dont les informations, la technologie ainsi que les structures seront réunies pour constituer le SIG. De même, les actions suivantes seront conduites : (i) l'élaboration d'une base de données numériques des cartes de base ; (ii) la redynamisation du comité national de la cartographie et de la télédétection (CNC/T) qui constitue un instrument efficace pour une meilleure programmation des activités cartographiques du territoire national ; (iii) la modernisation du centre de documentation et d'informations géographiques.

Redéfinition des mécanismes de suivi évaluation

L'appropriation de la SDRP par les plus Hautes Autorités de l'Etat et par les Elus, et son pilotage rapproché par leurs soins, sont des pré requis pour sa réussite. Aussi, afin de garantir une mise œuvre efficace de la SDRP, le dispositif institutionnel sera-t-il redynamisé et rendu plus participatif, tandis que les responsabilités des structures seront clarifiées. Ses organes se réuniront régulièrement pour donner les orientations et apprécier les résultats de la mise en œuvre de la SDRP. Sur la base de ces options, le nouveau dispositif institutionnel est construit à partir de l'existant et des nouvelles préoccupations relevées. Il comprend plusieurs organes dont une cellule de coordination. Il s'agit des organes ci après.

Le comité national de pilotage, présidé par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, a notamment pour mission de fixer les orientations politiques et stratégiques de la SDRP, de veiller au respect des priorités de la SDRP lors de la programmation budgétaire et d'apprécier les effets de sa mise en œuvre sur le développement économique et social.

Le comité national Gouvernement/Partenaires Techniques et Financiers, présidé par le Ministre Chargé des Finances, a pour mission de favoriser la coordination et l'harmonisation des interventions des différents acteurs, de faciliter la mobilisation des ressources financières et techniques, de veiller à l'alignement des appuis au cycle budgétaire. Il sert également de cadre de dialogue entre le gouvernement et les partenaires sur le processus de préparation et de suivi de la mise en œuvre de la SDRP. Il veillera particulièrement à la prise en compte des résultats des revues pour l'allocation des ressources aux priorités identifiées conformément au plan d'actions pour la mise en œuvre de la déclaration de Paris. Dans, ce cadre il validera le rapport de suivi de la coordination de l'aide.

Le Comité technique national, est présidé par le Coordonnateur du Secrétariat permanent de la SDRP appuyé par un vice président notamment le Secrétaire général du ministère en charge de l'Economie et des Finances. Les autres membres sont constitués d'un représentant par comité sectoriel des membres du SP/SDRP. Le comité technique est chargé notamment : (i) promouvoir la synergie entre les différents secteurs ; (ii) assurer l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi et évaluation des plans d'actions et des réformes sectoriels ; (iii) valider les rapports de suivi des actions élaborés par les Comités sectoriels ; (iv) veiller à la consolidation du processus participatif de la SDRP, mais également des capacités techniques du SP/SDRP dans le processus de coordination de ses activités ; (v) promouvoir l'appropriation de la SDRP par les acteurs au niveau sectoriel ; (vi) coordonner l'organisation des revues et la révision de la SDRP, (vii) rendre compte au Comité national de pilotage et entretenir des relations fonctionnelles avec les autres comités du mécanisme de suivi et évaluation de la mise en œuvre de la SDRP ; (viii) de valider et de suivre le programme annuel d'évaluation des politiques, programmes et projets de développement

Les comités sectoriels seront présidés par les responsables techniques sectoriels. Ils sont chargés d'établir les bilans de mise en œuvre des différentes politiques et programmes sectoriels. Ils veilleront aussi bien à la cohérence des politiques sectorielles avec la SDRP qu'à celle des projets et programmes avec les politiques sectorielles. *Le comité de concertation et de dialogue* est placé sous la responsabilité du Secrétaire général en charge du Développement Communautaire. Il a pour mission de veiller à la participation active des acteurs de la société civile dans le processus d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi évaluation de la SDRP. De même, il veillera à la prise en compte des aspirations de la société civile dans l'élaboration et la mise en œuvre de la SDRP.

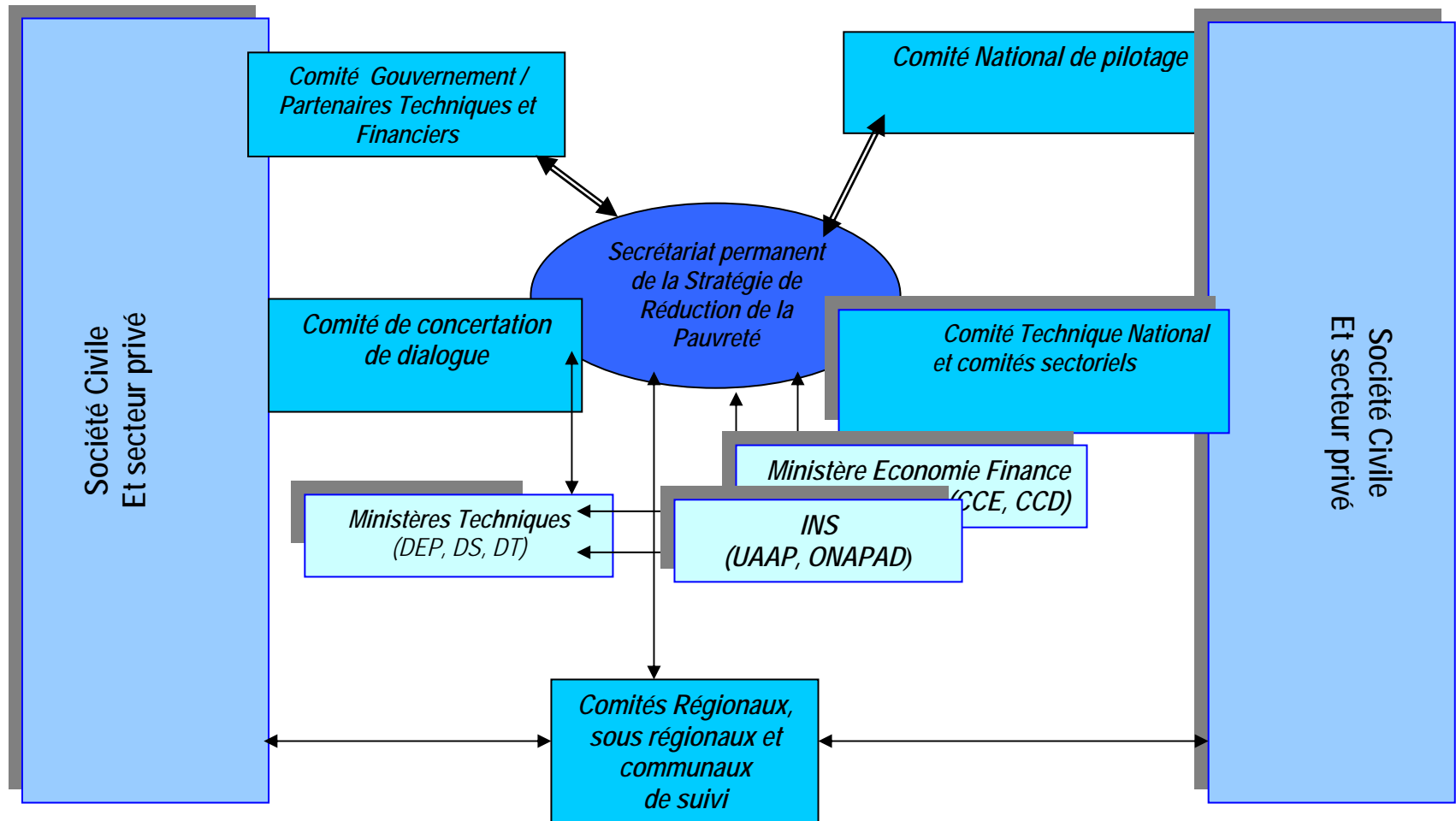
Les comités régionaux de pilotage de la SRP, qui sont présidés par les Gouverneurs, sont chargés d'assurer la planification des interventions ainsi que le suivi évaluation des actions au niveau des régions. Ils définiront des programmes annuels et fourniront un rapport annuel régional de suivi de la SDRP. Ils serviront également de cadre de concertation et d'information pour tous les acteurs au niveau régional.

Les comités départementaux de pilotage de la SRP, qui sont présidés par les préfets sont chargés, d'assurer la planification des interventions ainsi que le suivi évaluation des actions au niveau des départements. Ils fourniront un rapport annuel départemental de suivi de la SRP. Ils serviront également de cadre de concertation et d'information pour tous les acteurs au niveau sous-régional.

Les Comités communaux de suivi seront progressivement mis en place dans chaque commune, tandis que de nouvelles structures d'encadrement du monde rural seront créées, en leur donnant des responsabilités majeures dans la stratégie de lutte contre la pauvreté ainsi que des ressources humaines et financières appropriées ;

Le Secrétariat Permanent de la SRP (SP/SRP) a pour mission de coordonner le processus de préparation de la SDRP, d'en assurer le suivi de la mise en œuvre ainsi que la révision régulière. Dans ce cadre, il s'appuie sur les structures au niveau central et décentralisé qui lui fournissent les rapports sectoriels et régionaux pour l'élaboration des rapports annuels de suivi. Il veillera à ce que la circulation de l'information sur les résultats s'effectue horizontalement (pour toutes les structures impliquées) et verticalement du niveau central au niveau décentralisé. Il assurera le secrétariat des comités au niveau central en rapport avec les structures sectorielles et fournira un appui technique aux comités des niveaux décentralisés. En outre, il veillera à ce que les informations soient utilisées pour améliorer la conception et la mise en œuvre de la SDRP. Par ailleurs, il servira de relais pour le suivi de la Stratégie Régionale de Réduction de la Pauvreté dans le cadre de l'UEMOA et de la CEDEAO.

Figure 2 : Structuration globale du Dispositif institutionnel et opérationnel de suivi évaluation de la SDRP



e) Renforcement des capacités humaines, matérielles et institutionnelles

La condition préalable pour une mise en oeuvre efficace de la SDRP demeure le renforcement des capacités humaines, institutionnelles et matérielles par la mise en oeuvre d'un programme intégré. Ce renforcement visera particulièrement, les domaines de la planification, de la gestion et du suivi et évaluation.

En effet, au regard de l'acuité du problème de capacités tant au niveau individuel qu'au plan institutionnel, ainsi que de la nécessité de trouver les approches pertinentes et durables, le gouvernement mettra résolument en oeuvre un plan national de renforcement des capacités.

A cet égard, la Cellule d'Analyse et de Prospective En Développement (CAPED), le Haut Commissariat à la Modernisation de l'Etat (HCME) et l'Ecole Nationale de l'Administration et de la Magistrature (ENAM) seront mis à contribution pour renforcer les capacités des cadres dans les domaines de la formulation, de la gestion et du suivi des politiques économiques et sociales, ainsi qu'à l'utilisation des outils d'aide à la décision. Dans ce cadre, les actions ci-après seront poursuivies : (i) la formation sur l'élaboration de CDMT et la modélisation macroéconomique ; (ii) l'acquisition d'équipements et de logiciels spécifiques ; (iii) les échanges d'expérience et la valorisation des expertises développées par les secteurs qui se sont déjà dotés d'un CDMT ; (iv) le renforcement des capacités en matière d'intégration du genre dans le budget et des variables démographique dans les politiques sectorielles.

De même, de par le rôle principal que joue le secteur privé dans la croissance économique, la création d'emplois et la fourniture de certains services sociaux, des mesures de renforcement des entreprises existantes seront prises ainsi que l'appui à l'émergence de nouveaux opérateurs économiques modernes dans le cadre du programme de promotion du secteur privé. Elles concerneront particulièrement le renforcement des capacités des acteurs et de la gouvernance, ainsi que la levée progressive des contraintes d'infrastructures, de réglementation, de financement.

En outre, des efforts seront déployés pour renforcer les capacités des populations de manière à créer un environnement et des conditions favorables à la promotion, à la professionnalisation et au bon fonctionnement des organisations communautaires de base (coopératives, groupements, organisations non gouvernementales, associations, etc.). La présence de ces dernières aux côtés des populations leur confère une place de choix dans le dispositif institutionnel d'encadrement technique.

De manière plus spécifique, un programme de renforcement des capacités des ONG et associations de développement sera mis en oeuvre. Il s'agira à ce niveau de : (i) favoriser la mise en place d'un système d'information sur les ONG et associations de développement ; (ii) renforcer l'intégration des ONG et associations de développement dans le processus de décentralisation ; (iii) développer des actions de lobbying pour les ONG ; (iv) adopter et appliquer le code de bonne conduite pour les ONG ; et (v) développer le partenariat entre les ONG et l'administration publique.

f) Anticipation et gestion des risques

Tous les acteurs devront se mobiliser pour amoindrir les risques majeurs qui pourraient contrarier les résultats attendus.

Risques climatiques et catastrophes naturelles. Les aléas climatiques produisant de manière récurrente des effets néfastes sur la production du secteur rural, ils constituent le risque le plus redoutable pour la réalisation des objectifs de la SDRP. Tout en se manifestant sous diverses formes, ces risques mettent en péril la production agro-sylvo-pastorale, entraînant de fait la dégradation durable de l'environnement et des conditions d'existence des populations rurales notamment. Le meilleur moyen d'y faire face est de réduire la dépendance de l'économie aux aléas climatiques, en développant l'irrigation et en diversifiant les sources de croissance.

Risques sur les marchés. Au niveau intérieur, l'asymétrie de l'information sur les marchés biaisent souvent les intentions des différents acteurs. Le gouvernement veillera donc à améliorer la transparence des marchés et à faire jouer pleinement aux prix leur rôle de signaux.

Au niveau international, les fluctuations des cours des produits énergétiques importés ou la non réalisation des cours des produits à l'exportation ont un impact sur la croissance économique du Niger. Des mesures seront donc prises pour suivre de manière proactive l'évolution des cours internationaux et mettre en place des mécanismes de péréquation.

Risques socio politiques : Le retour à la normalité constitutionnelle, à la démocratie et à la paix doit être préservé à chaque instant, pour permettre au pays de poursuivre, sans heurts, sa marche vers le progrès économique et social.

Risques liés à la mise en œuvre. La faible capacité d'absorption des ressources financières, justifiée ou non par des procédures, des mécanismes lourds de décaissement et les dysfonctionnements de l'administration, pourraient constituer des risques majeurs pour l'efficacité et l'efficacé des dépenses publiques. Pour prévenir ce type de risques, il sera mis en œuvre sans tarder les réformes identifiées dans le PEMFAR et dans d'autres cadres liés à la gestion financière des programmes et projets.

La faible capacité des collectivités locales et leurs différents organes à s'insérer dans la dynamique de mise en œuvre de la SDRP pourrait également impacter négativement sur la qualité de la participation des populations et celle des actions, tout en limitant leur efficacité. Le renforcement des capacités des élus est donc primordial.

La corruption et la culture de l'impunité, faute de mesures courageuses pour les endiguer, pourraient constituer de lourds handicaps pour une bonne gouvernance. La mise en place effective de la Commission Nationale Indépendante de Lutte contre la Corruption, en la dotant de moyens adaptés, en est d'autant plus nécessaire.

Risques du suivi et évaluation. Les risques les plus importants du suivi et évaluation, restent le manque de moyens adéquats, le déficit d'adhésion des acteurs, les retards de transmission des informations et le défaut d'obligation de résultats aux structures en charge du système.

La seconde série de risques est liée à une mobilité très marquée des ressources humaines chargées de gérer et de conduire le dispositif mis en place, ainsi que l'absence de volonté des différentes structures de rechercher la synergie et la collaboration nécessaire pour la bonne marche du travail attendu. Le développement des capacités et un suivi effectif des performances de chaque acteur impliqué dans la mise en œuvre sont les meilleurs gages pour atténuer ces risques.

Risques liés à la coopération internationale. La faible mobilisation de l'aide internationale, dont la contribution au développement du Niger demeure encore essentielle, pourrait compromettre les chances de réalisation des objectifs de croissance, de réduction de la pauvreté et des OMD. Le faible alignement de l'aide sur les priorités nationales pourrait également compromettre l'atteinte des objectifs. De plus, la mauvaise coordination de l'aide publique au développement pourrait entraver fortement l'approche programme, qui vise l'intégration et l'harmonisation des interventions des partenaires techniques et financiers. Le gouvernement veillera donc à renforcer le dialogue avec les partenaires techniques et financiers, afin de mettre en œuvre, ensemble, les orientations retenues dans la déclaration de Paris.

CONCLUSION

Après avoir mis en œuvre une première stratégie de réduction de la pauvreté (SRP, 2002 – 2006), le gouvernement vient de se doter d'une Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté (SDRP) pour la période 2008 – 2012. Axée sur l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement à l'horizon 2015, cette stratégie dont l'élaboration a été fortement participative constitue également le cadre de référence pour la politique de développement économique, social et culturel. Elle vise à améliorer les conditions de vie des nigériennes et des nigériens à travers les sept axes stratégiques ci-après :

- i. *La recherche d'une croissance forte, diversifiée, durable et créatrice d'emplois*
- ii. *L'accès équitable à des services sociaux de qualité*
- iii. *La maîtrise de la croissance démographique*
- iv. *La réduction des inégalités et le renforcement de la protection sociale des groupes vulnérables*
- v. *Le développement des infrastructures*
- vi. *La mise en place d'une gouvernance de qualité*
- vii. *La mise en oeuvre efficace de la stratégie.*

La Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté sera mise en œuvre dans un contexte régional et international caractérisé par une plus grande intégration économique, la recherche de l'efficacité pour l'aide publique au développement, ainsi que la promotion de la bonne gouvernance. Au plan interne, la SDRP interviendra dans un contexte de décentralisation, de consolidation de la démocratie et de la participation citoyenne. Elle servira également de réceptacle pour la réalisation d'une croissance favorable aux pauvres, la prise en compte d'une demande sociale grandissante, ainsi que l'intégration de l'approche droits humains dans les politiques.

La mise en œuvre de la SDRP se fonde sur des principes directeurs qui constituent les gages de son succès. Parmi ces principes, on retiendra particulièrement :

- ***La cohérence et la synergie des interventions de développement***: La SDRP constitue le cadre fédérateur et cohérent de toutes les stratégies sectorielles existantes et/ou en cours d'élaboration. Elle sert de cadre de concertation permanente et de programmation budgétaire entre l'administration publique, les collectivités locales, les partenaires techniques et financiers, ainsi que les organisations de la société civile. De plus, la recherche d'une plus grande efficacité de l'aide sera une priorité à travers la simplification des procédures, l'alignement sur les priorités nationales, la rationalisation et l'harmonisation des interventions, ainsi que la prévisibilité des ressources.
- ***La systématisation de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR)*** : La recherche de la performance, la réalisation des résultats et l'utilisation de l'information de qualité pour la prise de décision guideront la mise en œuvre et le suivi-évaluation de la SRPD. Dans ce sens, la stratégie sera fondée sur les principes d'appropriation, d'alignement, de partenariat, d'apprentissage et de culture des résultats.
- ***La promotion de la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption*** : La responsabilité, l'imputabilité, la transparence, la participation, l'efficacité et l'efficience dans l'affectation des ressources dans la gestion des dépenses publiques et des prestations des services publics de qualité constitueront les fondements de la mise en œuvre et le suivi-évaluation de la SRPD.
- ***La consolidation de la paix et l'instauration d'un pacte social*** : La consolidation de la paix et la stabilité des institutions constituent le gage de la réussite des différents programmes. En effet, l'apaisement du front social par le recours à un dialogue constructif à travers l'amélioration d'une écoute responsable, à la fois de la part du Gouvernement de ses partenaires sociaux, conditionne la mise en œuvre durable des programmes de développement.
- ***La prise en compte de la dimension genre*** : Il s'agira désormais de reconnaître que les inégalités et l'inéquité dans les relations de genre entravent le progrès de la société toute entière. Résolue à combattre ces inéquités et inégalités sous toutes leurs formes par la promotion de la complémentarité entre les sexes,

fermement attachée aux valeurs universelles de dignité, de justice, de démocratie, de paix, de respect des droits humains, de liberté, d'égalité, de développement et de prospérité, la SRPD garantira l'égalité participation des hommes et des femmes au développement.

- **Le changement des mentalités et des comportements** : La réussite des politiques publiques requiert un profond changement des mentalités quant à la culture du travail collectif, de l'effort et de l'innovation technologique, à la perception de l'Etat et de son rôle, au devoir des citoyens vis-à-vis de l'Etat, aux pratiques dans la conduite des actions de développement, ainsi que dans le comportement des populations.

La SRPD sera mise en œuvre à travers le Programme Spécial du Président de la République et les stratégies et politiques sectorielles, déclinées en programmes et projets. De même, elle se traduira au niveau régional par des actions permettant de créer des pôles de croissance et d'intégrer les régions dans une dynamique de développement équitable.

Au regard des ressources financières massives pour la réalisation des objectifs de la SDRP, le gouvernement poursuivra les efforts de mobilisation des ressources internes et externes, ainsi que l'amélioration de la gestion des finances publiques ; l'élaboration prochaine d'une stratégie nationale de mobilisation des ressources procède de cette volonté.

Enfin, la SDRP fera l'objet d'un suivi régulier et d'évaluations périodiques dont les modalités sont précisées dans le guide de suivi – évaluation. Les informations produites par le système de suivi – évaluation permettront de mettre à jour régulièrement le Plan d'Actions Prioritaires.

BIBLIOGRAPHIE

- AFRISTAT, ONU, PNUD : Cadre de référence et support méthodologique minimum commun pour la conception d'un système d'information pour le suivi des DSRP et des OMD. Février 2006.
- Afristat : Common minimum statistical programme prosmic, avril 2002.
- Banque Mondiale. Améliorer les résultats en matière de santé, nutrition et démographie en Afrique subsaharienne.
- Banque Mondiale : Analyse d'une répartition du niveau de vie. N° 371 Août 1997.
- Banque Mondiale : Genre et développement économique. Québec Canada 2002
- Banque Mondiale. Inégalité des sexes, croissance et réduction de la pauvreté. 1999.
- Banque Mondiale. L'initiative de la stratégie de réduction de la pauvreté
- Banque Mondiale : Nourrir, éduquer et soigner tous les nigériens : la démographie en perspective
- Cabinet du Premier Ministre. Stratégie de Réduction de la Pauvreté, rapport de mise en œuvre, Juin 2003.
- Cellule d'Analyse et de Prospective en Développement : la compétitivité du secteur manufacturier au Niger, juin 2005
- CILSS : Norme de consommation des principaux produits alimentaires dans les pays du CILSS, juillet 2004.
- CILSS : Profil démographique et socio-économique du Niger 1960-2000.
- Comité interministériel de pilotage de la SDR : Plan d'action de la Stratégie de développement rural, novembre 2006
- Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement : Echapper au piège de la pauvreté, New York et Genève 2002.
- Ministère du Développement Social, de la Population, de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant : Politique Nationale de Développement Sociale du Niger, décembre 1998.
- Ministère de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire. Loi n°2001-032 portant orientation de la politique d'aménagement du territoire, 2006.
- Ministère de l'Economie et des Finances (INS) : Le commerce extérieur, janvier 2006.
- Ministère de l'Economie et des Finances (INS, Niger) : Bulletin trimestriel de statistique, octobre 2006.
- Ministère de l'Economie et des Finances (INS) : Education et pauvreté au Niger, octobre 2006.
- Ministère de l'Economie et des Finances (INS) : Comptes économiques de la nation, février 2007.
- Ministère de l'Economie et des Finances (INS) : Emploi, chômage et pauvreté au Niger, novembre 2006.
- Ministère de l'Economie et des Finances (INS) : Enquête démographique et de santé et à indicateur multiple EDSN/MICS-3, 2006.
- Ministère de l'Economie et des Finances (INS) : Santé et pauvreté au Niger, novembre 2006.
- Ministère de l'Economie et des Finances (INS) : Statistique du commerce extérieur, juillet 2004.
- Ministère de l'Economie et des Finances (INS) : Statistiques du commerce extérieur, juillet 2006.
- Ministère de l'Economie et des Finances : Balance des paiements année 2004.
- Ministère de l'économie et des finances : Annuaire statistique, juillet 2003.
- Ministère de l'Economie et des Finances (INS) : Bulletin trimestriel des statistiques, août 2006.
- Ministère de l'Economie et des Finances, Institut national de la statistique et Banque Mondiale : Questionnaire des Indicateurs de Base du Bien-être (QUIBB_2005), rapport sur les indicateurs sociaux, mars 2006
- Ministère de l'économie et des finances, Institut national de la Statistique (INS) : Comptes économiques de la nation, août 2006.
- Ministère de l'Economie et des Finances : Mission d'évaluation technico-financière indépendante des dépenses financières sur les ressources d'allègement de la dette en vue de la réduction de la pauvreté, juin 2005.
- Ministère de l'Economie et des Finances : Niger mémorandum économique, juillet 2006
- Ministère de l'Economie et des Finances : Note de présentation des résultats définitifs du RGP/H-2001, février 2005.
- Ministère de l'Economie et des Finances : Projections de la population du Niger de 2005 à 2050, avril 2005.

- Ministère de l'Education de Base 1 et de l'Alphabétisation : Statistiques de l'Education de Base 2005-2006, août 2006.
- Ministère de l'Education de Base 1 et de l'Alphabétisation : Annuaire statistique 2002-2003. Niamey, septembre 2003.
- Ministère de la Santé Publique et de la Lutte Contre les Endémies : Plan de Développement Sanitaire 2005-2009, Novembre 2004.
- Ministère de la Santé Publique et de la Lutte Contre les Endémies : Evaluation du système national d'information sanitaire –SNIS et plan opérationnel 2005-2009., Juin 2005.
- Ministère des Enseignements Secondaire et Supérieur, de la Recherche et de la Technologie : Recensement scolaire 2005-2006, Janvier 2007.
- Ministère du Développement Agricole (PAC) .Cadre de suivi-évaluation du PAC, Janvier 2006.
- Ministère du Développement Agricole (PAC) : Aide- mémoire huitième mission conjointe de supervision du 31 mars 13 avril 2007, Niamey et Washington, avril 2007.
- Niger Enquête démographique et de santé et à l'indicateur multiple, 2006.
- OCBE et Banque mondiale : Les bonnes pratiques émergentes pour une gestion axée sur les résultats de développement.
- OCDE : Vers une croissance pro pauvres, N° 83824, 2006.
- Paris 21 et OCDE : Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS). Novembre 2004.
- PNUD : Rapport mondial sur le développement humain 2005.
- Programme bonne gouvernance et croissance mieux répartie : Rapport provisoire de synthèse de révision de la SRP, Groupe thématique infrastructures (sous groupe : technologies de l'information et de la communication). Juillet 2006
- République du Niger, Unicef. Enquête à indicateurs multiples de la fin de la décennie (MICS2), Décembre 2000.
- République du Niger, Stratégie de Développement Rural, novembre 2003
- République du Niger, Unicef : Rapport National sur le progrès vers les Objectifs du Millénaire pour le Développement, Niger 2003.
- Secrétariat Permanent de la SRP : Etude sur le dispositif de suivi-évaluation de la SRP, mars 2005.
- Secrétariat Permanent de la SRP : rapports de mise en œuvre, juin 2003, juillet 2004, juin 2006
- Secrétariat Permanent de la SRP : Document de révision de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté. Groupe thématique « infrastructure ». Juillet 2006.
- Secrétariat Permanent de la SRP : Document de Révision de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté. Groupe thématique « suivi-évaluation ». Juillet 2006.
- Secrétariat Permanent de la SRP, CAB/PM : Proposition d'un dispositif de suivi-évaluation de la Stratégie de Développement Rural (tome1). Avril 2004.
- Secrétariat Permanent de la SRP - CAB/PM - . Rapport de synthèse final. Juin 2002
- Secrétariat Permanent de la SRP - CAB/PM - : Stratégie de Réduction de la Pauvreté. Janvier 2002.
- Secrétariat Permanent de la SRP - Cabinet du Premier Ministre - : Révision SRP, Groupe thématique mine et énergie (sous groupe mine). Avril 2006.
- Secrétariat Permanent de la SRP, Cabinet du Premier Ministre : Rapport sectoriel des travaux du groupe thématique nutrition. Juillet 2006.
- Secrétariat Permanent de la SRP, Cabinet du Premier Ministre : Révision de la SRP : rapport du groupe secteur financier. Juillet 2006.
- Secrétariat Permanent de la SRP, Cabinet du Premier Ministre : contributions des régions à la révision de la SRP, juin 2006 (Agadez, Diffa, Dosso, Maradi, Tahoua, Tillabéri, Zinder, Communauté Urbaine de Niamey)
- Secrétariat Permanent de la SRP et INS - Niger. Profil de la pauvreté au Niger 2004 (application de la méthode de Degré de Satisfaction des Besoins Essentiels DSBE). Janvier 2006.
- Secrétariat Permanent de la SRP et INS : Gouvernance, démocratie et lutte contre la pauvreté au Niger : le point de vue de la population de la capitale, enquête 1-2-3. Décembre 2005.
- Secrétariat Permanent de la SRP : Révision de la SRP. Groupe thématique « Education », mai 2006.
- Stratégie de Développement Rural : Plan d'action. Novembre 2006.

- UEMOA : L'emploi, le chômage et les conditions d'activité dans les principales agglomérations des sept états membres de L'UEMOA. Décembre 2004.
- UEMOA. Le secteur informel dans les principales agglomérations de sept Etats membres de L'UEMOA : performances, insertion, perspectives. Décembre 2004.
- UNICEF : L'évaluation responsabilisante : proposition visant à renforcer la fonction et la culture d'évaluation. Janvier 2000.
- Vers une culture du résultat, Jody Zall Kusek, Ray C. Rist. Québec Canada 2006.
- World Bank, Beyond the numbers: understanding the institutions for monitoring poverty reduction strategies. Tara Bedi , Aline Coudouel, Marcus Cox, Markus Goldstein and Nigel Thornton., 2006

ANNEXES

ANNEXE 1 : Evolution des indicateurs de la SRP (2002 – 2006)

ANNEXE 2 : Chaîne des résultats

ANNEXE 3 Indicateurs de suivi de la SDRP (2008 – 2012)

ANNEXE 4 : Cadrage macroéconomique

ANNEXE 5 : Systèmes de productions rurales au Niger

ANNEXE 6 : Tableau synoptique du fonctionnement du dispositif de suivi évaluation de la SDRP

ANNEXE 7 : Liste des études à conduire pour enrichir la SDRP

ANNEXE 8 : plan d'actions

ANNEXE 9 : guide de suivi-évaluation